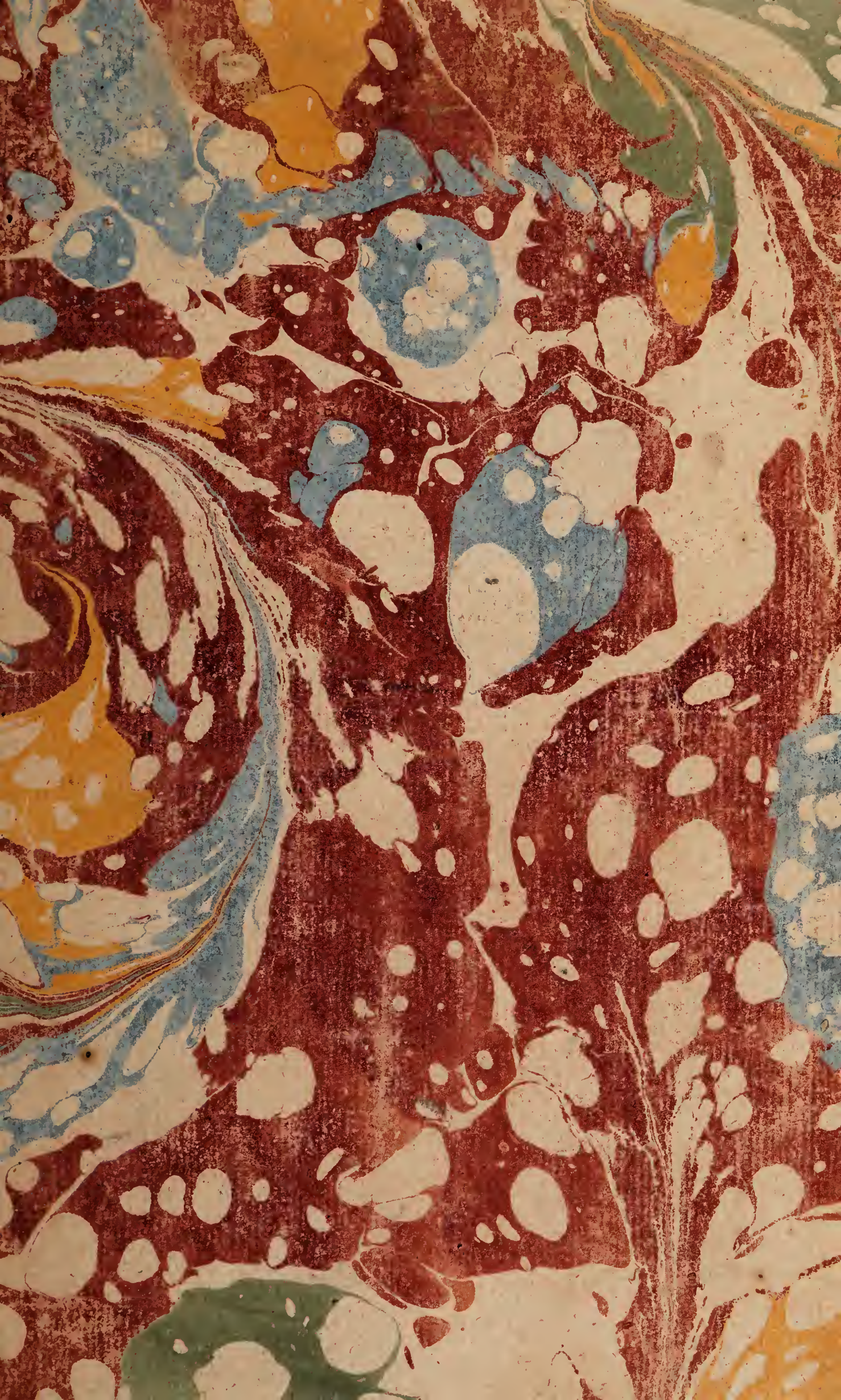

38716|B

Amer. Room

NICOLSON
C

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30518635

ESSAI

[le R. Nicolson]

Sur L'HISTOIRE NATURELLE

DE S^T. DOMINGUE

Avec Figures en Taille-Douce

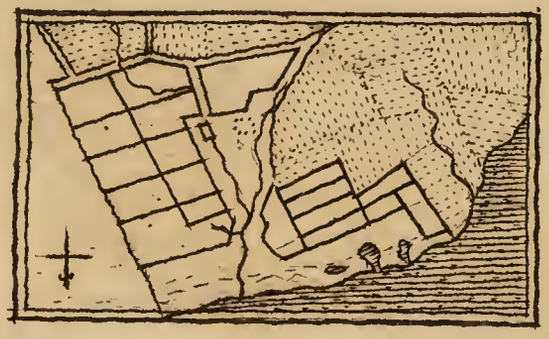

Maitre jr. fils. Sculp.

Taillette Scrip.

A PARIS

Chez Gobreau Libraire Quai des Augustins.

M.DCC.LXXVI

Avec Approbation et Privilége du Roi

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE NATURELLE

DE L'ISLE

DE SAINT-DOMINGUE,

Avec des figures en taille-douce.

par le pere Nicolson religieux dominicain
mort à Abbeville en 1812.

A PARIS,

Chez GOBREAU, Libraire, Quai des Auguſtins,
à Saint Jean-Baptiſte.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilége du roi.

312173

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

JE préſumerois trop de mes forces, ſi j'entreprenois de traiter en grand l'Hiſtoire naturelle de Saint-Domingue. Un ſéjour de près de quatre ans dans cette iſle fortunée, m'a mis à portée de faire quelques obſervations détachées ſuivant le hazard ou les circonſtances. Je n'avois alors en vue que de ſatisfaire mon goût, & de remplir des momens de loiſir que les devoirs de mon état me laiſſoient libres. Les perſonnes à qui je les ai communiqués depuis mon retour en France, m'ont conſeillé de les ſoumettre au jugement du public, eſpérant qu'elles pourroient être de quelque utilité pour la connoiſſance de l'hiſtoire naturelle d un pays ſi fréquenté & ſi peu connu.

J'aurois pu rendre ce petit ouvrage plus conſidérable, en recourant aux auteurs imprimés, pour remplir les lacunes qui s'y trouvent; mais comme la plûpart ne m'ont pas toujours paru véridiques dans le peu que j'ai obſervé, j'ai pu penſer qu'ils pouvoient s'être auſſi trompé dans ce que je n'ai pas eu le loiſir d'examiner. J'aime mieux laiſſer un vuide à remplir à

des mains plus habiles, que de parler au hazard, & de donner des doutes pour des certitudes. Si j'ai quelquefois fait uſage des obſervations rapportées dans le *Journal de Saint-Domingue*, ce n'eſt qu'autant qu'elles m'ont paru conformes à ce que j'obſervois moi-même.

L'hiſtoire naturelle ſeroit certainement mieux connue, ſi tous ceux qui en ont parlé, n'avoient cité que le grand livre de la nature : nous n'aurions pas vu paroître, à la vérité, ces ouvrages volumineux, décoré d'un titre faſtueux, d'après leſquels il ſemble qu'il n'y ait plus rien à dire; mais qu'en ſeroit-il arrivé? Les erreurs des anciens euſſent été moins honorées; nous ne les verrions pas rajeunir tous les jours, & réunir en corps d'ouvrage avec les véritables découvertes; l'étude de la nature, qui devroit être à la portée de tout le monde, eut été plus facile, moins diſpendieuſe, & l'on marcheroit avec aſſurance dans le ſentier de la vérité, ayant pour guides des obſervateurs & non des compilateurs.

J'ai hazardé quelques idées ſur la ſituation actuelle des habitans de Saint-Domingue; je les ai peint tels qu'ils ſont, ou du moins tels qu'ils m'ont paru. Ce n'eſt point ma faute, ſi mes portraits ne

ſont pas flatteurs; s'ils ſont infidèles, tant pis pour les originaux; ils ont dès lors un vice de plus, l'hypocriſie : au reſte, je parle en général, ce qui ſuppoſe néceſſairement des exceptions.

On ne trouvera dans ce petit ouvrage, ni pureté de langage, ni correction de ſtyle; des phraſes louches, mal digérées, rebuteront plus d'une fois le Lecteur. J'écris ſans prétention; je travaille pour m'inſtruire. J'ai tâché de rendre mes deſcriptions exactes, je ne promets rien de plus.

Explication des abréviations.

Acoſt. Acoſta, *Tractado de las Drogas Orientales.*
Bar. Pierre Barrere, *Eſſai ſur l'hiſtoire naturelle de la France Equinoxiale.*
Boerh. Boerhaave, *Index Horti Lugd. Bat.*
Bont. Bontius, *Hiſt. nat. Indiæ Orientalis.*
Breyn. Breynius (Jacobus), *Centuria, Prodromus.*
Brown. Brown, *The civil and. natural, hiſtori of Jamaica.*
Car. en langue Caraïbe.
C. B. Caſpar Bauhin, *Pinax & Theatrum Botanicum.*
Cæſalp. Cæſalpinus, *de plantis.*
Claſſ. Claſſe dans laquelle la plante ſe trouve placée, ſuivant Tournefort ou Linnæus.
Clus. Cluſius, *Rariorum plantarum Hiſtoria & exoticorum libri decem.*
Dalec. Dalechamp, *Hiſtoria generalis Plantarum.*
Deſp. Poupé des Portes, *Traité des plantes uſuelles de Saint Domingue.*
Fam. Famille dans laquelle M. Adanſon place la plante.
Herm. Hermann. *Catalogus Horti Lugdun. Batav.*
Hern. Hernandez, *Hiſtoria naturalis Mexicana.*
Hort. Mal. Hortus Malabaricus.
Houſt. Houſton, *Nova genera.*
Jacq. Jacquin, *Enumeratio Plantarum Americanarum.*
J. B. Jean Bauhin, *Hiſtoria Plantarum univerſalis.*
Jonſt. Jonſton, *Notitia regni vegetabilis.*
Linn. Linnæus, *Syſtema naturæ, ſpecies plantarum, &c.*
Lob. Lobelius, *Hiſtoria ſtirpium.*
Loc. Lieu où l'on trouve les plantes.
Marcg. Marcgravius, *Hiſtoria naturalis Braſiliæ.*
Mem. Acad. Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris.
Merian. Meriana, *Plantæ Surinamenſes.*
Obſ. Obſervations ſur les plantes.
Ord. Ordre, méthode pour claſſer les plantes.
Ovied. Oviedo, *Hiſt. gen. Indiarum.*
Park. Parkinſon, *Theatrum Botanicum.*
Piſ. Piſon, *Hiſtoria naturalis Braſiliæ.*
Pluk. Pluknetius, *Phytographia, Almageſtum.*

Pl. P. Plumier, Minime, *Deſcription des plantes de l'Amérique.*
Proſp. Alp. Proſper Alpinus, *De Plantis Ægypti.*
Rumph. Rumphius, *Herbarium Amboinicum.*
Scalig. Scaliger, *Hiſtoria Plantarum Theophraſti.*
Sect. Section, diviſion des plantes.
Sloa. Sloane, *Voyage to Jamaïca.*
Tabern. Tabernæmontanus, *Hiſtoria Plantarum.*
Tournef. Tournefort, *Elémens de Botanique.*
Uſ. Uſage qu'on fait des plantes.
Virt. Vertus ou propriétés des plantes.

EXPLICATION

De quelques expreſſions Tecniques ou en uſage dans les Iſles.

AIGRETTE, *Pappus.* Eſpèce de couronne qui reſſemble à un pinceau compoſé de pluſieurs poils droits ou rameux. On la trouve ſur les ſemences de pluſieurs plantes, quand elles viennent à ſe détacher par la maturité du placenta qui les porte. Le moindre vent ſuffit pour les diſperſer au loin.

AIGUILLON, *Aculeus.* Pointe fragile qui n'eſt pas le produit du corps ligneux, comme l'épine, mais de l'écorce ſeulement ; en ſorte qu'en enlevant cette partie, tous les aiguillons ſe détachent avec elle ; les piquans de la *Ronce* & du *Roſier* ſont de cette ſorte.

AÎLE, *Ala.* C'eſt un appendice membraneux très-fin qui borde les ſemences. Il ſert à leur faire préſenter plus de ſurface à l'air qui les répand de tout côté dans leur maturité. On dit d'une ſemence qu'elle eſt aîlée, *ſemen alatum, pinnatum.*

AISSELLE, *Axilla.* C'eſt l'angle que forme la queue des feuilles avec la tige qui les porte.

ALEXITAIRES, Alexipharmaques. Ce ſont les remèdes, qui employés intérieurement relèvent tout-à-coup les forces abattues, raniment la circulation du ſang, en réveillant l'action des ſolides & atténuant les fluides. Les plantes qui ont ces vertus ont une odeur forte & pénétrante ; on les aſſocie aux purgatives, & elles détruiſent l'effet des morſures venimeuſes

& des poiſons coagulans, par leur vertu inciſive.

ANOMALES. On appelle ainſi les plantes dont les fleurs ſont irrégulières ; elles forment la troiſième & la onzième claſſe de Tournefort ; telles ſont la *Balſamine*, le *Reſéda*, la *Capucine*.

ANODINS, remedes propres à calmer & appaiſer les douleurs.

ANTENNE, *Antenna*. On donne ce nom à de petites cornes mobiles que pluſieurs inſectes comme les *Papillons* portent ſur la tête ; ils s'en ſervent pour examiner ce qui les environne & empêcher qu'ils ne ſe heurtent.

ANTHÈRE, *Anthera*. C'eſt une petite maſſe globuleuſe, ovoïde ou alongée, qui termine les étamines.

ANTI-ÉPILEPTIQUES. On les emploie dans les maladies convulſives & épileptiques, qui viennent du mauvais état des fluides & des ſolides.

ANTI-SCORBUTIQUES. Remedes contre le ſcorbut. On ſe propoſe, en les adminiſtrant, de corriger l'état des fluides, d'atténuer la partie groſſière du ſang, de lever les embarras qui le font croupir, d'édulcorer & d'adoucir la lymphe âcre & ſalſugineuſe.

ANTI-VÉNÉRIENS. Remedes employés contre cette maladie honteuſe dont on ne rougit plus, qu'on nomme *vénérienne* & qui provient le plus ſouvent d'un commerce impur. Les plantes anti-vénériennes ſont inefficaces lorſque le virus vérolique s'eſt engagé dans la maſſe du ſang, & que le mal eſt invétéré ; il faut alors avoir recours au mercure.

ANTI-VERMINEUX ou vermifuges. Remedes qui chaſſent les vers logés ordinairement dans l'œſophage, l'eſtomac & les inteſtins.

ARBRE, *Arbor.* C'eſt une plante ligneuſe qui n'a qu'un ſeul & principal tronc, diviſé communément au ſommet en pluſieurs groſſes branches; tels ſont le *Chêne*, le *Noyer*, &c.

ARBRISSEAU ou arbuſte, *frutex*, *fruteſcens.* C'eſt une plante ligneuſe qui produit de ſa racine pluſieurs tiges; tel eſt le *Troëne*, &c.

ARTICLE, Articulation, *Nodus*, *Articulus.* Termes d'anatomie pour ſignifier les parties d'une plante qui ſont compoſées de pièces jointes entre elles bout à bout. On dit du *ſureau*, par exemple, que ſes tiges ſont articulées, genouillées, *caule nodoſo*, *articuloſo.*

ASSOUPISSANS. Remedes qui provoquent le ſommeil, calment les irritations, appaiſent les douleurs. On les appelle auſſi *narcotiques*, *anodins*, *ſomniféres.*

ASTRINGENS. Remedes qu'on emploie pour arrêter les excrétions contre nature & excrétions naturelles augmentées, par exemple, les hémorrhagies, les regles immodérées, les dévoyemens, les dyſentéries, les ſueurs trop abondantes. Ils donnent plus de reſſort aux ſolides ou plus de conſiſtance aux fluides.

ASTROITE. Production de polypes qui ſe trouve dans la mer; ſa ſurface eſt couverte de figures partie en creux, partie en relief qui ſemblent repréſenter des étoiles. On en trouve auſſi de foſſiles.

BAIE, *Bacca.* C'eſt un fruit qui contient pluſieurs ſemences répandues dans la pulpe;

quelquefois les Baies ſont iſolées, ſouvent elles ſont raſſemblées par grappe.

BASE, *Baſis*. C'eſt la naiſſance des feuilles, des fleurs & des tiges. La baſe d'une coquille, c'eſt, dit M. *d'Argenville*, l'extrêmité oppoſée à ſa partie la plus élevée, quand il n'y a point de queue; quand il y en a une, c'eſt la partie la plus large entre la clavicule & la queue.

BÉCHIQUE. Remede qui appaiſe la toux, & facilite la ſécrétion de l'humeur qui fournit la matière des crachats.

BIVALVES, *Bivalvia*. On nomme ainſi les coquillages qui ont deux pièces ou écailles; les Hollandois les appellent *Doublettes*.

BOUCANER ſe dit proprement aux Iſles des viandes ou du poiſſon qu'on fait ſécher à la fumée. Il ſe dit improprement de tout ce qu'on fait rôtir ſur la braiſe.

BUCCIN, *Buccinum*. C'eſt un coquillage univalve, fait en forme de trompette, dont le ventre eſt un peu gros, la bouche large, très-alongée & peu garnie de dents.

BULBE. *V.* Racine bulbeuſe.

CALICE, *Calix*. C'eſt l'enveloppe la plus extérieure de la fleur.

CAMES, *Chamæ*. Ce ſont des coquillages bivalves dont les deux coquilles ſont également élevées, & la bouche ouverte & béante.

CAPSULE, *Capſula*. C'eſt un fruit ſec qui n'eſt compoſé que d'une cavité, quelquefois d'une ſeule pièce, quelquefois de pluſieurs.

CARMINATIFS. Remedes employés pour chaſſer les vents contenus dans l'eſtomac & les inteſtins; ces vents prouvent que les digeſtions ſe font mal.

CAYEUX, *Soboles.* On désigne par ce nom les petits Bulbes qui sortent des parties latérales du principal Bulbe, lorsqu'il a produit sa tige & qu'il s'est séché.

CÉLADON. C'est une couleur verte mêlée de blanc. Ce mot est synonyme avec verdâtre.

CÉPHALIQUES. Remedes contre les maladies de la tête : ils conviennent lorsqu'il est nécessaire de donner plus de mouvement aux solides & aux fluides ; les plantes céphaliques ont presque toutes une odeur forte & aromatique ; elles abondent en parties spiritueuses & volatiles : elles échauffent beaucoup.

CHRYSALIDE. On exprime par ce mot des chenilles enveloppées d'une membrane dure & épaisse, qui attendent leur plus brillante & leur dernière métamorphose : elles passent de cet état de sommeil à celui de papillon.

CLAVICULE. C'est la partie pyramidale d'une coquille tournée en spirale : on l'appelle souvent la tête d'une coquille.

COLÉOPTÈRE. *Voyez* Scarabée.

COLUMELLE. C'est le fût ou l'axe intérieur d'une coquille, depuis le haut jusqu'en bas. C'est autour de ce fût que les spirales sont contournées ; il ne se découvre que vers la bouche.

CŒUR, *Concha cordis.* C'est une coquille bivalve, de forme ronde, élevée, sans oreille, qui représente la vraie forme d'un cœur.

CONQUE anatifère, *Concha anatifera.* C'est une coquille multivalve, plate, triangulaire, composée de cinq pièces attachées à un pédicule. Son nom signifie une coquille qui porte un canard, étymologie fondée sur la Fable

qui fait naître d'une Conque anatifère une espèce d'oiseau marin nommé *Bernache*.

COQUILLAGE. On emploie ce mot, lorsqu'on parle du poisson conjointement avec son écaille ; & celui de *Coquille*, lorsqu'il ne s'agit que de l'écaille. On appelle *Coquillages vivans*, ceux qu'on trouve sur la surface de la terre dans leur état naturel ; & *Coquillages morts*, ceux qu'on trouve pétrifiés ; on les nomme aussi *Fossiles*. Voyez ce mot.

CORSELET. C'est cette partie de l'insecte qui se trouve sur le dos, entre le cou & la naissance des aîles, & qui forme comme une espèce de cuirasse.

CORDIAUX, *Cardiaca medicamenta*. Ce sont les remedes qui réveillent l'oscillation des solides, & qui raniment la circulation, en donnant de la fluidité au sang.

CORNETS, *Volutæ*. C'est une coquille univalve, dont la bouche est toujours alongée, le sommet élevé, souvent applati, l'extrêmité d'en-bas pointue & de forme pyramidale.

COROLLE, *Corolla*. C'est la partie la plus éclatante des fleurs, par les diverses couleurs dont elle est souvent ornée.

COTYLEDONS, *Lobes*. Ils forment la principale partie de la semence. Il y a quelques plantes qui n'en ont qu'un ; la plupart en ont deux, qui s'appliquent l'un à l'autre par une surface plane : plusieurs en ont davantage.

COUCHES corticales, *Liber*. C'est la troisième enveloppe de l'écorce qui recouvre immédiatement le bois.

COURONNE, *Corona*. Elle couvre le sommet des semences ; elle n'est formée le plus sou-

vent que par des filets courbés. On appelle auſſi *Couronne*, une eſpèce d'umbilic qui ſe trouve au ſommet de certains fruits, comme dans la *poire*.

CRUSTACÉES, *Cruſtacea animalia*. On entend par ce mot des animaux couverts d'une croûte dure par elle-même, mais molle en comparaiſon des écailles ou coquilles des *teſtacées*. Les *crabes*, les *écréviſſes* ſont du nombre des cruſtacées.

DIAPHORÉTIQUES. Remedes employés pour rétablir la tranſpiration inſenſible.

DIURÉTIQUES. Remedes qui provoquent la ſécrétion de l'urine. Il y en a de deux ſortes : les diurétiques chauds augmentent le mouvement des fluides & des ſolides ; les diurétiques froids en diminuent le mouvement.

DRAGEONS, *Stolones*. Ce ſont des rejettons enracinés qui naiſſent des articulations qu'on trouve dans les racines de pluſieurs plantes, comme le *Fraiſier*, le *Chiendent*. On appelle les racines de ces plantes *ſtoloniferes*.

DUVET. *V*. Poils.

ECORCE, *Cortex*. C'eſt l'enveloppe extérieure des plantes. Elle eſt compoſée de trois parties, qui ſont : l'*épiderme*, l'*enveloppe cellulaire*, les *couches corticales*. Voyez ces mots.

ECORCE moyenne. *V*. Enveloppe cellulaire.

ECUSSON, *Scutellum*. C'eſt cette pièce triangulaire qui ſe trouve à l'extrêmité du corcelet entre les élytres des inſectes coléoptères.

ÉLYTRES. Ce ſont les étuis écailleux qui renferment les aîles des inſectes coléoptères.

EMBRYON, *Embryo*. C'eſt le rudiment du jeune fruit ; il fait la fonction de matrice, &

contient les ſemences. Souvent un ſeul embryon eſt ſurmonté de pluſieurs ſtils.

ÉMÉTIQUES. Remedes pour évacuer, principalement par en-haut, les matières contenues dans l'eſtomac. On les appelle auſſi *vomitifs*.

EMMÉNAGOGUES ou HYSTÉRIQUES. Remedes pour provoquer les regles, en corrigeant la viſcoſité & l'épaiſſiſſement du ſang, levant les obſtructions & les embarras de la matrice, & réveillant les oſcillations des fibres.

ÉMOLLIENS. Remedes qui, appliqués extérieurement, relâchent le tiſſu fibreux des parties, & appaiſent la rareſcence des humeurs, en fourniſſant une humidité chargée d'un mucilage doux.

ENVELOPPE cellulaire, Ecorce moyenne. C'eſt la ſeconde partie de l'écorce.

ÉPI, *Spica*. C'eſt un amas de fleurs portées chacune ſur un pédicule particulier, diſpoſées ſur un axe commun, comme dans le *froment*.

ÉPIDERME. C'eſt l'enveloppe la plus extérieure des plantes. Il eſt facile à reconnoître, parce qu'il ſe détache facilement des branches vertes ſous la forme d'une membrane fort mince; il ſe trouve ſur toutes les parties des plantes, même ſur les feuilles, les fleurs & les fruits.

ÉPINE, *Spina*. C'eſt un petit corps aigu, piquant, qui ſort immédiatement du centre de la tige, en perçant l'écorce qui lui forme comme une gaîne. On en trouve ſur l'*Oranger*, le *Citronnier*, &c.

ERRHINES, ou Sternutatoires, ou Ptarmiques. Remedes qui excitent une irritation vive

ſur la membrane pituitaire, provoquent l'éternument, & une ſécrétion plus abondante de l'humeur qui lubrifie l'intérieur & les différentes cavités du nez.

ÉTAMINES, *Stamina.* Ce ſont les organes males des fleurs ; quelquefois elles adhèrent au *réceptacle* ; ſouvent elles ſont attachées à la *corolle* ; on en voit auſſi qui ſont portées ſur le *calice*, & même ſur le *piſtil.* On diſtingue dans les étamines le *filament* & l'*anthère.* Voyez ces mots.

ÉTIOLÉES (plantes). Ce ſont celles dont l'enveloppe cellulaire n'eſt pas colorée ; ce qui provient de ce qu'elles croiſſent à l'ombre dans les lieux humides.

FÉBRIFUGES. Remedes contre la fièvre : ils réchauffent l'eſtomac, réveillent l'appétit, & hâtent la circulation des liqueurs. On ſait que la fièvre eſt la fréquence du pouls, précédée ordinairement de friſſons, accompagnée de chaleur, avec un dérangement ſenſible des fonctions animales.

FÉTICHES. Ce ſont des figures de pierre ou de bois, groſſiérement ſculptées, que l'on regarde comme les fauſſes Divinités des Indiens : peut-être n'en faiſoient-ils qu'un ſujet d'amuſement : peut-être prenons-nous pour des idoles ce qui n'étoit chez eux que des hyéroglyphes.

FEUILLES *alternes.* Elles ſont placées tour-à-tour ſur les deux côtés des branches ; de ſorte que celles d'un côté répondent au milieu de l'eſpace que laiſſent entre elles les feuilles du côté oppoſé.

FEUILLES *caulinaires* Ce ſont celles qui viennent immédiatement ſur les tiges.

FEUILLES *compoſées.* Elles ſont formées par pluſieurs petites feuilles nommées *Follioles*, rangées deux à deux ou tour-à-tour ſur une côte.

FEUILLES *conjuguées*, *empannées*, *oppoſées.* C'eſt lorſqu'elles ſont diſpoſées vis-à-vis l'une de l'autre. On dit auſſi qu'elles ſont alors rangées *par paire* ou *deux à deux.*

FEUILLES *crenelées.* Les dents de leur contour ſont peu profondes & très-ſerrées.

FEUILLES *dentelées* Les dents ſont écartées & pointues comme les dents d'une ſcie.

FEUILLES *découpées*, *échancrées*, lorſque les languettes ſont arrondies, & aſſez diſtantes les unes des autres.

FEUILLES *florales.* Elles accompagnent les fleurs.

FEUILLES *laciniées.* C'eſt lorſque les bords ſont taillés profondément, de ſorte qu'elles paroiſſent compoſées de pluſieurs lanières.

FEUILLES *en main ouverte*, *en paraſol*, *en éventail*, *palmées*, *Folia palmata.* Ce ſont celles dont les follioles repréſentent une feuille ronde, profondément laciniée; toutes leurs queues couvergent vers l'extrêmité de la côte qui leur ſert d'attache.

FEUILLES *ondées;* lorſque les languettes forment des ſaillies ſur le corps de la feuille.

FEUILLES *perfolliées*, *Folia perforata.* La tige les perce par le milieu.

FEUILLES *radicales.* Elles naiſſent immédiatement du collet de la racine.

FEUILLES *rameuſes.* Elles pouſſent ſur les branches.

FEUILLES *ſeſſiles*, *Folia ſeſſilia*. Elles ſont poſées immédiatement ſur la tige ou ſur les branches, ſans l'intermede du *pétiole*.

FEUILLES *ſimples*; elles ne ſont que l'épanouiſſement des vaiſſeaux qui les tiennent fixées à la tige; elles naiſſent toujours d'un bouton.

FEUILLES *umbiliquées*. C'eſt lorſque le *pétiole*, qui les ſoutient, paroît attaché vers le milieu de la feuille.

FEUILLES *vaginées*. Elles fourniſſent une eſpèce de gaîne à la tige, comme dans les plantes bulbuſes.

FEUILLES *verticillées*, diſpoſées par étages tout autour des branches, qu'elles environnent en manière d'anneau.

FILAMENT, *Filamentum*. Petit corps cylindrique, grêle, plus ou moins long, qui fait partie des *étamines*.

FLEURS *amentacées*. *V*. Fleurs *à chatons*.

FLEURS *anomales*. *V*. Anomales.

FLEURS *apétales*. *V*. Fleurs à *étamines*.

FLEURS à *chatons*, Fleurs *amentacées*. Ce ſont celles qui ſont diſpoſées ſur un axe, ſemblable en quelque manière à la queue d'un chat. Ces *chatons* ſont compoſés de fleurs à étamines dans certains arbres, & de fleurs à feuilles dans quelques autres. Les fleurs du *Noyer*, du *Noiſettier*, du *Charme* ſont à *chatons*. C'eſt la 19e. claſſe de Tournefort.

FLEURS *en cloche*, *Fleurs campaniformes*. La *corolle* eſt monopétale, le *limbe* évaſé en forme de cloche; comme *l'Oreille-d'ours*, la *Bugloſe*, &c. Tournefort en fait la première claſſe.

FLEURS *complettes.* Elles poſsèdent toutes les parties qu'on a coutume de reconnoître dans les fleurs.

FLEURS *compoſées.* Elles ſont réunies pluſieurs enſemble ſur un point d'appui, nommé *réceptacle.*

FLEURS *en corymbe.* C'eſt un amas de fleurs dont les pédicules ne partent pas du même centre, mais à diverſes hauteurs; comme dans les *Roſiers*, les *Œillets.*

FLEURS *en croix*, *Flores cruciformes.* Elles ſont toutes compoſées de quatre pétales diſpoſés le plus ſouvent en croix. C'eſt la cinquième claſſe de Tournefort.

FLEURS *à demi-fleurons*, *Flores ſemi-floſculoſi.* Elles ſont compoſées de pluſieurs autres petites fleurs qui ſont applaties en feuille, à l'exception du bas, qui eſt fiſtuleux, & porté ſur un *embryon* de graine : telles ſont la *Laitue*, la *Chicorée.* C'eſt la treizième claſſe de Tournefort.

FLEURS *en entonnoir*, *Flores infundibuliformes.* La *corolle* eſt monopétale, & approche de la figure d'un entonnoir; comme la *Guimauve*, le *Melon.* C'eſt la ſeconde claſſe de Tournefort.

FLEURS *à étamines*, *apetales*, *Flores apetali* ſeu *ſtaminei.* Ce ſont celles qui ne portent que des *étamines* ſans *pétales*; comme le *Cabaret*, l'*Oſeille.* C'eſt la quinzième claſſe de Tournefort, qui comprend auſſi la dix-huitième.

FLEURS *femelles.* Ce ſont celles qui portent des *piſtils* ſans *étamines.*

FLEURS *à fleurons*, *Flores floſculoſi.* Elles ſont compoſées de pluſieurs petites fleurs faites en

tuyau par en-bas, évasées & découpées ordinairement par en-haut, & portées sur un *embryon* de graine : tels sont le *Bleuet*, le *Chardon*. C'est la douzième classe de Tournefort.

FLEURS *en gueule*, *Flores labiati*. Ce sont des petits tuyaux terminés en-devant par une espèce de masque, qui ressemble assez à la gueule des grotesques & des monstres que les Peintres & les Sculpteurs représentent dans leurs ornemens : telles sont la *Sauge*, la *Menthe*, la *Melisse*. C'est la quatrième classe de Tournefort.

FLEURS *hermaphrodites*. Elles ont en même temps des *étamines* & des *pistils*.

FLEURS *incomplettes*. Ce sont celles qui manquent de quelques-unes des parties qu'on a coutume de reconnoître dans les fleurs.

FLEURS *légumineuses*, *papilionacées*, *Flores papilionacei*. Elles ont quelque ressemblance avec un papillon dont les aîles sont étendues. Les pétales sont au nombre de quatre ; le supérieur est le plus ample : on l'appelle l'étendard, *vexillum* ; l'inférieur est creux : on le nomme carêne, *carina* ; ceux des côtés se nomment les aîles, *alæ*. Le calice de ces fleurs est un cornet, du fond duquel sort le *pistil* enveloppé d'une gaîne frangée en étamines : ce pistil devient toujours une *silique* : tels sont les *Pois*, le *Trefle*, &c. C'est la dixième classe de Tournefort, à laquelle on peut rapporter la vingt-deuxième.

FLEURS *liliacées*, *Flores liliacei*. On nomme ainsi celles d'une seule feuille coupée en six pièces, ou de trois feuilles, & quelquefois de six. Leur pistil ou leur calice forme un fruit

qui eſt toujours diviſé en trois loges : telles ſont la *Jacinthe*, la *Tulipe*, l'*Oignon*. C'eſt la neuvième claſſe de Tournefort.

FLEURS *mâles*. Ce ſont celles qui portent des étamines ſans piſtil.

FLEURS *en œillet*, *Flores caryophyllæi*. Ce ſont celles dont les pétales ſont diſpoſés en rond, étroits dans leur naiſſance, beaucoup plus larges par le haut. Tournefort les range dans la huitième claſſe.

FLEURS *en paraſol*, *en umbelle*, *Flores umbellati*. Leurs pédicules, d'inégale grandeur, partent d'un même centre, divergent inégalement, & forment en-deſſus une eſpèce de paraſol : tels ſont le *Perſil*, la *Ciguë*, la *Carotte*, le *Cerfeuil*. Tournefort en fait la ſeptième claſſe.

FLEURS *radiées*, *Flores radiati*. Ce ſont des bouquets compoſés du diſque, qui eſt un amas de fleurons, & de la couronne, qui eſt formée par pluſieurs demi-fleurons diſpoſés autour du diſque : tels ſont la *Marguerite*, la *Couronne ſolaire*, le *Soucis*. Les fleurs radiées forment la quatorzième claſſe de Tournefort.

FLEURS *en roſe*, *Flores roſacei*. Elles ſont compoſées de pluſieurs *pétales* diſpoſés en rond autour d'un centre commun, à peu près comme on le voit dans la Roſe. Le *Pourpier*, le *Pavot*, la *Rue*, la *Renoncule* ſont des fleurs en roſe. Tournefort en fait la ſixième claſſe & la vingt-unième.

FLEURS *ſeſſiles*, *Flores ſeſſiles*. Elles ſont immédiatement attachées aux plantes, ſans aucun *pédicule*.

FLEURS *ſimples*. Elles ne renferment que ce

qui eſt néceſſaire à la production d'un ſeul fruit.

FOLLIOLES, *Follicules;* ce ſont des petites feuilles poſées ſur une côte commune, qui tombent en même temps qu'elle : cette côte naît toujours d'un bouton.

FOSSILES, *Foſſilia.* On donne particuliérement ce nom aux productions des regnes végétal & animal qu'on trouve dans les entrailles de la terre, tantôt dans leur état primitif, tantôt plus ou moins altérées, & même terrifiées, pétrifiées ou minéraliſées.

GENOUILLÉ. *V.* Article.

GLAND de mer, *Balanus.* C'eſt une coquille multivalve, de la forme d'un gland, compoſée de douze lames, la bouche évaſée, quelquefois rétrécie. Elle s'attache en forme de petit vaſe ſur les rochers, ſur les coquillages, les plantes marines, &c.

GOUSSE, *Legumen.* C'eſt un fruit ſec, compoſé de deux panneaux qui ne ſont pas ſéparés par une cloiſon mitoyenne. Elle ne contient qu'une rangée de ſemences attachées par des filets courts.

GRAPPE, *Uva.* On donne ce nom aux fruits en épi, dont l'axe pend en bas, au lieu de s'élever verticalement : tels ſont les fruits du *Groſeillier.*

GRIFFES. Ce ſont de ſimples filets droits & courts, ſemblables à de petites racines chevelues, qui s'implantent dans tous les corps qu'ils rencontrent, & y attachent fortement les plantes dont ils ſont produits. Le *Lierre en arbre* eſt fort chargé de griffes.

HÉPATIQUES & Spléniques. Remedes pour

déſobſtruer le foie, la rate, & rétablir la circulation.

HISTÉRIQUES. *V.* Emménagogues.

LAMES, *Lamina.* C'eſt la partie ſupérieure des pétales dans une fleur polypétale.

LEPAS ou Patelle, *Patella.* C'eſt une coquille univalve, convexe, toujours attachée à quelque corps dur.

LIBER. *V.* Couches corticales.

LIMBE, *Limbus.* C'eſt la partie ſupérieure d'une corolle monopétale.

MADREPORE. C'eſt le nom que l'on donne à des ſubſtances calcaires qu'on trouve au fond de la mer, & qui ſont produites par la liqueur qui ſort du corps des polypes. Les Madrepores ſont compoſés de cavités ſéparées par des cloiſons qui forment communément des étoiles.

MAMELON. C'eſt une excreſcence qui ſe trouve ſur le corps des fruits ou des animaux.

MANCHE de couteau, ou *Solen.* C'eſt une coquille bivalve, dont le corps eſt long, ouvert par les deux extrêmités, quelquefois droit, ſouvent arqué.

MARRON. On déſigne aux Iſles par ce nom les plantes ſauvages, les animaux ou les eſclaves fugitifs.

MASTICATOIRES. Remedes qui provoquent une ſécrétion abondante de ſalive. On les nomme auſſi *apophlegmatiſans.*

MONOPÉTALE. On appelle ainſi les fleurs d'une ſeule pièce, comme le *Melon.*

MORNE. On donne ce nom à Saint-Domingue aux montagnes élevées, & on appelle

Mornet celles qui ne le ſont guères ou qui n'occupent qu'un petit eſpace.

MULTIVALVE. Ce ſont les coquilles compoſées de pluſieurs pièces

NACRÉE ſe dit d'une coquille dont le dedans eſt argenté & brillant comme la nacre.

NARCOTIQUES, remedes employés pour procurer le ſommeil.

NAUTILE, *Nautilus*. C'eſt une coquille univalve, de forme ronde, imitant un vaiſſeau.

NECTAIRES, *Nectaria*. Ce ſont de petites parties qui ſervent à contenir un ſuc ſucré nommé *Nectar*. Ils ſont ſous la forme de petites écailles adhérentes à la partie inférieure des pétales dans les *renoncules*; ils forment un cornet fort apparent dans les *capucines*; dans quelques fleurs ce ſont de ſimples ſillons, dans d'autres des eſpèces de poils. Leur forme varie dans les différentes fleurs ainſi que leur ſituation.

NERVURES. On donne ce nom aux côtes ſaillantes qui ſe trouvent ſur les feuilles des plantes; elles partent de la côte principale, & vont aboutir aux bords de la feuille.

ODONTALGIQUES. Remedes employés contre les maux de dents.

ONGLET, *Unguis*. C'eſt la partie inférieure des feuilles qui compoſent une fleur polypétale.

OPERCULE, couvercle dont le poiſſon ſe ſert pour défendre l'entrée de la bouche de ſa coquille.

OPHTALMIQUES. Remedes employés dans les maladies des yeux.

OREILLE de mer. Coquille univalve, plate,

reſſemblant à l'oreille de l'homme, dont l'ouverture eſt des plus grandes.

OSCABRION ou Cloporte. Coquille multivalve compoſée de huit côtes ſéparées, qui s'attache aux rochers ainſi que les lepas.

OTHALGIQUES. Remedes employés contre les maladies d'oreille.

OURSIN, *Echinus.* Coquille multivalve de forme ronde ou ovale, ou à pans irréguliers, quelquefois plate, armée de pointes.

PANNICULE. C'eſt un amas de fleurs portées pluſieurs enſemble ſur un même péduncule qui s'attache ſur un axe commun, lequel a une poſition verticale, comme dans le *Lilas.*

PAPIRACÉE ſe dit d'une coquille extrêmement mince.

PARENCHYME. C'eſt la pulpe qui ſe trouve dans les fruits à noyaux, qui ſont ſucculens, comme *la Pêche.*

PÉDICULE, Péduncule, *Pedunculus.* C'eſt une petite queue ſur laquelle les fleurs ſont portées.

PEIGNE ou Pétoncle, *Pecten aut Pectunculus.* C'eſt une coquille bivalve fermant exactement de tout côté, & rayée en forme de peigne. Elle eſt ou ſans oreilles, ou garnie de deux oreilles, & quelquefois d'une ſeule.

PERIANTHE *Perianthium.* C'eſt une eſpèce de calice qui ſe trouve dans la plûpart des plantes. Il eſt quelquefois d'une ſeule pièce & ſouvent découpé ſur les bords, on le nomme *Monophylle*; quelquefois auſſi il eſt compoſé de pluſieurs pièces & s'appelle *Poliphylle.*

PÉRICARPE, *Pericarpium.* C'eſt le nom gé-

nérique des fruits que produiſent les plantes.

PETALE, *Petalum.* On donne ce nom aux pièces ou feuillets qui compoſent la corolle des fleurs.

PÉTIOLE ou queue, *Petiolus.* C'eſt un corps grêle plus ou moins long qui ſoutient les feuilles. Il eſt ordinairement de même couleur que la feuille, quelquefois cependant de couleur différente, communément creuſé en gouttière par deſſus.

PISTIL, *Piſtillum.* C'eſt l'organe feminin des fleurs. Il eſt preſque toujours compoſé de trois parties, qui ſont : l'*embryon*, le *ſtil*, le *ſtigmate. Voyez* ces mots.

PLACENTA. C'eſt un corps ſur lequel certaines ſemences ſont placées, & qui ſert à préparer leur nourriture.

PLANTULE ou Plumule. C'eſt un petit filet qui tient d'une part à la *radicule* des ſemences, & va enſuite ſe perdre dans les *cotyledons.*

POILS ou duvet. Ce ſont de petits corps déliés plus courts que les aiguillons qui couvrent la plupart des tiges herbacées, & quantité de feuilles.

POLYPIERS. Ce ſont des inſectes architectes des coraux, des corallines, des madrépores, &c. Il y en a de mer & d'eau-douce.

PORCELAINE ou Pucelage, *Porcelana, ſeu Venerea.* Coquille univalve luiſante, ayant une bouche oblongue, garnie de dents.

POURPRE, *Purpura.* Coquille univalve dont la bouche eſt unie, preſque ronde, le corps chargé de feuilles découpées, quelquefois de pointes & de tubercules.

POUSSIÉRE fécondante. C'eſt ce qu'on trouve

ſur les *anthères* des *étamines*, & qui eſt regardé comme la matière propre à féconder les ſemences.

RACINES articulées, *genouillées*. Ce ſont celles qui ſont diviſées par des nœuds ou des articles. *Voyez* Article.

RACINES bulbeuſes, *Bulboſæ*. Elles ſont connues ſous le nom vulgaire d'oignon : le bulbe eſt compoſé des tuniques de la tige qui ſe trouvent plus renflées vers le bas, & portées ſur un plateau, auquel ſont attachées les racines fibreuſes.

RACINES chevelues, *Capillares*. Elles ſont très-fines & ſemblables à des cheveux. Elles ne diffèrent des racines *fibreuſes* que par leur petiteſſe.

RACINES fibreuſes ou ligneuſes, *fibroſæ*. Elles ſont compoſées de fibres placées preſqu'en ligne droite, & forment un véritable bois couvert de ſon écorce. Elles ne diffèrent preſque en rien du tronc.

RACINES pivotantes. Elles percent le ſol perpendiculairement.

RACINES ſtolonifères. *V.* Drageons.

RACINES traçantes. On nomme ainſi celles qui s'étendent horizontalement.

RACINES tubéreuſes, *Tuberoſæ*. Elles ſont tendres, caſſantes & ne paroiſſent pas compoſées de fibres auſſi ſenſibles que les racines fibreuſes. Leur reſſemblance avec la truffe leur a fait donner le nom qu'elles portent. Telles ſont les *Pommes de terre*, les *Raves*, la *Rhubarbe*, le *Gingembre*, &c.

RADICULE, *Roſtellum*. C'eſt un petit point ſaillant plus ou moins alongé qui ſe trouve

dans la ſemence, quelquefois au milieu, quelquefois à l'une de ſes extrêmités.

RAFRAÎCHISSANS, *Refrigerantia.* Remedes employés pour diminuer la chaleur du corps qui provient des oſcillations trop vives & trop fréquentes des ſolides. Ainſi toute ſubſtance qui relâche les ſolides & diminue leur ton, eſt rafraîchiſſante.

RAMILLE. C'eſt la dernière diviſion des branches où la plûpart des feuilles ſont attachées.

RECEPTACLE. C'eſt le point d'appui ſur lequel les fleurs compoſées ſont réunies pluſieurs enſemble.

ROCHER, ou le Piſſeur, *Murex.* C'eſt une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules, ayant une bouche dentelée & oblongue.

ROULEAUX, ou olives, ou cylindres. Ce ſont des coquilles univalves, dont la bouche eſt toujours alongée, jamais pointue par en-bas comme le *Cornet.*

SAVANNE. C'eſt un mot eſpagnol fort uſité dans les Iſles, par lequel on déſigne les prairies & les endroits incultes où paiſſent les animaux.

SCARABÉE ou Coléoptère, *Scarabeus.* On comprend ſous ce nom tous les inſectes dont les aîles membraneuſes ſont renfermées ſous des étuis écailleux, ſolides; tel eſt le *Hanneton.*

SÉVE, ſuc. C'eſt le fluide aqueux qui remplit les vaiſſeaux lymphatiques de tous les végétaux.

SILIQUE, *Siliqua.* C'eſt un fruit ſec compoſé de deux panneaux ſéparés intérieurement par

une cloiſon mitoyenne, des deux côtés de laquelle ſont rangées les ſemences.

SPIRALES, ſpires. Ce ſont les contours & les circonvolutions qui forment la *volute* des coquilles. *Voyez* ce mot.

STIGMATES, *Stigmata.* C'eſt la partie qui termine le *piſtil.* Ils ſont quelquefois arrondis, quelquefois alongés. On compare le ſtigmate à la *vulve.*

STIL, *Stilus.* C'eſt un petit corps cylindrique ordinairement fiſtuleux qui fait partie du *piſtil.* Il porte ſur l'*embryon* avec lequel il communique, & il eſt terminé par le *ſtigmate*; on le compare au *vagin.* Un même *ſtil* eſt ſouvent terminé par pluſieurs *ſtigmates.*

STIPULES, *Stipulæ.* Ce ſont de petits appendices attachés ſur le *pétiole.* Leur compoſition eſt à peu près la même que celle du corps de la feuille.

STOMACHIQUES, *Stomachica.* Remedes qui fortifient l'eſtomac, & qui favoriſent la digeſtion, en réveillant l'oſcillation des ſolides.

STRIES. Ce ſont des rayures ou gravures en relief qui ſe voient ſur la robe d'une coquille; elles ſont différentes des *cannelures* qui ſont plus grandes & plus régulières.

SUDORIFIQUES, *Sudorifica.* Remedes qui provoquent la ſueur.

SUPPORTS, *Fulcra.* Ce ſont les corps alongés & grêles, placés ſur les tiges & ſur les branches. Telles ſont les *vrilles*, les *griffes*, les *épines*, les *aiguillons*, les *poils.* *Voyez* ces mots.

TESTACÉES, Teſtacea. C'eſt le nom générique qu'on donne aux animaux qui ſe renfer-

ment, & vivent dans des coquilles dures, dont ils ſont les architectes.

TIGE ou Tronc, *Caulis.* C'eſt la partie moyenne des plantes. Elle naît des racines, & produit des branches en ſe diviſant.

TIGES fiſtuleuſes. Elles ſont creuſes. On les appelle auſſi *Chalumeaux.*

TIGES ſarmenteuſes. Elles s'élèvent en ſerpentant.

THORAX. C'eſt la partie de l'inſecte qui répond à la poitrine des animaux. Elle ſépare le ventre d'avec le cou.

TONNE *Concha globoſa.* C'eſt une coquille univalve, ronde, en forme de tonneau, renflée dans ſon milieu, dont l'ouverture eſt très-large.

TUBE, *Tubus.* C'eſt la partie inférieure de la corolle monopétale qui eſt ordinairement moins évaſée & logée dans le calice.

TUBERCULES. Ce ſont des étamines régulières & rondes, plus grandes que les verrues, leſquelles ſe diſtinguent ſur la robe de la coquille.

UMBILIC, *Umbilicus*: Trou dans le milieu de la baſe d'une coquille à côté de la bouche; c'en eſt à peu près le centre.

UNIVALVES, *Univalvia.* Nom donné aux coquilles d'une ſeule pièce.

VEINES, *Venæ.* Ce ſont de petits filets plus ou moins déliés, plus petits que les nervures, répandues en différens ſens ſur la ſurface des feuilles.

VIS, *Turbo, aut Strumbus.* C'eſt une coquille univalve, toujours diminuant vers la baſe, &

terminée en une longue pointe très-aiguë qui imite le foret ou l'alêne.

VOLUTE, *à volvendo.* C'eſt le contour des ſpirales autour de la *columelle* des coquilles, laquelle va en diminuant ſe terminer à un point comme centre, appellé *œil de la volute.*

VOMITIFS. *V.* Émétiques.

VRILLES ou Mains, *Cirrhus.* C'eſt un corps délié, cylindrique, droit dans une partie de ſon étendue roulée en tirebourre par ſon extrêmité flotante. Elles ſont tantôt ſimples & formées d'un ſeul filet, tantôt compoſées de deux & même de trois filets qui vont s'attacher à tous les corps qu'ils rencontrent.

VULNÉRAIRES, *Vulneraria ſeu traumatica.* Remedes qui menent à cicatrice une ſolution de continuité. Ils ſont de pluſieurs ſortes. Les *Vulnéraires maturatifs* procurent une grande ſuppuration. Les *déterſifs-anodins* calment les oſcillations trop vives des vaiſſeaux, donnent plus de conſiſtance au pus & en corrigent l'âcreté. Les *déterſifs réſolutifs* réveillent les oſcillations des vaiſſeaux, diviſent & atténuent les humeurs; les *Vulnéraires incarnatifs* favoriſent la régénération des nouvelles chairs, facilitent le prolongement des vaiſſeaux & font évacuer le pus.

ZONES ou Faſcies. Ce ſont des bandes ou cercles qu'on remarque ſur la robe d'une coquille. Quelquefois elles ſont de niveau, d'autrefois ſaillantes ou gravées en creux.

ESSAI

ESSAI
SUR
L'HISTOIRE NATURELLE
DE L'ISLE
DE SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de Saint-Domingue.

ARTICLE PREMIER.

Situation de Saint-Domingue.

L'Isle de Saint-Domingue, suivant tous les Géographes, est après *Cuba*, la plus vaste des Isles Antilles de l'Amérique. Lorsque Christophe Colomb, en 1492, en fit la découverte, les habitans l'appelloient *Ayti* ou *Haiti*, c'est-à-dire, terre montagneuse : les Espagnols s'en étant rendu maîtres la nommerent *Hispaniola*; mais le nom qu'on lui donne aujourd'hui a

prévalu; c'eſt auſſi celui de la ville capitale pour la partie eſpagnole.

Cette iſle eſt ſituée dans la mer du Nord, à l'entrée du Golfe de *Mexique;* on lui donne environ 400 lieues de circuit, ſans compter le contour des anſes qu'elle forme en une infinité d'endroits. Sa longueur *Eſt* & *Oueſt* eſt d'environ 180 lieues; ſa plus grande largeur *Nord* & *Sud* n'eſt guères que de 60 lieues, & ſa plus petite, qui ſépare *Jacmel* de *Leogane*, eſt de 12 lieues. Elle s'étend depuis le 17e. degré de latitude ſeptentrionale juſqu'au 20e. Sa longitude n'eſt pas exactement déterminée. M. Pingré de l'Académie des Sciences de Paris, dans le voyage qu'il fit en 1769 en Amérique, par ordre du Roi, place la latitude du *Cap François* à 19 degrés, 46 minutes, 40 ſecondes, & ſa longitude par 74 degrés, 38 minutes, en comptant les longitudes à l'*Oueſt* du méridien de Paris.

ARTICLE II.

Productions de l'Iſle de Saint-Domingue.

Les François poſſédent actuellement à peine un tiers de l'iſle; ce qu'ils occupent s'étend depuis la riviere *du Maſſacre*, ſituée au *Nord*, juſqu'à celle de *Neybe*, dans la partie du *Sud*. Les Eſpagnols ſont reſtés en poſſeſſion des deux autres tiers. Lorſqu'on eſt placé ſur cette liſiere qui ſépare les deux nations, & qu'on regarde le Septentrion, l'on a à gauche la partie françoiſe, & la partie eſpagnole à droite.

Cette riche contrée eſt plus à charge qu'avantageuſe aux Eſpagnols. Le gouverneur,

le Clergé, les troupes, coutent annuellement à la nation douze à quinze cens mille livres, ſans qu'elle en retire aucun fruit. L'induſtrie des habitans ſe borne à élever du bétail qu'ils vendent aux François. Les végétaux du pays, qui viennent comme d'eux-mêmes & ſans beaucoup de ſoins, leur ſuffiſent avec la chaſſe pour entretenir une vie oiſive & vagabonde.

La partie françoiſe y eſt bien cultivée : le ſucre, l'indigo, le café, le coton, enrichiſſent tous les jours les cultivateurs ; le terrein, quoiqu'entrecoupé de montagnes très-élevées, eſt excellent ; la vigne produit deux ou trois fois chaque année d'excellent raiſin muſcat : les choux, les pois, les féves, les artichauts, les aſperges, le maïs, le millet & quantité d'autres légumes, y viennent à merveille. Les fruits de France n'y réuſſiſſent pas ; mais on s'en dédommage par ceux du pays qu'on trouve par-tout, qui, quoique généralement parlant moins agréables, ont cependant leur mérite.

ARTICLE III.

Commerce des François à Saint-Domingue.

Les denrées que les François récoltent de leurs habitations, fourniſſent chaque année la cargaiſon de plus de 400 Navires marchands, partis des ports de France & qui y retournent chargés de richeſſes immenſes. L'auteur de l'*Hiſtoire philoſophique & politique* aſſure « D'après des inſtructions très-fidelles, que » dans l'année 1767, il eſt ſorti de la Co-

» lonie 72,718,781 livres pesant de sucre
» brut; 51,562,013 livres de sucre blanc;
» 1,769,562 liv. d'indigo; 150,000 liv. de
» cacao; 12,197,977 liv. de café; 2,965,920
» livres de coton; 4,108 barriques de taffia,
» 21,104 barriques de sirop.

» Telle est, ajoute-t-il, la masse des pro-
» ductions enregistrées aux douanes de Saint-
» Domingue en 1767, & exportées sur 347
» navires arrivés de France. Les chargemens
» faits sous voile, l'excédent des poids décla-
» rés, le paiement des Noirs introduits en
» fraude, ne peuvent pas avoir enlevé moins
» d'un quart des denrées de la Colonie, qu'il
» faut ajouter à l'énumération connue des
» richesses». Il faut aussi y ajouter celles qui se consomment dans le pays, & les sucres que bien des habitans vendent, argent comptant, aux barques Angloises, en leur livrant les sirops de sucre brut qu'ils ont permission d'exporter.

Depuis cette époque, toutes les cultures de la Colonie ont augmenté, & celle du café est triplée. On peut donc assurer que la masse actuelle des productions de la Colonie monte tous les ans à plus de 92,000,000 livres de sucre brut, 65,000,000 liv. de sucre blanc, 2,000,000 livres d'indigo, 200,000 livres de cacao, 48,000,000 liv. de café, 4,000,000 liv. de coton, 18,000 000 liv. de sirop qui s'emploie en nature ou en taffia.

Les navires que le commerce françois expédie pour Saint-Domingue, sont chargés de vins, de farines, d'eau-de-vie, de tous les comestibles qui peuvent être exportés; d'étoffes,

de linge, de bijoux, & de toutes les matieres de luxe dont la frivolité françoiſe ne ſauroit ſe paſſer nulle part. L'abondance des marchandiſes en fait quelquefois baiſſer le prix à Saint-Domingue, au-deſſous de celui qu'elles ont couté en France; quelques Capitaines y en achetent même: le *Sauveur* de *Saint-Malo*, en 1764, en a rapporté 100 caiſſes de ſavon, achetées à plus bas prix à Saint-Domingue qu'on ne le vendoit alors à Marſeille; mais ces faits ne ſont pas ordinaires, & ne doivent leur exiſtence qu'à des révolutions de peu de durée. Au retour de la paix, le commerce françois expédia pour Saint-Domingue une prodigieuſe quantité de navires, qui y répandirent l'abondance, & produiſirent pour les denrées de France un bas prix, que la rivalité des Capitaines ne fit qu'augmenter; communément elles ſe vendent un tiers au deſſus du prix qu'elles ont couté, ou plutôt elles n'ont point de prix fixe; il dépend de leur rareté ou de leur abondance, de leur bonne ou mauvaiſe qualité.

ARTICLE IV.

Gouvernement civil de la partie françoiſe.

§ I.

Du Gouverneur.

Le Gouverneur eſt le chef de la Colonie, & repréſente Sa Majeſté très-Chrétienne. Sa commiſſion eſt pour trois ans; la Cour de Verſailles en prolonge ou en abrége la durée, ſuivant que les ſages principes du miniſtère

l'exigent : il a le titre de *Gouverneur général des iſles françoiſes de l'Amérique ſous le vent.* Il occupe la premiere place aux Conſeils ſupérieurs, lorſqu'il juge à propos d'aſſiſter à leurs ſéances ; ſon autorité s'étend ſur les Gouverneurs particuliers, ſur les Lieutenans de Roi, ſur les Commandans de quartiers, & ſur tous les Officiers militaires. Tous les habitans ſont obligés de ſe conformer à ce qu'il leur preſcrit, concernant l'obéiſſance & la fidélité qu'ils doivent au Monarque dont ils ont le bonheur d'être les ſujets.

Liſte chronologique des Gouverneurs.

1653. M. de Fontenay.
1659. M. Deschamps.
1665. M. d'Ogeron.
1676. M. de Pouancey.
1683. M. de Cuſſy.
1691. M. du Caſſe.
1703. M Auger.
1707. M. le Comte de Choiſeul-Beaupré.
1714. M. le Comte de Blenac.
1716. M. le Marquis de Chateau-Morand.
1719. M. le Marquis de Sorel.
1725. M. le Chevalier de Rochalard.
1730. M. le Marquis de Vienne.
1733. M. le Marquis de Fayet.
1735. M. le Marquis de Larnage.
1748. M. le Chevalier de Conflans.
1752. M. le Comte du Bois de la Mothe.
1755. M. le Marquis de Vaudreuil.
1757. M. Bart.
1761. M. de Bory.
1762. M. le Vicomte de Belzunce.

1764. M. le Comte d'Eſtaing.
1766. M. le Prince de Rohan.
1770. M. le Comte de Nolivos.
1772. M. le Chevalier de Valliere.
1775. M. le Comte d'Ennery.

Les premiers Gouverneurs ne l'étoient que de l'iſle *de la Tortue* & de Saint-Domingue. M. le Comte de Blenac a été le premier Gouverneur général des iſles ſous le vent de l'Amérique : juſqu'en 1707, les Gouverneurs étoient en même temps Intendans ; cependant dès 1704, M. Deſlandes, Commiſſaire-ordonnateur, en a fait les fonctions.

§ 2.

De l'Intendant.

L'Intendant eſt le Chef de la Juſtice, le premier Préſident des Conſeils ſupérieurs, le prépoſé par la Cour de Verſailles pour la perception & l'adminiſtration des deniers qui ſe levent au nom du Roi. Les lieux où ſe rend la Juſtice, les Hôpitaux, les Egliſes, les Presbytères, & les autres bâtimens deſtinés au ſervice public, ne peuvent être édifiés ni réparés que par ſes ordres.

Liſte chronologique des Intendans.

1707. M. Mithon.
1722. M. de Montholon.
1730. M. Duclos.
1736. M. de la Chapelle.

1739. M. Maillart.
1752. M. de la Porte-la-Lanne.
1758. M. Lambert.
1759. M. de Clugny.
1764. M. Magon.
1766. M. de Bongars.
1771. M. Vincent de Montarcher.
1774. M. de Vaivres.

§. 3.

Des Siéges de Juſtice.

Il n'y a dans la Colonie françoiſe que deux degrés de Juriſdiction, qui ſont, les ſiéges ordinaires avec les Amirautés, que les mêmes Officiers réuniſſent en eux, & les Conſeils ſupérieurs où les appellations de ces Siéges ſont jugées en dernier reſſort, tant pour le civil que pour le criminel.

On compte neuf Juriſdictions; ſavoir, trois dans la partie du Nord, quatre dans la partie de l'Oueſt, & deux dans la partie du Sud. Il y a deux Conſeils ſupérieurs, dont l'un réſide au *Cap*, & l'autre au *Port-au-Prince*; ils étoient autrefois compoſés d'un certain nombre d'habitans aiſés, éclairés & intègres, qui venoient tous les mois rendre gratuitement la Juſtice à leurs concitoyens. Sa Majeſté accorde actuellement à chaque Conſeiller titulaire 12000 livres de gages, argent des iſles, qui font 8000 livres Tournois.

Le Conſeil ſupérieur du *Cap* tient ſes audiences depuis le Mercredi d'une ſemaine juſqu'au Mardi de la ſemaine ſuivante; il les interrompt pendant huitaine, pour les rouvrir

le Mercredi de la troiſieme ſemaine, & continue ainſi juſqu'au temps des vacances, qui ne ſont que durant la quinzaine de Pâques, & depuis le 22 Juillet juſqu'au 22 Août inclusivement. Il y a chaque jour deux audiences, la premiere dure depuis huit heures du matin juſqu'à neuf heures, & la ſeconde depuis neuf heures & demie juſqu'à midi. On appelle à la premiere audience les affaires ſommaires & de peu de conſéquence; les affaires criminelles, & celles qui ſont au rapport ſont diſcutées durant la ſeconde.

Le Conſeil ſupérieur du *Port-au-Prince* tient ſes audiences trois jours de chaque ſemaine; ſavoir, les Jeudi, Vendredi & Samedi, & les Lundi, Mardi & Mercredi de la ſemaine ſuivante; il les interrompt pendant huitaine, pour les reprendre le Jeudi de la troiſieme ſemaine. Il y a chaque jour deux audiences: la premiere commence à huit heures du matin juſqu'à neuf heures & demie; on y plaide les cauſes ſommaires & qui demandent célérité: la ſeconde audience dure depuis dix heures juſqu'à onze heures & demie; on y juge les affaires criminelles & de rapport.

Les Arrêts ne peuvent être rendus, tant en matiere criminelle que civile, que quand il y a au moins ſept Juges. Par Edit du mois de Mars 1766, Sa Majeſté a attribué la nobleſſe au ſecond degré à ceux qui auront exercé durant vingt ans les offices de Conſeillers titulaires & de Procureurs généraux des Conſeils; on ne peut être pourvus de ces charges avant l'âge de vingt-ſept ans; il faut avoir été reçu Avocat & avoir fréquenté le

Barreau durant quatre ans, soit au Parlement de Paris, soit dans les Siéges royaux qui en dépendent.

Les Procureurs n'ont été établis dans la Colonie que le 14 Juillet 1738, en vertu d'une Ordonnance du Roi adressée aux Conseils & aux Juridictions. Avant cette époque, les Huissiers faisoient tout. Les Conseils, les Avocats, & les autres gens de justice sont exempts du service militaire ; ils entrent au Conseil en habit noir, sans robe de palais.

§. 4.

Des autres Officiers publics.

On compte dans la partie françoise 14 places d'Etat-major, deux chambres d'Agriculture, créées par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 Mars 1763, deux compagnies de Maréchaussée, établies le 20 Janvier 1733, par MM. Fayet & Duclos; plusieurs Commissaires ou Ecrivains de la Marine, des Trésoriers de la Marine, des Receveurs de droits municipaux, d'octroi, des suppliés, de maréchaussée, des amendes & épaves; des Receveurs généraux & particuliers de M. l'Amiral; des Trésoriers généraux de la Colonie, des Trésoriers des Invalides, des gardes magasins, des curateurs aux successions vacantes.

§ 5.

De la Milice.

On sait que les fondemens de la Colonie françoise ont été jettés par une troupe d'aventuriers, dont le rendez-vous principal étoit l'isle

de la *Tortue*, qui n'eſt ſéparée de la côte ſeptentrionale de Saint-Domingue que par un bras de mer de deux lieues de large. Les uns armerent en courſe & firent amener plus d'une fois le pavillon Eſpagnol; on les nomma *Filibuſtiers*; d'autres, connus ſous le nom de *Boucanniers*, ſe mirent à chaſſer les bêtes à cornes que les Eſpagnols avoient tranſportées à Saint-Domingue, où elles s'étoient prodigieuſement multipliées; ils en vendoient les peaux aux Hollandois, qui leur fourniſſoient en échange des eaux-de-vie, des armes, & tout ce qui leur étoit néceſſaire. Ils ſe nourriſſoient de la chair des animaux qu'ils avoient tués, & ils l'enfumoient pour l'empêcher de ſe corrompre.

Un Gentilhomme d'Anjou, nommé *Bertrand Dogeron*, qui avoit gagné leur eſtime & leur confiance par ſes libéralités & ſon intrépidité, entreprit de civiliſer des ames féroces, qui vivoient dans la plus grande indépendance, & d'aſſujettir au travail des brigands qui n'avoient d'ardeur que pour le pillage: il y réuſſit, & le nombre des cultivateurs s'eſt inſenſiblement accru. Ces conquérans & leurs premiers deſcendans ſe faiſoient gloire de défendre eux-mêmes leurs poſſeſſions; ils étoient tous ſoldats, & voloient par-tout où la gloire & le danger les appelloient.

Les ſucceſſeurs de ces hommes intrépides, énervés par le luxe, qui détruit les conſtitutions les plus robuſtes, n'ont plus apperçu dans les fonctions militaires qu'une ſervitude onéreuſe; ils s'en ſont déchargés pour de l'argent, les milices ont été ſupprimées &

preſqu'auſſi-tôt rétablies. Les taxes impoſées ſur les habitans continuent à ſe percevoir, quoiqu'elles n'ayent eu d'abord pour objet que l'exemption du ſervice militaire. Les habitans ont vivement réclamé contre ces abus de l'autorité, il a fallu plier & reprendre le ſervice; mais c'eſt avec une répugnance ſouvent trop marquée, pour ne pas forcer les chefs à la réprimer. On devroit bien cependant ſentir la néceſſité des milices: que de maux leur ſuppreſſion n'occaſionneroit-elle pas? comment arrêter la révolte des Negres, l'attroupement des voleurs, ſi l'une ou l'autre avoit lieu? comment garantir les côtes d'une attaque imprévue? qu'oppoſera-t-on au maronage des Negres, ſi les habitans n'ont ni chefs, ni drapeaux qui les raſſemblent? qui les commandera? qui marchera au ſecours de ſes voiſins?

Au reſte il ne faut pas s'imaginer que les milices des Colonies ſoient ſemblables à celles que nous avons ici ſous les yeux; tout le ſervice conſiſte à ſe préſenter quatre fois par an ſous les armes, avec l'habit militaire, pour paſſer en revue dans l'endroit principal de chaque quartier, devant le Gouverneur ou les Officiers ſubalternes: ces revues ſont des jours de réjouiſſances, l'habitant y paroît avec éclat; les uniformes ſont auſſi brillans que ceux de la Maiſon du Roi. La milice eſt compoſée de cavalerie & d'infanterie, les Officiers jouiſſent des exemptions de la nobleſſe. Il y a auſſi des compagnies de Negres & de mulâtres affranchis, qui ſont commandées par des blancs; on les emploie à la recher-

che des déſerteurs & des Negres marons.

ARTICLE V.

Gouvernement eccléſiaſtique de la partie françoiſe.

Quarante-ſix Cures partagent, pour le ſpirituel, tout le territoire de la partie françoiſe; 25 ſont ſituées dans le reſſort du Conſeil ſupérieur du *Port-au-Prince*, & deſſervies par les Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, ſous l'autorité d'un Préfet Apoſtolique du même Ordre, & 21 dans le reſſort du Conſeil du *Cap*, dirigées par les RR. PP. Capucins, qui ont auſſi leur Préfet Apoſtolique. Le Chapitre des Religieux Dominicains de la province de Saint Louis élit tout les quatre ans un de ſes membres, qui reçoit dès lors une autorité immédiate ſur les biens & ſur les perſonnes de cet Ordre qui exiſtent dans la Colonie. Le Général de ces Religieux, qui fait ſa réſidence à Rome, confirme l'élection du Chapitre, & préſente au Pape le ſujet élu.

Sa Sainteté le nomme ſon Grand-Vicaire aux iſles, & lui accorde, par un Bref, le droit de diſpenſer des empêchemens dirimans du mariage, d'abſoudre des cas réſervés au Saint Siége, de faire les fonctions curiales, de conſacrer les calices, les autels, &c.; le Préfet Apoſtolique obtient de la Cour de Verſailles des lettres d'attache pour l'exercice de ces pouvoirs: arrivé au lieu de ſa deſtination, il les fait homologuer aux Conſeils ſupérieurs,

& les communique aux Religieux de ſon Ordre, ou aux externes qu'il choiſit pour deſſervir les cures de ſa miſſion. Ces Prêtres deſſervans ne ſont pas titulaires, ils ſont tous amovibles & deſtituables à la volonté du Préfet Apoſtolique, *ſans qu'il puiſſe lui être apporté aucun empêchement à cet égard*, dit l'Ordonnance de Sa Majeſté, en date du 31 Juillet 1763; il en eſt de même des Religieux Capucins qui deſſervent les cures dans la dépendance du Cap François.

Les Préfets Apoſtoliques à Saint-Domingue tiennent donc leurs pouvoirs immédiatement du Saint Siége; cette vérité eſt connue de tout le monde, & on ne conçoit pas comment l'auteur du *Géographe manuel* a pu avancer & répéter dans chaque nouvelle édition, que les *Dominicains de la partie françoiſe de Saint-Domingue prennent leurs pouvoirs ou de l'Archevêque de Saint-Domingue, ou de l'Evêque de Cuba indifféremment;* ces prélats n'y exercent pas l'ombre de Juriſdiction, ſoit gracieuſe, ſoit contentieuſe. En parlant du *Cap François*, M. l'Abbé d'Expilly auroit bien dû citer les RR. PP. Capucins au lieu des Jéſuites, pour la deſſerte des Paroiſſes, puiſqu'ils les deſſervent par ordre de Sa Majeſté, depuis la deſtruction de la Société en France. Nous aurons encore occaſion de parler de cet ouvrage: notre intention n'eſt point de le déprimer, nous en reconnoiſſons le mérite; mais nous ſavons ce que nous devons au public.

Suivant les Ordonnance émanées du trône, c'eſt aux habitans à pourvoir les Egliſes de toutes les choſes néceſſaires pour la célébra-

tion de l'Office divin. (*a*) Les cimetières doivent être clos & fermés (*b*); cependant la plupart des Sacristies manquent du nécessaire, tant en linges qu'en livres & ornemens; plusieurs Eglises menacent ruine, faute de réparations, dont le retard successif aggrave le danger, multiplie le dommage. Il n'y en a point du tout à *Aquin*, au *Petit-Goave*, à *Baynet*, à l'*Arcahaye;* dans tous ces endroits l'Office divin se fait sous une galerie & dans un cabinet, où il n'est pas possible d'observer ni dignité, ni décence. Les Prêtres n'ont communément pour domiciles, que des demeures rendues, par la négligence des habitans, mal saines & incommodes, ou prêtes à crouler. La plûpart des cimetières ne sont pas entourés,

---

(*a*) « Les habitans desdits quartiers seront tenus de » fournir auxdits Religieux qui y desserviront les cures, » une Eglise dans chaque Paroisse, avec un logement » commode & en état d'y contenir au moins deux Reli- » gieux & autant de domestiques; d'entretenir & de ré- » parer les Eglises & Presbytères, & fournir les orne- » mens & luminaires, &c. » *Lettres-Patentes pour l'établissement des Frères Prêcheurs à Saint-Domingue, du mois de Novembre* 1728.

(*b*) « Lesquels cimetières seront clos & fermés, de » maniere que les animaux ne puissent point y entrer ». *Ordonn. du Roi*, 21 *Décembre* 1733, *art.* 1.

« Les habitans des Paroisses seront tenus de faire faire » par corvées la clôture desdits cimetières, à peine de » 60 livres d'amende. *Ibid. art.* 2.

» Ordonnons en outre qu'à la diligence des Marguil- » liers, & aux frais des fabriques, il sera incessamment » travaillé à la clôture des cimetières, si fait n'a été, & » que les clôtures seront entretenues & réparées toutes fois » que besoin sera ». *Ordonnance du Roi*, 14 *Mars* 1741, *art.* 18.

& reſtent expoſés aux incurſions nocturnes des animaux voraces, qui entr'ouvrent les tombeaux; le ſoleil éclaire ſouvent des horreurs qui font frémir l'humanité (*a*). L'autorité des Prefets Apoſtoliques eſt inſuffiſante pour réprimer ces déſordres, ils ne jouiſſent que d'une Juriſdiction gracieuſe; ils ont la voie de remontrance & d'exhortation, qui équivaut à rien dans les iſles.

Les cures ſont trop étendues pour être bien deſſervies, un ſeul Prêtre eſt quelquefois prépoſé pour deſſervir un territoire de plus de vingt lieues de circonférence : il y a long temps qu'on projette d'établir de nouvelles Paroiſſes; mais ce projet, comme bien d'autres, eſt juſqu'ici reſté ſans effet : les quartiers où elles ſeroient le plus néceſſaires ſont; les *Grands-bois*, dans la dépendance du *cul-de-ſac*, les hauts de l'*Artibonite*, l'*Azile*, l'*Ilet-à-Pierre-Joſeph*, le *Marche-à-terre*, les *Baradéres*, les *Caïmites*, les montagnes au Sud du *Petit-Goave*, le *Fond-de boudin* de *Léogane*, &c. Mrs. d'Eſtaing & Magon ont bien donné une Ordonnance, en date du 10 Janvier 1766, pour l'établiſſement d'une nouvelle Paroiſſe au quartier de l'*Azile*, conformément à la requête des habitans; je ne ſais ce qui a pu en empêcher juſqu'ici l'exécution.

Les limites de chaque Paroiſſe ne ſont pas aſſez déterminées; celles, par exemple, de

(*a*) L'auteur écrivoit cette hiſtoire en 1773, peut-être a-t-on remédié depuis cette époque aux déſordres dont il ſe plaint.

Tiburon,

Tiburon, des *Cotteaux*, de *Jacmel*, de *Leogane*, de l'*Ance-à-Veaux*, du *Petit-trou*, de *Jérémie*, ſont très-incertaines. Il s'éleve quelquefois à cette occaſion des difficultés entre les Curés voiſins, lorſqu'il s'agit d'enterremens, de baptêmes ou de mariages : on les laiſſeroit s'arranger entr'eux, ſi l'état des citoyens n'y étoit pas intéreſſé ; mais comme l'incertitude des limites de chaque Paroiſſe rend incertaine la validité du Sacrement de mariage, puiſqu'il ne peut être célébré que par le propre Curé, on devroit bien s'appliquer à les fixer d'une manière certaine & invariable.

ARTICLE VI.

Population de la partie françoiſe.

L'auteur de l'*Hiſtoire philoſophique & politique* obſerve, « qu'à l'époque de 1764, Saint-» Domingue avoit 8786 blancs, en état de » porter les armes; 4306 habitoient le Nord, » 3470 l'Oueſt, & 1010 ſeulement le Sud; » 4114 mulâtres ou Negres libres, mais en-» régimentés, groſſiſſoient ces forces. Le nom-» bre des eſclaves de tout ſexe & de tout âge » montoit à 206,000 » : actuellement la population a tellement augmenté, qu'on compte dans les ſeules parties de l'*Oueſt* & du *Sud*, environ 11,730 libres, tant blancs que gens de couleur, & 191,000 eſclaves : il eſt à préſumer que dans la partie du Nord, le nombre des habitans s'eſt également accru.

Pour connoître la population annuelle des libres à Saint-Domingue, prenons une de ſes Paroiſſes, par laquelle on jugera facilement

des autres. Suivant les regiſtres des baptêmes, enterremens & mariages de la Paroiſſe du *Cul-de-ſac*, depuis le premier Janvier 1750, juſqu'au premier Janvier 1764, il y a eu pour les blancs 184 baptêmes, 239 enterremens, 48 mariages; pour les gens de couleur 221 baptêmes, 135 enterremens, 27 mariages, d'où il réſulte qu'en 14 ans, les mortalités des blancs ont excédé les baptêmes de 55; que les baptêmes des gens de couleur excédent les mortalités de 86, qu'année commune il y a, à peu de choſe près, 13 naiſſances, 17 enterremens, trois ou quatre mariages parmi les blancs; 15 à 16 naiſſances, 9 à 10 enterremens, deux mariages parmi les gens de couleur.

ARTICLE VII.

Obſervations ſur le climat de Saint-Domingue.

Le thermomètre de M. de Réaumur monte ordinairement au Cap à 6 heures du matin, de 22 à 23 degrés au deſſus de la congellation; à 10 heures & demie, de 23, 24, 25 & 26 degrés; à 5 heures du ſoir, de 23 à 24 degrés; à 10 heures & toute la nuit, de 22 à 23 degrés. M. Pingré, de l'Académie des Sciences de Paris, a obſervé, au commencement de Juin 1769, que le thermomètre de M. de Réaumur, expoſé à l'air libre, s'étoit ſoutenu nuit & jour entre 25 & 26 degrés de dilatation, & que le mercure dans le baromètre s'étoit toujours maintenu entre 28 pouces deux lignes & demie, & 28 pouces trois lignes deux tiers.

La température des autres quartiers eſt

preſque la même que celle du Cap. Les divers aſpects du ſoleil y produiſent cependant quelques légéres différences ; la chaleur eſt plus ſenſible dans les plaines, parce que les rayons de cet aſtre y tombent perpendiculairement ; les chaînes de montagnes en arrêtent l'activité, & conſervent plus long-temps l'humidité de la terre. On n'y éprouve jamais les rigueurs de l'hyver ; les fraîcheurs qu'on y reſſent quelquefois le matin ſont aſſez ſemblables à celles du printemps d'Europe.

Les vents qu'on appelle *Briſes*, y ſont périodiques, & tempèrent la chaleur, qui ſans eux ſeroit inſupportable ; la briſe d'*Eſt* ſouffle toute la matinée ; elle vient de la tête de l'iſle, du côté de la *Martinique*, & des autres iſles du vent, d'où cette briſe part ſans interruption. C'eſt là l'origine du nom des *Iſles ſous le vent*, donné à celles de Saint-Domingue, de la *Jamaïque*, de *Cuba*, & des autres, par oppoſition à celles qu'on appelle *Iſles du vent* : cette briſe eſt ſouvent fort violente, & en même temps qu'elle purifie l'air, elle deſſeche les terres qui s'y trouvent trop expoſées vers le milieu du jour, la briſe d'Eſt tombe, celle du large lui ſuccède, elle s'affoiblit à meſure que le ſoleil baiſſe, & diſcontinue ordinairement après ſon coucher ; celle de terre lui ſuccède & dure juſqu'au matin, qui eſt le temps où la briſe d'*Eſt* reprend.

Les pluies tombent communément avec abondance au Cul-de ſac, au Port-au-Prince, à Leogane, ſur la côte de Nippes, de la grande Anſe, & dans quelqu'autre quartier, depuis le mois de Mai juſqu'au mois d'Août ;

c'eſt durant ce temps que les orages ont coutume de ſe faire ſentir ; on y jouit cependant de quelques intervalles de beau temps ; mais aux approches de l'équinoxe de Septembre, on y éprouve ſouvent des ouragans furieux, qui cauſent de grands ravages. On verra ci-après la deſcription de celui du 4 Août 1772, qui déſola la *partie du Sud*. Les tremblemens de terre y ſont auſſi très-fréquens : en 1751, il y en eut un qui cauſa bien du dommage dans la *partie de l'Oueſt ;* mais celui de 1770, dont on donnera une eſquiſſe, fut encore plus funeſte aux habitans de cette partie de la Colonie.

Vers la fin de Septembre, le tonnere ceſſe ordinairement de gronder, le ciel devient ſerein juſqu'à la Touſſaint que les pluies recommencent ; mais ce ne ſont plus ces déluges d'eau qui font déborder les rivières, inondent les campagnes fertiles, forment des torrens, entraînent tout ce qui s'oppoſe à leur paſſage ; ce ſont des pluies douces, fraîches, aſſez ſemblables à celles qui tombent en Europe, ce qui les fait nommer par pluſieurs, *pluies de France*. Ces pluies, ſi ſalutaires à des pays brûlans, ne favoriſent que certains quartiers, & laiſſent les autres dans une affreuſe ſéchereſſe. Ces mêmes quartiers, arroſés une année, ne le ſont pas toujours auſſi abondamment la ſuivante. La rareté des pluies, dont on commence à ſe plaindre, ne pourroit-elle pas venir des grands défrichemens que divers particuliers ont fait depuis quelques années dans les montagnes, pour y faire leurs plantations ? Il ſemble qu'on auroit dû au moins ne pas dégarnir leurs ſommets, qui ſervent de point

de réunion aux nuages, pour s'y former & se réſoudre en pluie comme on l'obſerve tous les jours.

« Dans la dépendance du Cap, dit M. Pou-
» pée Deſportes, les vents du Nord s'y font
» ordinairement ſentir au mois de Novembre
» & finiſſent au mois d'Avril. Ces vents ſont
» toujours accompagnés d'un temps nébuleux
» & pluvieux; ils n'ont coutume de durer que
» quatre ou cinq jours de ſuite, & ils inon-
» dent cette contrée deux ou trois fois le
» mois ».

ARTICLE VIII.

Manufactures établies dans la partie françoiſe.

La première culture que les habitans de Saint-Domingue entreprirent, & qui prépara le ſuccès des autres, fut celle du tabac. Dans l'origine de l'établiſſement de la Colonie, cette denrée étoit tellement en faveur, que la propoſition de cultiver d'autres productions ne fut que médiocrement goûtée; mais, comme l'obſerve le P. Charlevoix, les Fermiers exercerent un monopole ſi révoltant, en contraignant les colons à le donner au prix médiocre qu'ils y avoient mis, qu'on abandonna cette culture il y a plus de cent ans, pour s'attacher à l'indigo & au ſucre; de ſorte qu'actuellement il n'eſt que dans quelques petits terreins éloignés que des Mulâtres ou Nègres libres le cultivent en petite quantité: on ne doit donc plus ranger le tabac parmi les productions de la Colonie, comme l'a fait l'auteur du *Géographe manuel*. Il ajoute qu'on *recueille auſſi à Saint-Domingue, du ſucre, du*

cacao, *de l'indigo*, *du maïs & de bons fruits*; cette énumération a l'air bien antique. 1°. La culture du cacao a été abandonnée il y a plus de 50 ans, l'ouragan de 1715 ayant fait périr la plûpart des cacaotiers, on n'en cultive aujourd'hui quelques-uns que par curioſité; le quartier de Jérémie eſt preſque le ſeul où l'on en voit encore quelques plantations. 2°. Le maïs n'eſt pas plus en valeur dans cette Colonie, que le petit mil, les pois, les féves; il n'eſt point d'habitation, ſoit en plaine, ſoit en morne, où l'on ne ſéme annuellement ces graines, tant pour la nourriture des blancs & des eſclaves, que pour celle des volailles. 3°. Le café & le coton ſe cultivent avec ſuccès depuis nombre d'années dans la Colonie; M. l'Abbé d'Expilly auroit bien dû en dire un mot.

Le roucou, qui eſt un des principaux revenus de Cayenne, ne s'y exploite point; l'arbriſſeau qui le produit eſt cependant une plante indigène à Saint-Domingue : il n'y a dans la Colonie que quatre ſortes de manufactures, qui ont pour objet le ſucre, le café, l'indigo, le coton.

§ 1.

Du ſucre.

Le ſucre fait, depuis pluſieurs années, une branche des plus conſidérables de commerce dans nos Colonies; c'eſt le ſuc exprimé d'une plante, connue ſous le nom de *canne à ſucre*, dont on verra la deſcription au Chapitre cinquieme de cet ouvrage. Voici un abrégé des

procédés qu'on emploie, tant pour la culture de cette plante, que pour en extraire & en préparer le ſuc.

On choiſit pour planter les cannes une terre légere, graſſe, humide, profonde & bien aérée; les terres maigres, uſées, qui n'ont pas de fond ne produiſent que de petites cannes barbues, pleines de nœuds, dont on ne retire que peu de ſucre, très-difficile à fabriquer. Lorſque la terre eſt bien nettoyée, on la partage en pluſieurs carreaux, de 100 pas quarrés chacun; le pas eſt de trois pieds & demi; on laiſſe entre les carreaux un chemin qu'on appelle *lizière*, large de 18 pieds, tant pour faciliter le paſſage des cabrouets, que pour empêcher le feu qui prendroit, par malheur, dans un carreau, de ſe communiquer aux autres. On ne laiſſe point les lizières en friche, on y plante des patates, des pois, & d'autres vivres qu'on récolte avant de couper les cannes. On aligne enſuite le terrein, & on y fait des trous de 15 à 20 pouces de longueur, de 4 à 5 pouces de largeur, & de 7 à 8 pouces de profondeur. Ces trous ſont plus ou moins éloignés les uns des autres, depuis deux pieds juſqu'à trois pieds & demi, ſuivant la qualité du terroir: on met dans chaque trou deux ou trois morceaux de canne, de 15 à 18 pouces de long, qu'on prend dans le haut de la canne, c'eſt ce qu'on appelle *du plant*: on les couche au fond du trou horizontalement, & on les couvre de terre; lorſque le terrein eſt marécageux & plein d'eau, on place le plan de façon que le bout d'en-haut ſoit hors de terre de 4 à 5 pouces, c'eſt ce qu'on ap-

pelle *planter en canon.* Depuis quelques années on a introduit, dans la partie de l'Oueſt, une nouvelle méthode de planter les cannes, qui épargnera bien des travaux, ſi elle réuſſit: elle conſiſte à labourer la terre avec la charrue, & à placer le plant dans les ſillons, de façon que le commencement du ſecond plant touche la fin du premier, & ainſi de ſuite.

On plante ordinairement les cannes dans le temps qu'on les récolte, afin de profiter du plant. On les arroſe par le moyen des rigoles qu'on a ſoin d'y pratiquer: ſi le terrein n'eſt pas arroſable, ſoit par ſon inégalité, ſoit par le défaut d'eau, on eſt obligé d'attendre la ſaiſon des pluies pour planter. Lorſque le terrein eſt propre aux cannes, une fois plantées, elles durent long temps; mais ſi le terrein eſt maigre, uſé, peu profond, il faut les arracher après la deuxieme coupe, & faire une nouvelle plantation; une troiſieme coupe ne produiroit que des rejettons grêles, pleins de nœuds, & ſans ſuc.

Quand le temps eſt favorable, au bout de 7 à 8 jours que les cannes ſont en terre, on voit ſortir de chaque œilleton, un bourgeon de la forme d'une petite aſperge, qui quelques jours après ſe diviſe en deux feuilles minces, longues, peu larges & oppoſées: la tige continue de s'élever en pointe, elle produit peu de temps après deux autres feuilles, & ainſi de ſuite. Quand elle eſt parvenue à la hauteur d'environ un pied, il ſort de ſa baſe d'autres bourgeons plus ou moins nombreux, ſuivant la qualité de la terre; il faut alors avoir ſoin d'arracher les jeunes herbes

qui ont pouſſé avec le plant, afin que les cannes profitent de tout le ſuc de la terre; il faut les ſarcler autant de fois qu'elles en ont beſoin, juſqu'à ce qu'elles couvrent toute la ſurface du terrein, & qu'elles étouffent, par leur ombre, les herbes qui pourroient croître autour d'elles; après quoi on n'y touche plus juſqu'à leur parfaite maturité.

Les cannes ſont quelquefois mûres au bout de 12 mois qu'on les a plantées, quelquefois au bout de 15, d'autres le ſont à peine à 18 mois; les rejettons ne ſont en état d'être coupés qu'à l'âge de 10, 12 ou 15 mois. Le temps de la coupe n'a point de regle fixe, il dépend de la qualité du terrein qu'occupent les cannes, & de la ſaiſon dans laquelle elles ont été plantées.

Lorſqu'on juge qu'elles ſont parfaitement mûres, & qu'on a pris la réſolution de les couper, on met l'attelier dans la piece, les Nègres commencent par abattre, avec leur ſerpe, la tête des tiges, à 3 ou 4 pouces de la naiſſance des feuilles; on les coupe enſuite au pied, le plus près de terre qu'il eſt poſſible; on les diviſe en deux ou trois parties, ſuivant leur longueur, de maniere que chaque tronçon ait environ trois pieds; d'autres Nègres les ramaſſent, en font des paquets, qu'ils amarrent avec la tête des cannes, & on les charge ſur les cabrouets, qui les portent au moulin pour en exprimer le *jus*, le *ſuc*, le *vin* ou le *vézou*; tous ces termes ſont ſynonimes.

C'eſt un mauvais uſage de laiſſer entrer les cabrouets dans les pieces de canne, lorſqu'on

veut conſerver les ſouches pour une nouvelle coupe : les roues en écraſent pluſieurs & retardent la végétation ; leurs veſtiges ſe remarquent toujours, & l'on diſtingue ſans peine dans une piece de rejettons, les routes que ſe ſont frayé les cabrouets. Un habitant qui entend ſes intérêts, fait porter les paquets de cannes au bord des lizieres ; cette opération ne retarde en rien l'exploitation, quand elle eſt exécutée avec intelligence.

Le moulin prend le nom de la force qui le fait tourner, de-là trois eſpeces de moulins en uſage aux iſles, qu'on appelle moulin à bêtes, moulin à eau, moulin à vent. Sans entrer ici dans le détail des différentes parties qui compoſent un moulin, ni des différences qui ſe trouvent entr'eux, il ſuffira de dire que par le moyen de cette machine, l'on fait tourner ſur leur pivot trois gros tambours de fer fondu, placés ſur une même ligne, quelquefois horizontalement, mais communément verticalement. Ils ont environ un pouce & demi d'épaiſſeur, 18 à 20 pouces de hauteur, 15 à 18 pouces de diamètre en dedans; le vuide eſt rempli par un rouleau de bois dur, qu'on garnit de ſerres ou de coins de fer d'eſpace en eſpace, enſorte que le tambour faſſe corps avec le rouleau, & qu'ils tournent tous deux enſemble. Le tambour du milieu s'appelle le grand rôle, & on donne le nom de petits rôles à ceux qui ſont à ſes côtés; c'eſt qu'autrefois le tambour du milieu ſurpaſſoit les autres en groſſeur ; mais ils ſont aujourd'hui égaux.

Les trois rouleaux ſont garnis par en-haut

de dents qui s'engrenent les unes dans les autres, de façon que le grand rôle ne peut tourner ſur ſon pivot ſans faire tourner les deux autres qui l'accompagnent, mais dans un ſens contraire; c'eſt-à-dire, que ſi le grand rôle tourne de gauche à droite, les deux petits rôles tourneront de droite à gauche. Une Négreſſe préſente les cannes entre le grand rôle & un des deux petits rôles, ce qui s'appelle *donner à manger au moulin;* & quoiqu'ils ſoient ſi peu éloignés l'un de l'autre, qu'un écu ne peut y paſſer ſans être applati, dès qu'elles ſont au point de leur jonction, les rôles les attirent & les compriment de telle ſorte, qu'ils en expriment le jus qu'elles contenoient; une autre Négreſſe les fait repaſſer de l'autre côté, entre le grand rôle & le troiſieme rôle, & elles achevent de rendre le reſte du ſuc qu'elles pourroient encore avoir: les cannes ainſi preſſées ſe nomment *bagaces*, & ſervent à chauffer les chaudieres où le ſucre ſe fabrique (*).

Le vin de canne coule le long des tambours, & va ſe réunir dans une gouttière qui le porte à la *ſucrerie;* c'eſt une grande ſalle voiſine ou attenante au moulin, de différente grandeur: l'on y place d'un côté un réſervoir

(*) M. Bomare dit qu'on *broye les cannes ſous des rouleaux d'un bois très-dur*: l'expreſſion n'eſt rien moins qu'exacte, on ne *broye* pas les cannes, on les comprime; loin d'être broyées en ſortant du moulin, elles ſont quelquefois encore dans toute leur longueur. On ne paſſe point non plus les cannes *ſous* des rouleaux pour en exprimer le jus; mais bien *entre* des rouleaux.

pour recevoir le *vézou* qui ſort du moulin ; & les chaudières, au nombre de 4 ou 5 ; cela s'appelle *monter un équipage*. Dans l'autre côté on établit deux canots de bois d'acajou, capables de contenir aſſez de ſucre pour remplir chacun deux barriques. Le fourneau ſe conſtruit immédiatement ſous les chaudières ; autrefois chaque chaudière avoit ſon fourneau particulier, ce qui multiplioit le travail & la dépenſe ; aujourd'hui on a ſimplifié les choſes, un fourneau ſuffit ; ſon aire eſt tellement conſtruit, que la flamme paſſe ſucceſſivement ſous chaque chaudière, & les fait bouillir toutes à la fois à feu de reverbère.

Communément les équipages ſont compoſés de quatre chaudières : la première s'appelle *la grande*, c'eſt en effet la plus grande de toutes ; la ſeconde ſe nomme *le flambeau*, parce que le vézou ayant été écumé dans la grande, rend alors des bouillons clairs & tranſparents ; la troiſieme eſt appellée le *ſirop*, parce que le jus de canne commence en ſortant du flambeau à prendre du corps & de la conſiſtance ; la quatrieme eſt la *batterie*, parce qu'on eſt obligé de le battre avec l'écumoire, & de l'élever en haut pour lui donner de l'air & l'empêcher de ſortir de la chaudière.

Lorſque le réſervoir eſt plein de vézou & qu'on veut le fabriquer, on ouvre une bonde ou robinet, qui eſt placé vers ſa baſe, & on en remplit la grande : on y mêle une certaine quantité de chaux vive, ou de cendre qu'on appelle *leſſive*, pour purger la liqueur, & quand la ſuperficie de la chaudière eſt couverte d'écume, on l'enlève ſans troubler le

fond. Après que le vin de canne a bouilli dans la grande, & qu'il a été écumé environ une heure, deux Nègres le verſent avec de grandes cuilliers dans le flambeau, & l'on remplit la grande avec le vézou du réſervoir, comme ci-devant; on le fait ainſi paſſer ſucceſſivement de la grande dans le flambeau, du flambeau dans le ſirop, & du ſirop dans la batterie, où il reçoit ſa derniere cuiſſon.

Quand on juge qu'il eſt parvenu à ſa perfection, on le verſe avec des cuilliers dans une grande chaudière poſée à plat à côté de la batterie; on la nomme le *rafraîchiſſoir*, d'où on le tranſporte dans les canots, lorſqu'on *roule en brut;* mais quand on veut faire du *ſucre terré*, & qu'on *roule en blanc*, on porte le ſucre du rafraîchiſſoir dans des vaſes de terre cuite, faits en cône, qu'on appelle *formes;* au bout de 8 à 10 heures, le ſucre verſé dans les canots eſt ſuffiſamment réfroidi & en état d'être *enformé;* c'eſt-à-dire, d'être porté dans des barriques qu'on a placé pour cet effet dans la *purgerie*: c'eſt un bâtiment plus ou moins grand, où l'on a creuſé un baſſin bien cimenté & couvert de ſolives, qu'on appelle *limandes;* on y poſe les barriques, le ſucre dont on les remplit s'y congèle, le ſirop s'en détache & tombe dans le baſſin. Quand les barriques ſont bien purgées, on y met des fonds & des cercles, ce qu'on appelle *rabattre les ſucres*, & on les envoie en France. Le ſucre ainſi préparé ſe nomme *ſucre brut*, il eſt la baſe des autres eſpeces de ſucre.

Lorſqu'une habitation eſt bien réglée, que l'équipage eſt bien monté, que les chaudières

bouillent bien, que les cannes ſont coupées à propos, que le vin de canne & le chauffage ne manquent point, il faut ordinairement ſix heures (*) pour faire paſſer le vézou du réſervoir dans le rafraîchiſſoir, où il eſt changé en ſucre après avoir été cuit dans les quatre chaudières ſucceſſivement. On fabrique en 24 heures environ deux mille livres peſant de ſucre tout purgé. Un quarreau de canne rend ordinairement ſept à huit mille livres peſant net; c'eſt-à-dire, la *tare* ôtée, qui eſt de dix livres par quintal. Un habitant qui roule en brut 50 quarreaux de canne tous les ans, fait donc ordinairement 400,000 livres peſant de ſucre; & en ſuppoſant qu'il vende ſes ſucres 16 liv., argent de France le quintal, ſes revenus annuels monteront à 64,000 livres tournois.

Quand on *roule en blanc*, on verſe le ſucre du rafraîchiſſoir dans les *formes*, dont le trou d'en-bas eſt bouché avec de la paille; on l'y laiſſe environ 24 heures, juſqu'à ce qu'il ſoit bien congelé; on débouche alors les formes, & on les tranſporte dans la *purgerie*, où on le laiſſe repoſer huit à dix jours, après leſquels il doit être ſuffiſamment purgé: on couvre alors les formes d'un pouce environ d'une terre préparée & délayée comme du mortier, dans une quantité ſuffiſante d'eau; on en ajoute de nouvelle, mais beaucoup plus liquide, au

(*) Je ne ſais ce qui a pu faire dire à M. Bomare, qu'on *faiſoit bouillir pendant un jour entier, en verſant de temps en temps de l'eau, la liqueur extraite des roſeaux*; cette opération ne dure tout au plus que 6 heures.

bout de 24 heures, ce qu'on réitère deux ou trois fois, jusqu'à ce que le sucre ait acquis la blancheur & la qualité qu'on desire; on le transporte ensuite dans *l'étuve* pour le faire sécher. C'est une tour quarrée, remplie en dedans de plusieurs planchers étagés, sur lesquels on pose les pains de sucre qu'on a tiré des formes : quand il est bien purgé de son humidité, on le pile & on le met dans des barriques, où on le fait entrer par force à coups de pilons: on nous l'envoie ainsi préparé; c'est ce qu'on appelle *cassonade*.

§ 2.

Du café.

C'est le fruit d'un arbre originaire d'Arabie & d'Ethiopie, nommé *Caféyer*, dans nos isles, où il s'est prodigieusement multiplié; on peut en voir la description au Chapitre V. de cette histoire; on en fait à Saint-Domingue deux récoltes par an, celle du mois de Septembre est la plus abondante : voici en abrégé la manière de le cultiver & de le préparer pour être envoyé en France.

On choisit un terrein bien aéré, humide & ayant au moins 4 à 5 pieds de bonne terre. Sans ces précautions les plantations ne durent guères; on voit tous les jours les caféyers jaunir & dépérir sans ressource, lorsqu'ils n'ont encore que sept à huit ans; qu'on sonde le sol où ils sont plantés, & l'on verra que la terre n'est pas profonde, & que la racine de cet arbre étant pivotante & nullement traçante, touche le tuf, dont elle ne peut tirer

aucune nourriture. Les montagnes étant plus fraîches, & conſervant mieux l'humidité que les plaines, ſont les terreins qui conviennent le mieux pour y établir une caféyère ; on doit préférer ceux qui ſont en pente, parce que l'eau qui ſéjourneroit au pied de l'arbre le pourriroit : lorſque le terrein a été jugé convenable, on abat les arbres qui le couvrent, on les brûle, & lorſque la place a été bien nettoyée, on y trace la nouvelle plantation.

Il eſt aſſez difficile d'établir des regles préciſes ſur la diſtance qu'on doit mettre entre les plantes ; elle doit varier ſuivant la nature du ſol & l'expoſition du terrein. Communément les caféyers ſe plantent en quinconce à 8 pieds les uns des autres ; les trous ſe font au louchet ou à la houe, on jette dans chaque trou deux ou trois graines nouvellement cueillies, & environnées de leur pulpe, & on les couvre de terre. Au bout de huit ou dix jours l'on voit ſortir de terre une tige délicate, qui porte au ſommet les deux lobes de la féve, & qui ſe diviſe peu de temps après en deux feuilles oppoſées ; la tige pouſſe de ſon centre en grandiſſant deux autres feuilles, & ainſi de ſuite ; on ne laiſſe qu'une tige dans chaque trou, on arrache les autres en ſarclant ; on a ſoin de ne laiſſer croître aucune herbe aux pieds des jeunes plantes : on peut planter dans l'intervalle qui les ſépare du maïs, du petit mil ou des légumes ; le maïs convient mieux, parce qu'il s'élève promptement, & qu'il conſerve l'humidité de la terre, ſi néceſſaire aux jeunes caféyers.

Abandonné à lui-même cet arbre croît juſqu'à

juſqu'à 20 pieds, il eſt alors gros comme la jambe ; mais on ne lui permet pas de s'élever au-deſſus de 5 à 6 pieds : lorſqu'il eſt parvenu à cette hauteur on l'étête, & l'on coupe le ſommet des branches qui tendent à s'élever plus haut ; on a ſoin auſſi de retrancher toutes les branches *gourmandes*, ce ſont celles qui s'élèvent preſque perpendiculairement ; elles ſont bien nourries, produiſent de larges feuilles & peu de fruit. Dès la ſeconde année le caféyer commence à rapporter, mais il n'eſt dans ſon parfait rapport que la quatrième ou cinquième année. Alors on le voit ſe charger d'une multitude de fleurs, auxquelles ſuccèdent les fruits ; les branches qui ſont très-ſouples en ſont ſi chargées, qu'elles pendent juſqu'à terre : chaque arbre produit plus ou moins une livre de café tout préparé.

Lorſque le fruit a acquis un rouge bien foncé, il eſt temps d'en faire la récolte ; c'eſt ce qui s'appelle aux iſles *ramaſſer* le café : on conduit pour cet effet ſur la place l'attelier des Nègres, ils ont avec eux des panniers ; à meſure qu'ils les rempliſſent de café, ils le portent au lieu deſtiné pour être préparé. Là d'autres Nègres le font paſſer entre deux rapes cylindriques, que l'on fait tourner dans un ſens contraire : par cette opération, la *ceriſe*, c'eſt-à-dire, la pulpe qui environne la graine, s'en ſépare ſans peine ; on l'expoſe enſuite au ſoleil ſur un glacis, en prenant bien garde que la pluie ou la roſée ne le mouille ; lorſqu'il eſt bien ſec, on l'appelle *café en parchemin*, & on le porte au moulin pour briſer la coque & la ſéparer de la graine.

Cette eſpèce de moulin n'eſt autre choſe qu'un arbre perpendiculairement placé, que l'on fait tourner ſur lui-même par le moyen de l'eau ou de quelqu'animal ; cet arbre fait tourner avec lui deux meules, poſées verticalement dans un orbite dont il occupe le centre : ces meules miſes en mouvement, décrivent la circonférence de cet orbite, qui eſt une eſpèce d'auge où l'on verſe le café dépouillé de ſa ceriſe par la premiere opération.

Quand les coques ſont bien briſées, on les porte avec les graines au *ventilateur*, les enveloppes étant légères ſuivent la direction de l'air agité par le ventilateur, & s'éloignent du point central de la chûte. La graine naturellement plus peſante, ne change point ſa direction par l'action du ventilateur, & tombe dans un réſervoir qu'on a placé deſſous. Par cette opération la graine du café ſe trouve ſéparée de ſes dépouilles ; on fait enſuite *trier* le café, c'eſt-à-dire, qu'on fait ſéparer les graines que les meules ont briſées de celles qui ſont reſtées entieres ; on les enfutaye ſéparément & on les fait paſſer en France. Le café de *triage*, qui n'eſt compoſé que de graines briſées, ſe vend trois ou quatre ſols meilleur marché que le café *trié* ; le prix de celui-ci varie ſuivant le plus ou moins de débit qu'on en a. En 1771, il valoit à Saint-Domingue juſqu'à 15 ſols, monnoie de France ; en 1773, à peine pouvoit-on en avoir 9 ſols.

Le café Moka a une couleur jaunâtre, & une bonne odeur ; celui de Bourbon eſt blanchâtre, alongé, inodore ; celui des iſles eſt verdâtre, & a l'odeur ainſi que le goût un peu

herbacé, ſur-tout lorſqu'il eſt nouveau. Perſonne n'ignore qu'on fait avec la graine de café grillée, miſe en poudre, & infuſée dans l'eau bouillante, une décoction très-gracieuſe, & qui eſt devenue de l'uſage le plus commun. On doit pour le faire bon n'en point épargner la quantité: il faut le griller dans des vaſes de terre verniſſée, afin d'éviter l'impreſſion que le fer ou l'airain peuvent lui communiquer; on juge qu'il eſt ſuffiſamment torréfié, lorſque ſa couleur tire ſur le violet: en le tirant du feu, il faut le verſer dans un vaſe bien fermé, ou tout ſimplement dans un cornet de papier bien ajuſté, afin d'obliger les parties volatiles à ſe fixer ſur les graines. Quand il eſt refroidi, on le paſſe au moulin, en obſervant ſoigneuſement de n'en pulvériſer qu'autant & qu'au moment qu'on veut l'infuſer. Il vaut mieux le jetter dans l'eau bouillante que de le mettre d'abord dans l'eau froide, l'infuſion en eſt plus agréable & ſouffre moins de diſſipation : un bouillon ſuffit pour en ſéparer les ſels & les molécules onctueuſes. Plus on le laiſſe ſur le feu, plus il perd de ſa qualité.

Cette boiſſon fortifie, anime, accélère la digeſtion, elle éloigne le ſommeil, fait ceſſer l'ivreſſe, favoriſe l'apparition des regles; elle eſt utile dans les affections ſoporeuſes & dans l'apoplexie, ſous la forme de clyſtère. Elle convient aux perſonnes repletes, pituiteuſes, & à celles qui ſont ſujettes aux migraines, par la fermentation qu'elle cauſe dans le ſang. Ces mêmes effets la rendent nuiſible à bien des perſonnes, qui néanmoins ne veulent pas

s'en priver. Elle ne convient nullement à ceux qui ſont d'un tempéramment ardent, ſec & bilieux, aux mélancoliques. M. Tiſſot en interdit l'uſage ordinaire aux gens de lettres: on peut dire en général que le grand & le fréquent uſage en eſt très-dangereux, ſur-tout lorſqu'on le prend ſans lait.

§ 3.

De l'indigo.

On peut voir la deſcription de cette plante au Chapitre V. de cet ouvrage. Le P. Labat a rapporté tous les procédés que les Indigotiers emploient pour cultiver & fabriquer cette denrée, qui eſt d'un grand revenu pour les propriétaires.

On diſtingue aux iſles trois eſpèces d'indigo, le *franc*, le *bâtard*, & celui de *Guatimala*. Celui-ci étoit le plus eſtimé; mais comme il rapportoit peu, la culture en a été abandonnée. L'indigo franc eſt plus petit que le bâtard, & rapporte moins: il vient aſſez bien dans les terres graſſes & humides; mais l'indigo bâtard vient généralement bien par-tout; il s'élève fort haut, & devient, lorſqu'on le laiſſe pouſſer, une eſpèce d'arbuſte qui vit deux ou trois ans. On le trouve à Saint-Domingue dans les lieux incultes, c'eſt ce qui l'a fait nommer indigo bâtard ou ſauvage, & qui pourroit faire croire qu'il eſt indigène.

La culture de l'indigo, de quelque eſpèce qu'il ſoit, exige de grands ſoins; quoiqu'une des plus anciennes de la Colonie, elle eſt plus éloignée que toute les autres de ſa perfection.

On n'a point encore trouvé de regle fixe pour le fabriquer : on ne ſuit par-tout qu'une routine hazardeuſe & ſouvent fautive, qui cauſe quelquefois de grands dommages au Fabricant, dont il ſe conſole cependant par l'eſpoir de tromper le Marchand Européen, qui ne connoît guères cette denrée que très-ſuperficiellement.

La plante qui la produit eſt extrêmement tendre & ſenſible à toutes les impreſſions de l'air : les grandes pluies la pénétrent & la pourriſſent, ſi l'eau n'a point d'iſſue pour s'écouler; les vents brûlans la font ſécher ſur pied, les berbes l'étouffent, les chenilles en font un dégat prompt & ſingulier. Elle demande une terre neuve, légère, fraîche, qu'il faut entretenir avec ſoin & ſarcler continuellement, pour empêcher la pouſſe des mauvaiſes herbes : quand le terrein eſt bien nétoyé, & qu'il n'y a pas un brin d'herbes, on range l'attelier des Nègres ſur une même ligne; ils font avec leur houe des trous peu profonds, éloignés d'environ un pied les uns des autres; on met dans chaque trou 10 ou 12 graines, qu'on recouvre légérement de terre. Le temps qu'on choiſit pour ſemer dépend du caprice du propriétaire : les uns attendent que les premières pluies aient humecté la terre; d'autres, preſſés par l'envie de récolter au plus vîte, ſément dans le temps des ſecs. Il y a de grands inconvéniens dans l'une & l'autre méthode : ceux qui attendent les pluies pour enſemencer leurs champs, rendent cette opération plus pénible, & leurs récoltes plus tardives; mais ils ne s'expoſent

pas non plus à travailler en vain & à perdre leurs graines, comme font ceux qui les sément dans un temps sec : car il arrive souvent, ou que la graine restant trop long-temps en terre, est dévorée par les insectes, ou qu'une petite pluie passagere la fait germer; si les pluies ne continuent pas, la terre se desséche, le germe périt : dans l'un & l'autre cas la graine est perdue, & il faut recommencer la besogne.

Trois ou quatre jours après que la graine a été mise en terre, si les pluies secondent les travaux, on la voit sortir de terre. Ce sont d'abord de petites tiges noueuses, garnies de petites branches qui portent plusieurs paires de feuilles, & qui sont toujours terminées par une impaire. Dans un bon terrein, au bout de deux mois la plante a deux ou trois pieds de hauteur, & il est temps de la couper ; on met donc l'attelier dans la piece : chaque Nègre est armé d'un couteau recourbé en maniere de faucille ; on la met, à mesure qu'on la coupe, dans de grands morceaux de toile, qu'on amarre par les quatre coins, & on la porte à l'*indigoterie*. Au bout de six semaines on peut faire une seconde coupe, & une troisième au bout de six autres semaines, pourvu que les pluies ne manquent pas. L'indigoterie est composée de trois cuves de maçonnerie bien cimentées, disposées les unes plus hautes que les autres, en manière de cascade, en sorte que la première puisse se vuider par le fond dans la seconde, & celle-ci dans la troisième : la premiere cuve s'appelle *la trempoire*, c'est-là que l'on dépose la

plante auſſi-tôt qu'elle eſt coupée; après l'avoir rempli d'eau, la chaleur la fait fermenter, les ſels dont elle eſt pénétrée ſe détachent. Quand l'eau s'en eſt chargée, on la fait paſſer dans la ſeconde cuve, qu'on nomme la *batterie*: on l'y agite & on la bat juſqu'à ce que l'on juge que les fécules faſſent corps & ſoient comme coagulées les unes avec les autres, & que le *grain* ſoit formé; alors on ceſſe de battre, on laiſſe repoſer la matière, l'indigo s'unit, ſe ſépare des parties aqueuſes & ſe précipite au fond de la cuve: on fait enſuite écouler l'eau, en ouvrant les robinets qu'on a pratiqués dans la batterie à différentes diſtances du fond; on ouvre enſuite les robinets du fond, par leſquels toutes les fécules tombent dans la troiſieme cuve, qu'on nomme *diablotin*. Après qu'on les a laiſſé ſe repoſer un peu de temps, on les met dans des ſacs de toile ſuſpendus, de forme conique, où elles achevent de ſe purger des parties d'eau qu'elles avoient conſervées. On étend enſuite l'indigo dans des caiſſes de bois pour le faire ſécher entiérement, on le coupe par quarreaux avant qu'il ſoit bien ſec, & on l'enfutaye, lorſqu'il eſt dépouillé de toute ſon humidité.

L'indigo de bonne qualité eſt léger, flottant ſur l'eau; ſa couleur doit être d'un bleu foncé, tirant ſur le violet, brillant, vif, éclatant & comme argenté en dedans. En 1773, l'indigo de bonne qualité valoit à Saint-Domingue juſqu'à huit livres tournois la livre.

§. 4.

Du coton.

L'arbre qui porte le coton ſe charge deux fois par an de fleurs & de fruits. On en verra la deſcription & les différentes eſpèces au Chapitre cinquième. Il vient également bien par-tout, dans les plaines ou dans les mornes, dans les terreins ſecs ou humides, ceux mêmes où les autres plantes périſſent, lui ſont propres. On le plante ordinairement en quinconce, à huit ou dix pieds de diſtance; un peu de pluie ſuffit pour faire ſortir la graine de terre. Au bout de trois ſemaines ou un mois, ſuivant le temps ſec ou pluvieux que l'arbre a eſſuyé depuis ſa plantation, on le ſarcle & on arrache les plantes ſuperflues, en ne laiſſant dans chaque trou que deux ou trois tiges. Lorſqu'elles ont atteint la hauteur de quatre à cinq pieds, on les arrête, pour contraindre la ſéve à ſe porter vers les branches collatérales, qui ſont celles qui portent le plus de fruit. Il faut rompre toutes les branches verticales, parce qu'elles abſorbent la ſéve en pure perte; il faut même arrêter les branches latérales, lorſqu'elles pouſſent des jets trop longs. Ces retranchemens ſagement exécutés forcent les branches à ſe ſubdiviſer; c'eſt par ce moyen qu'on procure à cette plante toute la fécondité dont elle eſt ſuſceptible.

Au bout de ſept à huit mois que la graine a été miſe en terre, pourvu que la ſaiſon ait été favorable, on commence à recueillir les

gouſſes. La récolte dure trois mois. Quand elle eſt faite, on coupe l'arbre au pied dans un temps de pluie, & la ſouche qui eſt reſtée en terre, pouſſe des rejettons qui portent du fruit plus promptement que les jeunes plantes.

Le coton doit ſe recueillir fort ſec; l'humidité le feroit fermenter, & la graine germeroit. Le premier ſoin, après qu'on l'a cueilli, eſt de l'*éplucher*, c'eſt-à-dire, de ſéparer le duvet d'avec la graine. On ſe ſert pour cet effet d'une machine compoſée de deux rouleaux d'environ 14 à 15 pouces de longueur & d'un pouce de diamètre, cannelés dans toute leur longueur, & poſés horizontalement l'un ſur l'autre. Une manivelle que l'ouvrier met en mouvement avec le pied, fait tourner ces rouleaux ſur leur axe dans un ſens contraire. Ils ſont ſuffiſamment éloignés l'un de l'autre pour laiſſer paſſer le coton qu'on leur préſente, & qu'ils attirent par leur mouvement de rotation : mais ils ſont en même temps trop ſerrés pour laiſſer paſſer les graines; elles ſont donc obligées de ſe détacher du coton qui les enveloppe, elles tombent à terre par devant les rouleaux, & le coton eſt reçu dans un ſac qu'on tient ouvert par derrière. Cette machine s'appelle *moulin à coton*. Un Nègre habile en épluche ordinairement 25 à 30 livres par jour.

Lorſque le coton eſt bien épluché, on l'emballe. Voici comme on procède à cette opération. On prend un ſac fait de groſſe toile, bien couſu, de ſix à ſept pieds de hauteur; on le ſuſpend en l'air, en l'attachant par en haut à des traverſes de bois portées ſur des

poteaux de ſept à huit pieds de hauteur ; on le mouille, afin que le coton s'y attache & ne gliſſe point ; un Nègre entre dans le ſac, & foule de tout côté avec les pieds & les mains le coton qu'on y jette. Lorſque la balle eſt bien remplie, on la détache, & on en coud l'ouverture. Son poids eſt ordinairement d'environ 300 liv. Il ſe vendoit, en 1773, 85 liv. à 90 livres tournois le quintal.

Le cotonnier, depuis l'inſtant de ſa plantation juſqu'au moment de la parfaite maturité de ſes fruits, eſt attaqué dans ſes différens âges par une multitude d'inſectes qui ſe ſuccèdent les uns aux autres, & qui ſemblent avoir entre eux conjuré ſa perte.

Les *vers*, les *cloportes*, diverſes petites *mouches ſcarabées* pénètrent juſques dans l'intérieur des trous où la graine a été dépoſée ; ils en rongent la ſubſtance, que le développement du germe a attendrie. Les graines échappées à ce premier danger, produiſent bientôt de jeunes plantes qu'on voit ſortir de terre.

Alors les *criquets* ou *grillons* les attaquent durant la nuit ; les jeunes feuilles ſont dévorées en plein jour par les *diables* & les *diablotins*. Le *diable* eſt un ſcarabée de la groſſeur d'un petit *hanneton* du pays, mais dont le corps plus alongé eſt diverſement bigarré de noir & de jaune, ou rayé de rouge & de noir. Sa tête, fort menue, eſt garnie de deux longues antennes ; ſes pattes ſont déliées & armées de crochets, par leſquels il s'attache fortement aux endroits où il poſe. Le *diablo-*

tin eſt un autre ſcarabée beaucoup plus petit ; ſa couleur eſt d'un verd-pâle.

Les *chenilles printannières* viennent à la ſuite des *diables* & des *diablotins*, & ne ſe font pas prier pour dévorer leur reſte.

Le cotonnier, à qui la dent meurtrière de ces inſectes a fait grace, s'élève en trois mois à la hauteur de 18 à 20 pouces : deux ennemis redoutables l'attaquent alors comme de concert ; ce ſont le *maoka* & l'*écreviſſe*. Le premier eſt un gros ver blanc qui ronge ſa racine & fait ſécher la jeune plante. Le ſecond naît d'une mouche qui pique l'écorce, y dépoſe un œuf, d'où ſort un petit ver dont la forme eſt ſpirale ; c'eſt ſans doute ce qui lui a fait donner le nom d'*écreviſſe*. Ce ver, auſſi-tôt qu'il eſt éclos, ronge la partie ligneuſe de l'arbre ; il s'y forme un chancre : la partie attaquée devient ſi fragile, que le moindre vent ſuffit pour la rompre.

L'arbre, vainqueur de cette foule d'ennemis, ſe pare de fleurs jaunes & rouges, dont l'enſemble charme les yeux. Mais les *punaiſes vertes* ou de toutes couleurs viennent ſouvent rabattre ſa vanité ; lorſqu'elles ſe trouvent en grand nombre, elles en font tomber les fleurs, & les fruits avortent. Le puceron vient auſſi quelquefois ſeconder les punaiſes ; l'arbre languit, devint ſtérile, & périt à la fin.

Les *punaiſes rouges & noires* dédaignent les feuilles & les fleurs du cotonnier ; ces mets ne ſont pas de leur goût, il leur faut un aliment plus fucculent. Elles attendent donc que la gouſſe vienne à s'ouvrir pour en ſucer les graines, qui ſont alors vertes & tendres.

Les graines altérées n'ayant plus de ſubſtance paſſent entières en s'applatiſſant, ou s'écraſent à travers les baguettes. Le coton ſe trouve taché par la fiente jaune & huileuſe de cet inſecte, & le fait mettre au rebut.

Mais l'ennemi le plus redoutable pour une habitation plantée en coton, c'eſt ſans contredit la *chenille à coton*. Cet inſecte ſe jette quelquefois avec tant de voracité ſur les pieces de cotonniers, qu'en deux ou trois jours, & quelquefois même en vingt-quatre heures, il les dépouille de toutes leurs feuilles. Ne trouvant plus alors de nourriture, on en a vu traverſer des pieces entières d'indigo ſans leur cauſer le moindre dommage, & ſe jetter ſur de nouvelles pieces de coton qu'elles dévorent de même que ſi le feu y avoit paſſé. Cette chenille, en moins d'un mois, paſſe par les différens états de ver, de chryſalide & de papillon. Après toutes ces métamorphoſes, elle reparoît ſous ſa premiere forme, diſpoſée à faire de nouveaux ravages, qui durent quelquefois ſix mois de ſuite, & qui ont forcé des habitans à renoncer à cette culture. On en voit peu cependant réduits à ces fâcheuſes extrêmités : ils ne négligent rien pour conſerver leur récolte ; les pluies fraîches & abondantes, qui ſont ſuivies de chaleurs exceſſives, les délivrent ſouvent de cette engeance deſtructive.

Le coton, après ſa récolte, eſt dépoſé dans des magaſins qu'il eſt bien difficile de préſerver de l'approche des *rats*. Ils ne ſont pourtant pas ſi friands de la graine qu'on ſe l'imagine ; ce n'eſt qu'au défaut d'autre ali-

ment qu'ils s'en nourriſſent. Ils tirent plus de parti du coton, qui leur ſert à garnir les endroits où ils font leurs nichées. Cette perte qu'ils occaſionnent eſt de peu de valeur. Au reſte, c'eſt un tribut qu'il faut payer à la nature; cette mere commune travaille pour tous ſes enfans, qui, au lieu de s'entre-aider & de partager ſes bienfaits relativement à leurs beſoins, ne ſont occupés qu'à ſe dévorer les uns les autres.

ARTICLE IX.

Manufactures qu'on pourroit introduire dans la partie françoiſe de Saint-Domingue.

L'on cultive dans l'Inde des végétaux qui paroiſſent aſſurer à l'Amérique, par l'analogie du climat, des ſuccès certains.

1°. L'on pourroit établir des manufactures de *cochenille* dans pluſieurs quartiers, dont le ſol aride ſe refuſe à toute ſorte de culture. Elles enrichiroient en peu de temps une foule d'habitans. Le *Môle S. Nicolas*, par exemple, dont le fonds eſt des plus ingrats, pourroit bientôt égaler les autres quartiers en opulence. Développons ces idées, qui ne ſont pas neuves à la vérité, mais qu'on ne ſauroit rappeller trop ſouvent à une Nation induſtrieuſe & active.

On ſait que la cochenille n'eſt autre choſe qu'un inſecte qui ſe fixe ſur une plante nommée vulgairement *raquette*. Nous poſſédons ce précieux inſecte; on le trouve par-tout ſur les végétaux dont les feuilles ou les fruits ſont un peu acides: l'orme, l'oranger, le citronnier, la vigne, le franchipanier, l'ana-

nas & la raquette lui ſervent d'aſyle & d'aliment. L'on apperçoit dans certaines ſaiſons de l'année ces plantes couvertes de tubéroſités ; ce ſont autant de cochenilles qui s'y ſont fixées. On les voit remuer & changer de place, pour peu qu'on ait la patience de les obſerver : elles ont la forme d'une punaiſe ; leur couleur eſt d'un blanc-ſale en dehors ; mais en les écraſant, elles donnent une teinture d'un rouge vif, couleur de feu, plus ou moins éclatant. Elles ſont ovipares. Les femelles, après avoir été fécondées par une petite mouche, pondent un amas d'œufs qu'elles couvrent exactement de leurs corps. Les arbres alors paroiſſent comme s'ils étoient couverts d'ordures d'oiſeaux.

Il paroît que la raquette eſt plus propre que toute autre plante pour nourrir les cochenilles. On ſait que rien n'eſt plus commun à Saint-Domingue que ce végétal, & qu'il aime une terre aride & ſablonneuſe. Deux ou trois quarreaux plantés par alignement ſuffiront pour commencer à établir la manufacture. On ramaſſera, n'importe ſur quelle plante, les œufs de cochenille, on les tranſportera ſur les raquettes où ils écloront & ſe multiplieront bien vîte. Les Eſpagnols font au Mexique trois récoltes de cochenille par an, qui produiſent, année commune, quinze ou ſeize millions argent de France.

2°. La ſoie pourroit encore faire une nouvelle branche de commerce. Elle ne conviendroit point aux riches habitans, parce qu'elle eſt trop minutieuſe ; mais c'eſt à eux à commencer : ils doivent aux malheureux citoyens

qui les environnent, le ſacrifice des frais que coûteront les expériences. Combien de Nègres libres, de ſang-mêlé, de Blancs même qui ſont dans la plus grande indigence, & qui trouveroient dans la récolte de la ſoie de quoi fournir abondamment à leurs beſoins ? Je ne me donne pas pour auteur de ce projet de manufacture ; nous liſons dans le P. Charlevoix que dès 1694 M. de Ponchartrain, Miniſtre, en fit la propoſition à M. Ducaſſe, Gouverneur de cette Colonie, qui n'y trouva d'autre obſtacle que le peu de population de nos établiſſemens.

Les Anglois ont établi des manufactures de ſoie dans la Caroline méridionale, qui s'accroiſſent tous les jours. Pourquoi n'imiterions-nous pas un ſi bel exemple ? Ce ne ſont pas les bras qui nous manquent. Une multitude d'Acadiens & d'Allemands qu'on a tranſplantés au Môle *S. Nicolas*, languiſſent dans une extrême miſère : ils pourroient s'en occuper & en retirer un profit honnête. En Europe, on ne fait chaque année qu'une ſeule récolte de ſoie ; on pourroit en faire juſqu'à ſix à Saint-Domingue, puiſqu'on les fait dans l'*Indoſtan*, qui eſt ſitué ſous la même latitude.

Avant de tranſporter ces inſectes dans notre Colonie, il faudroit leur aſſurer une nourriture. On trouve dans les bois de pluſieurs quartiers une eſpèce de mûrier dont ils pourroient peut-être s'accommoder. C'eſt un grand arbre dont la ſève eſt laiteuſe, jaune & viſqueuſe : ſa feuille eſt ovale, alongée & pointue ; ſes fruits ſont toujours verts ; ſon bois teint en jaune. Si les vers-à-ſoie pouvoient s'en nour-

rir, il eſt probable que la ſoie qu'ils fileroient ſeroit très-forte. Si les feuilles de cet arbre n'étoient point du goût de ces inſectes, il faudroit faire venir d'Europe ou de la Caroline du plant de mûriers blancs qu'il ſeroit facile de cultiver.

« On avoit commencé, dit le P. Labat, » à élever des vers-à-ſoie à la Martinique; » & quoiqu'on ait abandonné cette manufacture par les plus mauvaiſes raiſons du monde, il y a encore un très-grand nombre de » mûriers blancs ſur pied, qui ſemblent inviter nos habitans à s'attacher de nouveau » à ce riche commerce. »

3°. On pourroit auſſi y cultiver des oliviers. « Il eſt étonnant, dit encore le P. Labat, » qu'on ait juſqu'ici négligé d'en planter dans » nos Colonies; il eſt certain qu'ils y ſeroient » très-bien venus, & qu'ils feroient le fonds » d'un commerce d'autant plus conſidérable » qu'il ſeroit plus aſſuré, puiſque les arbres ne » ſeroient point expoſés à être gelés, comme » il arrive aſſez ſouvent en Europe, & que » ſe naturaliſant au pays, ils pourroient imiter » ceux qui y ont pris naiſſance, & porter du » fruit deux fois par an comme eux. »

4°. « Pourquoi, ajoute le même Auteur, né» gliger de recueillir chez nous, quand nous » le pouvons, une choſe que nous allons » chercher avec beaucoup de riſques & de » dépenſes chez les étrangers?.... Je ne » crois pas qu'il fût impoſſible de gagner » quelqu'un des gardiens des Iſles où le gi» roſle, la muſcade & la canelle naiſſent, » pour en avoir quelques pieds & les tranſporter

» porter dans nos Iſles où il ſeroit aiſé de leur
» trouver un terrein propre à ſa culture...
» J'avois ſemé du poivre, dont quelques
» grains avoient levé aſſez bien ; les jets
» avoient plus de quatre pouces de hauteur,
» quand je m'embarquai.... Je ne doute nul-
» lement que le ſafran ne réuſsît à merveille
» aux Iſles ; la chaleur du climat, la bonté
» du terrein, la facilité qu'il y a à cultiver
» les plantes qui ont des oignons, me perſua-
» dent que ceux qui voudroient prendre ce
» ſoin feroient des profits conſidérables, parce
» qu'ils pourroient faire deux récoltes par
» an, au lieu qu'on eſt heureux en Europe,
» lorſqu'on peut en faire une qui ſoit bonne ».

» Il ne s'eſt trouvé encore perſonne aux
» Iſles, du moins juſqu'à mon départ, qui ſe
» fût aviſé de faire tondre les moutons, &
» de profiter de leur laine. On laiſſoit ce ſoin
» aux halliers & aux épines, où ces animaux
» attachoient leurs toiſons en paſſant. Quoi-
» que ces laines ne ſoient pas des laines d'Eſ-
» pagne, elles ne laiſſeroient pas de valoir
» quelque choſe, ſi on ſe donnoit la peine de
» les amaſſer. On en emploie qui ne valent pas
» mieux. Mais ſi l'on vouloit avoir des lai-
» nes excellentes, qui empêche de porter aux
» Iſles des brebis de race eſpagnole ? Nous
» aurions avant dix ans tous nos troupeaux
» compoſés de moutons d'Eſpagne, dont les
» laines fines & douces fourniroient nos ma-
» nufactures de France. Nos Vaiſſeaux qui
» trafiquent en Eſpagne en apportent tous
» les jours des moutons mâles & femelles ».

Le P. Labat termine ſes réflexions ſur les

nouvelles manufactures qu'on pourroit introduire dans nos Isles par cet avis judicieux. « Ceux qui voudront commencer les épreuves, doivent se souvenir que les commencemens sont toujours rudes & difficiles. Il faut qu'ils s'attendent aux contre-temps que les premiers inventeurs éprouvent en toute chose. Mais ils doivent à leur exemple ne se point rebuter, tenter différentes voies, employer différens moyens, travailler sans relâche & avec courage, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au but qu'ils se sont proposé ».

ARTICLE X.

Réflexions sur l'état présent des habitans de Saint-Domingue, tant libres qu'esclaves.

De l'aveu même des Ecrivains Espagnols, lorsque Christophe Colomb, avec une troupe d'aventuriers, aborda à Saint-Domingue, il trouva cette Isle habitée par des hommes simples, doux, humains, bienfaisans, qui passoient paisiblement leur vie dans une molle & tranquille indolence. Les productions naturelles du pays, & le poisson qu'ils prenoient à la pêche, suffisoient pour sustenter une vie oisive & par conséquent frugale. Se parer des injures du temps & des horreurs de la faim, reproduire son être ; tels étoient les seuls besoins qui les tiroient de l'inaction, parce qu'ils n'écoutoient que la voix de la nature. Ils ne cultivoient point les Arts, ils n'étoient point méchans, & des hommes

policés ne leur avoient pas encore communiqué leurs vices.

Ils n'avoient pour demeures que des cabanes faites à la hâte avec des roſeaux ou des branches d'arbres. La terre étoit couverte de forêts auſſi anciennes que le monde. Saint-Domingue en un mot ſembloit ſortir des mains de la nature ; l'éducation ne l'avoit pas encore abâtardi.

Tout a changé de face depuis l'arrivée des Européens. D'épaiſſes forêts ſont devenues des champs fertiles ; les montagnes déſertes & environnées de précipices ſont aujourd'hui des fonds inépuiſables de richeſſes ; des Villes floriſſantes ont pris la place qu'occupoient autrefois quelques cabanes éparſes çà & là ; de riches plantations couvrent la ſurface des campagnes ; la terre eſt annuellement bouleverſée & comme forcée de produire les tréſors qu'elle recèle dans ſon ſein. Le changement ne s'eſt pas fait ſeulement ſentir dans le phyſique, il s'eſt étendu juſque dans l'ordre moral ; ou plutôt, le changement de mœurs a opéré cette révolution dans le phyſique.

L'Iſle Saint-Domingue ſe trouve actuellement habitée par deux ſortes d'hommes qui diffèrent encore plus par la condition que par la couleur. Les uns ſont libres, indépendans, & abſorbent toutes les productions d'une terre féconde qu'ils ne cultivent pas ; les autres s'épuiſent pour enrichir les premiers. Ils ſement & ne récoltent pas ; ils bâtiſſent, & ils ſont ſans logemens ; ils répandent l'abondance, & ils meurent de faim ; ils procurent à ceux qui les emploient toutes les matieres

de luxe, & ils ſont ſans vêtemens; ils font paſſer les autres d'un état vil & rampant, à celui d'une aiſance honnête, & même de l'opulence, & ils languiſſent eux-mêmes dans un affreux eſclavage qui fait tous les jours frémir l'humanité : voilà leur récompenſe. Développons ces idées, humiliantes pour un peuple policé, mais trop ſenſibles pour être tues. Je ne parle que de la partie françoiſe; ſes voiſins indolens ne méritent aucune attention.

Ceux qui jouiſſent d'une liberté que la nature rend commune à tous les hommes, qui la raviſſent ſans remords à leurs ſemblables, & qui leur font ſentir tous les jours, ſans frémir, les peines attachées à cette privation; en un mot, les Créoles ſe rapprochent autant des anciens naturels par leurs vertus, qu'ils s'en éloignent par leurs vices. On voit en eux un alliage bizarre de bonnes & de mauvaiſes qualités; ils ont la plûpart l'eſprit juſte, pénétrant, diſpoſé à acquérir les ſciences les plus abſtraites, quand ils veulent s'y appliquer. Les jeunes Créoles, que les parens font éduquer en France, profitent au mieux des leçons qu'on leur donne; mais ils les oublient auſſi vîte qu'ils les ont appriſes; ils ne portent ſouvent dans leur Patrie que celles du libertinage & de l'irreligion, qu'ils ont ſoin de communiquer à ceux qui, moins fortunés, ne peuvent pas les aller puiſer dans leurs ſources.

Ils ſont communément bienfaits, leſtes, généreux, obligeans, braves, fiers, magnifiques : ils aiment la dépenſe, l'oſtentation, le faſte; ils n'épargnent rien pour ſatisfaire leurs

fantaiſies ; leurs deſirs s'irritent par les obſtacles, l'impoſſibilité de les remplir les déſeſperent. Ils ſont paſſionnés à l'excès pour les femmes ; il les quittent avec indifférence ; l'inſtinct fait tout, le ſentiment n'y eſt pour rien. L'oiſiveté, l'indolence, la négligence de leurs propres intérêts les caractériſent en tout ; on ne ſauroit s'y méprendre, ni les confondre avec l'induſtrieux & actif Européen. On les voit rarement fidèles dans leurs amours, à moins que le lien conjugal ne vienne fixer leur inconſtance ; la jalouſie ſuccède alors à l'indifférence, elle les maitriſe juſques dans les plus petits détails, & il en réſulte bien des troubles domeſtiques, ſur tout lorſqu'une femme, offenſée par des ſoupçons, ſe livre à ſon humeur acariâtre : on s'injurie, on boude quelque jours, & puis on ſe raccommode : ainſi va le monde.

On peut dire à la louange du ſexe, qu'il ſait ſe reſpecter ; que l'honneur, la décence, la ſageſſe, ſont des barrières qu'il n'a pas coutume de franchir, & qu'une femme déréglée, (je ne parle que des blanches,) eſt auſſi rare que les hommes libertins ſont communs ; c'eſt dommage que ces vertus ſe trouvent ſouvent accompagnées d'un fond de vanité, d'un ton impérieux qui gâte tout. La plûpart des femmes n'ont pas le talent de s'occuper, elles ſont paſſionnées pour la danſe : lorſque cet amuſement leur manque, que le jeu ou la compagnie ne viennent pas les diſtraire, elles paſſent leur temps à dormir ou à quereller leurs ſervantes avec un dédain, une hauteur inſupportable.

Les hommes comme les femmes n'aiment pas à voir ſouffrir leurs animaux domeſtiques; ils en prennent un ſoin tout particulier, & ils exercent ſur leurs ſemblables des cruautés inouies ſans s'émouvoir : un ordre barbare, donné dans un accès de fureur, pour punir une faute ſouvent très-légère, eſt un arrêt irrévocable qu'il faut exécuter ſur le champ; rien n'eſt capable de les attendrir ſur le ſort de ces malheureux.

A l'égard de cette portion de l'humanité, qui n'eſt mépriſable que parce qu'elle eſt foible, rien n'eſt plus affreux que ſa ſituation. On voit la plûpart des Nègres languir dans une extrême indigence. Ils n'ont pour demeures que des retraites incommodes & malſaines; quelques lambeaux de groſſe toile ſervent plutôt à les défigurer qu'à les couvrir; leurs alimens ne ſont pas diſtingués de ceux qu'on donne aux animaux les plus immondes, encore n'en ont-ils preſque jamais ſuivant leur appétit. Je n'exagère ici rien : je ſais qu'il eſt des maîtres qui prennent un peu plus de ſoin de leurs Nègres que de leur beſtiaux; qui leur fourniſſent du biſcuit, lorſque les vivres de terre manquent, & cinq ou ſix aunes de toile par an pour s'habiller; qui n'exigent aucun travail les jours de Fêtes & dans les heures deſtinées au repos. Voilà ce que font les meilleurs maîtres, encore le nombre en eſt-il malheureuſement très-petit : on les regarde dans la Colonie comme des inſenſés, qui gâtent leurs eſclaves par trop de bonté. La plûpart des habitans, & ſur-tout dans les petits quartiers, ne donnent à ces infortunés qu'un ter-

rein inculte, pour y planter des vivres. Ils ne peuvent y travailler que les Dimanches & les jours de Fêtes, qui ne ſont pas employés au profit du maître, ou durant les deux heures de relâche qu'on leur accorde chaque jour : auſſi cette grace, qu'on leur fait tant valoir, leur eſt-elle ſouvent plus onéreuſe qu'avantageuſe.

La fin du jour annonce aux bêtes de ſomme, le terme de leurs travaux journaliers ; l'Africain, plus infortuné, eſt averti ſeulement par là que les ſiens vont changer d'objets, & qu'on va l'appliquer à des ouvrages minutieux qui vont laſſer ſa patience, après que ceux du jour ont épuiſé ſes forces ; on prolonge quelquefois ſes veilles juſqu'à dix heures du ſoir. Faut-il après cela s'étonner, ſi ces malheureuſes victimes de la cupidité européenne ſuccombent ſous le double poids de l'indigence & de la fatigue ?

On voit des Négreſſes qui ſe font avorter, pour que le maître barbare qu'elles ſervent ne profite pas d'une poſtérité, dont la condition ne peut être que malheureuſe ; puiſqu'elle doit être ſemblable à la leur. Une eſpèce de compaſſion ſe joint au plaiſir de la vengeance, pour outrager ainſi la nature. Cœurs inhumains ! ce crime atroce retombe ſur vous. Vous êtes plus barbares que ces meres homicides, ſi vous m'entendez ſans frémir d'horreur....

Un eſclave, qui voit la main de ſon bourreau levée ſans ceſſe ſur lui, s'abandonne ſouvent au déſeſpoir, & ne penſe plus qu'à terminer une vie languiſſante, dont il peut comp-

ter les jours, par le nombre des ſupplices qu'on ne ſe laſſe pas de lui faire ſubir. Sa réſolution une fois priſe eſt bientôt exécutée; il fait ſes adieux à ſa famille, ſes amis le chargent de leurs commiſſions, & il va ſe pendre dans la perſuaſion où il eſt de retourner, par ſa mort, dans le pays d'où on l'a arraché. D'autres Nègres, pouſſés par le même déſeſpoir, ont recours au poiſon, pour exercer ſur leurs tyrans une vengeance plus réfléchie & plus éclatante. Le ſuc malfaiſant de certaines plantes ne leur eſt que trop connu; ils s'en ſervent pour humilier leurs oppreſſeurs, qui ſe voient bientôt ruinés par la perte de leurs beſtiaux & des eſclaves qui leur ſont plus néceſſaires. L'aſſaſſin, pour voiler ſon crime, exerce ſa fureur ſur ce qu'il a de plus cher; ſa femme, ſes enfans, ſes amis, ſont les premieres victimes qu'il immole: les ſoupçons tombent-ils ſur lui, eſt-il convaincu de ſes forfaits & condamné à les expier? il ne ſe déconcerte pas; il jouit du plaiſir de s'être ſatisfait; il s'eſt aſſez vengé, il meurt content. L'appareil des tourmens qu'on lui prépare n'a rien qui l'épouvante, il voit tout avec une ſtupide indifférence, avec une certaine fierté qui humilie le plus brave.

On conduiſoit un jour au ſupplice un Nègre de Cavaillon, qui avoit aſſaſſiné ſon maître; il ſe vit couper le poing & rouer vif ſans répandre une larme, ſans témoigner le moindre repentir. Il ſe contenta de dire : *Quan moi tuyé maître moi, ça mauvai jou pou li; aſtor moi alé mouri pou li, ça mauvai jou pou moi.*

Un autre qu'on alloit pendre au Port-au-Prince, je ne ſais pour quel ſujet, fit encore paroître plus d'intrépidité. A peine le bourreau, qui eſt toujours un Nègre, l'eut-il jetté en bas de l'échelle, que la corde caſſa ; le patient ſe releva,& dit tranquillement au bourreau : *Toi voir, moi ben dire tantot, corde la li pas bon ; toi dire, moi connai, li bon.* Comme celui-ci cherchoit à la renouer, le Nègre condamné ajouta : *qui ça toi faire encore? ſi toi nouyer li, li caſſer encore ; ça mauvais beſogne ; tin, v'là deux qualins*, (c'eſt 20 ſols de France,) *toi aller acheter un bon petit corde iune fois.* Le bourreau fit ce que le Nègre lui avoit dit, & celui-ci ſe laiſſa pendre une ſeconde fois ſans ſe plaindre.

C'eſt un préjugé répandu dans les iſles, qu'on ne trouve point d'attachement, d'intelligence ni de ſentimens dans les Nègres : cette prévention eſt abſolument fauſſe & démentie par l'expérience journalière. Ceux qui ont le bonheur d'être conduits par des maîtres & non par des bourreaux, leur donnent tous les jours des preuves certaines de leur fidélité & de leur attachement. On en a vu braver une mort certaine, pour les arracher du danger auquel ils les voyoient expoſés. On pourroit en citer mille exemples : combien de Nègres qui ont ſauvé la vie à leurs maîtres dans le paſſage des rivières ? Cette Négreſſe du Port-au-Prince n'avoit-elle que de l'indifférence pour ſes maîtres, lorſque le tremblement de terre de 1770 renverſa leur maiſon ? Elle s'y trouvoit ſeule avec leur enfant qu'elle allaitoit ; chacun avoit cherché ſon ſalut dans

la fuite, elle ne pouvoit les imiter ſans expoſer les jours de ſon nourriſſon; elle aima mieux lui ſacrifier les ſiens, en faiſant de ſon corps une eſpèce de voute; elle reçut ſur elle, avec un courage inoui, les décombres de la maiſon, l'enfant fut conſervé; mais elle mourut quelques jours après, victime de ſon cœur généreux.

Moi-même j'en fais l'aveu, je dois la vie à un eſclave, qui dans ce jour fatal, me fit ſortir de la maiſon où j'étois, un inſtant avant ſa chûte; il jouit maintenant de la liberté. Je la dois à d'autres Nègres, qui dans mes voyages, m'ont averti pluſieurs fois des dangers que je courois ſans m'en appercevoir. Ce jeune Nègre n'avoit-il aucun attachement pour ſon maître, lorſque le voyant embarqué, par ordre du Gouverneur, avec défenſe aux domeſtiques de le ſuivre, il ſe fit coudre dans un matelas, pour tromper la vigilance des gardes? Si les hommes n'oublioient pas ſi vîte les bienfaits, on ſeroit ſurpris de voir tant de courage, de grandeur d'ame, d'héroïſme dans des eſclaves.

Ils ne ſont pas non plus ſi ſtupides qu'on ſe l'imagine: ils apprennent facilement les métiers qu'on leur enſeigne. Ils ſont de très-bons imitateurs, & s'il faut les guider en tout, s'ils n'imaginent preſque rien, c'eſt que l'eſclavage briſe les reſſorts de l'ame & abâtardit tout. On remarque chez eux un fond d'amour-propre, qui les démaſque en toutes choſes. Lorſque les blancs exécutent en leur préſence quelqu'ouvrage qui leur paroît difficile, ils ſont comme ravis en extaſe; mais ils ne

peuvent retenir leur joie, lorſqu'ils voient un blanc maladroit ou dans la misère : s'ils s'empreſſent de le ſecourir, c'eſt moins par humanité que par oſtentation. La profuſion accompagne toujours leurs largeſſes, ſur-tout quand elles ont pour objet les compagnons de leur miſérable condition. Un Nègre qui voyage, trouve par-tout des reſſources ; il peut ſe préſenter hardiment dans toutes les caſes, on prévient même ſes beſoins ; mais il faut qu'il ſatisfaſſe à toutes les queſtions de ſes hôtes, qui ne manquent pas de l'interroger ſur le nom & les qualités de ſes maîtres, ſur le ſujet de ſon voyage, &c.

CHAPITRE SECOND.

Deſcription de la Colonie Françoiſe de Saint-Domingue.

LA Colonie Françoiſe à Saint-Domingue eſt diviſée naturellement en trois parties, qui ſont celles du Nord, de l'Oueſt & du Sud. Il y a vingt-une Paroiſſes dans la partie du Nord, quinze dans la partie de l'Oueſt, & dix dans la partie du Sud. Pour obſerver quelque méthode dans l'idée ſuccincte que nous allons donner des divers quartiers dont la Colonie Françoiſe eſt compoſée, nous parcourrons chaque Paroiſſe en particulier. Ne connoiſſant point par nous-mêmes celles qui ſont ſituées dans la partie du Nord, nous avons pris pour guide le *Journal de Saint-Domingue, année 1766.*

ARTICLE PREMIER.

Deſcription de la partie du Nord.

Ouanaminthe.

« Cette Paroiſſe eſt ſituée au Sud-eſt de la » Ville du Fort-Dauphin. Elle contient de » très-bonnes ſucreries dans toute la partie » qui avoiſine la rivière du *Maſſacre*, entre » la *petite Artibonite*, le *Canari*, la *Ravine-de-ſable*, &c. Le terroir en eſt gras & fé- » cond. Celui au contraire qui confine aux » Savannes, & qui ſe trouve ſitué au-deſſus, » en tirant vers la *Mine*, où l'on a établi » quelques ſucreries au pied des montagnes, » paroît en général peu propre à cette cul- » ture, à l'exception de certaines portions » de terre arroſées par la rivière de *Jean-de-Nantes* & autres petits ruiſſeaux qui les » traverſent. Le reſte, ſur-tout au *Brûlage*, » eſt fort aride, & ne peut guères être em- » ployé qu'à la culture du coton. Toute cette » partie des montagnes de la *Mine* s'eſt éta- » blie en café, où il croît fort bien. On » pourroit mettre de l'indigo dans les en- » droits frais, & du coton ailleurs.

» La partie du quartier de *Maribaroux*, » qui relève de celui d'*Ouanaminthe*, a des » ſucreries qui égalent les meilleures de l'Iſle, » ſur-tout aux environs de la rivière du *Maſ-* » *ſacre*. Celle ſituée au Sud & à l'Oueſt ne » paroît propre, par ſa ſtérilité, qu'à la cul- » ture du coton ». (*Journ. de Saint-Domingue.*)

Fort-Dauphin.

La ville du *Fort-Dauphin*, où eſt ſituée l'Egliſe paroiſſiale, poſſède une Juriſdiction qui fut créée au mois d'Août 1724, & qui exiſta d'abord au *Trou*, & fut enſuite transférée à *Bayaha*, & delà au *Fort-Dauphin*. Elle eſt compoſée d'un Juge Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté, d'un Lieutenant de la Juriſdiction, d'un Procureur du Roi, de deux Subſtituts, d'un Greffier, d'un Audiencier, de huit Procureurs & de huit Notaires. Il y à auſſi dans cette Ville un Etat-Major, compoſé d'un Lieutenant-de-Roi, d'un Major & d'un Aide-Major; on y trouve encore un Ecrivain de la Marine & des Claſſes, un Commis aux Claſſes, un Capitaine de Port, quatre Officiers comptables, deux Officiers de ſanté, cinq Arpenteurs du Roi, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée.

On compte dans la Ville environ 70 maiſons. Le voiſinage des lagons en rend l'air mal-ſain. « On y a conſtruit quelques fortifi-
» cations; elles ſont ſuffiſantes pour arrêter
» une eſcadre deux ou trois jours, dit l'Au-
» teur de l'*Hiſtoire philoſophique & politique*.

« Son terroir eſt mélangé de bon, de
» médiocre & de mauvais. On y trouve des
» ſucreries d'un grand rapport dans ſa partie
» arroſée par la rivière de *Roches*, le *Ma-*
» *niſétu*, la *Matrie*, & la riviere *Marion* ».
(*Journ. de Saint-Domingue.*)

» La partie du quartier de *Maribaroux*,

» qui dépend du *Fort-Dauphin*, renferme » d'assez bonnes sucreries. Ses terreins bas, » autrefois arides, se sont améliorés, depuis » qu'on les a arrosés par le moyen des sai- » gnées faites à la riviere du Massacre ». (*Ibid.*)

Le quartier de la *Grande-coline*, au Sud-Ouest de la Ville, n'est pas à beaucoup près si fertile. Plus on approche de la chaîne de montagnes, plus le terroir se montre ingrat. L'*Acul-des-pins* & quelques petits quartiers dans les montagnes sont cultivés en café, qui réussit assez bien.

« Le quartier des *Fonds-blancs* est situé dans » une plaine contiguë à la route de la Ville » du *Fort-Dauphin* à celle du *Cap*. La terre » n'est qu'une espèce de tuf blanchâtre, pres- » que friable & qui ressemble à de la chaux. » Ce qui doit faire présumer qu'elle abonde » en sel, c'est que pour peu qu'elle soit dé- » trempée par un *grain* de pluie, les pro- » grès de la végétation, qui sont très-rapi- » des, la font paroître d'une fécondité mer- » veilleuse. On y recueille de très-bel indi- » go ». (*Ibid.*)

Le Terrier-rouge.

Cette Paroisse est composée de différens quartiers qui en dépendent, & dans lesquels on observe une grande diversité de terroirs. « Dans le *Terrier-rouge* proprement dit, » il n'y a que quatre à cinq sucreries assez » médiocres. La plus grande partie est occu- » pée par une vaste & longue savanne natu- » relle. Le quartier du *Grand-bassin* n'est guè- » res meilleur : il est arrosé par la rivière

» de la *Matrie*, qui, conſidérable à ſa » ſource, eſt ſouvent à ſec dans toute l'é- » tendue de ce canton, parce que ſes eaux » ſe perdent dans les ſables. Le quartier de » *Jaquezy*, voiſin de la mer, eſt remarqua- » ble par la fécondité de ſon terroir & par » le nombre de ſucreries qu'on y apperçoit ». (*Journ. de Saint-Domingue:*)

Le Trou.

Cette Paroiſſe, de la dépendance du *Fort-Dauphin*, eſt fort conſidérable. On a établi dans la plaine un grand nombre de ſucreries & d'indigoteries; les montagnes ſont cultivées en café. Elle eſt arroſée par une rivière qui porte ſon nom : elle s'étend depuis l'*Acul-de-Samedi* juſqu'aux *Côtelettes*, & ſe diviſe en une infinité de petits quartiers qu'on pourroit améliorer à peu de frais.

La Limonade.

» C'eſt un des plus riches & des plus fer- » tiles cantons de la dépendance du *Cap* : il » donne du ſucre en abondance ; on y ré- » colte auſſi de l'indigo & du café. La par- » tie de cette Paroiſſe qui avoiſine la mon- » tagne eſt moins féconde. Le quartier de » l'*Iſlet-de-Limonade*, borné à l'Eſt par le *Foſſé*, » à l'Oueſt par la *Grande-rivière*, & au Nord » par la mer, renferme ſans contredit la » meilleure terre de la Colonie ; mais les dé- » bordemens y cauſent quelquefois de ſi grands » ravages, qu'on appréhende toujours que » ce riche canton ne ſoit ſubmergé par la » jonction des eaux de la *Grande-rivière* &

» du *Fossé*. Le reste du quartier est bon, mais » moins généralement que l'*Islet* ». (*Journ. de Saint-Domingue.*)

Le quartier Morin ou Saint-Louis.

Cette Paroisse est considérable par la bonté de son terroir & le grand nombre de sucreries qu'on y a établies. Elle est séparée de celle de la *Limonade* par la *Grande-rivière*. La partie qui se rapproche de la montagne, & qui porte le nom de *Quartier-du-morne-pelé*, est d'une grande aridité, quoique certains endroits égalent les meilleurs terroirs, ainsi que la partie située le long de la rivière au voisinage de la mer & du côté du *Cap*, qui présente un sol admirable, que les eaux de la *Grande-rivière* arrosent & fertilisent : mais cette rivière nuit aussi beaucoup, par ses débordemens fréquens, aux terres qu'elle parcourt.

La Grande-rivière.

Cette Paroisse tire son nom de la rivière qui tombe de la montagne avec autant de rapidité qu'un torrent. L'on y cultive du café, de l'indigo, & même du sucre. Le tabac qu'on y récolte est renommé ; mais cette denrée n'occupe aujourd'hui que quelques Nègres affranchis. « Les débordemens y causent tous » les ans les plus grands dommages : son ter- » roir est gras & fécond, mais ruiné en di- » vers endroits, la terre franche ayant été » emportée par la violence des eaux : il n'est » plus à présent qu'un fonds de roches & de » sables ». (*Journ. de Saint-Domingue.*)

Le

Le Dondon.

« Ce quartier eſt entiérement enclavé dans » les montagnes. Il a été d'abord cultivé en » indigo, & depuis en café. La terre y eſt » bonne, fraîche, fertile. C'eſt ſans fonde- » ment qu'on a avancé qu'une grande par- » tie de cette Paroiſſe a beaucoup dégénéré » de ſa première fécondité. On y trouve des » habitations où le café continue de rap- » porter en plus grande abondance qu'ail- » leurs. Le quartier du *Joli-trou* en dépend, » ainſi que celui de la *Marmelade*, qui eſt, » depuis quelques années, défriché & cultivé » en café ». (*Journ. de Saint-Domingue.*)

La Petite-Anſe.

« Cette Paroiſſe, ſituée dans la plaine, eſt » remplie de bonnes ſucreries; elle eſt très- » bien cultivée. La plûpart des habitations » ſont arroſées par des canaux qui, amenant » les eaux de la *grande rivière*, y font auſſi » tourner quelques moulins. Le petit quar- » tier du *Bonnet-à-l'Evêque*, qui dépend de » celui de la *Petite-anſe*, eſt partie en plai- » ne, partie en morne ». (*Journ. de Saint-Do- mingue.*) La terre eſt par-tout d'une valeur médiocre; les montagnes ſont cultivées en café : l'on trouve quelques ſucreries établies dans la plaine.

La Plaine-du-Nord.

Elle eſt ſéparée de la *Petite-anſe* par la rivière du *Haut-du-Cap*, qui vient ſe perdre

dans la baie du *Cap*. On trouve dans cette Paroiſſe pluſieurs ſucreries ; on cultive auſſi l'indigo dans la plaine, & le café dans les mornes. Son terroir eſt très-bon, mais ſi noyé en quelques endroits, que les cannes trop précoces ne parviennent jamais à une entière maturité ; on a cependant lieu d'en attendre la plus grande fécondité, lorſque la culture & le temps lui auront fait perdre cette exceſſive humidité. Le quartier du *Morne-rouge*, qui en dépend, à l'Oueſt, & qui eſt ſitué ſur l'un des bords de la baie de l'*Acul*, eſt totalement différent ; ſon ſol eſt ſec, aride ; la terre ſi compacte en beaucoup d'endroits, que l'eau ne la peut pénétrer.

Le Cap-François.

La Ville du Cap-François où eſt ſituée cette Paroiſſe, étoit autrefois le Chef-lieu & la Capitale de la Colonie Françoiſe. C'eſt-là que les Gouverneurs & les Intendans faiſoient leur domicile, avant qu'ils aient établi leur réſidence à Léogane & enſuite au Port-au-Prince. Il paroît que l'Auteur du *Géographe manuel* ignore ce changement, puiſqu'il dit que le Cap eſt la Capitale de la partie françoiſe. Cette Ville eſt grande, bien peuplée, diviſée en vingt-neuf rues tirées au cordeau, & pavées dans le milieu ſeulement. On y compte huit cens dix maiſons. Elle eſt ſituée au bord d'une grande plaine longue de vingt lieues, large de quatre à huit lieues, diviſée en pluſieurs Paroiſſes qui ſe communiquent par pluſieurs grandes routes de quarante pieds

de largeur, tirées au cordeau, & bordées de haies de citronniers ou de campêche. Un morne couvre la Ville du Cap du côté du *Nord* & de *l'Oueſt*; elle regarde la mer à *l'Eſt*; elle eſt bornée au *Sud* par des marais d'une demi-lieue de longueur, qui ſe rempliſſent dans le flux de la mer. « Durant le ſolſtice d'été, dit M. Deſportes, les marées ne » ſont pas ſi hautes à Saint-Domingue que » durant celui d'hiver. L'eau n'étant pas » alors ſi abondante ni par conſéquent dans » un ſi grand mouvement doit s'y corrompre » plus facilement. S'il arrive que l'été ſoit » plus ſec que de coutume, cette eau, l'égout » de la Ville & le tombeau des crabes, exhale » une plus grande quantité de corpuſcules » infectés, capables d'engendrer la corruption » où ils ſe répandent. Si les pluies ſont abondantes, les terres étant alors inondées, » les mauvais principes ſont comme noyés & » entraînés par le cours des eaux. Suivant » ces remarques, il eſt facile de comprendre » pourquoi la Ville du Cap doit être plus » mal-ſaine en été qu'en hiver, pourquoi » un été trop ſec doit être d'un funeſte augure pour les habitans ».

Un Commandant en ſecond pour toute la partie du Nord réſide dans cette Ville. On y voit auſſi un Etat-Major, compoſé d'un Lieutenant-de-Roi, d'un Major & d'un Aide-Major. Le Conſeil Supérieur qui y a été établi au mois de Juin 1701, eſt compoſé du Gouverneur-Général, de l'Intendant, du Commandant en ſecond de la partie du Cap, du Lieutenant-de-Roi du Cap, de neuf Con-

ſeillers titulaires, de quatre Aſſeſſeurs, d'un Procureur-Général, de trois Subſtituts, de quatre Greffiers, d'un Audiencier, & de huit Avocats.

Dès l'année 1685, on y créa une Amirauté & un Siége de Juriſdiction, dont les places ſont occupées par les mêmes Juges; on y compte un Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté, un Lieutenant de la Juriſdiction, un Procureur du Roi, trois Subſtituts, un Greffier en Chef, un Audiencier de la Juriſdiction, un Audiencier de l'Amirauté, vingt-un Procureurs, & vingt-ſept Notaires.

On a commencé depuis bien des années une vaſte Egliſe de pierres de taille qu'on fait venir de France. Il eſt probable qu'elle ne ſera pas ſitôt terminée. Le manque de fonds fait qu'on n'y travaille que très-lentement. Le Préfet Apoſtolique des RR. PP. Capucins réſide dans la Ville, & deſſert en même temps la Paroiſſe, aſſiſté de trois Vicaires de ſon Ordre & de trois Eccléſiaſtiques ſéculiers attachés au ſervice de l'Egliſe. Il y a auſſi un Hôpital royal gouverné par les Freres de la Charité, une Communauté de Religieuſes de Notre-Dame où l'on tient penſionnat, une Chambre d'Agriculture, ſix Officiers de Santé, ſix Médecins, quatorze Chirurgiens, deux grands Voyers & Arpenteurs généraux, treize Arpenteurs du Roi, dix Officiers comptables, un Commiſſaire faiſant les fonctions d'Ordonnateur & de Subdélégué de l'Intendant, deux ſous-Commiſſaires, un Chef du Bureau des Fonds, un Commis aux Claſſes, un Prévôt-Général de Maréchauſſée avec un Lieu-

tenant & un Exempt, un Capitaine de Port, un Bureau de poſtes aux lettres.

« Le Port du Cap eſt digne de recevoir les » riches productions des contrées voiſines. Il » eſt admirablement placé pour les Vaiſſeaux » qui arrivent d'Europe. L'air qu'on y reſ- » pire eſt le meilleur de l'Iſle; il n'eſt ouvert » qu'aux vents du Nord-eſt, dont il ne peut » même recevoir aucun dommage, ſon entrée » étant ſemée de reſcifs, qui rompent l'im- » pétuoſité des vagues. On en ſort aiſément, » & le débouquement de ces mers ſe fait en » peu de temps ». *Hiſt. philoſ. & pol.* tom. 5. P. Charlevoix, tom. 4.

« La plaine qui n'a vers le Nord d'autres » limites que la mer, eſt couronnée au Sud » par une chaîne de montagnes, dont la pro- » fondeur varie depuis quatre juſqu'à huit » lieues. Il y en a peu de fort élevées. Elles » n'ont rien qui repouſſe les habitans. Plu- » ſieurs peuvent être cultivées juſqu'à leur » ſommet, & toutes ſont coupées par des » intervalles remplis de plantations de café » & de très-belles indigoteries ». *Ibid.*

Le quartier du haut du Cap qui relève de cette Paroiſſe, ne poſsède qu'une ſucrerie; mais il renferme un grand nombre de petites places le long de la montagne, où l'on cultive des vivres du pays pour la conſommation des eſclaves. Ces jardins ſont d'un grand rapport, & l'on devroit s'attacher à multiplier ces établiſſemens. Il reſte encore beaucoup de terreins en friche où le coton viendroit très-bien. Le café ne croît pas trop bien dans les mornes qui entourent la partie occidentale du

Cap; la forte briſe qui ſouffle du côté du Nord, deſsèche & brûle le pied de ce végétal; enſorte qu'il jaunit en peu de temps, & périt à la fin. Le cacao n'y réuſſiroit pas mieux, il demande des terreins ſitués dans des gorges où il n'éprouve ni trop de chaleur, ni trop d'ombrage.

L'Acul.

Cette Paroiſſe renferme quelques bonnes ſucreries & quelques-unes de médiocres, le ſol étant mêlangé de bon & de mauvais. Avec de l'induſtrie on augmenteroit ſa fertilité, & l'on ne doit point déſeſpérer d'y réuſſir. Une rivière aſſez forte, nommée la *rivière ſalée*, traverſe ce quartier; on pourroit, par le moyen de quelques ſaignées, ſe ſervir d'elle pour arroſer les terres. Les *ſalines* où l'on a planté des cannes ſont des terreins d'une fécondité ſurprenante; ce qui prouve que les eaux de la *rivière ſalée* quoique mêlées avec celles de la mer, ne ſeroient point nuiſibles aux productions. On cultive encore dans cette Paroiſſe quelque peu d'indigo, les montagnes produiſent du café & des vivres de toute eſpèce.

Le Limbé.

Cette Paroiſſe eſt diviſée en deux quartiers principaux, qui ſont : le *haut-Limbé*, le *bas-Limbé*. Son terrein eſt regardé comme l'un des meilleurs de l'Iſle; mais il eſt ſi abondamment arroſé par une grande riviere qui paſſe au milieu & par d'autres ravines conſidérables qui le traverſent en tout ſens, que ſon terroir y devient trop humide. On y voit ce-

pendant quelques bonnes ſucreries ; l'indigo y réuſſit très-bien.

Plaiſance.

« A quelque diſtance du *haut-Limbé*, on » découvre le quartier de *Plaiſance*. Quoi- » qu'il faille, pour s'y rendre, paſſer par des » coupes de montagnes d'un accès difficile, » c'eſt néanmoins un fort beau pays dont la » terre graſſe & fraîche a la couleur d'un » rouge vif. On y voit de grands plattons » bien cultivés en indigo & en café. La dé- » pendance du Cap eſt terminée de ce côté- » là par un morne extrêmement élevé ». (*Journ. de Saint-Domingue.*)

Le Port-Margot.

« Près du *bas-Limbé*, à quelque diſtance de » la mer, on trouve le quartier du *Port-* » *Margot*. Son ſol tient un peu de la nature » de celui du Limbé, c'eſt-à-dire, qu'il eſt » d'une humidité exceſſive qui convient mieux » à l'indigo, au cacao qu'au ſucre. Il eſt ar- » roſé par une rivière rapide dans ſon cours, » dont les débordemens ſont preſque jour- » naliers. Le quartier du *Margot* qui en dé- » pend eſt enclavé dans la chaîne des mon- » tagnes qui bordent le *Port-Margot*. Le » café paroît y réuſſir ; mais l'abord de ce » petit quartier n'eſt pas aiſé. il eſt terminé » par une rivière dangereuſe, appellée la » *riviere ſalée*, différente de celle qui ſépare » le quartier de l'*Acul* de celui du *Morne-rou-* » *ge* ». (*Journ. de Saint-Domingue.*)

Le Borgne.

Ce quartier eſt ſitué dans un terroir montagneux qui laiſſe entrevoir cependant quelques plattons d'une terre trop fraîche pour l'indigo ; ce qui a déterminé les habitans à s'attacher à la culture du café, & à renoncer à l'indigo qu'un excès d'humidité & de fraîcheur empêchoit d'acquérir aſſez de maturité pour ſupporter aucune pourriture, ſur-tout à la premiere coupe. A quelque diſtance du *Borgne* on trouve le quartier de *Sainte-Anne* arroſé par une rivière qui porte ſon nom, & fertile en indigo comme en café.

Le Petit-Saint-Louis.

Cette Paroiſſe ſituée dans le voiſinage de la mer eſt contiguë au quartier de *Sainte-Anne.* Son terroir peu différent eſt également propre à l'indigo & au café. Les Jéſuites y poſſédoient autrefois uue habitation qui avoit au moins quatre cens quarreaux de terre.

Le Port-de-Paix.

Ce quartier doit ſon établiſſement au voiſinage de la tortue, dont les habitans défricherent une grande partie pour y former leurs établiſſemens, lorſqu'ils abandonnerent le ſol ingrat de cette petite Iſle. La difficulté qu'on trouve de tout côté pour y aborder l'a rendu comme iſolé & ſéparé du reſte de la Colonie. Il eſt compoſé de pluſieurs petits cantons ſitués dans les environs de la Ville, & cultivés en indigo ; quelques endroits le ſont en

café & en vivres du pays; on y cultive peu de coton. Le terroir eſt généralement propre au ſucre. Pluſieurs habitations ont aſſez de plat pays pour planter des cannes, & moyennant quelques travaux, on ſe procureroit la facilité des charrois & de l'exportation.

La Ville n'eſt pas bien conſidérable. Il y a une Juriſdiction établie en Août 1685, & qui eſt compoſée d'un Juge-Sénéchal, Lieutenant de l'Amirauté, d'un Lieutenant de la Juriſdiction, d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, d'un Greffier en Chef, d'un Greffier-Commis, d'un Audiencier, de ſix Procureurs & de ſix Notaires. Il y a auſſi un Major de place, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée, un Commiſſaire des Claſſes de la Marine, un Capitaine de Port, ſix Officiers comptables, un Officier de Santé, quatre Chirurgiens, ſix Arpenteurs, un Bureau pour les poſtes aux lettres.

Jean-Rabel.

On cultive dans cette Paroiſſe du coton, de l'indigo, & quelque peu de café. Le tabac y vient bien; mais la culture en eſt entiérement abandonnée aux Nègres eſclaves, & ne fait plus un objet de commerce depuis près de trente ans. Elle eſt ſéparée du *Port-de-Paix* par des lieux preſque déſerts qui regnent le long des côtes de la mer. Tout ce qui ſe trouve entre elle & le *Môle-Saint-Nicolas* eſt tout-à-fait inculte.

Le Môle-Saint-Nicolas.

Il y a dans cette Paroiſſe une Ville nouvel-

lement bâtie, qui porte ſon nom : elle eſt ſituée dans l'enfoncement d'une baie qui a 1450 toiſes d'ouverture. La nature l'a placée vis-à-vis la pointe de *Mayſi* de l'Iſle de *Cuba*. Le Port que M. le Comte d'Eſtaing y a fait conſtruire en 1766 eſt défendu par de bonnes fortifications qui le mettent à l'abri de toute inſulte. Les Anglois de la *Jamaïque* & de la *nouvelle Angleterre* le fréquentent beaucoup ; c'eſt ce qui a donné envie au Miniſtère de *Verſailles* de le fortifier, & d'y conſtruire une Ville qu'on a peuplée d'*Acadiens* & d'*Allemands* qui y ſont preſque tous péris de chagrin & de miſere. Il y a dans la Ville un État-Major, compoſé d'un Lieutenant-de-Roi, d'un Major & d'un Aide-Major ; trois Ingénieurs, un ſous-Commiſſaire de la Marine, un Capitaine de Port, cinq Officiers comptables, un Officier de Santé.

On n'apperçoit autour de la Ville que des mornes pelées, des rochers applatis. Le terroir qui l'avoiſine eſt d'une telle aridité, qu'aucune culture n'a pu juſqu'ici y réuſſir. On y cultive cependant un peu de coton. On prétend que la riviere qui ſe jette dans la baie traverſe ce pays inculte, mais elle ſe perd ſous terre ; peut-être ſeroit-il facile d'y remédier.

Le Gros-Morne.

Cette Paroiſſe eſt ſituée entre le *Port-de-Paix* & les *Gonaïves*. On y cultive du coton & de l'indigo. « Son territoire eſt fort mon-» tagneux, mais bien arroſé. Les éminences » forment des colines à pente douce, très-bien

» cultivées & qui préſentent un point de
» vue agréable.

» Elle tire ſon nom d'une montagne très-
» élevée dont la baſe embraſſe beaucoup de
» terreins. Son ſommet eſt applani, on y
» voit une eſpèce d'étang formé par la nature,
» & qui ne tarit jamais. L'eſpace qui s'étend
» depuis ſa cîme juſqu'à ſa moitié, eſt tota-
» lement aride, & offre ſeulement, de diſtance
» en diſtance, quelques petits arbuſtes répan-
» dus ſur un ſol rocheux, incapable de
» produire autre choſe, tandis que ſa baſe
» abonde en terreins fertiles ». (*Journ. de Saint-Dom.*) On conjecture ſans peine que l'éboulement des terres cauſé par les feux ſouterreins & par les grandes pluies a occaſionné cette diverſité ſenſible.

Telle eſt la nature des différens terroirs qui compoſent les vingt-une Paroiſſes de la *partie du Nord*, & qui ſont toutes du reſſort du Conſeil Supérieur établi au *Cap*. Son étendue en longueur eſt d'environ ſoixante lieues; ſa largeur eſt peu conſidérable en beaucoup d'endroits, & varie ſelon que la chaîne des montagnes s'éloigne ou ſe rapproche de la mer.

ARTICLE II.

*Deſcription de la partie de l'*Oueſt.

Les Gonaïves.

Cette Paroiſſe eſt bornée vers le *Nord* par le *Gros-morne*, à *l'Eſt* par *Plaiſance*, au *Sud* par *Saint-Marc* & la *petite rivière*, à *l'Oueſt* par la mer. On y compte deux ſucreries,

trente cotonneries, dix caféteries, ſix indigoteries, environ cent libres & cinq mille eſclaves. (*) Le Bourg eſt compoſé de l'Egliſe paroiſſiale, du preſbytère, & de quelques méchantes caſes. On y trouve un Bureau de poſtes aux lettres & un Exempt de Maréchauſſée. Il eſt ſitué au bord de la mer dans un endroit très-mal-ſain, où l'on ne trouve pas un pouce de bonne terre. On ne voit partout que du ſable preſque toujours couvert d'une couche de ſel blanc, qui repréſente aſſez bien les petites gelées qu'on éprouve en France aux approches de l'hiver. Auſſi n'y voit-on croître que des mangles & des paletuviers. Les crabes y fourmillent, & l'on n'eſt pas encore parvenu à les déloger ; les maringouins & les mouſtiques rendent ce ſéjour très-incommode. Il y avoit autrefois de l'eau douce qui y étoit conduite par un canal d'une bonne lieue de longueur ; un particulier l'a détourné pour arroſer ſes cotons, & il s'eſt maintenu dans ſon uſurpation, malgré les réclamations des habitans du Bourg qui ſont obligés d'aller ſe déſaltérer ailleurs que chez eux.

La baie eſt grande, bien ſituée, à l'abri des vents du *Nord*, & pourroit ſervir de relâche à tous les navires dont la route ſe dirige vers *l'Oueſt* & le *Sud*. Son Port très-commode peut aiſément être fortifié.

« Le territoire des Gonaïves eſt plat, aſſez

(*) Par les *Libres* on entend les Blancs, ſoit Créoles, ſoit Européens, & les Nègres ou ſangs-mêlés affranchis. Par les *Eſclaves* on doit entendre les Nègres ou les gens de couleur, qui ne jouiſſent pas de leur liberté.

» uni; mais il manque ſouvent de pluie. Son » premier abord ne prévient pas en ſa faveur; » les *cardaſſes*, les *raquettes*, les *torches* ou » *cierges épineux* dont les ſavannes ſont hériſ- » ſées, l'aridité que préſente vers le cou- » chant la chaîne des montagnes, tout con- » tribue à lui donner un air ſauvage ». (*Journ. de Saint-Dom.*) Cependant le colon intelligent peut s'y enrichir comme ailleurs. En certains endroits la terre eſt propre à la culture du ſucre, dans d'autres à celle de l'indigo & du café; la plus aride enfin pourroit produire abondamment du coton. Les plantations qui en ont été faites depuis neuf ou dix ans ont rendu au-delà des eſpérances. Le quartier eſt fourni en outre de bois très-eſtimé, & propre à la menuiſerie, au tour, à la marqueterie; l'acajou ſur-tout y eſt très-beau.

Saint-Marc.

« La Ville ſe préſente au fond d'une baie » foraine, couronnée d'un croiſſant de mornes, » où l'on trouve des pierres-de-taille qui va- » lent bien celles d'Europe. Les Navires ne » mouillent dans ſa baie qu'à une encablure » de terre par les 40 à 45 braſſes de pro- » fondeur ». (*Journ. de Saint-Dom.*) Quand les vents ſont un peu forts, les Navires ſont expoſés à dérader & à chaſſer ſur leurs ancres. La Ville eſt ſituée dans une poſition riante; elle eſt aſſez peuplée, & très-commerçante; 154 maiſons, la plûpart en maçonnerie, l'embelliſſent; ſes dehors ſont charmans, l'air qu'on y reſpire eſt ſain. Deux

ruiſſeaux qui la traverſent ne contribuent pas peu à ſa propreté. Elle eſt la réſidence d'un Lieutenant-de-Roi aſſiſté d'un Aide-Major. Sa Juriſdiction créée au mois d'Août 1724, & l'Amirauté jointes enſemble, ſont compoſées d'un Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté, d'un Procureur du Roi, de deux Subſtituts, dont l'un réſide à Saint-Marc, l'autre aux Gonaïves, de deux Greffiers, d'un Audiencier, de ſept Procureurs, de douze Notaires. Il y a auſſi dix Huiſſiers, ſix Arpenteurs du Roi, trois Officiers comptables, deux Officiers de Santé, un ſous-Commiſſaire de la Marine, un Commis aux Claſſes, un Capitaine de Port, un Bureau de poſtes aux lettres.

La Paroiſſe eſt bornée, au *Nord*, par les *Gonaïves*; à *l'Eſt*, par la *petite rivière* & les *verettes*; au *Sud*, par *l'Arcahaye*; à *l'Oueſt*, par la mer. On y compte 10 ſucreries, 32 indigoteries, 100 caféteries, 72 cotonneries environ 600 libres, & 12000 eſclaves. Elle renferme *les bas de l'Artibonite*, ſitués au bord de la mer juſqu'à la rivière de l'*Eſter*. Ce terrein ſe reſſent du voiſinage des Gonaïves, c'eſt-à-dire, que le ſol y eſt fort aride & très-ſec; on y cultive cependant du coton, qui demande peu de pluie, & quelque peu d'indigo, qui vient à merveille quand il pleut ou qu'on peut arroſer. Les montagnes de Saint-Marc ſont cultivées en café, & on en tire tous les ans une quantité prodigieuſe. « Juſqu'au *Mont-*
» *Rouis* le terrein eſt aſſez fertile & bien
» cultivé, mais au-delà il devient ingrat, &

» il reſte ſans culture. La *Soufrière*, qui eſt » un endroit écarté, compris entre la chaîne » des montagnes & le bord de la mer, eſt » le ſeul endroit qu'on ait entrepris de dé- » fricher. Les montagnes ſe rapprochent là » tellement du rivage, qu'elles laiſſent à » peine pour la communication un paſſage, » qui eſt dominé par des hauteurs inacceſſi- » bles de ce côté-là. On trouve dans l'inté- » rieur des montagnes de très-bonnes habi- » tations en café, & le nombre s'en aceroît » tous les jours ». (*Journ. de Saint-Dom.*)

La petite riviere de l'Artibonite.

Cette Paroiſſe tire ſon nom d'un ruiſſeau qui, après avoir arroſé quelques habitations, va ſe jetter dans l'*Artibonite*, à quelques pas du Bourg, qui n'eſt compoſé que du preſbytère, d'une auberge & d'une douzaine de maiſons, occupées la plûpart par des gens de couleur. Elle eſt bornée par les Paroiſſes des *Gonaïves*, de *Saint-Marc*, des *Verettes*, & par les terres eſpagnoles. Elle renferme 8 ſucreries, 60 indigoteries, 70 caféteries, 60 cotonneries, environ 650 libres, & 10000 eſclaves.

La plaine de l'*Artibonite* eſt une des plus conſidérables de la partie françoiſe. Elle a environ 15 lieues de longueur ſur une largeur inégale de 4 à 9 lieues. Elle eſt arroſée par pluſieurs rivières, comme celles des *Liannes*, des *Verettes*, des *Cahos*, par la *grande rivière*, par la *petite rivière*, & par la grande rivière de l'*Artibonite*, d'où cette plaine tire ſon nom, & qui la partage en

deux. Les Cartes de Saint-Domingue placent la ſource de l'Artibonite au milieu des Poſſeſſions Eſpagnoles, près l'ancien *Cibao* des Indiens : elle paſſe enſuite au *Mirbalais*, d'où elle ſe rend dans la plaine. Ses eaux graſſes & huileuſes répandent, comme celles du *Nil*, le germe de la fécondité ſur les terres qu'elles arroſent ; ſes débordemens annuels laiſſent un limon qui les fertiliſe, mais ils y cauſent auſſi quelquefois de grands dommages. Dans le temps des pluies, ce fleuve franchit ſes écors, inonde les campagnes, coule avec la rapidité d'un torrent, & entraîne avec lui des arbres entiers, des maiſons, des parties d'habitation, & généralement tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage.

La plaine de l'*Artibonite* eſt ſéparée de celle des *Gonaïves* par la rivière de l'*Eſter*, qui, quoique beaucoup plus petite que l'Artibonite, ne laiſſe pas que de cauſer bien du dégât dans le temps des pluies. On y trouve des caymans d'une grandeur prodigieuſe ; on en voit qui ont juſqu'à 20 pieds de longueur : la grandeur de la gueule fait communément la cinquième partie de celle du corps entier. C'eſt un animal amphibie, ovipare, très-dangereux, & qui ſe fait redouter de ceux qui vont ſe baigner dans cette rivière. On dit qu'ils ſont plus friands de la chair des Nègres que de celle des Blancs. La femelle va pondre ſes œufs ſur le rivage, elle les couvre de ſable, & abandonne à la chaleur du climat le ſoin de les faire éclore. Lorſqu'on eſt pourſuivi par cet animal vorace, il faut courir en zigzag pour éviter ſa dent

dent meurtrière ; comme il eſt fort long & qu'il n'a pas l'épine du dos flexible, il perd du temps à ſe tourner, & donne à celui qu'il pourſuit, le temps de s'échapper.

On arrive du *Cap* dans la plaine de l'*Artibonite* par deux routes différentes ; 1°. en traverſant la coupe eſpagnole par le *Petit-fonds* & la *Coupe-à-l'Inde*, montagnes très-eſcarpées, mais où la nature a laiſſé un paſſage ; 2°. par le *Chemin neuf*, ſans quitter le pays françois. On cultive dans la plaine le ſucre, l'indigo, le coton ; on y trouve auſſi des hattes d'un revenu conſidérable. Si le projet qu'on a formé d'arroſer cette vaſte plaine avec les eaux de l'*Artibonite* s'exécutoit, on verroit les revenus de ce quartier augmenter au moins d'un tiers. Des calculs géométriques en démontrent la poſſibilité, mais l'exécution exige bien des précautions. Pluſieurs quartiers dans les mornes ſont très-bien établis ; celui de *Cabeuil*, ſitué près de la *Coupe-à-l'Inde* & arroſé par une petite rivière qui porte ſon nom, doit être ſur-tout diſtingué, ainſi que celui du *Cahos*, enclavé dans les montagnes, qui eſt en réputation pour le café.

Notre-Dame-des-Verettes.

C'eſt une petite Paroiſſe, bornée par celles de la *petite rivière*, de *Mirbalais*, de l'*Arcahaye* & de *Saint-Marc*. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche de l'Artibonite : ſa longueur *Eſt* & *Oueſt* eſt d'environ dix lieues ; ſa largeur n'eſt pas conſidérable, étant reſſerrée d'un côté par le lit de l'Artibonite, de l'autre par

les montagnes. Le terroir de la plaine eſt excellent : le ſucre & l'indigo y viennent à merveille ; le pied des montagnes n'eſt guères propre qu'à la culture du coton. On a établi ſur les montagnes pluſieurs caféteries, qui ſont d'un grand rapport.

Le Bourg n'eſt compoſé que d'une douzaine de maiſons, occupées la plûpart par des gens de couleur. Le Commandant du quartier s'étoit approprié l'eau que la nature y faiſoit couler, & il en a conſtamment joui juſqu'à ſa mort. Ses héritiers, plus équitables ou peut-être moins protégés, ne ſe ſont pas maintenus dans cette uſurpation, & le Bourg eſt rentré depuis deux ans dans ſes droits.

On trouve à cinq ou ſix lieues du Bourg, vers l'*Eſt*, une Chapelle dédiée à *S. Jean*, où le Curé ſe tranſporte quatre ou cinq fois par an, pour dire la Meſſe & baptiſer les enfans de ceux qui habitent cette partie, & qui ne peuvent que très-difficilement deſcendre au Bourg, à cauſe des mauvais chemins.

On compte dans cette Paroiſſe douze ſucreries, dix indigoteries, ſeize caféteries, ſix cotonneries, environ trois cents libres & cinq mille eſclaves.

L'Arcahaye.

Cette Paroiſſe tire ſon nom de pluſieurs petits Iſlets, nommés les *Arcadins*, qui ſont ſitués dans le canal qui ſépare l'Iſle de la *Gonave* de cette partie de la côte de Saint-Domingue. Elle eſt diviſée en pluſieurs quartiers, dont les principaux ſont ceux des *Vaſes*, de l'*Arcahaye* & du *Boucaſſin*. Elle eſt bornée

d'un côté par la mer, & des autres côtés par les Paroiſſes du *Mirbalais*, des *Verettes*, de *Saint-Marc* & du *Cul-de-ſac*. On y compte quarante ſucreries bien établies, cent cinquante caféteries, quelques indigoteries & cotonneries, environ quatre cents libres, & huit mille eſclaves.

Le Bourg eſt compoſé d'une trentaine de maiſons, dont le plus grand nombre eſt occupé par des gens de couleur. On y voit une très-belle Place d'armes, une Egliſe en pierres de taille, mais hors de ſervice, par la négligence des habitans. Il relève pour le civil de la Juriſdiction du *Port-au-Prince*, dont il n'eſt éloigné que d'onze à douze lieues. Il y a deux Officiers comptables, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée.

Le terroir en eſt excellent. On voit dans la plaine de très-belles ſucreries bien établies & très-bien cultivées. L'arroſage régulier commence dans le quartier des *Vaſes*: il fut exécuté en 1742, ſous le gouvernement de MM. de Larnage & Maillard, dont la mémoire ſera toujours précieuſe à la Colonie. Les rivières qui y contribuent ſe nomment les *Bretelles*, le *Boucaſſin* & les *Malheux*. L'intérieur des montagnes eſt cultivé en café; le nombre des défrichemens s'augmente tous les jours.

Le *Boucaſſin* eſt ſéparé du *Cul-de-ſac* par une colline dont la pente eſt aſſez douce pour qu'on la traverſe en chaiſe. On paſſe auprès des *Sources puantes*, qui exhâlent une odeur des plus fétides; la couleur de l'eau reſſem-

ble à celle du verd-de-gris, & s'imprime en peu de temps ſur les pierres, les métaux & les bois qui y ſéjournent. Quelques-uns penſent que ces effets proviennent de ce que les eaux de la mer croupiſſent dans ces endroits; cependant on ne remarque rien de ſemblable dans les autres quartiers où elles croupiſſent également. Suivant l'opinion commune, la puanteur & la couleur de ces eaux ſont cauſées par les parties cuivreuſes & ſulfureuſes qui ſe détachent des mines par où ces ſources ſont filtrées, avant que de ſe jetter dans la mer.

Le Cul-de-ſac.

Cette Paroiſſe n'étoit autrefois qu'une annexe du *Port-au-Prince*, dont elle relève encore pour le civil; aujourd'hui c'eſt une des plus conſidérables de la Colonie. Elle eſt bornée par les terres eſpagnoles & par les Paroiſſes des *Cayes-Jacmel*, du *Port-au-Prince*, de l'*Arcahaye* & du *Mirbalais*. On y compte 70 ſucreries, 50 caféteries, 15 indigoteries, 12 cotonneries, environ 700 libres, & 19000 eſclaves.

Le Bourg qui ſe nomme *Croix-des-bouquets*, eſt ſitué à trois lieues du *Port-au-Prince*, dans un endroit de la plaine qui eſt traverſé par pluſieurs canaux qui ſervent à arroſer les habitations. Le tremblement de terre de 1770 l'a très-endommagé; ſes terribles ſecouſſes ont renverſé de fond en comble la belle Egliſe qu'on y avoit fait bâtir. Depuis ce temps-là, l'Office divin ſe fait dans une méchante caſe fort malpropre, juſqu'à ce que les ha-

bitans prennent le parti de conſtruire un lieu plus décent. On compte dans le Bourg une centaine de maiſons éparſes çà & là, & qui ne ſont habitées pour la plûpart que par des gens de couleur.

La plaine du *Cul-de-ſac* a environ huit lieues de longueur, & cinq à ſix lieues dans ſa plus grande largeur. Les Paroiſſes du *Port-au-Prince*, de l'*Arcahaye* & du *Cul-de-ſac* la diviſent entre elles. Elle eſt arroſée par la *grande rivière*, la *rivière blanche*, qui plus bas ſe nomme le *Boucambrou*, la *rivière des Orangers* & la *rivière creuſe*. Les trois premières dirigent leur cours vers la mer, où elles n'arrivent que dans le temps des groſſes pluies, parce que leurs eaux ſont employées en arroſage. La *rivière creuſe* ſe jette dans un lac qu'on trouve à *l'Eſt*, à l'extrêmité de la plaine. Il eſt ſaumâtre, ſoit parce qu'il communique avec la mer, comme pluſieurs le prétendent, ſoit parce qu'il s'y trouve quelques mines de ſel. L'on voit auſſi plus loin dans la partie eſpagnole, un *étang ſalé* qui produit les mêmes poiſſons que ceux qui ſe trouvent dans la mer. A peu de diſtance de cet étang, l'on rencontre des rochers de ſel que l'on met facilement en morceaux.

« Le terrein du *Cul-de-ſac* n'eſt pas égale-
» ment fertile. Sa fécondité y eſt en raiſon
» de la quantité d'eau que les rivières four-
» niſſent : car les revenus de ce quartier dé-
» pendent abſolument de l'arroſement. Les
» habitations qui le compoſent ſont immen-
» ſes. Il eſt naturellement diviſé en pluſieurs

» liſières qui s'étendent de *l'Eſt* à *l'Oueſt* de-
» puis le lac juſqu'à la mer.

» La première qui comprend le penchant mé-
» ridional des montagnes de *Mirbalais* eſt au
» Nord : ce ſont des roches arides, où l'on ne
» trouve que des pierres calcaires, propres à bâ-
» tir, des bois de charpente, des palmiſtes à vin
» en abondance, quantité de *cabouille*, eſpèce
» d'aloës, dont on tire la *pitte* pour faire des
» cordages. C'eſt une branche de commerce
» avec les quartiers voiſins qui occupe bien
» des Nègres & des Mulâtres libres. On trouve
» auſſi de bonnes hattes dans ces montagnes,
» & des habitations en café dans les vallons
» voiſins du lac.

» La ſeconde liſière, au *Sud* de celle dont
» nous venons de parler, n'eſt qu'un marécage
» inculte, laiſſes de la mer dont on voit par-
» tout les traces. Le ſel y blanchit la terre,
» quand le ſoleil la ſèche après la pluie. Il
» n'y croît que des *mangles*, de la *criſte-ma-*
» *rine*, & du *kali*. Les pâturages y ſont excel-
» lens, & les bêtes à cornes toujours graſſes.
» Les hattes y ſont très-nombreuſes, d'un
» revenu ſolide & conſidérable. La *rivière*
» *blanche* y ſerpente, & porte dans les ſables
» d'une grande ſaline voiſine de la mer, les
» égouts de tous les marais qui abondent en
» gibier marin. Elle change de couleur en
» paſſant dans ce marécage, devient rouge,
» & ſe nomme alors *Boucambrou*, comme on
» l'a dit.

» La troiſième liſière forme le reſte de la
» plaine qui eſt très-bien cultivée. Quelques
» habitans voiſins du *Boucambrou* & des *Var-*

» *reux* font leur ſucre un peu ſalé, quoique » fort beau, ce qui ne nuit pas à ſon prix. » En général les ſucres bruts de la plaine ſont » de toute beauté ; les cantons de *belle vue*, » des *petits bois*, de la *grande plaine* paſſent » pour les plus fertiles. Les arbres fruitiers » y ſont rares; les briſes impétueuſes qui y » regnent les trois quarts de l'année les em- » pêchent de croître. Les moutons y ſont » extrêmement gras, & les brebis très-fécon- » des. On y élève quantité de volailles.

» La quatrième liſière eſt formée par le » penchant ſeptentrional des montagnes qui » bordent la plaine au Sud. Celle de *belle-* » *vue*, qui eſt entre la *grande rivière* & la » *rivière blanche*, eſt un ſéjour délicieux ; tout » y croît à merveille ». *Journal de Saint-Domingue*. On aſſure même que le bled & l'orge y ſont des plantes vivaces. La montagne de la *Charbonnière* abonde en légumes & en plantes potagères de toute eſpèce. Les artichauts y viennent, en peu de temps, plus gros qu'en France : on y voit auſſi quelques habitations en café qui réuſſiſſent très-bien.

Le Mirbalais.

Ce quartier eſt comme ſéparé des autres, par des montagnes d'un difficile accès. Il eſt borné par les terres eſpagnoles & par les Paroiſſes du *Cul-de-ſac*, de *l'Arcahaye* & des *Verettes*. Il renferme à peu près 1000 libres & 10000 eſclaves. L'on arrive au *Mirbalais* du côté du *Cul-de-ſac*, par pluſieurs chemins, qui ſont tous très-pénibles. Celui du *Fond-au-diable* eſt le plus court ; la *Coupe de la Gaſ-*

cogne eſt entrecoupée de montagnes très-eſcarpées, & de profondes falaiſes. La plaine des *Sarazins* qu'on traverſe, rend cette route très-agréable juſqu'aux *Grands-bois*; mais alors il faut s'armer de courage & de patience, à la vue des précipices & des mornes à pic qu'il faut eſcalader par des chemins étroits & ſi fangeux, que les chevaux s'y enfoncent en tout temps juſqu'à mi-jambe.

Il y a dans cette Paroiſſe un Major de place, un Subſtitut du Procureur du Roi, trois Notaires, quatre Huiſſiers, un Officier comptable, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée. *L'Artibonite* paſſe à côté du Bourg, qui eſt favorablement placé ſur un terrein élevé au centre du quartier & au confluent de ce fleuve, avec une petite rivière nommée la *Tombe*. On y voit une très-belle place d'armes, environnée d'une double rangée d'arbres. L'Egliſe ſituée au milieu d'un des côtés de la Place, eſt fort-belle; quoique le tremblement de terre de 1770 ne l'ait que légèrement endommagée, le Curé & les habitans l'ont cependant abandonnée, par une timidité exceſſive & ſans aucune apparence de danger. L'Office ſe fait depuis ce temps-là dans une petite caſe en bois, conſtruite à la hâte.

Le *Mirbalais*, quoiqu'hériſſé de montagnes, comprend beaucoup d'habitations d'un revenu conſidérable. L'indigo eſt la denrée principale. La plaine des *Sarrazins* en produit de très-beau & en grande quantité: c'eſt la partie du quartier la plus agréable. Elle eſt arroſée par la rivière du *Fer à cheval*. Le *Boucan-quarré*

eſt cultivé en café & en tabac ; ces denrées ſe récoltent auſſi dans les autres endroits de la Paroiſſe, ainſi que le coton. On y compte 60 indigoteries, 40 caféteries, 20 cotonneries : on y voit encore des hattes aſſez conſidérables. La nature du ſol eſt propre à tout : le ſucre y réuſſiroit comme ailleurs ; mais l'exportation y éprouveroit des difficultés inſurmontables. Il eſt cependant certain qu'une bonne ſucrerie trouveroit dans le quartier même le débit de ſes productions, ſoit en ſucre, ſoit en ſirop, ſoit en tafia. Il y a quelques années qu'un habitant commença cet établiſſement, il avoit déja fait planter pluſieurs pièces de cannes qui réuſſirent très-bien ; je ne ſais pourquoi ſon entrepriſe ne fut pas ſuivie. Les principales rivières qui arroſent le *Mirbalais* ſont, l'*Artibonite*, le *Fer-à-cheval*, la *Coline*, la *Gaſcogne*, *Jean le bas*, la *Tombe*, le *Canot*, les *Deux-crochues*, la rivière des *Orangers*, le *Boucan-quarré*, les *Capucins*.

L'on trouve à trois lieues du Bourg un terrein ſalpétré, rempli de ſels très-abondans ; lorſque les moutons y paſſent, ils en léchent la ſuperficie, & l'on a peine à les en éloigner. Aux environs du Bourg, on rencontre des morceaux de mine de cuivre ſur la ſurface de la terre. M. Pouppé des Portes a fait l'analyſe des eaux thermales qu'on trouve dans ce quartier, au fond d'une ravine ſituée proche l'*Artibonite* : il en recommande l'uſage dans toutes les affections des nerfs & dans les maladies cutanées, pourvu qu'il n'y ait point de cauſe vérolique. On peut voir dans ſon *Traité des plantes uſuelles de Saint-Domingue*, les

procédés qu'il a ſuivis pour en découvrir les propriétés.

Le Port-au-Prince.

La ville n'a été conſtruite que vers l'année 1750; elle eſt placée au fond du grand Golfe occidental de l'iſle, dans un angle droit, formé par la côte qui part de *Léogane*, & celle qui borne la plaine du *Cul-de-ſac*. A l'Orient elle eſt bornée par le *Cul-de-ſac*, au Nord par le *Mirbalais*, au Nord-oueſt par l'*Arcahaye*, au Couchant par *Léogane*, au Sud par les *cayes de Jacmel*.

Elle ſeroit conſidérable, ſi l'enceinte qui en a été tracée étoit occupée : ſa longueur du *Nord* au *Sud* eſt de 1250 toiſes; ſa largeur de l'*Eſt* à l'*Oueſt* eſt de 500 toiſes. On y compte 558 maiſons diſperſées çà & là. Le Gouvernement & l'Intendance ſont dans une poſition agréable : on y voit quatre grandes places, 29 rues, dont la plûpart ne ſe correſpondent pas. La grande rue ſeule eſt très-droite, & a les 1250 toiſes de longueur. On en a tracé ſix autres parallèles à celle-ci, & traverſées par 13 autres, qui partent de l'Eſt, & vont aboutir à la mer. Elles ont 60 à 70 pieds de largeur : en quelques endroits les deux côtés ſont garnis d'une rangée d'arbres; on vient auſſi d'y conſtruire des fontaines, que le défaut d'eau rendoit très-néceſſaires. L'air y eſt brûlant, & paſſe pour malſain, auſſi y voit-on ſouvent regner des épidémies qui enlèvent quantité d'habitans. Les briſes d'*Eſt* y ſont violentes, & rendent le ſéjour de cette ville très-déſagréable, auſſi-bien que le tuf. Ces

inconvéniens ſont en quelque façon réparés par ſa ſituation avantageuſe, qui lui procure toutes les douceurs & les facilités pour la vie, qu'on peut eſpérer à Saint-Domingue. Le mouton, le cochon, la volaille de toutes eſpèce; le gibier, le poiſſon, les légumes, les herbages, les fruits, &c. y abondent.

Elle eſt aujourd'hui le chef-lieu & la capitale de la Colonie Françoiſe : le Gouverneur général & l'Intendant y font leur réſidence ordinaire. On y a transféré le Conſeil ſupérieur, érigé par Edit du mois d'Août 1685, pour le *Petit-Goave*, & qui a ſubſiſté quelque temps à *Léogane*. Il eſt compoſé du Gouverneur général, de l'Intendant, du Commandant de Saint-Louis, du Commiſſaire général de la Marine, d'un Préſident, de dix Conſeillers titulaires, de trois Aſſeſſeurs, d'un Procureur général, de deux Subſtituts, de cinq Greffiers, d'un Audiencier & de dix Avocats.

La Juriſdiction & l'Amirauté conſiſtent dans un Juge-Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté, un Lieutenant de la Juriſdiction, un Procureur du Roi, cinq Subſtituts du Procureur du Roi, quatre Greffiers, un Audiencier, neuf Procureurs, ſeize Notaires, dix-ſept Huiſſiers. *Léogane*, le *Cul-de-ſac*, le *Mirbalais*, l'*Arcahaye*, relèvent de cette Juriſdiction.

Il y a encore au *Port-au-Prince*, un Lieutenant de Roi & un Aide-major; un Bureau des claſſes, un Hôpital royal pour les ſoldats, quatre Officiers de ſanté, pluſieurs Médecins & Chirurgiens, une Chambre d'agriculture, dix Officiers comptables, un Arpenteur général, un Grand-Voyer, ſix Arpenteurs du

Roi, un Commiſſaire général de la Marine; un Commiſſaire aux claſſes, deux Sous-Commiſſaires qui font les fonctions de Commiſſaires des guerres & de Subdélégués de l'Intendant, un Chef du bureau des fonds, un Capitaine de port, un Bureau des poſtes aux lettres, un Prévôt général & un Lieutenant de Maréchauſſée.

« Il y a dans la ville deux ports, dont le » plus grand eſt pour les vaiſſeaux de guerre, » & l'autre pour les navires marchands. Celui-» ci eſt une eſpèce de trapèze, formé par la » *Pointe-à-Fortin*, & un *Double-ilet*, qui en-» toure une flaque d'eau. Ce port peut avoir » 200 toiſes en quarré, il renferme pluſieurs » petits ilets, dont un couvre ſon entrée, » ſur lequel on a bâti un fort. Les navires » peuvent entrer des deux côtés du fort; mais » la paſſe méridionale eſt plus large & plus » ſûre que celle du Nord; le baſſin peut con-» tenir aiſément 40 bâtimens. Il eſt à craindre, » ſi l'on n'y remédie, que les fortes pluies » ne le comblent, en charriant des terres.

» En dehors du port & à l'*Oueſt* du Fort, » on trouve une rade couverte vers le Sud » par l'*Ilet à flaque-d'eau*, & vers le Nord » par une quantité d'ilets, qui vont joindre » la côte au Nord de la *Pointe-à-Fortin*. Cette » rade eſt un quarré irrégulier, qui comprend » un eſpace d'environ 400 toiſes en quarré: » les navires ſont dans ce port à l'abri de » la piquure des vers, & mouillés ſur un fond » de vaſe de bonne tenue, par les onze braſſes » de profondeur, en toute ſûreté contre la » mer & les vents.

» Le grand port, deſtiné pour les vaiſſeaux » de guerre, eſt au midi de l'*Ilet à flaque-* » *d'eau*. Il eſt à peu près de la grandeur & » de la figure de la rade que nous venons de » décrire. Les vaiſſeaux y ſont mouillés par » les 6 à 8 braſſes de profondeur. Ce port eſt » borné au Sud par pluſieurs ilets, qui le ſépa- » rent d'un troiſième baſſin, nommé le *Port-* » *ſalé*, long, profond & étroit, avec lequel » il communique par quelques paſſes très- » reſſerrées. Outre le Fort de l'ilet, il y en a » deux autres, l'un nommé *Fort Saint-Joſeph*, » à l'extrêmité ſeptentrionale de la ville, ſur » la *Pointe-à-Fortin*, & l'autre nommé le » *Fort Sainte-Claire*, au Sud des magaſins » du Roi, vis-à-vis le grand port ». *Journal de Saint-Domingue.*

La Paroiſſe du *Port-au-Prince* comprend, outre la ville; 1°. la partie de la plaine du *Cul-de-ſac*, qui eſt ſur la rive gauche de la grande rivière; 2°. le *Trou-Bordet*, où il y avoit autrefois une Paroiſſe, éteinte depuis la fondation du *Port-au-Prince*, dont le ſol, quoique naturellement rocheux, eſt excellent; 3°. le *Lamentin*, où l'on trouve quelques terreins marécageux, couverts par les eaux de la mer, qui vont battre le pied des mornes; 4°. le *Fond-Ferrier*, qui eſt ſitué derrière la première chaîne des montagnes. Ce quartier eſt arroſé par la *rivière froide* & la *grande rivière* de *Léogane*. On y voit pluſieurs plantations en café qui réuſſiſſent très-bien. On compte dans toute l'étendue de la Paroiſſe du *Port-au-Prince*, 40 ſucreries, 12 indigoteries, 50 caféteries, 15 cotonneries, environ 1400 libres & 17000 eſclaves.

Léogane.

La ville eſt agréablement ſituée ſur un terrein uni, dans une plaine fertile, bien cultivée, arroſée par pluſieurs ruiſſeaux. Elle fut long-temps le ſiége du Gouvernement, de l'Intendance & du Conſeil ſupérieur, érigé au *petit Goave :* on y avoit auſſi établi une Juriſdiction. Son commerce alors étoit conſidérable, & l'on avoit projetté d'ouvrir un canal de communication de la ville à la mer, pour faciliter l'importation & l'exportation des denrées ; ce qui étoit d'une exécution très-aiſée & peu diſpendieuſe : mais l'établiſſement du Port-au-Prince fit avorter ce deſſein & éclipſa la gloire de Léogane : on la dépouilla de tout pour fonder la nouvelle ville.

Les maiſons y étoient fort jolies avant l'époque du tremblement de terre de 1770, qui en renverſa le plus grand nombre, & endommagea grandement le reſte. On en comptoit alors 317 qui formoient un quarré long. La plûpart ont été rebâties en bois, & d'une manière plus propre à réſiſter aux ſecouſſes. Les rues, au nombre de quinze, ſont larges, bien diſtribuées, & bordées d'arbres. La place d'armes, ornée de trois allées d'ormes de l'Amérique, a 100 pas quarrés : elle eſt environnée de beaux magaſins, que les propriétaires louent fort cher aux Capitaines, pour y vendre les denrées qu'ils apportent de France. Le marché ſe tient tous les jours au milieu de la place : on y porte des vivres du pays, des fruits, des légumes de toute eſpèce, du

gibier, des volailles, des cochons, des moutons, &c. L'Egliſe étoit, avant l'année fâcheuſe de 1770, une des plus grandes & des plus belles de toute la Colonie : elle étoit conſtruite ſur un des deux côtés de la place ; ſa charpente ſur-tout ſe faiſoit admirer.

Les promenades y ſont charmantes, celle ſur-tout de la Savanne du Gouvernement fait jouir en même temps du coup d'œil agréable de la ville, de la plaine, de la mer & des mornes, à perte de vue. Diſtante de la mer d'un quart de lieue, la ville de *Léogane* en eſt ſéparée par des marécages qui doivent nuire à la ſalubrité de l'air. Une redoute protège la rade, qui quoique foraine, eſt cependant très-ſûre ; mais les navires n'y ſont point à l'abri des vents d'*Oueſt* & des coups de *Nord*, quelquefois très violents.

La Paroiſſe ſe diviſe en pluſieurs petits quartiers, tels que les *Sources*, la *petite plaine*, le *grand Boucan*, le *petit Boucan*, la *grande rivière*, la *petite rivière*, la *Frélate*, l'*Acul*, l'*Eſtère*, les *Cormiers*, les *Orangers*, les *Citronniers*, le *Fond-de-Boudin*, &c. La plaine a environ 16 lieues quarrées ; elle eſt arroſée par la *grande rivière* & la *Rouillone*. Etablie depuis long-temps, elle ne donne pas des récoltes auſſi abondantes qu'autrefois. L'abſence des propriétaires cauſe dans ce quartier, comme dans les autres, un dommage conſidérable, qui retarde les progrès des manufactures. Les mornes qui environnent la plaine ſont preſque abandonnés, parce que la plûpart dépendent des habitations de la plaine, dont on ne peut diviſer les forces.

Il ſe trouve cependant quelques-unes de ces places aſſez bien établies ; d'autres ſont occupées par des Nègres & des Mulâtres libres, qui bornent leur induſtrie à cultiver des vivres & à élever de la volaille. Le *grand* & le *petit Boucan*, les *Cormiers*, les *Orangers*, les *Citronniers* ſont remplis de divers petits établiſſemens fort gracieux. L'on a fait dans la gorge nommée le *Fond-de-Boudin*, de nouvelles plantations en café qui réuſſiſſent très-bien. On y a pratiqué un chemin qui conduit à *Jacmel*.

L'on compte à Léogane 52 ſucreries, 20 indigoteries, 40 caféteries, 10 cotonneries, environ 800 libres, & 12000 eſclaves. Cette Paroiſſe eſt bornée au *Nord* par la mer, à l'*Eſt* par le *Port-au-Prince*, au *Sud* par *Jacmel*, à l'*Oueſt* par le *grand Goave*.

Il y a à l'extrêmité de la Ville un Hôpital de la Charité, deſſervi par les Religieux de S. Jean-de-Dieu : il eſt ſitué vers le Nord de la Ville. La pureté de l'air qu'on y reſpire, l'abondance & la bonté des eaux qui ſe diſtribuent dans une infinité de canaux, les ſecours que des mains charitables & habiles adminiſtrent avec zèle, tout concourt à la récréation & à la guériſon des malades. Cet Hôpital paſſe pour avoir été fondé par les Flibuſtiers ou Freres de la Côte, mais mal-à-propos ; il eſt de fondation royale pour le petit Goave. Les Religieux de l'Hôpital poſsèdent une habitation à l'Acul, qui, quoique petite, eſt cependant d'un bon revenu. On voit auſſi dans la Ville un Etat-Major, compoſé d'un Lieutenant-de-Roi & d'un Aide-Major,

Major, trois Officiers comptables, trois Officiers de Santé, pluſieurs Médecins & Chirurgiens, un Sous-Commiſſaire de la Marine, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée. Le Préfet Apoſtolique des Dominicains fait ſa réſidence ordinaire à une lieue de la Ville, dans une habitation que ces Religieux ont achetée en 1696. Le ſol en eſt uſé, plein de marécages, & ne produit communément, ſans engrais, que des cannes chétives & pleines de nœuds.

Le grand-Goave.

L'enceinte de cette Paroiſſe eſt aſſez conſidérable, mais elle n'eſt guères peuplée. Elle eſt bornée au *Nord* par la mer, & des autres côtés par les Paroiſſes de *Léogane*, de *Jacmel*, de *Baynet* & du *petit-Goave*. On y compte trois ſucreries, deux indigoteries, dix caféteries, cinq ou ſix cotonneries, & une vingtaine de nouvelles habitations, qu'on a depuis peu établies en café, & qui s'accroiſſent tous les jours. Le Bourg eſt compoſé de cinq à ſix méchantes caſes. Il y a dans la Paroiſſe environ 280 libres, & 4000 eſclaves. Le quartier eſt le terme excluſif de la Juriſdiction du Port-au-Prince : il eſt ſéparé du *petit-Goave*, dont il dépend, par le morne de *Tapion*. On trouve ſur ce morne beaucoup de *bois-cochon*, dont on fait du mairrain. Quoique cette montagne ſoit aſſez haute & très-eſcarpée, on a cependant trouvé le moyen d'y faire un chemin par où les chaiſes paſſent, & qui rend la communica-

tion des parties de l'*Oueſt* & du *Sud* libre & aiſée. On travaille depuis quelques années à un nouveau chemin, par lequel on tourne le *Tapion* ſans le monter. Les mornes qui ſont derrière le *Tapion*, ſont beaucoup plus élevées & très-fertiles.

Il y a un chemin qui conduit du *grand-Goave* à *Jacmel* & à *Baynet*. On trouve dans toute ſon étendue de très-bonnes habitations en café & en coton. A trois lieues environ du *grand-Goave*, on rencontre un morne qui paroît avoir été autrefois habité par les anciens Naturels de Saint-Domingue. Pour peu qu'on en remue la terre, on y voit quantité de fragmens de poterie, groſſiérement figurés, reſtes des vaſes antiques qui étoient à leur uſage. Nous en parlerons au dernier Chapitre.

Le petit-Goave.

La Ville ſe trouve à la deſcente du *Tapion*. Elle étoit célèbre du temps des Flibuſtiers, qui trouvoient dans ſa rade un mouillage à l'abri de toutes ſortes de vents. Elle n'offre aujourd'hui que des ruines pour veſtiges de ſon ancien éclat : elle eſt petite, environnée d'arbres qui ſervent de promenade ; les eaux croupiſſantes de la rivière *Abaret*, qui ſe perd dans des marécages, la rendent mal-ſaine ; l'air qu'on y reſpire eſt épais & manque de courant. Elle a été totalement renverſée par les ſecouſſes du tremblement de terre de 1770, & l'on n'a travaillé depuis que très-lentement à la réédifier. Elle eſt bâtie ſur la côte orientale de la Baie, qui

eſt très-grande & une des plus commodes de l'Iſle : l'on y louvoie comme en pleine mer. Le baſſin de l'*Acul-du-fort-royal*, ſitué ſur la côte occidentale de la Baie, eſt excellent ; les Vaiſſeaux y ſont en toute sûreté contre les vents. Ce fort a été bien maltraité par les ſecouſſes de 1770 : celui qui défendoit la rade, à la ſortie de la Ville, a été totalement ruiné ; il ne reſte plus que quelques pans de murailles tout léſardés.

Nos Généraux l'ont autrefois habitée. Elle a joui la première du Conſeil Souverain, qui paſſa de cette Ville à celle de *Léogane*, & qui, par une autre révolution, a été transféré enſuite au *Port-au-Prince*.

Plus heureux que ceux de *Léogane*, les habitans du *petit-Goave* ont conſervé la Juriſdiction créée en 1685, & l'Amirauté, qui ſont compoſées d'un Sénéchal & Lieutenant d'Amirauté, d'un Procureur du Roi, de trois Subſtituts, dont l'un réſide au *petit-Goave*, l'autre à l'*Anſe-à veaux*, & le troiſième à l'*Iſlet à Pierre-Joſeph* ; d'un Greffier en chef, d'un Greffier commis, d'un Audiencier, de cinq Procureurs, de quatre Notaires, & de ſept Huiſſiers. L'Etat-Major conſiſte dans un Major de Place & un Aide-Major. On y compte quatre Arpenteurs du Roi, quatre Officiers comptables, deux Officiers de Santé, un Ecrivain de la Marine & des Claſſes, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant de Maréchauſſée.

La Paroiſſe comprend, outre la Ville & la plaine du *petit-Goave*, le vallon de l'*Acul*, une partie de *Miragoane* juſqu'au pont, &

les mornes qui avoiſinent ces quartiers. Elle eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes du *grand-Goave*, de *Baynet*, de *Saint-Michel* & de l'*Anſe-à-veaux*. On y compte 15 ſucreries, 20 caféteries, une douzaine d'habitations en indigo & en coton, 600 libres, & 8000 eſclaves. L'on voit auſſi dans les mornes ſitués au *Sud* de la plaine, pluſieurs habitations en café qu'on a nouvellement établies, & qui ſe multiplient tous les jours.

A deux lieues de la Ville, au quartier de *Miragoane*, il y a un étang d'eau douce fort poiſſonneux, qui peut avoir trois lieues de longueur *Eſt* & *Oueſt*, & une petite lieue dans ſa plus grande largeur. Il eſt ſitué dans le fond ou la vallée de l'*Acul* : ſon milieu eſt ſi étroit, que la partie orientale ne communique avec la partie occidentale que par un canal très-court & fort reſſerré. On y trouve des caymans monſtrueux, quantité de tortues, des anguilles & d'autres poiſſons. Il va ſe rendre à la mer par un égout ſous une montagne. Les perſonnes attaquées de maladies ſcorbutiques ſe retirent dans les habitations voiſines de cet étang; elles ſe nourriſſent uniquement de tortues durant quelque temps, & guériſſent promptement, pourvu qu'elles obſervent exactement le régime. Les vapeurs qui s'élèvent preſque continuellement de la ſurface de cet étang, & qui forment un brouillard très-épais, rendent l'air de ce quartier aſſez mal-ſain; elles étendent leurs malignes influences juſques ſur les quartiers voiſins, ſur-tout ſur celui de *Saint-Michel*, ſitué ſous le vent de *Miragoane*.

Saint-Michel.

Cette Paroiſſe comprend le *Fond-des-Nègres*, le *Fond-des-Blancs*, les *Godets*, une partie de l'*Aſyle* & du quartier de *Miragoane*. On y compte 9 ſucreries, 8 caféteries, 6 indigoteries, une cotonnerie, environ 200 libres, & 4000 eſclaves. Elle eſt bornée par la mer, le *petit-Goave*, *Baynet* & *Aquin*.

Le Bourg n'eſt compoſé que de quatre à cinq mauvaiſes caſes : il y a un Bureau des poſtes aux lettres, un Exempt de Maréchauſſée. L'Egliſe & le Presbytère ſont aſſez bien conſtruits, mais le tremblement de terre de 1770 les a fort maltraités. En 1773, une forte ſecouſſe s'eſt fait ſentir dans le Bourg, au mois de Juin, & a cauſé de nouveaux dommages. A un quart-de-lieue du Presbytère, l'on voit un terrein appartenant à la Paroiſſe, & dont le Curé a l'uſage, nommé le *Baſſin-bleu*. Il eſt arroſé par une petite ſource, & met le Curé à ſon aiſe, lorſqu'il veut le mettre en culture : il peut à peu de frais y faire venir du coton, de la graine d'indigo, & toutes ſortes de légumes; il ſeroit même très-propre à la culture du café.

Les fièvres ſont fréquentes & meurtrières dans cette Paroiſſe plus qu'ailleurs; on en attribue la cauſe aux brouillards & aux eaux croupiſſantes de l'étang de *Miragoane*. L'année 1772 a été bien funeſte aux Curés qu'on y a ſucceſſivement placés : en ſix mois de temps, quatre y ſont morts après une maladie de huit à dix jours.

L'Anſe-à-Veaux.

Cette Paroiſſe renferme une grande partie du quartier de l'*Aſyle*, & de celui de *Nippes* qu'elle partage avec la Paroiſſe du *Petit-Trou*. Elle eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes du *petit-Goave*, de *Saint-Michel*, d'*Aquin* & du *Petit-Trou*. On y compte 8 ſucreries, 30 indigoteries, 20 caféteries, 20 cotonneries, environ 380 libres, & 7000 eſclaves.

Le Bourg eſt ſitué avantageuſement au bord de la mer, ſur une plate-forme eſcarpée & rocheuſe. Il y a une aſſez belle Place d'armes, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée; on y voit une belle Egliſe en pierres de taille, extrêmement endommagée par le tremblement de terre de 1770; il en eſt de même du Presbytère, qui eſt tout léſardé. Mais il faut qu'on ſoit moins timide dans ce quartier que dans les autres : car le Curé, quoique octogénaire, n'a point quitté ſa demeure, ni ſon Egliſe, où il continue toujours de faire l'Office.

« Le port, qui ſert d'embarcadaire, pour-
» roit contenir de très-grands Vaiſſeaux qu'on
» amarreroit à quai; mais l'entrée en eſt im-
» praticable; les barques & les chaloupes qui
» facilitent l'exportation, peuvent ſeulement
» y paſſer. Quoique le terroir ſoit excellent,
» on y voit cependant peu de ſucreries. De-
» puis l'embarcadaire de Miragoane juſqu'au
» Bourg de l'*Anſe-à-veaux*, on ne trouve le
» long de la mer qu'une ſucrerie ſur ſeize

» habitations cultivées en indigo, coton & » café. Au *Sud-ſud-oueſt* de l'*Anſe-à-veaux* » eſt l'*Acul-des-Savannes*, où l'on voit ſix » belles habitations & pluſieurs autres plus » petites ». (*Journ. de Saint-Dom.*)

Le Petit-Trou.

Le Bourg où eſt ſituée l'Egliſe n'eſt compoſé que de quelques caſes éparſes ça & là. Il eſt placé au bord de la mer, dans un endroit fort rocheux & aride. Il eſt défendu par une batterie circulaire de neuf pièces de canon qu'on a conſtruit ſur un reſcif. Son Port eſt peu de choſe, & bon ſeulement pour des bateaux.

La Paroiſſe eſt bornée au Nord par la mer, & des autres côtés par l'*Anſe-à-Veau*, *Cavaillon*, *Jérémie*. On y compte 4 ſucreries, 12 indigoteries, 29 caféteries, 8 cotonneries, environ 290 libres & 4500 eſclaves.

Le quartier des *Baradères* dépend du *Petit-Trou*. Sa baie eſt fort belle. C'eſt un pays très-montagneux, où l'on voit beaucoup d'habitations en café. Le bois de conſtruction y eſt fort beau, & s'y trouve en quantité; l'*Acajou* ſur-tout y eſt d'une beauté ſupérieure. Le quartiers *des Pins* eſt auſſi bien cultivé. La plaine eſt fort reſſerrée par la mer & par les mornes. L'on y trouve cependant des ſucreries & des indigoteries bien établies.

A deux lieues du Bourg vers l'Eſt, l'on trouve chez un habitant nommé *Bégouin* un petit golfe qu'on appelle le *Trou-Forban*. C'eſt-là que les Flibuſtiers ſe réfugioient lorſqu'ils étoient pourſuivis par les Eſpagnols avec des forces

ſupérieures. Ils y entroient ſans peine avec leurs canots, ils les échouoient, graviſſoient les montagnes, & échappoient ainſi à une mort certaine. Car en temps de guerre, autant de Flibuſtiers de pris, autant de pendus, auſſi ſont-ils intrépides dans les combats. Ils ne tirent point au hazard, chacun viſe ſon homme; & comme ils ſont fort adroits, rarement manquent-ils leur coup. Lorſque le combat traîne en longueur, ils vont à l'abordage, & ne font grace à perſonne. Dès que rien ne leur réſiſte, leur fureur s'appaiſe. Soit fierté, ſoit humanité, ils laiſſent la vie à quiconque eſt hors d'état de la défendre. Ils vont vendre leur priſe dans le Port le plus voiſin, & ne penſent plus qu'à ſe divertir, juſqu'à ce que la diſette les force de ſe mettre en courſe.

Jérémie ou la Grande-Anſe.

Cette Paroiſſe eſt fort étendue, ayant plus de vingt lieues de longueur ſur une largeur inégale de quatre à ſix lieues. Elle eſt très-montagneuſe & peu habitée, excepté ſur les côtes. Elle eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes de *Tiburon* & du *Petit-Trou*. On y compte 5 ſucreries, 14 indigoteries, plus de 50 habitations en cacao & en café, 30 cotonneries, environ 400 libres & 7000 eſclaves. Elle renfeme pluſieurs quartiers, comme le *Cap Dame-Marie*, les *Abricots*, l'*Anſe de la Seringue*, l'*Iſlet à Pierre-Joſeph*, la *grande Rivière*, les *Roſeaux*, la *Voldrogue*, les *Caïmites*, &c. Le *Cap Dame-Marie* eſt un quartier nouvellement établi, & où l'on cultive de l'indigo & du café; il eſt borné

par celui des *Irois*, où ſe termine la partie de l'*Oueſt*. Les *Abricots* ſont nouvellement défrichés; pluſieurs petits habitans y ont fait des plantations en café. La *grande Rivière* eſt un quartier fertile, mais il n'eſt pas peuplé ſuffiſamment; la terre paroît propre à toute ſorte de culture. Il y a d'aſſez bonnes habitations dans le quartier des *Roſeaux* qu'on pourroit méliorer avec des forces. Celui de la *Voldrogue* eſt arroſé par la rivière de ce nom qui eſt fort grande, & qui y cauſe les plus grands dommages par ſes débordemens. Les *Caïmites* forment une petite plaine à ſix bonnes lieues du Bourg vers la partie de l'*Eſt*. Le ſol en eſt excellent, mais trop humide: on y a établi une ſucrerie qui pourra devenir un jour conſidérable.

Depuis les *Baradères* juſqu'au Bourg de *Jérémie*, l'on compte environ vingt lieues; les chemins ſont à peine frayés. On ne rencontre par-tout qu'une terre rocheuſe, rouge & montagneuſe. L'on paſſe une eſpèce de déſert de dix lieues d'étendue, dont le ſol eſt extrêmement aride, & qui n'eſt arroſé par aucun ruiſſeau; *terra deſerta, invia & inaquoſa*. On y trouve quantité d'abricotiers, & de très-beaux acajous. On rencontre aſſez ſouvent ſur la route des blancs charpentiers & doleurs, qui n'ont pour tout vêtement qu'une ſimple culotte de toile, tout couverts d'une pouſſière rouge. On les prendroit pour des ſauvages Caraïbes roucoués.

Le Bourg eſt aſſez conſidérable. Il eſt diviſé en deux parties: l'une eſt compoſée de pluſieurs magaſins établis à la lame; l'autre eſt bâ-

tie ſur une éminence qui avance en pointe dans la mer, & qui domine le Port. L'air y eſt très-ſain. Lorſqu'on le regarde du côté de la mer, il paroît conſtruit en amphithéâtre. Il y a un Aide-Major de place & une Juriſdiction dépendante pour l'Amirauté de celle du *Petit-Goave* & qui eſt compoſée d'un Juge, d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, d'un Greffier en Chef, d'un Greffier-Commis, d'un Audiencier, de cinq Procureurs, de quatre Notaires & de ſept Huiſſiers. On y compte auſſi ſix Arpenteurs du Roi, deux Officiers comptables, cinq Chirurgiens, un ſous-Commiſſaire de la Marine, un Ecrivain de la Marine & des Claſſes, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée.

ARTICLE III.

Deſcription de la partie du Sud.

Tiburon.

Cette Paroiſſe eſt ſituée à l'extrêmité de l'Iſle ſur la côte méridionale. Elle n'eſt pas conſidérable. Elle eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes des *Cotteaux* & de la *grande-Anſe*. On y compte 30 indigoteries, 37 caféteries, 4 ſucreries, 4 cotonneries, environ 290 libres & 4000 eſclaves.

Le Bourg prend ſon nom de celui d'un poiſſon qui eſt commun dans cette mer : c'eſt une eſpèce de requin nommé dans la Colonie *Tiburon* ou *Tiberon*. Il eſt ſitué dans l'enfoncement d'une baie formée par la pointe des *Irois* & la côte de *Tiburon*. Il y a un

Major de place, un Officier comptable, un Bureau des poſtes aux lettres. L'Egliſe eſt nouvellement conſtruite ainſi que le Preſbytère dans un lieu qui les met à l'abri du canon. La rade n'eſt défendue que par un fortin où il y a une petite batterie.

L'intérieur des terres eſt très-montagneux; on y trouve cependant quelques vallons dont le ſol eſt fertile, gras, humide, propre à la culture de l'indigo & du café. La plaine eſt fort reſſerrée; on trouve, en ſuivant le bord de la mer, des gorges où le café, l'indigo & les cannes viennent très-bien. Le quartier des *Irois* qui dépend de cette Paroiſſe eſt rempli de petites habitations qui produiſent du café & de l'indigo.

Les Cotteaux.

Cette Paroiſſe, qu'on appelle auſſi les *Anſes*, eſt ſituée ſur la côte méridionale de l'Iſle, dans une longueur de douze à quinze lieues. Elle n'a guères dans quelques endroits que trois à quatre lieues de profondeur. Elle eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes de *Tiburon*, de la *grande-Anſe*, & de *Torbek*. Elle contient 66 indigoteries, 24 caféteries, 3 cotonneries, une ſucrerie, environ 300 libres & 6000 eſclaves.

Le Bourg eſt aſſez peuplé. On y fait beaucoup d'affaires, ſur-tout avec l'Etranger. La proximité de la *Jamaïque* facilite le commerce des Nègres avec les Anglois qui en fourniſſent la plus grande partie, & qui enlèvent preſque toutes les productions du quartier & celles du voiſinage, deſorte qu'il n'en paſſe guères

en France. Le mouillage eſt très-ſain, mais il ne convient qu'aux petits Bâtimens. Il y a dans le Bourg un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée. L'Egliſe eſt ſituée, ainſi que le Preſbytère, ſur une éminence, à un quart de lieue de la côte; elle eſt trop petite pour le quartier, bien mal entretenue & dépourvue des choſes les plus néceſſaires pour la célébration de l'Office divin.

Ce quartier eſt bien déchu de ſon ancienne opulence. On y récoltoit autrefois de très-bel indigo & en grande quantité; depuis que les pluies ſont devenues plus rares & que la terre eſt comme uſée, on en fait beaucoup moins & d'une qualité bien inférieure. Cependant les nouvelles plantations qui ont été faites en café depuis quelques années, pourront un jour contre-balancer la perte de l'indigo, & entretenir dans les habitans un même degré d'aiſance. Le quartier des *Anglois* eſt très-fertile. La ſucrerie qu'on y a établie produit des cannes qui rendent ſupérieurement. Celui des *trois-Rivières* eſt renommé pour l'indigo. La *Roche-à-Bateaux* ſe cultive en indigo & en café : ſon ſol eſt dans quelques endroits trop aride, rempli de *Roches-à-Ravet*; le coton y viendroit cependant bien, parce qu'il vient bien par-tout; mais c'eſt une denrée aujourd'hui généralement négligée.

Torbek.

C'eſt un Bourg ſitué au bord de la mer à trois lieues de la Ville des *Cayes*. L'Egliſe eſt une des plus belles de la Colonie, des plus

propres & des mieux entretenues. La Paroiſſe eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes des *Cotteaux* & des *Cayes*. Elle contient 30 ſucreries, 20 indigoteries, 30 caféteries, environ 360 libres & 8000 eſclaves. Elle eſt compoſée de la partie occidentale de la plaine *du Fond de l'Iſle-à-Vache*, des mornes ſitués au Nord, du *Marche-à-Terre*, de l'*Etron-de-Porc*, de l'*Abacou*. La *Plaine-du-Fond* eſt preſque ronde; ſon diamètre eſt d'environ cinq lieues. Son terroir eſt excellent. On y voit de très-belles ſucreries bien arroſées par la *ravine-du-Sud*; ſi les habitans pouvoient augmenter leurs forces, ils doubleroient leurs revenus. On y voit auſſi quelques indigoteries & des plantations de café dans les mornes. Le *Marche-à-Terre* eſt rempli de quantité d'habitations en indigo & en café; dans les terreins plus arides, & qui ſont entiérement abandonnés: on pourroit y planter des cotonniers. Il y a un chemin de communication entre la plaine du Fond & les Anſes qui traverſe le *Marche-à-Terre*: il eſt plus long, mais moins pénible que celui qui coupe le morne de *Chriſtophelò*. Les habitans de ce quartier ont deſſein depuis long-temps d'ériger chez eux une Paroiſſe, vu le grand éloignement où ils ſont de *Torbek*. Ceux de *l'Etron-de-Porc* & de la pointe de l'*Abacou* en ont encore plus beſoin qu'eux. Mais Saint-Domingue eſt un pays où l'on projette beaucoup, & où l'on n'exécute guères.

L'on voit au Bourg de *Torbek* une fille âgée d'environ trente ans, qui, quoique née d'une mere Négreſſe, & d'un pere Nègre, ſuivant les apparences & le bruit public, a la peau

auſſi blanche qu'une Européenne. Ses cheveux ſont blancs, mais crépus comme ceux des Nègres ordinaires; ſes yeux ſont rouges; ſon nez écraſé; ſes levres groſſes Cette fille a un frere qui demeure ſur la Paroiſſe de Cavaillon, & qui repréſente le même phénomène. Cette ſingularité a déterminé le Gouvernement à les affranchir tous deux de l'eſclavage.

Les Cayes.

La Ville doit ſa naiſſance à des pêcheurs qui y conſtruiſirent d'abord quelques cabanes. Peu à peu le nombre s'en eſt accru, c'eſt aujourd'hui une Ville qui ne le cède guères aux principales de la Colonie. Elle renferme deux cent quatre-vingts maiſons bâties dans un terrein marécageux; celles de la Savanne dont le nombre ne fait qu'augmenter tous les jours, ſont preſque toutes environnées d'eaux croupiſſantes qui rendent l'air épais & mal-ſain. Elle tire ſon nom d'une chaîne de rochers qui couvrent le fonds de la mer au bord de laquelle elle eſt conſtruite. Il y a trois paſſes pour les Vaiſſeaux, mais fort étroites & peu profondes. Le mouillage y eſt fort dangereux & devient ordinairement funeſte à ceux qui ont la témérité d'y reſter dans l'équinoxe de Septembre. En 1772 tous les Bâtimens qui y étoient en rade ont été briſés contre les reſcifs.

L'Auteur de l'*Hiſtoire philoſophique & politique* propoſe un moyen pour ſalubrifier le ſéjour des Cayes & fortifier en même temps la Ville.

« On feroit, dit-il, l'un & l'autre, en creu-
» ſant autour de la Ville un foſſé dont les
» débris ſerviroient à combler les lagons in-
» térieurs. Le ſol exhauſſé par ce travail ſe
» deſſécheroit de lui-même. L'eau de la ri-
» vière qu'on feroit couler par une pente na-
» turelle dans ce foſſé profond, mettroit
» la Ville avec le ſecours de quelques for-
» tifications à l'abri des entrepriſes des cor-
» ſaires ». Ce projet paroît mériter les atten-
tions du Miniſtère; mais pour tirer de ſon exécution les avantages qu'on en eſpère, il faudroit empêcher que la mer ne pouſſe ſes lames juſque dans le foſſé, ſans cela on le verroit bientôt comblé. On ſait que les mers de la *bande-du-Sud* ſont fortement agitées, ſur-tout dans le temps des équinoxes. On ſait auſſi que dans le temps des orages, les rivières groſſiſſent prodigieuſement, qu'elles deviennent des torrens qui entraînent tout ce qui s'oppoſe à leur paſſage. N'y auroit-il pas à craindre en faiſant entrer la rivière dans le foſſé, de le voir dégradé chaque année, ou que la Ville n'en reſſente quelque dommage? Des obſervations faites avec ſoin ſur les lieux appuyées de quelques expériences pourront ſeules lever ces difficultés.

Il y a dans la Ville un Gouverneur particulier ou Commandant en ſecond pour toute la partie du *Sud*, un Etat-Major, compoſé d'un Major de place, & d'un Aide-Major, d'un Hôpital pour les ſoldats malades, trois Officiers de Santé, cinq Officiers comptables, un ſous-Commiſſaire de la Marine, un Capitaine de Port, un Bureau des poſtes aux

lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchaussée.

La Paroisse étend sa Jurisdiction sur la partie orientale de la *Plaine du Fond* & sur les mornes qui l'environnent. Elle est bornée par la mer & par les Paroisses de *Torbek* & de *Cavaillon*. Elle contient 50 sucreries, 20 caféteries, 8 indigoteries, 6 cotonneries, environ 800 libres & plus de 9000 esclaves.

Cavaillon.

Le Bourg est petit, mal bâti, situé sur la rive gauche d'une rivière assez considérable qui porte le même nom. Dans le temps des grosses pluies cette rivière reçoit les eaux qui découlent des hauteurs, & qui la font quelquefois élever plus de trente pieds au-dessus de son niveau ordinaire. Rien ne peut alors résister au courant impétueux de ses eaux ; les champs sont inondés, & souvent dégradés, les chemins interrompus. Elle est navigable depuis le Bourg jusqu'à son embouchure, qui en est éloigné de deux bonnes lieues ; moyennant quelques travaux on pourroit faire remonter plus haut les embarcations, ce qui procureroit de grands avantages aux habitans de ce quartier.

La plaine est entre-coupée de montagnes fort rocheuses sur lesquelles on a établi de bonnes habitations en café. Le terroir de la plaine n'est pas égal ; tantôt c'est une terre légère, franche, profonde, qui produit de très-belles cannes ; tantôt le sol est peu profond, aride, & ne paroît convenir qu'à la culture du coton. Les habitans n'auroient

point

point de peine à s'en défaire, au lieu que les ſucres qu'ils fabriquent très-difficilement ſont généralement décriés. On voit des habitations dont la terre eſt franche, mais trop humide ; les cannes y végètent rapidement, mais elles ne rendent guères ; le ſucre qu'on en tire n'a point de corps ; il y a apparence que la terre devenant plus meuble par la culture, produira dans la ſuite de meilleures récoltes. Les Dominicains poſſèdent dans les *hauts de Cavaillon* une habitation qu'ils ont achetée de divers particuliers : elle eſt fort vaſte, mais remplie de terres arides & incultes. Le défaut de force fait que les revenus ſont preſque totalement abſorbés par les frais d'exploitation.

La Paroiſſe eſt bornée au *Nord* par le quartier de l'*Aſyle*, à l'*Eſt* par *Saint-Louis*, au *Sud* par la mer, à l'*Oueſt* par les *Cayes*. On compte 12 ſucreries, 20 caféteries, 10 indigoteries, 6 cotonneries, environ 220 libres, & 5000 eſclaves. La baie *des Flamans* eſt de ſa dépendance. Elle n'eſt éloignée que de deux lieues de la Ville des *Cayes*. Les Navires Marchands vont s'y réfugier aux approches de l'équinoxe de Septembre : ils y ſont à l'abri de tout vent fâcheux. Son mouillage eſt excellent, elle peut contenir un très-grand nombre de Bâtimens, les Vaiſſeaux de guerres y ſont en ſûreté. Il n'y a qu'un inconvénient, c'eſt que les Navires y ſont expoſés à la piquure des vers plus que partout ailleurs. On ne peut guères eſpérer que la fréquentation de cette baie feroit diminuer le nombre de ces inſectes rongeurs ; plus on

leur fournira d'alimens, plus on les verra se multiplier.

Saint-Louis.

Petite Ville bâtie au commencement de ce siècle sur la côte méridiodale de l'Isle, au fonds d'une baie, à dix lieues de la Ville des *Cayes*. Elle n'a qu'une quarantaine de maisons assez mal faites. Elle est le siége du Gouvernement pour la partie du *Sud*, mais le Commandant a fixé sa résidence aux *Cayes*. On ne voit à *Saint-Louis* qu'un Lieutenant-de-Roi & un Aide-Major. Il y a une Juriſdiction établie en Novembre 1721, composée d'un Juge-Sénéchal Lieutenant de l'Amirauté, d'un Lieutenant de la Juriſdiction, d'un Procureur du Roi, de trois Subſtituts dont l'un réside aux *Cayes*, l'autre à *Tiburon*, le troisième à *Saint-Louis*, d'un Greffier en Chef, d'un Greffier-Commis, de deux Audienciers, de sept Procureurs, de quinze Notaires. On y compte aussi six Arpenteurs du Roi, deux Officiers comptables, deux Officiers de Santé, un Capitaine de Port, un Bureau des postes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchaussée. Il n'y a point d'eau dans la Ville; des Juifs qui possédent des habitations dans le voisinage avoient été condamnés par le Gouvernement à faire construire à leurs dépens un aqueduc qui en auroit suffisamment fourni aux habitans; l'ouvrage a été commencé; l'achevera qui pourra.

On avoit autrefois établi une forteresse sur un rocher qui s'élève au milieu de la baie. Les Anglois s'en sont emparé dans la derniere

guerre, & en ont fait ſauter les fortifications ſans coup férir. Ils l'ont trouvé remplie de quantité de munitions de guerre, de troupes nombreuſes & de bombes qui pouvoient en un inſtant couler à fond la Flotte ennemie. Le Commandant, dès la premiere décharge, ſaiſi d'une terreur panique, demanda à capituler ſans faire aucun uſage de ſes forces, au grand étonnement des aſſiégeans & des braves Créoles qui étoient accourus des extrêmités de l'Iſle pour partager la gloire d'une vigoureuſe défenſe. Au lieu de réparer le fort de *Saint-Louis*, on a conſtruit deux fortins, l'un ſur le rivage de la mer, l'autre ſur le penchant d'une montagne qu'on a applanie. Ils ne paroiſſent ni l'un ni l'autre en état de ſoutenir une longue attaque.

La Paroiſſe eſt bornée au *Nord* par l'*Aſyle*, à l'*Eſt* par *Aquin*, au *Sud* par la mer, à l'*Oueſt* par *Cavaillon*. On y compte 8 ſucreries, 20 caféteries, 15 indigoteries, 6 cotonneries, environ 250 libres & 4000 eſclaves. La plaine eſt entrecoupée de montagnes très-eſcarpées. La terre eſt preſque par-tout excellente pour la culture des cannes. On y a tant recueilli d'indigo, qu'on ne doit plus eſpérer de cultiver encore long-temps cette denrée avec avantage. Les habitans, qui n'ont pas aſſez de force ni aſſez de terrein pour élever une ſucrerie, ſeront forcés dans quelques années de planter du coton. Les mornes commencent à ſe couvrir de caféyers qui réuſſiſſent très-bien & qui encouragent le cultivateur. On a pratiqué un chemin de chaiſe qui communique avec la partie de l'*Oueſt* par *Aquin*.

On traverſe pour cet effet le morne *Saint-George* qu'on a applani dans des endroits, exhauſſé dans d'autres. Ce chemin paroît exécuté avec beaucoup d'intelligence. De ſemblables ouvrages ne ſauroient être trop multipliés dans le pays pour l'avantage des colons.

Aquin.

Le Bourg eſt aſſez bien bâti. Il n'y a point d'Egliſe. Un Charpentier Anglois (*Georges Alizon*,) avoit entrepris d'en élever une fort belle quoiqu'un peu petite; mais quand elle fut achevée, les habitans ne voulurent point l'accepter, prétendant qu'elle n'étoit point ſelon le devis & les conventions. Il fallut plaider, le procès dure encore, l'entrepreneur eſt mort, l'Egliſe a été renverſée par le tremblement de terre de 1770, & le quartier reſte depuis ce temps-là ſans Egliſe & ſans Preſbytère. On s'eſt contenté de louer un magaſin dont une partie ſert d'Egliſe, & l'autre de logement au Curé.

Le Gouvernement a formé depuis long-temps le projet de transférer le Bourg au bord de la mer, dans un endroit ſitué au fonds d'une baie très-profonde. Elle peut contenir plus de trois cens voiles. Les Navires y mouillent ſur un fond de vaſe, ils y ſont à l'abri des vents. L'entrée de la baie eſt fermée par un banc de roches au milieu deſquelles il y a deux paſſes ſéparées l'une de l'autre par un gros rocher nommé le *diamant*, qui s'élève comme une montagne au-deſſus des eaux. L'établiſſement de ce nouveau Bourg épargneroit aux habitans les frais de tranſport des denrées de

France qui doivent leur être actuellement bien à charge, étant éloignés d'une grande lieue de l'embarcadaire, & les chemins étant impraticables dans le temps des pluies. Mais cette tranſlation nuiroit beaucoup aux propriétaires des maiſons dont la conſtruction, quoique très-ſimple, eſt cependant très-coûteuſe. Il y a encore un inconvénient : le lieu deſtiné pour l'établiſſement du nouveau Bourg eſt très-mal-ſain ; il n'y a pas une ſeule goutte d'eau potable, pas un pouce de bonne terre. Il n'y croît que des *mangliers*. C'eſt la retraite des *crabes* des *maringouins*. La mer qui eſt ſtagnante ſur le rivage produit des exhalaiſons putrides qui corrompent l'air. Voilà ce que la grande partie des habitans ont ſouvent repréſenté aux adminiſtrateurs ; il paroît qu'ils ont été touchés de ces motifs, puiſque le projet n'a point encore été réaliſé.

La Paroiſſe ſe diviſe en trois quartiers principaux, qui ſont la *Grande-Plaine*, la *Colline* & une partie de l'*Aſyle*. Elle eſt bornée par la mer & par les Paroiſſes de *Saint-Louis*, de l'*Anſe-à-veaux*, de *Saint-Michel*, & de *Baynet*. Elle étoit autrefois une des plus riches de la Colonie ; la culture de l'indigo l'avoit élevée au faîte de l'opulence ; ſa gloire a paſſé avec le temps. On y cultivoit autrefois une terre franche, toute neuve, qui rapportoit au centuple ; les pluies, qui étoient alors abondantes, y répandoient chaque année le germe de la fécondité. Aujourd'hui la terre eſt uſée, les pluies ſont devenues rares, & le triſte colon a dépouillé ſa fierté, la pauvreté l'a humilié & l'a rendu ſociable. On

voit cependant quelquefois des années fort pluvieuſes qui raniment ſon courage ; il reprend alors ſa hauteur ; de ſorte que la plupart des cultivateurs portent ſur le front la marque d'une bonne ou d'une mauvaiſe récolte.

On compte dans l'étendue de la Paroiſſe 40 indigoteries, 12 caféteries, 9 cotonneries, 4 ſucreries, environ 390 libres, & 7000 eſclaves. On y trouve de très-beaux chevaux, mais ils ont peine à ſe faire aux pâturages des autres quartiers.

Baynet.

Cette Paroiſſe a été ainſi nommée, à cauſe de la Baie que la mer forme dans cet endroit ; elle eſt petite, mais ſans rochers ni reſcifs ; c'eſt ce qui l'a fait nommer *Baienette*, & par abréviation *Baynet*. Le Bourg, ou plutôt le Hameau, n'eſt compoſé que d'une douzaine de mauvaiſes caſes, occupées la plûpart par des gens de couleur. L'Egliſe eſt aſſez grande, mais fort mal-propre, elle n'eſt couverte qu'en paille. Le Preſbytère eſt encore plus délabré. On compte dans la Paroiſſe 40 caféteries, 30 indigoteries, 15 cotonneries, environ 360 libres & 5000 eſclaves. Elle eſt bornée au *Nord* par le *grand* & le *petit-Goave*, à l'*Eſt* par *Jacmel*, au *Sud* par la mer, à l'*Oueſt* par *Aquin*. Sa longueur de l'Eſt à l'Oueſt eſt environ de dix-huit lieues ſur une largeur inégale de cinq à huit lieues. Son terroir eſt très-montagneux, on y voit des gorges ou des platons d'un ſol excellent qui produiſent de l'indigo & du café : ce quartier

ſe défriche de plus en plus, & s'améliore de jour en jour.

L'on voit dans cette Paroiſſe, au quartier des *Gris-Gris*, une habitation des plus ſingulieres. Elle renferme une plaine d'environ mille pas quarrés, bornée au *Sud* par la mer, qui, dans cet endroit forme des falaiſes très-eſcarpées qu'on nomme *côtes de fer*. Elle y eſt toujours fort groſſe, ſur-tout quand la briſe d'*Eſt* donne. Son fonds eſt tellement rocheux qu'aucune barque ni chaloupe ne peut dans aucun temps aborder ſans ſe briſer contre les reſcifs. Des mornes inacceſſibles & des rochers eſcarpés environnent cette habitation de tous les côtés oppoſés à la mer. On ne peut y pénétrer que par une ouverture d'environ 4 pieds de largeur que la main des hommes ſemble avoir pratiqué dans le roc vif. L'on marche environ un quart-d'heure à travers les bois, & l'on arrive au pied d'un morne où eſt ſituée une grotte profonde. Son entrée eſt large, fort baſſe, & forme une eſpèce de voûte écraſée. L'on rencontre d'abord une galerie d'environ 3 pieds de largeur ſur une longueur de 40 à 50 pieds; ſa hauteur eſt inégale depuis 3 pieds juſqu'à 6 ou 7: aux deux extrêmités l'on trouve deux enfoncemens preſque ronds, peu profonds; vers le milieu de la galerie l'on apperçoit une ouverture ſi peu élevée qu'on eſt obligé de ſe coucher ſur le ventre pour y pénétrer. L'on deſcend enſuite dans une eſpèce de ſalle preſque ronde de 15 à 16 pieds de diamètre ſur une hauteur inégale de 4 à 8 pieds. Le contour eſt garni de cinq petites niches de forme irrégulière.

Dans l'enfoncement de la ſalle on trouve deux couloirs qui vont toujours en montant & en ſe retréciſſant. Le plus petit eſt impénétrable à cauſe de ſon peu d'ouverture. Le plus grand eſt d'un accès aſſez facile juſqu'au milieu. Un ancien du pays nous a aſſuré qu'avant le tremblement de terre de 1770, on y pénétroit facilement, & que c'étoit l'entrée d'un ſouterrein immenſe. Mais il nous a paru que ce couloir étoit par le laps de temps plutôt dans le cas de s'accroître que de ſe retrécir. L'on trouve en effet à l'embouchure des deux couloirs & dans toute la caverne, des morceaux de bois, des coquilles terreſtres naturelles, des graines qui ſe rencontrent ſur la ſurface de la terre. Il paroît évident que ces corps étrangers à la caverne y ont été charriés par les eaux des pluies qui ſe ſont fait jour entre les rochers, & ont formé peu à peu ces deux couloirs, & peut-être même toute la caverne. Quoi qu'il en ſoit, cette excavation ſemble fort ancienne. On aſſure qu'elle ſervoit autrefois aux naturels du pays pour y enterrer leurs morts. Suivant la tradition, cette habitation a ſervi de retraite aux Indiens qui fuyoient le joug eſpagnol. On trouve encore dans le fonds de la caverne quantité d'oſſemens dont la plûpart tombent en pouſſière dès qu'on y touche. Nous en avons cependant tiré une machoire inférieure très-bien conſervée, dans le voyage que nous y avons fait au mois de Janvier 1773. On trouve dans une habitation, qui avoiſine celle dont ont vient de parler, des *Lépas* foſſiles, à plus de 200 pieds du niveau de

la mer. Nous en parlerons au Chapitre VI.

Jacmel.

Le Bourg eſt ſitué ſur la côte méridionale de l'Iſle dans un terrein rempli de monticules. Il contient une cinquantaine de maiſons aſſez mal faites. Un Major pour le Roi y réſide. Il y a une Juriſdiction établie en Novembre 1721. Elle eſt compoſée d'un Juge-Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté, d'un Lieutenant de Juriſdiction, d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, d'un Greffier, d'un Audiencier, de cinq Procureurs, de quatre Notaires. On y compte auſſi trois Arpenteurs du Roi, trois Officiers comptables, deux Officiers de Santé, un Ecrivain de la Marine & des Claſſes, un Capitaine de Port, un Bureau des poſtes aux lettres, un Lieutenant & un Exempt de Maréchauſſée.

Le terroir eſt fort rocheux ſur-tout dans les montagnes où l'on voit cependant de belles habitations en café. La plaine eſt fort reſſerrée par les mornes. Elle eſt cultivée en indigo & en coton, elle pourroit l'être également en ſucre. On a établi depuis peu une ſucrerie qui pourra devenir un jour conſidérable; les cannes y ſont de toute beauté. Un habitant du quartier, amateur d'hiſtoire naturelle en conſtruiſant un four à chaux pour ſon uſage, a rencontré parmi les roches pluſieurs mines de plomb, de cuivre, d'or & d'argent dans des pierres calcaires.

La Paroiſſe eſt bornée à l'*Eſt* par les *Cayes de Jacmel*, au *Sud* par la mer, à l'*Oueſt* par *Baynet*, au *Nord* par *Léogane* & le *grand-*

Goave. On y compte une ſucrerie, 35 cotonneries, 100 caféteries, 20 indigoteries, environ 350 libres, & 6000 eſclaves.

Les Cayes de Jacmel.

Ce qu'on nomme le Bourg n'eſt qu'un aſſemblage de ſept à huit méchantes caſes, occupées par des gens de couleur. On découvre de cet endroit les Iſles *Alta-vella* & *Beata*, ainſi que le Cap *Mongon.* La côte eſt remplie de groſſes roches, auxquelles s'attachent quantité d'*oſcabrion*, de belles *nérites*, & une eſpèce de *tonnes* couvertes de tubercules, & remplies d'une liqueur claire comme de l'eau, qui teint en violet.

La Paroiſſe eſt bornée à l'*Eſt* par les terres eſpagnoles, au *Sud* par la mer, à l'*Oueſt* par *Jacmel*, au *Nord* par le *Port-au-Prince* & le *Cul-de-ſac.* On y compte environ 10 cotonneries, 12 indigoteries, 20 caféteries, 260 libres, & 4000 eſclaves. L'on peut aller de cette Paroiſſe au *Port-au-Prince* en très-peu de temps, par un chemin de chaſſeur, c'eſt-à-dire très-rude, qui traverſe une des plus hautes montagnes de Saint-Domingue, nommée la *Selle-à-cheval.* Cette montagne n'eſt habitée que par quelques Nègres ou Mulâtres libres, & par des eſclaves qui ont ſecoué le joug de la ſervitude, & qu'on appelle *Nègres-marrons.* Le ſol de ce quartier eſt fort rocheux, aſſez ſemblable à celui de *Jacmel.* On y voit beaucoup de *ſang-mêlé*, peu de bons habitans, & quantité de petites habitations dont les propriétaires ne paroiſſent pas bien fortunés.

Les parties de l'Oueſt & du Sud de la Colonie Françoiſe de Saint-Domingue contenoient donc, en 1773, 25 Paroiſſes ſituées dans le reſſort du Conſeil Supérieur du *Port-au-Prince*. On y comptoit 388 ſucreries, 1006 caféteries, 544 indigoteries, 400 cotonneries, 50 cacaoteries, 11730 libres, tant Blancs que gens de couleur, en état de porter les armes, & 191000 eſclaves, de tout âge & de tout ſexe.

On peut ranger en quatre claſſes les Nègres ou gens de couleur qui ſe trouvent à Saint-Domingue. La première & la plus nombreuſe eſt compoſée des eſclaves attachés à la culture & aux manufactures, qu'on appelle *Nègres de jardins*. La ſeconde renferme les *eſclaves ouvriers*, qui aident la plûpart des Blancs occupés à bâtir & à remplir les autres beſoins urgens d'une peuplade d'hommes nés libres. La troiſième contient les *affranchis*, ſoit cultivateurs, ſoit ouvriers. La quatrième eſt compoſée des *domeſtiques*, dont il ne ſeroit pas poſſible de ſe paſſer dans un pays où le ſervice des Blancs eſt abſolument impraticable.

CHAPITRE TROISIEME.

Deſcription d'un tremblement de terre.

LE 3 Juin 1770, jour de la Pentecôte, ſera long-temps gravé dans la mémoire des habitans de Saint-Domingue. On éprouva dans la matinée une chaleur étouffante, qui fut

ſuivie, dans quelques quartiers, d'une groſſe pluie, après laquelle la chaleur devint auſſi incommode que s'il n'avoit pas plu. Les briſes, toujours régulières, ne ſe firent preſque point ſentir durant la journée. A ſept heures & un quart du ſoir, il regnoit par-tout le plus grand calme, qui n'étoit troublé par aucun ſouffle de vent, le ciel ſans nuages, l'athmoſphère chargée de vapeurs qui éclipſoient les étoiles, la lumière pâle de la Lune, tout ne reſpiroit que le deuil.

La terre alors commence à s'ébranler aſſez doucement, comme pour éprouver ſes forces; mais tout-à-coup elle ſemble ſortir de ſon aſſiette: des ſecouſſes violentes, dirigées d'abord de l'Eſt à l'Oueſt, & qui font enſuite le tour du compas, ſe ſuccèdent avec rapidité; toute la nature paroît proche de ſa fin; le ſol eſt comme flottant; les rochers ſe fendent, s'entr'ouvrent, & font rejaillir les eaux ſouterreines, comprimées ſous leurs voûtes affaiſſées; des arbres monſtrueux ſont détachés de leur baſe; ceux que leurs racines étendues affermiſſent, font toucher leurs branches juſqu'à terre; des parties de montagnes s'écroulent; les eaux ſtagnantes deviennent des mers agitées, qui franchiſſent leurs écors, & inondent les lieux qui les avoiſinent; les édifices les plus ſuperbes, & qui paroiſſoient les plus ſolides, s'ébranlent, perdent leur à-plomb, ſe décompoſent & s'écroulent avec un horrible fracas; les cloches ſonnent d'elles-mêmes, mais ne donnent que des ſons diſcordans; les animaux de toute eſpèce ne ſe reconnoiſſent plus, ils courent

çà & là dans les Savannes, tombent lourdement, ſe relèvent avec inquiétude, & ſe tourmentent.

Un repos de cinq à ſix minutes fait eſpérer que les feux ſouterreins qui ont cauſé ces déſaſtres, ſont éteints; eſpoir illuſoire, les ſecouſſes recommencent avec autant de violence que les premières; & ce qui les rend plus terribles, c'eſt qu'elles ſont accompagnées de certains mouvemens intérieurs de la terre, qui ſemble repouſſer en haut tout ce qui touche ſa ſurface. A ce choc combiné, aucun ouvrage humain ne réſiſte que foiblement : ce qui n'avoit été qu'ébranlé par les premiers mouvemens convulſifs du globe, eſt bouleverſé par ceux-ci. La chûte de tant d'édifices répand dans l'air une pouſſière épaiſſe qui gêne la reſpiration. Toute la nuit ſe paſſe dans une agitation continuelle; des bruits ſouterreins, qu'on appelle le *gouffre*, ſe font entendre de temps en temps; chacun eſt dans l'incertitude du ſort qui l'attend; perſonne n'a jamais rien vu de ſemblable, & l'on appréhende que l'Iſle entière ne ſoit ſubmergée.

Le jour enfin paroît, & vient éclairer par gradation les déſaſtres de la nuit. Quel coup-d'œil, grand Dieu, & ſur-tout dans les Villes! Ce qu'on appelloit le Gouvernement, l'Intendance, l'Egliſe, l'Hôpital, tout cela n'eſt plus qu'un amas confus de pierres, de bois, de meubles fracaſſés; chacun met la main à l'œuvre, & tâche de mettre à couvert les débris de ſa fortune; le gouffre ſe fait cependant toujours entendre, la terre eſt de temps

en temps agitée, & permet à peine aux mains laborieuſes l'exercice de leur courage.

Les Villes du *Port-au-Prince*, de *Léogane*, du *petit-Goave* ont été renverſées de fond en comble; des Bourgs aſſez conſidérables ont été plus ou moins maltraités. On a vu paroître des ſources d'eau chaude dans pluſieurs endroits des mornes, où il n'y avoit point eu d'eau auparavant : elles ont tari depuis. Les parties du Nord & du Sud ont reçu peu de dommages : les quartiers du *Port-au-Prince*, du *Cul-de-ſac*, de *Léogane*, du *petit-Goave*, de *Nippes*, d'*Aquin* ont le plus ſouffert; la plaine du *Cul-de-ſac* ſur-tout, que l'on croit voiſine du foyer, étoit méconnoiſſable le lendemain de cette affreuſe nuit. La terre s'étoit entr'ouverte dans quelques habitations, & il ſembloit que la charrue y avoit paſſé. Des mornes très-élevés, comme la *Selle-à-Cheval*, ont été tellement agités qu'il n'y reſtoit plus que le tuf, & que pluſieurs chemins publics ſont devenus impraticables. Heureuſement qu'alors la plûpart des habitans étoient à ſe promener ſous leurs galeries, & qu'ils ont eu le temps de ſe jetter au milieu des rues qui ſont très-larges. Si ce phénomène étoit arrivé plutôt, les Egliſes auroient ſervi de tombeau à un grand nombre de citoyens que la ſolemnité du jour y avoit raſſemblés; quelques heures plus tard ils auroient preſque tous péris ſous les décombres de leurs maiſons. Malgré les circonſtances heureuſes du jour & de l'heure qui les en tenoient éloignés, pluſieurs ont cependant été les victimes de ce terrible fléau. Quoiqu'on n'en ait pas ſu le nombre au juſte;

on peut assurer qu'il monte au moins à 40 personnes à *Léogane*, & à 200 au *Port-au-Prince*.

Les jours qui suivirent ce désastre ne se passerent pas tranquillement. La terre fut durant le reste du mois plus ou moins agitée, le gouffre s'est fait souvent entendre. Durant le mois de Juillet il y eut une vingtaine de secousses ; on n'en compta que neuf durant tout le mois d'Août ; le nombre & la violence ont toujours été en décroissant le reste de l'année. En 1771 la terre n'éprouva qu'une douzaine de secousses en différens temps, mais sans causer de dommage, parce qu'elles furent moins violentes, & que les habitans avoient pris la précaution de ne bâtir qu'en bois. L'année 1772 fut encore plus tranquille. On ne remarqua dans le quartier du *Port-au-Prince* que sept secousses, savoir, le 14 Février, le 28 Avril, le 12 & le 27 Mai, le 13, le 14 & le 18 Juin. En 1773, il n'y eut qu'un tremblement de terre de remarquable au commencement de Juin. Comme je suis parti peu de temps après, je ne sais ce qui s'y est passé depuis. Les exhalaisons qui se sont fait jour par les crevasses qu'on trouvoit par-tout, ont corrompu la masse de l'air, & ont causé une épidémie qui s'est étendue jusqu'au Cap. Elle a enlevé un grand nombre d'habitans, sur-tout au Port-au-Prince & au Cul-de-sac, ceux qu'elle a épargné ne sont pas devenus méilleurs.

CHAPITRE QUATRIEME.

Deſcription de l'Ouragan de 1772.

CE fut au mois d'Août 1772 que ce terrible fléau répandit l'épouvante & la déſolation dans la *partie du Sud*, & principalement dans les quartiers de *Saint-Louis*, de *Cavaillon*, des *Cayes*, de *Torbek*, de *Tiburon*. Il s'annonça, dès le 3, par un vent de *Nord* très-violent, & un déluge d'eau épouvantable. La journée du 4 fut conſtamment ſi pluvieuſe, que les Nègres ne purent aller au jardin. Vers les neuf heures du ſoir le vent tourna au *Nord-eſt*. Ce fut alors que les fortes bouraſques ſe firent ſentir & qu'on entendit de toute part un horrible ſifflement. La caze où je m'étois retiré avoit 60 pieds de longueur ſur 24 de large; elle n'étoit couverte qu'en paille; elle étoit ſoutenue ſur de gros poteaux de *bois d'ortie* qui entroient 5 ou 6 pieds en terre. A la première bouraſque elle fut défaîtée; la ſeconde emporta la moitié de la galerie ſituée à l'*Eſt*. Le vent n'étoit pas uniforme, il molliſſoit de temps en temps, & au bout de quelques minutes il ſe déchaînoit avec fureur, & rempliſſoit l'air d'un bruit effroyable cauſé par la chûte des arbres trop foibles pour réſiſter à ſon impétuoſité. Chaque coup de vent ébranloit la caſe & la faiſoit plier en tout ſens. Comme elle étoit défaîtée, la pluie y tomboit de tout côté; le tonnerre grondoit ſourdement, le bruit du

vent

vent l'emportoit ; les éclairs étoient terribles.

Vers les deux heures du matin, le vent commença à mollir, les bourraſques devinrent moins fréquentes & moins violentes. Durant l'eſpace de cinq heures que dura ce furieux ouragan, des arbres d'une groſſeur énorme ont été deracinés, d'autres briſés, quelques-uns fendus dans toute leur longueur, les autres dépouillés de leurs branches & ne conſerverent que le tronc. Tous les chemins furent bouchés ; on ne pouvoit pénétrer dans les bois que la hache à la main. Avant la nuit les forêts étoient ornées d'une agréable verdure, le lendemain elles repréſentoient les horreurs d'un hiver inconnu dans ces brûlans climats. Les bananiers furent tous briſés, quantité de caféyers arrachés ou fracaſſés, des pièces de canne couchées à terre & déracinées, des jardins plantés en indigo culbutés & entraînés par les torrens. Aucune caſe, ſoit pour les Nègres, ſoit pour les Blancs, n'eſt reſtée intacte ; les unes ont été décomblées, d'autres renverſées, toutes endommagées ; ce qui a cauſé de très-grandes pertes à pluſieurs habitans, ſur-tout à ceux dont les magaſins étoient remplis.

La plûpart des Navires qui étoient en rade aux *Cayes-du-Fond*, ainſi que les goëlettes, chaloupes, canaux, &c. ont été briſés contre les reſcifs ; la Côte étoit couverte de débris. La Ville *des Cayes* a été preſqu'inondée. Dans pluſieurs maiſons, ſur-tout du côté de l'Hôpital, il y a eu juſqu'à 4 pieds d'eau. Les rivières gonflées par les torrens ſont ſorties de leurs lits, & ont charié durant pluſieurs

jours des arbres entiers avec leurs branches & leurs racines, qui en entraînoient d'autres dans leur paſſage avec la terre qui les portoit.

La journée du 5 fut aſſez ſemblable à celle du 3 ; le vent ſouffla avec violence, la pluie fut continuelle. Les animaux domeſtiques diſparurent durant ces trois jours. On trouva dans les bois & dans les Savannes pluſieurs oiſeaux tués ou noyés. Après ces temps de calamité, le ſoleil darda ſes rayons, la nature ſe ranima. Les troncs d'arbres qui avoient réſiſté à la violence de la tempête commencerent à bourgeonner, en traçant à nos yeux l'image du printemps qu'on éprouve en France, & furent quelques jours après couverts de verdure.

CHAPITRE CINQUIEME.

Regne végétal.

MAlgré les travaux conſidérables du P. Plumier, il nous reſte encore bien des connoiſſances à acquérir dans cette partie de l'hiſtoire naturelle de Saint-Domingue. Nous n'avons que de foibles notions ſur les *guis*, les *mouſſes*, les *agarics*, les *lichens*, & les autres plantes paraſites qui s'y trouvent en très-grand nombre, ſur-tout dans les anciennes forêts ; les habitans ne ſavent pas même les noms de la plûpart : les *gramens* ne ſont nullement connus, quoique le nombre en ſoit grand ; le P. Plumier n'en a décrit qu'un ſeul. Les différentes eſpèces d'*aloës* auroient

beſoin d'être déſignées avec ſoin : les *lianes*, les *liſerons*, & tant d'autres plantes *grimpantes* ou *rampantes*, qui forment peut-être la claſſe la plus nombreuſe des végétaux dans cette Iſle, ont échappé juſqu'ici aux obſervations ſuivies de quelque bon Naturaliſte : les plantes *aquatiques* que produiſent les étangs, les marais, les rivières, les bords de mer, ſont preſque totalement ignorées.

De quelle utilité ne ſeroit donc pas un ouvrage qui répandroit une lumière fixe ſur ces différens ſujets du règne végétal ? Il faudroit commencer par établir une bonne nomenclature, & réunir ſous une dénomination botanique tous les ſynonymes françois, créoles ou caraïbes qui appartiennent à une même plante. On s'attacheroit principalement à décrire & à analyſer les végétaux que les Colons ont coutume de convertir en aliment ; on obſerveroit avec le même ſoin ceux à qui l'on attribue des qualités nuiſibles, ou qu'on regarde même comme des poiſons dangereux ; on s'appliqueroit à en découvrir les propriétés, qui ne ſont pas aſſez connues ; puiſqu'il arrive tous les jours que des perſonnes atteſtent la malignité de certaines plantes, & que d'autres la nient.

En attendant que quelque bienfaiteur de l'humanité entreprenne de réaliſer ce projet, nous nous faiſons un devoir de publier une liſte des plantes de cette riche contrée, qui ſont parvenues à notre connoiſſance. Quelque médiocre qu'elle ſoit en elle-même, elle eſt cependant plus conſidérable que toutes celles qui ont paru juſqu'ici. Le Catalogue de

M. Poupée Deſportes, imprimé en 1770, qui eſt un des plus récens & des plus étendus, renferme tout au plus 280 eſpèces de plantes : le nôtre en contient un peu plus de 400, ſans compter les variétés qui ſe trouvent dans quelques-unes.

Chaque plante eſt placée dans l'ordre alphabétique ſuivant le nom vulgaire qu'on lui donne. On trouve enſuite les noms ſynonymes qui lui conviennent ; ils ſont ou françois, ou créoles, ou caraïbes, ou botaniques : les noms françois ou créoles ſont à la ſuite du nom vulgaire ; viennent enſuite les noms caraïbes, que nous avons tiré de M. Deſportes ; ils ſont déſignés par ces trois lettres *Car.* Enfin, l'on a ajouté quelques noms botaniques tirés des Auteurs les plus célèbres, & qu'on a eu ſoin de citer chaque fois.

Lorſque nous avons découvert des caractères diſtinctifs dans quelque plante, nous l'avons claſſée ſuivant les méthodes les plus ſuivies. Les obſervations que nous avons faites ſur une ou pluſieurs de ſes parties n'ont pas été oubliées : nous parlons enſuite du lieu où cette plante a coutume de croître, de l'uſage qu'on en fait aux Iſles, des vertus qu'on lui attribue.

Enfin, toutes les plantes de ce Catalogue ſe trouveront ſans peine avec le renvoi au nom vulgaire, en cherchant quelque nom que ce ſoit, caraïbe, créole, françois, ou botanique.

A

ABABAYE. *Voyez* Papayer.

ABABOUY. *V.* Prunier épineux.

ABRICOTIER. *Syn.* Malus perſica, *Sloa.* Mammea, *Brown.* Mamei, *Pl.* Mamay, *Dalec.* — *Ord.* claſſ. 5. ſect. 9. *Tournef.* — claſſ. 13. Polyandria monogynia, *Linn.* — famil. 54. Les Ciſtes, *Adanſ.* — *Obſ.* Sa racine eſt fibreuſe, partie pivotante, partie traçante, griſâtre, d'un goût aſtringent; ſon tronc s'élève juſqu'à 60 pieds, & a quelquefois 3 pieds de diamètre. Son écorce eſt griſe, écailleuſe; ſon bois blanchâtre, gommeux, fendant. Ses branches croiſſent au ſommet, & forment une tête très-touffue : elles ſont garnies de feuilles ovales, oppoſées, obtuſes, épaiſſes, bien nourries, diviſées par une côte ſaillante, à laquelle aboutiſſent une infinité de nervures unies enſemble par pluſieurs petits filets, qui forment une quantité de petits compartimens irréguliers. Elles ſont d'un verd-foncé en deſſus, clair en deſſous, & paroiſſent criblées d'une infinité de petits trous, en les regardant au ſoleil : leur plus grande largeur eſt de 4 à 5 pouces; leur longueur commune s'étend juſqu'à 8 à 9 pouces (*).

Bomare aſſure, d'après le P. Labat, que les fleurs mâles de cet arbre, & ſes fleurs femelles croiſſent ſur des individus différens. L'aſſertion eſt trop générale. Cela arrive effectivement quelquefois; mais il arrive auſſi ou que le même individu porte à la fois des

(*) On auroit une idée peu juſte de ces feuilles, ſi on les croyoit *aſſez ſemblables à celles du laurier*, comme le dit Bomare.

fleurs mâles & des fleurs femelles très-distinctes, ou qu'étant hermaphrodite, il ne produit qu'une espèce de fleurs qui renferment les deux sexes. Tel est celui que nous avons observé à Léogane : ses fleurs sont composées de quatre pétales arrondis, obtus, creusés en cuilliers, blancs, d'une odeur suave & d'un goût astringent. Le centre est occupé par un pistil arrondi, environné de quantité d'étamines déliées, blanches, dont les antères sont jaunes & oblongues : le calice est d'une seule pièce, divisé jusqu'à la base en deux ou trois parties.

Le pistil de ces fleurs devient un fruit sphérique, depuis trois jusqu'à six pouces de diamètre : il est couvert d'une pellicule mince, grisâtre, raboteuse, qui jaunit en mûrissant. Elle enveloppe une matière spongieuse, filandreuse, blanchâtre : l'on découvre ensuite une chair jaune, onctueuse, de 3 à 4 lignes d'épaisseur, parsemée de petites veines lactées, d'une odeur suave & aromatique, d'un goût fade & doux. On trouve au milieu de ces fruits deux, trois ou quatre noyaux gros, ovales, convexes en dessus, applatis du côté qu'ils se touchent, composés de plusieurs filamens posés en tout sens les uns sur les autres, de deux pouces & demi de longueur, de 15 à 18 lignes de largeur, lisses en dedans, & qui renferment une amande ligneuse, d'un goût âcre, de couleur brune, divisée en deux lobes (*).

(*) Suivant Bomare, ces noyaux *sont de la grosseur d'œufs de pigeon.* Je ne connois point de pigeons dont les œufs soient si monstrueux.

Loc. Cet arbre croît par-tout ; les plus beaux ſe trouvent dans les mornes. — *Uſ.* On l'exploite avec ſuccès dans pluſieurs quartiers, & ſur-tout dans celui de *Jérémie*, où il eſt fort commun. On en fait des eſſentes, du merrain, des chaiſes, des tables, des poutres, & quantité d'autres ouvrages (*). On tire de ſes fleurs, par la diſtillation, une liqueur renommée, qu'on appelle *la Créole*. Ses fruits ſe mangent ou cruds, infuſés dans du vin avec du ſucre, ou cuits en marmelade. — *Virt.* On leur attribue une vertu ſtomachique. Il tranſſude du corps de cet arbre, ſur-tout quand on l'a inciſé, une gomme qui tue les *chiques*, eſpèce d'inſectes qui s'inſinuent dans la chair des pieds, s'y multiplient, & incommodent beaucoup les Colons.

ABSYNTHE. *Syn.* Ambroſia ; Matricaria, *Pl.* Atyouaragle, *car.* — *Obſ.* Les François ont ainſi nommé cette plante, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec celle d'Europe. — *Loc.* Elle eſt fort commune, & croît par-tout. — *Virt.* On l'emploie, ſuivant M. Deſportes, comme un excellent réſolutif dans les tumeurs, les fluxions & les rhumatiſmes. Pour cet effet, on la fait bouillir avec la verveine, dans du vin ou de l'eau, & on l'applique en cataplaſme ſur la partie affectée. On s'en ſert auſſi comme pectorale, vermifuge & fébrifuge.

ASYNTHIOÏDES. Cette plante eſt aſſez ſem-

(*) Bomare a donc tort de prétendre que *le bois de cet arbre n'eſt d'aucun uſage à Saint-Domingue.*

blable à l'abſynthe. On l'emploie aux mêmes uſages.

ABUTILON fœditum. *V.* Guimauve puante.

ACACIA. *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau qui ne s'élève guères au-deſſus de 9 à 10 pieds : ſes tiges ainſi que ſes branches ſont garnies d'épines, qui ſortent trois ou quatre enſemble des aiſſelles des feuilles, que l'on prendroit à la vue pour des feuilles de *tamarin*. Ses fleurs ſont à étamines, ſans nombre, ramaſſées en boule, portées ſur un pédicule d'un pouce & demi de longueur ; les antères ſont couvertes d'une pouſſière jaune, qui répand un parfum très-agréable, & ſi fort, qu'il ſe fait ſentir en mer à plus de quatre lieues de la côte. On en voit de deux ſortes ſur le même pied : les unes ſont ſtériles ; les autres ſe changent en une ſilique de trois à quatre pouces de longueur, qui renferme pluſieurs graines plates, de la groſſeur & de la couleur d'une lentille, environnées d'une pulpe gluante. On peut le définir : *Acacia arboreſcens, Americana, ſpinoſa, ſiliquoſa, folis tamarindi.* — *Loc.* On le trouve communément au bord de la mer.

ACACIA non-ſpinoſa. *V.* Tendre-à-caillou.

ACACIA arboreſcens. *V.* Gras-de-galle.

ACAÏA. *V.* Monbin.

ACAJAIBA. *V.* Acajou-à-pomme.

ACAJOU-à-planches. — *Syn.* Maurepaſia. — *Ord.* famil. 44. les Piſtachiers ſect. 1. *Adans.* — *Obſ.* Cet arbre s'élève à plus de 80 pieds ; ſa tige eſt droite, diviſée par le haut en pluſieurs groſſes branches, qui ſe ſubdiviſent en pluſieurs autres. Sa feuille eſt large, épaiſſe ; ſa

fleur verdâtre ; ſes fruits arrondis, de la groſſeur d'un œuf de poule, ligneux, remplis de graines plates, d'un brun foncé. L'écorce de l'arbre eſt rouſſe, tirant ſur le noir, crevaſſée : quand on l'inciſe, il en tranſſude une gomme tranſparente, abondante, ſemblable à la gomme arabique. Son bois tendre, rougeâtre, ſans aubier. Les vers ne l'attaquent jamais, il ſubſiſte même long-temps dans l'eau ſans ſe pourrir. — *Loc.* On le trouve dans les mornes. — *Uſ.* On s'en ſert pour toutes ſortes d'ouvrages de charpente & de menuiſerie : on en fait de beaux meubles, des lambris, des eſſentes, des baignoires & des canots d'une ſeule piece, qui ont quelquefois plus de quatre pieds de largeur & vingt pieds de longueur.

Il y a une autre eſpèce d'Acajou-à-planches, qui ſe nomme *Acajou mouchetté*, & qui depuis quelques années eſt devenu aſſez rare à Saint-Domingue. Il s'élève moins haut que le précédent ; ſes feuilles ſont plus petites, ſes fruits moins gros, ſon bois rougeâtre, parſemé de taches noires. — *Loc.* Il croît auſſi dans les mornes. — *Uſ.* Il eſt très-recherché pour faire des meubles.

Acajou-à-Pommes. — *Syn.* Anacardium occidentale, *Herm.* Acajaiba, *Marcg.* Cajou, *Pis.* Cajum, *Park.* Pomifera ſeu prunifera indica, *Ray.* Caſſuvium, *Rhumph.* Kapa-mava, *Hort. Mal.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 7. *Tournef.* — claſſ. 10. Decandria monogynia, *Linn.* fam. 44. les Piſtachiers ſect. 2. *Adans.* — *Obſ.* La diverſité des fruits que produit cet arbre en fait diſtinguer quatre eſpèces ; ſavoir, à fruits rouges & mamelonés, à fruits rouges

& un peu ronds, à fruits blancs & mamelonés, à fruits blancs & un peu ronds. (*)

L'Acajou à fruits rouges, ſoit ronds, ſoit mamelonés, eſt un des meilleurs arbres fruitiers de l'Amérique, & des plus ſinguliers. *Ses feuilles*, dit le P. Labat, *ſes fleurs & ſes fruits, tout eſt extraordinaire.*

Sa racine eſt pivotante & chevelue. La principale s'enfonce perpendiculairement ſous terre comme une carotte : l'épiderme qui la couvre eſt brune ; l'enveloppe cellulaire rougeâtre ; les couches corticales, qu'on nomme *le Liber*, blanchâtres ; le bois tendre, blanc, rempli d'un ſuc gommeux & fort acerbe.

Le corps de l'arbre eſt quelquefois aſſez bien fait. On en voit à l'Artibonite & ailleurs qui s'élèvent juſqu'à 20 pieds, & qui ont 12 à 15 pouces de diamètre ; mais communément il n'a pas plus de 12 pieds de hauteur. Il eſt tortueux, plein de nœuds, crevaſſé, garni de branches tortues, noueuſes, & placées ſans ordre ; l'épiderme eſt griſe ; l'enveloppe cellulaire d'un verd clair ; le liber blanchâtre ; le bois blanc, léger, fendant, d'un goût acre ; la moële jaunâtre.

Les feuilles croiſſent par bouquets à l'extrêmité des branches. Elles ſont fermes, bien

(*) Si cette variété provient de la diverſité du ſol, ou de la différente expoſition des arbres, comme le dit Jacquin ; pourquoi deux arbres plantés ſur le même terrein, ayant la même expoſition, produiſent-ils conſtamment des fruits qui diffèrent par la couleur ou par la forme ? Pourquoi ne trouve-t-on ſur le même arbre qu'une ſeule eſpèce de fruits ?

nourries, diviſées par une côte ſaillante en deſſous, à laquelle aboutiſſent pluſieurs nervures parallèles, obtuſes au ſommet, pointues vers la baſe, épaiſes, de 4 à 5 pouces de longueur, ſur 3 à 4 de largeur, d'abord rougeâtres, & paſſant enſuite par différentes nuances, juſqu'au verd le plus foncé, quelquefois jaunâtres, ſuivant leur expoſition, d'une ſaveur âpre.

Du centre des bouquets s'élève une pannicule de 7 à 8 pouces de longueur, qui ſe diviſe en pluſieurs rameaux, aux extrêmités deſquels ſont attachées 10 ou 12 petites fleurs en paraſol, diſpoſées par bouquets, portées ſur un pedicule grêle, compoſées de 5 petales oblongs, blanchâtres, pointus, rabattus en dehors, parſemés de veines ſanguines dans leur naiſſance, de couleur de pourpre dans la ſuite, renfermés dans un calice découpé juſqu'à la baſe en 5 parties égales. Ses fleurs ſont d'une odeur très-douce; elles durent juſqu'à 8 jours ſans ſe flétrir (*). Il s'élève de leur centre pluſieurs étamines très-déliées, terminées par des antères brunes. Le ſtyle eſt plus long que les étamines, il porte un ſtigmate brun, arrondi: de plus de 100 fleurs qu'il y a ſur chaque pannicule, il n'y en a que 2 ou 3 qui fructifient. On voit à la chûte de ces fleurs, que le piſtil eſt changé en un fruit oblong, de la forme d'une petite

(*) Le P. Labat ſe trompe, quand il dit que les fleurs du pommier d'Acajou ne durent que quelques heures; il n'en a pas ſûrement bien obſervé la durée.

poire, qui peu à peu groſſit & acquiere 3 à 4 pouces de longueur, ſur un diamètre de deux pouces. Ce fruit eſt d'abord verd, enſuite jaunâtre, & en partie d'une couleur de feu plus ou moins vive, ſuivant ſon expoſition. Sa ſubſtance intérieure eſt ſpongieuſe, aqueuſe, épaiſſe comme de la gelée, environnée de quantité de fibres longues, tendres, déliées, d'un goût vineux & un peu âcre.

Le noyau de ce fruit eſt attaché en dehors, dans l'endroit où pluſieurs fruits ont une eſpèce de couronne. Il a la forme d'un rein & ſe nomme *noix-d'Acajou*. Il eſt long d'environ un pouce; ſon plus grand diamètre eſt de 8 à 10 lignes. L'enveloppe de la noix eſt une écorce griſe, épaiſſe d'une ligne, dure, ligneuſe, coriace, compoſée de deux lames, diviſées en pluſieurs cellules, qui renferment une huile très-cauſtique, laquelle étant appliquée ſur du linge, y imprime une tache de couleur de fer, qu'aucune leſſive ne peut effacer.

Cette noix renferme une amande de la même figure, couverte d'une pellicule brune. Sa ſubſtance eſt blanche, diviſée en deux lobes, d'un goût d'aveline : il tranſſude quelquefois de cet arbre une gomme rouſſeâtre, tranſparente, tenace, à peu près de même qualité que la gomme arabique.

L'Acajou à fruits blancs, ſoit ronds, ſoit mamelonés, n'eſt diſtingué de celui-ci qu'en ce que ſes feuilles ſont moins larges & plus longues; ſes fruits ſont plus arrondis & moins acerbes.

Loc. On le trouve par-tout. — *Uſ.* Son bois

eſt employé dans les ouvrages de menuiſerie & de charpente; on fait avec ſes fruits d'excellentes compotes; le ſuc qu'on en exprime, après avoir fermenté quelques jours, devient enivrant. La noix d'Acajou ſe mange grillée ou en cerneau. Le P. Labat aſſure que celles qu'il a tranſportées en France, avoient encore, au bout de quinze ans, toute leur ſaveur & toute leur huile. Sa gomme eſt employée aux mêmes uſages que la gomme arabique; fondue dans l'eau claire & appliquée ſur les meubles, elle leur donne un luſtre qui flatte la vue; tout ce que l'on colle avec elle ſe trouve préſervé de l'humidité & des inſectes. — *Virt.* Ses fruits ſont aſtringents, anti-dyſſenteriques, ſtomachiques. L'huile qu'on tire de la noix conſume les verrues & les cors ſans douleur & ſans danger. Sa racine eſt purgative.

ACAJU. *Voyez* Acajou-à-pomme.

ACHIOTL. *V.* Roucou.

ACHOUROU. *V.* Bois d'inde.

ACHRAS. *V.* Sapotiller.

ACHYOULOU. *V.* Ceriſier.

ACHYRY. *V.* Corde-à-violon.

ACOMAS. — *Syn.* Spartium. — *Ord.* 22. Famil. les Bruyeres, *Adans.* — *Obſerv.* C'eſt un grand arbre de l'Amérique, dont la tige eſt fort élevée, droite & peu branchue; l'écorce cendrée, mince, un peu crevaſſée, écailleuſe quand l'arbre vieillit; le bois jaunâtre, compacte, dur, exempt des piquures d'inſectes; ſes feuilles liſſes, étroites (*), longues, ob-

(*) Bomare prétend que les feuilles de l'Acomas ſont *larges*. On l'a ſûrement trompé : j'en ai meſuré pluſieurs,

tuſes, d'un verd clair, portées ſur des queues dont la longueur fait ordinairement la cinquième partie de celle de la feuille; ſes fleurs ſont blanches, à cinq pétales, & produiſent un petit fruit jaunâtre, gros comme une olive, d'un goût amer, dans lequel on trouve un noyau brun, ligneux, dur, poli, dont l'amande eſt auſſi amère. On diſtingue deux ſortes d'Acomas, le franc & le bâtard. — *Loc.* On les trouve tous deux dans les mornes. — *Uſ.* Leur bois eſt employé dans les ouvrages de charpente.

ACOULEROU. *Voyez* Liane à vers.

ADIANTUM Americanum. *V.* Capillaire.

AGNAPÉ. *V.* Nénuphar.

AGOUALALY. *V.* Bois épineux jaune.

AGUARAQUYA. *V.* Laman.

AGUARIMA. *V.* Herbe-à-colet.

AHIPHI. *V.* Bois immortel.

ALACALYOUA. *V.* Coroſſolier.

ALACOALY. *V.* Bois de chandelle & pois doux.

ALATERNUS fruteſcens. *V.* Gras-de-galle à fleur blanche.

ALEPELECOU. *V.* Bois de couille.

ALKEKENGE. *V.* Herbe à cloques.

ALLOUIA. *V.* Pomme de terre.

ALOES. — *Syn.* Sempervivum marinum, *Park.* Caraguata, *Pis. Marcg.* Cadanacu catevala, *Hort. Mal.* — *Ord.* claſſ. 9 ſect. 2 gen.

---

les plus larges ont un peu plus de deux pouces, & près de ſix pouces de longueur. La dénomination de feuilles *étroites* leur convient donc mieux que celles de feuilles *larges*.

7 *Tournef.* — claſſ. 6 Hexandria monogynia, *Linn.* famil. 8. les Liliacées ſect. 6 *Adans.* — *Obſ.* On en diſtingue aux iſles pluſieurs eſpèces. Sa racine eſt tubereuſe; ſes feuilles diſpoſées en rond, fort épaiſes, charnues, longues d'environ un pied & demi, fermes, dentelées, armées de piquants ſur les bords, caſſantes, fermes, convexes en dehors, concaves en dedans, arrondies vers la pointe, remplies d'une ſubſtance gluante, claire, verdâtre, qui devient violette en ſéchant, d'une odeur d'herbe, d'un goût amer. Du centre des feuilles s'élèvent une tige groſſe comme le doigt, qui croît à la hauteur de deux ou trois pieds, & qui porte à ſon ſommet pluſieurs fleurs monopétales, découpées en ſix parties, diſpoſées en épi, auxquelles ſuccèdent des fruits oblongs, diviſés dans toute leur longueur en trois capſules, remplies de ſemences plates. — *Loc.* Cette plante croît partout. — *Virt.* On emploie le ſuc de ſes feuilles comme un bon vulnéraire, ſur-tout dans le panſement des chevaux.

ALOÉS-PITE. — *Syn.* Cabouille, pite. — *Obſ.* Ses feuilles ont 3 à 4 pouces de largeur, & 2 à 3 pieds de longueur. Elles ſont épaiſſes, unies, pointues, dépourvues de piquans, d'un verd clair. — *Loc.* Cette plante ne ſe trouve que dans les bois de certains quartiers, comme au *Mirbalais*, à l'*Artibonite*, &c. Elle ne ſe plaît point dans quelques autres où l'on a eſſayé inutilement de la tranſplanter. — *Uſ.* Elle ſupplée au défaut du chanvre & du lin; on en fait des cordes, & d'autres ouvrages.

ALOÉS-KARATAS. — *Syn.* Bromelia, *Jacq.*

Caraguata-acanga, *Pis.* Karatas. — *Obſ.* On en diſtingue pluſieurs eſpèces. Sa racine eſt tubéreuſe; ſes feuilles ſortent immédiatement de terre ſans tige. Elles ſont diſpoſées en rond, larges de 5 à 6 pouces, longues de 3 à 4 pieds, liſſes, pliantes, terminée par une pointe très-aiguë. Du centre des feuilles s'élève une tige de 15 à 20 pieds de hauteur, remplie d'une matière ſpongieuſe, & qui prend feu auſſi facilement que l'amadou. Le ſommet de cette tige ſe diviſe en pluſieurs petits rameaux d'où ſortent des fleurs monopetales en entonnoir, inodores, blanches, rangées par bouquets, diviſées en trois quartiers, ſoutenues ſur un calice verdâtre, oblong. Ce calice devient un fruit arrondi, charnu, oblong, diviſé dans toute ſa longueur en trois capſules remplies de petites graines plates, arrondies, rouſſâtres. — *Loc.* Cette plante ſe trouve dans les endroits les plus arides, ſouvent entre les rochers. — *Uſ.* La moëlle de ſa tige ſert aux mêmes uſages que l'amadou. On fait bouillir ſes feuilles quelques temps dans l'eau pour en tirer un fil très-fin qui ſert aux mêmes uſages que l'aloës-pite. — *Virt.* On les emploie auſſi comme vulnéraires-réſolutives dans les maladies des chevaux.

ALPINA racemoſa. *V.* Baliſier.

ALTHÆA vulgaris. *V.* Guimauve.

AMANDIER. — *Obſ.* Sa tige eſt haute, droite, groſſe, très-branchue; l'épiderme brune, écailleuſe; l'enveloppe cellulaire blanchâtre, d'un goût âcre, & d'une odeur d'amande amère; ſon bois dur, léger, filandreux; ſes feuilles terminées par une pointe ordinairement tronquée,

tronquée, assez semblables à celles du laurier ; ses fleurs petites, blanches, croissant par bouquet le long des ramilles ; son fruit de la forme d'un gland, couvert d'une pellicule d'abord verte, ensuite violette & enfin noirâtre.

L'on distingue aux Isles deux espèces d'amandiers, savoir ; l'amandier à grandes feuilles, & l'amandier à petites feuilles. — *Loc.* On les trouve tous deux dans les mornes. — *Us.* On les emploie indifféremment dans les ouvrages de charronnage, sur-tout pour faire des roues & des brancards de voiture.

AMARANTHUS. *V.* Epinards.

AMBAYBA. *V.* Bois Trompette.

AMBRETTE. — *Syn.* Graine de musch. — *Obs.* Cette plante se trouve bien décrite par les Auteurs du *Dictionn. de Mat. Médic.* — *Loc.* Elle croît par-tout sans culture. — *Virt.* Ses graines fortifient la tête, l'estomac, le cerveau.

AMBROSIA. *V.* Absynthe.

AMOURETTE franche. — *Syn.* Tabac maron, Solanum non-aculeatum. — *Obs.* Cette plante s'élève à la hauteur de 4 à 5 pieds. Sa racine est fibreuse, chevelue, blanchâtre d'abord, ensuite rousseâtre, d'une odeur forte, & d'un goût amer. Sa tige est assez grosse & remplie d'une moëlle tendre, verdâtre, couverte de poils très-fins. Cette tige se divise en plusieurs rameaux tortueux, couverts également de poils. Les feuilles sont larges, pointues, divisées dans leur longueur par une côte saillante en dessous, à laquelle aboutissent plusieurs nervures obliques, d'un verd pâle en dessus, blanchâtres en dessous, couvertes des

deux côtés d'un duvet fin, épais, qui les rend douces au toucher comme du velour. Ces feuilles ont 7 à 8 pouces de longueur, & 4 à 5 pouces de largeur. Elles ſont portées ſur des queues longues, arrondies, veloutées comme les autres parties de la plante.

Les fleurs croiſſent par bouquet ſur les rameaux vers la naiſſance des feuilles; elles ſont en forme d'étoiles, compoſées de cinq petales, quelquefois mais rarement de ſix, d'un bleu pâle & pourpré, pointues, rabattues en dehors. Le centre de la corolle eſt occupé par cinq ou ſix étamines droites, ſtriées, jaunes, arrangées autour du ſtyle qui s'élève du fond du calice où eſt placé l'embryon qui eſt le rudiment du jeune fruit. Le calice eſt auſſi compoſé de cinq à ſix feuilles pointues, d'un verd clair, canelées & veloutées.

Les fruits que cette plante produit ſont parfaitement ſphériques, d'environ 4 lignes de diamètre, liſſes, luiſans, attachés fortement au calice de la fleur, d'abord verds, enſuite d'une couleur jaune & rougeâtre. Ils renferment une pulpe glaireuſe, ſucrée, qui environne des petites graines rondes, applaties.

Loc. Elle croît dans les endroits incultes & arides. — *Virt.* On aſſure que ſa racine, priſe en décoction, appaiſe l'ardeur de la fièvre; que mêlée avec la cardamome, elle guérit les coliques venteuſes, & que le ſuc exprimé de ſes feuilles ou de ſa racine eſt ſtomachique. On fait auſſi bouillir ſes feuilles & ſes fruits avec un peu de chaux & de ſucre, & on en compoſe un puiſſant vulnéraire maturatif pour la guériſon des plaies.

AMOURETTE bâtarde. — *Syn.* Solanum aculeatum. — *Obſ.* Ses feuilles ſont échancrées dans leur contour, terminées par ſept pointes, diviſées en deux parties égales par une groſſe côte ſaillante, garnie d'épines jaunâtres. La tige & les branches en ſont auſſi remplies. Dans tout le reſte, cette plante eſt ſemblable à la précédente.

AMOMUM. *V.* Gingembre.

ANACARDIUM occidentale. *V.* Acajou-à-pommes.

ANANAS épineux. — *Syn.* Ananas aculeatus, *Pl.* Ananaſa, Nana, Jayama, Pinas, *Bont.* Bromelia, *Linn.* Boniama, *Car.* Carduus Braſilianus, *C. B.*—*Ord.* claſſ. 6. Hexandria monogynia, *Linn.* — Famil. 9. Les gingembres. *Adanſ.* — *Obſ.* Sa racine qui eſt fibreuſe, pouſſe pluſieurs feuilles diſpoſées en rond, fermes, rabattues en dehors, d'un verd gai, jaunâtre & pourpré, longues d'environ 3 pieds, larges de 2 à 3 pouces, creuſées en gouttière, hériſſées ſur les bords de petites pointes piquantes, terminées par une pointe très-aiguë.

Du centre des feuilles s'élève une tige ronde de 12 à 15 lignes de diamètre, terminée par pluſieurs petites feuilles diſpoſées en roſe, rouges comme du feu, ttès-aiguës: c'eſt ce qu'on appelle la *couronne*. Lorſqu'on cueille ce fruit, on la met en terre, & elle produit une nouvelle plante.

Le fruit eſt immédiatement placé ſous cette couronne. Il eſt oblong, aſſez ſemblable, pour la forme, à une pomme de pin; ſon écorce eſt compoſée de pluſieurs écailles triangulaires peu profondes. Il ſort de cha-

que écaille une petite fleur bleuâtre, en entonnoir, découpée en trois parties, qui se fanne, & tombe à mesure que le fruit grossit. Cette fleur est souvent stérile & ne grene point : quelquefois cependant elle produit une petite semence rousseâtre & applatie.

On distingue plusieurs sortes d'Ananas qui peuvent se rapporter aux trois espèces suivantes, savoir ; le *gros Ananas blanc*, l'*Ananas pain de sucre*, l'*Ananas pomme de reinette*. Le premier a quelquefois 8 ou 10 pouces de diamètre, & 15 ou 16 pouces de hauteur. Sa chair est blanche, fibreuse ; son écorce, lorsqu'il est mûr, devient jaune comme une orange. Il répand une odeur des plus suaves. Il l'emporte sur les autres espèces par sa grosseur & sa beauté ; mais il leur est bien inférieur pour le goût ; il agace les dents & fait saigner les gencives. L'Ananas *pain de sucre* tire son nom de sa forme qui est pyramidale ; ses feuilles sont plus longues, son écorce est verdâtre : quand il est mûr, il est plus savoureux que l'*Ananas blanc*, il agace cependant aussi les dents & fait également saigner les gencives. L'Ananas *pomme de reinette* est le plus petit & le plus exquis de tous. On l'a ainsi nommé à cause de l'analogie qu'on trouve entre ces deux fruits, tant pour l'odeur que pour le goût. Il n'agace presque point les dents, & ne fait point saigner les gencives, si ce n'est quand on en mange avec excès.

Loc. Cette plante est fort commune, elle croît par-tout, mais principalement dans les mornes. — *Us.* On sert le fruit d'Ananas sur

toutes les tables dont il fait l'ornement & les délices. Pour le dépouiller de cet acide corrosif dont il est rempli, on le coupe par ruelle, après en avoir enlevé l'écorce, & on le met infuser dans le vin avec du sucre; alors on le mange avec plaisir, & sans craindre de s'agacer les dents ou de s'enflammer la bouche. On en tire aussi par expression une liqueur qui énivre, qu'on appelle *vin d'Ananas*. On fait encore avec ce fruit une limonade très-rafraîchissante; mais il n'en faut pas faire beaucoup d'usage, car elle réfroidit l'estomac & trouble la digestion. — *Virt.* Le vin d'Ananas pris avec modération réjouit le cœur, réveille les esprits, arrête les nausées, excite les urines.

ANANAS sans épine. — *Syn.* Ananas non-aculeatus. *Pl.* Ananas à pite.

ANANAS maron. — *Syn.* Pingouin — *Obs.* Ses feuilles sont dentelées, creusées en gouttière, assez semblables à celles de l'Ananas épineux, mais plus longues & remplies de pointes très-piquantes. — *Us.* Cette plante est employée à faire des entourages que les Nègres & les bestiaux n'osent jamais franchir.

ANANAS à pite. *V.* Ananas sans épine.

ANANASA. *V.* Ananas épineux.

ANCHOAS. *V.* Gingembre.

ANGOLIN.

ANGURIA. *V.* Giromon.

ANIL. *V.* Indigo.

ANNAOUAGUYAN. *V.* Herbe-à-Charpentier de la Martinique.

ANONA. *V.* Corossolier.

AOUACA. *V.* Avocatier.

APARINE vulgaris. *V.* Herbe-à-bouton.

APIABA. *V.* Herbe quarrée.

APOCYNUM ſcandens. *V.* Liane mangle.

ARACHIDNA. *V.* Piſtache.

ARAPABACA. *V.* Brainvilliers.

ARAOUAROU. *V.* Calebaſſier rampant.

ARAOUEBARA. *V.* Mal-nommée.

ARBOR balſamifera. *V.* Copaü.

ARBOR cacavifera. *V.* Cacaotier.

ARBOR cucurbitifera. *V.* Calebaſſier en arbre.

ARBOR finium regundorum. *V.* Roucou.

ARBOR lacteſcens. *V.* Bois laiteux.

ARBOR Mexicana coccifera. *V.* Roucou.

ARBOR ſaponaria. *V.* Bois ſavonette.

ARBOR tabaxifera. *V.* Bambou.

ARBRE de corail. *V.* Bois immortel.

ARECA. *V.* Palmiſte.

AREPEEA. *V.* Liane purgative.

ARGEMONE Mexicana. *V.* Chardon béni.

ARISTOLOCHE longue. — *Syn.* Ariſtolochia longa, Ariſtolochia caudata, *Jacq.* — *Obſ.* Ses tiges ſont ſarmenteuſes & grimpantes. Ses feuilles imitent la forme d'un fer à cheval. Son fruit ſuſpendu par de longs pédicules repréſente aſſez bien un encenſoir. — *Loc.* On trouve fréquemment cette plante dans les mornes. — *Virt.* On la fait entrer dans la compoſition des tiſannes apéritives.

ARISTOLOCHE ronde. *Syn.* Ariſtolochia rotunda, Liane à ſerpent, Manarou, *Car.* — *Obſ.* Sa racine eſt épaiſſe, & pouſſe des tiges ſarmenteuſes, foibles, pliantes ; ſes feuilles oblongues, en forme de cœur, épaiſſes ; ſes fleurs alongées en tuyau, de couleur jaune

tirant ſur le pourpre. — *Loc.* Elle croît dans les mornes & dans la plaine; on la trouve fréquemment dans les halliers, le long des haies & dans les terreins incultes. — *Virt.* On attribue à cette plante une vertu apéritive; à la Martinique, on l'emploie contre la morſure des ſerpens.

ARISTOLOCHIA caudata. *Voyez.* Ariſtoloche longue.

ARTICHAUT de Jéruſalem — *Syn.* Topinambour, Corona ſolis minor. — *Obſ.* Cette plante eſt une eſpèce de topinambour aſſez ſemblable à ceux qu'on cultive dans les jardins en Europe. — *Uſ.* Les tubercules de ſa racine ſe mangent cuits à la ſauſſe blanche; ils ſont d'un très-bon goût, mais difficiles à digérer.

ARUM. *V.* Canne marone.

ARUM eſculentum. *V.* Chou caraïbe.

ARUNDO. *V.* Roſeau.

ARUNDO mambu. *V.* Bambou.

ARUNDO ſaccharina. *V.* Canne à ſucre.

ARYAMUCHA. *V.* Piment.

ATETERÉ. *V.* Eupatoire.

ATTYALU. *V.* Figuier maudit.

ATY. *V.* Piment.

ATYOUARAGLE. *V.* Abſynthe.

AUBERGINE. *V.* Brehéme.

AURANTIUM. *V.* Oranger.

AVILA. *V.* Liane à contre-poiſon.

AVOCATIER. *Syn.* Perſea, *Cluſ.* Aoüaca, *Car.* (*) — *Ord.* Claſſ. 21. ſect. 7. *Tournef.* —

(*) Je ne ſais pourquoi Bomare appelle cet arbre, *Bois d'anis des François.* Il ne paroît pas avoir mérité cette dénomination; puiſque aucune de ſes parties n'a jamais

Claſſ. 9. Enneandria monogynia, *Linn.* — Fam. 53. Les pavots *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un des plus beaux arbres fruitiers de Saint-Domingue. Il s'élève quelquefois juſqu'à 50 pieds. Sa racine eſt groſſe, traçante; ſon tronc branchu; ſon bois mol, fendant; l'écorce qui le couvre, grisâtre, crevaſſée; ſes branches foibles, pliantes caſſantes; ſes feuilles tantôt rondes de plus de 6 pouces de diamètre, tantôt alongées, portant preſqu'un pied de longueur, minces, liſſes en deſſus, d'un verd tantôt pâle, tantôt foncé, blanchâtres en deſſous, comme veloutées, attachées par bouquet au bout des ramilles, diviſées d'un bout à l'autre par une côte ſaillante, garnies de nervures obliques, attachées à une groſſe queue.

Ses fleurs croiſſent par bouquet au centre des feuilles. Elles ſont en roſe, compoſées de ſix petales, alongés, pointus, blanchâtres, de 4 à 5 lignes de diamètre. Chaque petale eſt accompagnée d'une étamine dont le filament eſt fort délié, l'antère ſphérique; le piſtil qui occupe le centre eſt de forme conique, & ſe change en un fruit rond ou oblong, verd ou violet. Dans ſa maturité il devient mol, ſa chair eſt onctueuſe, jaunâtre, ſans odeur, d'un goût fade. Il renferme un noyaux gros comme un œuf de poule, jaunâtre, rabotteux, couvert d'une pellicule grisâtre; il contient une huile très-cauſtique,

---

rendu la moindre odeur d'anis. On doit donc ſe contenter de l'appeller *Avocatier*, comme on fait aux iſles & partout ailleurs.

elle imprime au linge une tache violette qui devient couleur de fer, & ineffacable.

On peut diſtinguer cinq eſpèces d'Avocatiers, qui ne diffèrent entre eux que par la couleur ou la diverſe configuration de leurs fruits, ſavoir :

Avocatiers à fruits ronds & verds.
Avocatiers à fruits ronds & violets.
Avocatiers à fruits oblongs & verds.
Avocatiers à fruits oblongs & violets.
Avocatiers à fruits mamelonés.

Loc. Cet arbre ſe trouve par-tout (*). — *Uſ.* On en mange les fruits avec du ſel & du poivre. Leur fadeur fait qu'on a quelque peine à s'y accoutumer ; mais lorſqu'on en a mangé pluſieurs fois, on les recherche avec plaiſir, & on leur trouve un petit goût d'aveline (**). — *Virt.* On dit qu'ils excitent à l'amour, & que l'eau dans laquelle on a fait infuſer des bourgeons de cet arbre eſt un excellent apé-

(*) Suivant Bomare, on eſt *obligé de l'étayer* pour l'empêcher de *prendre la pente ſous le vent* : c'eſt ce que je n'ai jamais vu pratiquer. Dans les coups de vent, les *Avocatiers* ſe briſent quelquefois, ainſi que les *Abricotiers*, les *Goyaviers*, & les autres arbres dont la tige eſt élevée ; mais on laiſſe faire le vent. Les habitans ſont trop indolens pour s'amuſer à étayer un arbre de plus de 40 pieds de hauteur, pour conſerver des fruits inſipides & ſi communs, qu'on en a communément une douzaine au marché pour un eſcalin, qui vaut dix ſols de France.

(**) *Lorſque ſon fruit eſt bien mur*, dit Bomare, *ſon goût approche de celui d'une tourte de moëlle de bœuf.* J'aimerois autant dire qu'une pêche bien mûre a le goût d'un aloyau : les Américains n'auroient-ils pas après cela une belle idée de nos pêches ?

ritif, quelques-uns l'emploient comme béchique & comme emménagogue.

AYALLY. *V.* Herbe à bled.

AZEDARACH. *V.* Cyroyer.

B

BABORA. *V.* Giromon.

BALA. *V.* Bananier.

BALAIS doux. — *Syn.* Scoparia, *Linn.* Veronica americana, *Sloa.* Plutevoidès, *Pluk.* Scoparia dulcis, *Jacq.*

BALAM pulli. *V.* Tamarin.

BALANA bone. *V.* Senſitive épineuſe.

BALATAS. — *Syn.* Sapotiller maron. — *Obſ.* C'eſt un arbre très-élevé. Son tronc eſt gros, droit, branchu; ſon écorce d'un gris jaunâtre, crevaſſée, gommeuſe & filamenteuſe, comme dans les plantes malvacées. Son bois dur, compacte, d'un rouge brun; ſes feuilles grandes, ovales, mouchetées; ſa fleur grande; ſon fruit ovale, pointu, d'une ſaveur aſſez fade. — *Loc.* On le trouve ſur les mornes dans les terreins rocheux & arides. — *Uſ.* Son écorce eſt propre à faire des cordes. Son bois eſt excellent pour toutes ſortes d'ouvrages.

BALISIER. — *Syn.* Gingembre bâtard; Canne d'inde, Canne congo, Alpina racemoſa, *Pl.* Canna indica, Couroualy, Balyry, *Car.* Racuacanga, *Piſ.* — *Loc.* Cette plante croît au bord des ruiſſeaux. — *Virt.* On la range parmi les plantes apéritives.

BALOULOU. *V.* Bananier.

BAMBOE. *V.* Bambou.

BAMBOU. — *Syn.* Arbor tabaxifera, arundo

mambu, *Piſ.* Ily, Chu-tſe, *Hort. Mal.* Bamboe, Bambu. — *Obſ.* C'eſt une eſpèce de roſeau qui s'élève à plus de 20 pieds dans nos Iſles : ſa racine eſt blanchâtre, couverte de petites fibres, remplie de nœuds ſéparés les uns des autres. Ces nœuds en produiſent d'autres, & il s'en élève, comme d'autant de racines, pluſieurs tiges cylindriques, vertes, dures, fendantes, articulées, creuſes. Quand elles ſont parvenues à la hauteur de dix à douze pieds, elles pouſſent divers rameaux collatéraux. Dans certains pays, & non partout, il diſtille de ces tiges une liqueur mielleuſe, qui ſe coagule près des nœuds & ſe durcit ; c'eſt ce qu'on appelle *Sacar mambu*, ou *Tabaxir.*

Les nœuds qui garniſſent les tiges, environ à un pied de diſtance, produiſent des ramilles ſur leſquelles les feuilles ſont alternativement placées. Chaque feuille a un pouce de largeur & environ un demi-pied de longueur ; elles ſont terminées en pointe, d'un verd-pâle tant en deſſus qu'en deſſous, ſtriées dans leur longueur, ſéparées en deux par une côte fort mince, rudes au toucher, garnies ſur les bords de petites dents qui ſont inclinées vers le ſommet de la feuille, dont la baſe eſt attachée à la tige par un pédicule ſi petit, qu'on la prendroit d'abord à la vue pour une feuille ſeſſile.

Cette plante n'a point encore porté de fleurs à Saint-Domingue, depuis plus de quinze ans qu'elle y a été tranſportée. Suivant les Auteurs du Jardin Malabare, les fleurs du *Bambou* ſont à étamines : elles naiſſent aux

nœuds des rameaux, & forment pluſieurs épis écailleux; lorſqu'ils s'ouvrent, ces fleurs ſemblent en ſortir, & ne tenir qu'à des filamens très-minces; mais elles y rentrent bientôt, comme font celles du riz, & ſont alors aſſez ſemblables au froment renfermé dans l'épi, mais plus petites. — *Loc.* Cette plante aime les endroits humides. — *Uſ.* Ses tiges ſont employées pour faire des entourages, des cliſſages, des golettes, & même des chevrons dans la conſtruction des bâtimens. — *Virt.* On dit que le ſuc qui diſtille de ſes nœuds eſt très-bon dans la dyſſenterie, les fluxions bilieuſes, les fièvres, &c.

BANANIER. — *Syn.* Muſa, *Pl.* Baloulou, *Car.* Bala, *Hort. Mal.* Poma paradiſi, Palma humilis, *C. B.* — *Ord.* claſſ. 23. Polygamia monoecia, *Linn.* — famil. 9. les Gingembres, *Adanſ.* — *Obſ.* La racine de cette plante (*) eſt bulbeuſe, arrondie, remplie d'une humeur viſqueuſe, couverte de petites fibres ligneuſes, qui forment une touffe d'environ un pied de diamètre: ce bulbe produit des cayeux, qui deviennent avec le temps de jeunes Bananiers. Sa tige s'élève à la hauteur de ſix à ſept pieds: ſon plus grand diamètre eſt de huit à neuf pouces. Elle eſt verdâtre, très-tendre, compoſée de diverſes couches roulées

(*) Le Bananier paroît être plutôt une plante herbacée qu'un arbre: car il n'y a point d'arbre ſans bois ni branches, & le Bananier n'a ni l'un ni les autres. Son port, ſa grandeur, repréſentent cependant à la vue un arbre plutôt qu'une herbe. Ne ſeroit-il pas un paſſage de la nature entre ces deux végétaux?

les unes ſur les autres, & inadhérentes. Lorſqu'elle commence à ſortir de terre, elle a la figure conique ; elle produit enſuite deux feuilles roulées, qui peu à peu ſe déploient, s'éloignent du centre pour faire place à deux autres qui en ſortent de même ; à celles-ci ſuccède une troiſième paire, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la plante ſoit parvenue à ſa grandeur naturelle.

Les feuilles, en y comprenant la queue qui les ſoutient, ont ſix à ſept pieds de hauteur, & deux pieds dans leur plus grande largeur : elles ſont d'un goût douçâtre & un peu aſtringent, d'un verd foncé en deſſus, pâle en deſſous, compoſées d'une quantité de petites nervures tranſverſales, parallèles & ſerrées étroitement les unes contre les autres ; quelques-unes d'entre elles ſont plus apparentes, & forment autant de bandelettes de huit à dix lignes de largeur : le moindre vent ſuffit pour les diviſer, mais le plus fort ne peut leur faire quitter la côte, qui eſt le prolongement du pétiole auquel elles ſont attachées.

Ces pétioles s'élèvent du centre de la tige en ligne droite, ſe ſuccèdent à meſure que la plante croît, & ne s'écartent que peu les uns des autres : ils ſont convexes en dehors, plats en dedans, verdâtres, d'un goût fade, compoſés de filamens blancs & fermes, diviſés intérieurement par des cellules & des cloiſons qui ſe reſſerrent à meſure qu'elles approchent de l'extrêmité de la feuille. Ils ſont nuds par la baſe, juſqu'à la hauteur d'environ deux pieds, où la feuille commence

à s'étendre à droite & à gauche également.

Lorſque toutes les feuilles ont paru, il s'élève de leur centre une groſſe tige ligneuſe, verte, diviſée par nœuds, terminée par un bouton alongé, pointu, long d'un demi-pied. Il eſt compoſé de pluſieurs feuilles oblongues, appliquées les unes ſur les autres, verticillées, veinées, d'un rouge clair en dedans, rembruni en dehors, couvertes d'une roſée bleuâtre. Ces petites feuilles s'ouvrent les unes après les autres, tombent, & laiſſent à découvert les fleurs & les embryons des fruits attachés quatre ou cinq enſemble ſur le même péduncule.

La corolle eſt compoſée de quatre petales blancs, dont deux oblongs, droits, épais, veinés, creuſés en cuilliers; les deux autres ſont minces, terminés en pointe: le centre eſt occupé par cinq étamines droites, blanches, qui environnent un piſtil cylindrique, terminé par un ſtigmate épais, arrondi, rouſſeâtre (*). Les fleurs qui ſortent des aiſſelles des dernières feuilles vers la pointe du bouton, ſont ſtériles & ne produiſent point de fruits, ſans doute parce que l'arbre a épuiſé toute ſa vertu prolifique, en fécondant les premières fleurs: celles-ci ſe changent en un fruit oblong, arrondi, tantôt droit, tantôt arqué, recouvert d'une pellicule épaiſſe, unie,

(*) Je ne ſais ce qui a pu faire dire à M. Bomare, que les fleurs du Bananier étoient *rougeâtres*: auroit-il pris pour les fleurs les feuilles du bouton de l'aiſſelle deſquelles elles ſortent?

d'abord verte, enſuite jaune, compoſée de filamens longitudinales. L'intérieur eſt rempli par une ſubſtance jaunâtre, molle, onctueuſe, d'un goût douçâtre, aigrelet, diviſée par pluſieurs filets longitudinales, parſemés de petits points noirs, qui ſont les ſeules graines que cette plante produit : elles ne fructifient point.

Ces fruits croiſſent en grappe, & forment neuf à dix étages autour de la tige ligneuſe : plus ces étages approchent de ſon extrêmité, plus l'intervalle qui les ſépare eſt grand. Ils ſont compoſés de cinq, ſix, ſept, huit ou neuf individus, ſerrés les uns contre les autres ; c'eſt ce qu'on appelle aux Iſles, *patte de Banane* : l'enſemble des pattes ſe nomme *régime de Banane*. Un cayeu de bananier, planté dans un terrein convenable à ce végétal, fleurit communément au bout de neuf à dix mois. Chaque tige produit un *régime* plus ou moins fort, & meurt pour faire place aux rejettons que ſa racine produit. Les plus gros régimes ſont compoſés de 80 à 90 individus (*).

On diſtingue pluſieurs eſpèces de Bananier. Le *Bananier-cochon* produit les plus gros fruits ; ils ſont arqués, & ont quelquefois plus d'un pied de longueur ſur deux à trois

(*) Suivant M. Bomare ces fruits croiſſent *au nombre de 200 & plus* ; c'eſt outrer les choſes de plus de moitié. Il ajoute que ces fruits ſont *enfermés dans une gaine comme au palmier*. Je n'ai point remarqué que la nature, dans la production de ce végétal, ſe ſervit de gaine ou de fourreau pour ſe dérober aux yeux de ceux qui l'obſervent.

pouces de diamètre. Les fruits du *Bananier muſqué* ſont de quatre à cinq pouces de longueur, un peu arqués, & d'un bon pouce de diamètre. Le *Bananier commun* produit des fruits qui tiennent le milieu entre ces deux eſpèces. Le *Figuier-bananier* eſt aſſez ſemblable au Bananier ordinaire : il en diffère, 1°. par la couleur de ſa tige, qui eſt parſemée de taches noires ; 2°. par la forme & la qualité de ſes fruits, qui ſont plus arrondis, plus courts, droits, plus fondans, moins pâteux, plus digeſtifs.

Loc. Cette plante ſe plaît dans les terreins humides. — *Uſ.* Ses fruits, de quelque eſpèce qu'ils ſoient, ſont très-agréables au goût, qui approche de celui d'une pomme de reinette cuite. On les mange cruds, bouillis avec la viande, ou boucanés : ils ſont très-nourriſſans, mais difficiles à digérer, lorſqu'on n'y eſt pas accoumé, & qu'on en mange beaucoup.

Virt. Les Auteurs du Jardin Malabare, Minguet & quelques autres, attribuent bien des vertus au Bananier : à les entendre, il guérit la dyſſenterie, déterge les ulcères, adoucit la toux & l'aſthme ; on l'emploie avec ſuccès pour les inflammations des poumons & des reins ; il excite puiſſamment à l'amour ; il eſt bon pour abattre les vertiges ; il eſt excellent pour appaiſer les douleurs excitées par l'urine âcre, & pour ſoulager ceux qui ont fait trop d'uſage du mercure ; c'eſt un ſpécifique pour les affections des yeux. Nous laiſſons aux Maîtres de l'Art à décider ſi ces vertus tant vantées lui conviennent effectivement.

Nous

Nous ne déciderons pas non plus si le fruit de cette plante est celui qu'apporterent à Moïse les exprès qu'il avoit envoyés à la découverte de la terre promise, & que deux hommes avoient peine à porter; si c'est le fruit défendu du Paradis terrestre, comme le pensent quelques Théologiens; si nos premiers parens se servirent de ses feuilles pour couvrir leur nudité après qu'ils eurent péchés. La solution de ces questions ne peut être appuyée que sur de simples conjectures, & l'Histoire Naturelle veut des faits palpables.

Barbe espagnole. — *Syn.* Viscum caryophylloïdes. *Sloa.* — *Obs.* C'est une espèce de gui qui s'attache aux arbres, & forme de longs filamens enchâssés les uns dans les autres, & flottant au gré des vents. Ils sont couverts de petites écailles, & renferment un petit filet noirâtre, élastique, assez semblable au crin de cheval. Ils sont divisés par des nœuds placés à 2 ou 3 pouces les uns des autres. Il sort de chaque nœud une petite fleur oblongue, jaunâtre, à trois pétales, environnée de 5, 6, 7 ou 8 filamens qui s'étendent de tout côté, & se divisent également en nœuds qui en produisent d'autres, & ainsi de suite. Il succède aux fleurs une capsule oblongue, à trois côtes qui s'ouvre en trois parties par le sommet, & qui contient les semences. — *Loc.* Cette plante se trouve sur les arbres qui croissent au bord de la mer, le long des rivières & des étangs. — *Us.* On peut s'en servir au lieu de crin pour faire des sommiers, après l'avoir dépouillé de son écorce.

Basilic. — *Syn.* Ocymum. — *Ord.* class. 4.

sect. 3. gen. 19. *Tournef.* — class. 14. Didynamia gymnospermia, *Linn.* — famil. 26. les labiées, sect. 1. *Adans.* — *Obs.* Cette plante est indigène à Saint-Domingue; elle s'est naturalisée en Europe où elle est assez commune. On en distingue plusieurs espèces, savoir, le Basilic grand, ou Franc-basin, le Basilic moyen & verd, le Basilic moyen & violet, le Basilic petit & verd, le Basilic petit & violet. — *Loc.* Elle croît dans les lieux sablonneux & incultes. — *Us.* On l'emploie dans les cuisines pour assaisonner les ragouts. — *Virt.* On la regarde comme détersive, apéritive, stomachique, céphalique, béchique, ophtalmique, carminative, emménagogue.

BATATE. *V.* Patate.

BATELÉ. *V.* Eupatoire.

BATTA. *V.* Raquête.

BATTATA. *V.* Patate.

BAYA. *V.* Calebassier en arbre.

BAIE-A-ONDES. — *Ord.* class. 22. sect. 3. *Tournef.* — *Obs.* C'est un arbre de moyenne grandeur, dont la racine est fibreuse & traçante; son tronc noirâtre, droit, crevassé. Il se divise en plusieurs branches, & celles-ci en ramilles fourchues, auxquelles les feuilles sont attachées. Elles sont oblongues de 4 à 5 lignes, larges d'une ou deux lignes, disposées par paires jusqu'au nombre de vingt sur une même ramille, traversées dans toute leur longueur par un petit filet, écartées durant le jour, repliées durant la nuit les unes sur les autres. Les fleurs sont légumineuses, jaunâtres, inodores; elles croissent par bouquet aux extrêmités des branches. Il leur succède des

gousses longues d'un demi-pied, arrondies & qui renferment plusieurs petites graines plates, alongées, brunes, luisantes, grosses comme une lentille, environnées d'un pulpe blanchâtre, sans odeur ni saveur. — *Loc.* Cet arbre est fort commun dans les Savannes; il se plaît dans les endroits sablonneux.

BAYROUA. *V.* Pois doux.

BELLE-DE-NUIT. *Syn.* Solanum Mexicanum.

BERGAMOTIER. *V.* Citronnier.

BERINGÉNE. *V.* Brehéme.

BEURRERIA. *V.* Bois cabrit bâtard.

BIDENS Americanum. *V.* Sariette (petite).

BIGARADE. *V.* Oranger sauvage.

BIGNONIA. *V.* Bois de chêne, bois jaune, liane à griffe-de-chat.

BIGNONIA pyri-facie. *V.* Poirier.

BIGNONIA scandens. *V.* Liane à corde, liane franche, liane rouge.

BIHIMITROU. *V.* Bois d'anisette.

BIMAREGALY. *V.* Eupatoire.

BIPICAA. *V.* Pois d'Angole.

BIXA. *V.* Roucou.

BLED de Turquie. *V.* Maïs.

BOCCONIA frutescens. *V.* Chelidoine.

BOCHTAY. *V.* Eupatoire.

BOÉMIN. *V.* Piment.

BOIS d'agouty. — *Syn.* Bois lézard. — *Us.* Il est employé dans les ouvrages de charpente. Il tire son nom de celui d'un animal qui a coutume de se loger dans son tronc qui est souvent creux.

BOIS d'ainon. — *Obs.* C'est un grand arbre dont la tige est assez élevée, un peu crochue, crevassée, de couleur cendrée; son bois fen-

dant, blanchâtre; ſes feuilles ont 6 à 7 pouces de longueur ſur trois de largeur. Elles croiſſent à l'extrêmité des branches, rangées par paire ſur une côte qui eſt toujours terminée par une impaire. Elles ſont pointues, d'un verd-pâle en deſſous, d'un verd-foncé & luiſant en deſſus. — *Loc.* Il ſe plaît dans les endroits marécageux. — *Uſ.* Son bois s'emploie dans les ouvrages de charronnage.

Bois amer. *V.* Simarouba de Cayenne.

Bois d'aniſette. *Syn.* Saururus fruteſcens, *Pl.* Jaborandi, Bihimitrou. *Car.*

Bois arada. *V.* Tavernon.

Bois bacha. *V.* Bois à calçons.

Bois benoît. On donne ce nom à un arbre grand & gros. Son bois eſt jaunâtre, parſemé de veines rougeâtres. — *Uſ.* On en fait de fort beaux meubles.

Bois blanc. — *Obſ.* Cet arbre s'élève fort haut. Son tronc eſt droit, d'une moyenne groſſeur, formant un ſommet très-touffu; ſon écorce eſt cendrée, blanchâtre, peu crevaſſée, mince, d'un goût amer; ſon bois léger, blanc, flexible, poreux; ſes feuilles épaiſſes, ovales, d'un verd-clair en deſſus, mat en deſſous, rangées par paire le long d'une côte, d'un goût un peu amer; ſes fleurs ſont en entonnoir, blanches, & ſe changent en une baie jaunâtre. — *Uſ.* Son bois ſert à faire du merrain.

Bois cabril bâtard. — *Syn.* Beurreria, *Brown.* Cordia, *Linn.* Jaſminum, *Sloa.*

Bois à calçons. — *Syn.* Bois bacha. — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau dont la racine eſt fibreuſe, peu profonde; il s'en élève pluſieurs tiges

juſqu'à dix ou douze pieds, d'un pouce environ de diamètre par le bas, qui ſe diviſent par le haut en pluſieurs petites branches flexibles. Son écorce eſt griſâtre, liſſe; ſon bois mol, blanc, fendant; ſes feuilles minces, d'un verd-foncé, oblongues, alternes, de deux à trois pouces de longueur & de deux pouces de largeur, diviſées vers le milieu en deux parties obtuſes; ſes fleurs blanches, diſpoſées par bouquet, légumineuſes, inodores : le centre eſt occupé par pluſieurs étamines longues, déliées, & par le piſtil, dont le ſtil eſt terminé par un ſtigmate brun, oblong. A ces fleurs ſuccèdent des gouſſes de quatre à cinq pouces de longueur & d'un demi-pouce de largeur, brunes, très-minces, brillantes, qui renferment dix à douze petites graines applaties, griſâtres. — *Loc.* Il croît dans les endroits montagneux & rocheux.

Bois de campêche. — *Syn.* Bois de la Jamaïque, Campêche, Breſiliet, Lignum campeſcanum, Pſeudo-braſilium, Tſiam-pangam, *Hort. Mal.* Cæſalpina, *Linn.* (*) — *Obſ.* C'eſt un très-grand arbre fort épineux : ſon tronc s'élève perpendiculairement, répand de tout côté des rameaux; il eſt communément à côtes, ſur-tout par le bas. Son écorce eſt griſâtre, l'aubier jaunâtre, le cœur du bois rouge : ſes feuilles ſont petites, preſque rondes, rangées deux à deux ſur une côte : ſa

(*) Lemery, & après lui Bomare, & quelques autres l'ont confondu mal à-propos avec le *bois d'Inde*. Ce ſont deux arbres tout différens. Leur port, leurs feuilles, leurs fleurs, leurs fruits ne ſe reſſemblent en rien.

fleur eſt blanche, petite, & ſe change en une follicule membraneuſe, mince, plate, qui renferme une petite graine applatie, par le moyen de laquelle l'arbre ſe multiplie. — *Loc.* Il croît également bien par-tout. — *Uſ.* Son bois teint en rouge : on en fait des haies vives, qui croiſſent en peu de temps, & font un plus bel effet que celles de citronnier, pourvu qu'on ait ſoin de les tailler cinq ou ſix fois par an, ce qu'un habitant attentif ne néglige jamais de faire ; car lorſqu'on ceſſe de couper les branches de cet arbre, elles s'élèvent en peu de temps à une hauteur conſidérable, produiſent quantité de graines qui donnent naiſſance à une infinité de jeunes plantes couvertes d'épines, qu'on a bien de la peine à détruire.

Bois de canelle. — *Syn.* Canellier, Cinnamomum Americanum, Canella peruana, *C. B.* Caſſia cinnamomea, *Pluk.* — *Ord.* famil. 40. les garou, *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre ne s'élève guères : ſa tige eſt droite, peu groſſe. On y diſtingue deux écorces : l'une externe, qui eſt liſſe, griſâtre ; l'autre interne, mince, blanche, d'un goût aromatique & piquant (*). Son bois eſt dur, peſant, quoique corruptible ; ſes feuilles fermes, bien nourries, d'un verd-obſcur, attachées par un pédicule au ſommet des tiges, diſpoſées par bouquet, garnies de trois côtes ſaillantes, d'une ſaveur

(*) M. Bomare, d'après Lemery, ſe trompe encore, quand il aſſure que la canelle blanche eſt la ſeconde écorce du bois d'Inde : ces deux arbres ſont faciles à diſtinguer.

de canelle ; ſes fleurs à cinq pétales, de couleur de pourpre-violet. Il leur ſuccède un petit fruit arrondi, très-aromatique. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve par-tout dans les mornes. — *Uſ.* On fait avec ſes fruits une liqueur ſtomachique très-agréable ; on ſe ſert auſſi de ſon écorce pour aſſaiſonner les alimens. — *Virt.* Son écorce eſt ſtimulante, pénétrante, fondante, ſtomachique, anti-ſcorbutique.

Bois capitaine. *V.* Cériſier capitaine.

Bois caraïbe. — *Loc.* On le trouve dans les mornes ſur les coſtières. — *Uſ.* On l'emploie dans les ouvrages de charpente qui ne ſont pas expoſés aux injures du temps.

Bois caſſave. — *Syn.* Bois doux. — *Loc.* On le trouve dans les mornes. — *Uſ.* Son bois eſt employé en charpente.

Bois de chambre. — *Obſ.* C'eſt une plante annuelle qui s'élève à plus de ſix pieds. Sa racine eſt blanche, chevelue ; ſa tige canelée, groſſe comme le doigt, ſpongieuſe, rougeâtre ; ſes rameaux oppoſés en croix ; ſes feuilles alongées, d'un pouce & demi de longueur ſur deux lignes de largeur, diſpoſées deux à deux juſqu'au nombre de 50 ſur une côte, d'un verd-pâle, couvertes d'une pouſſière fine. — *Loc.* Cette plante croît dans les endroits marécageux & incultes. — *Uſ.* On ſe ſert aux Iſles de ſa tige au lieu d'amadou.

Bois de chandelle. — *Syn.* Taouia, Alacoaly, *Car.* — *Obſ.* On en diſtingue de deux ſortes, le blanc, & le noir. Le premier eſt un arbre de moyenne grandeur : ſon tronc ne s'élève guères au-deſſus de douze à quinze pieds ; ſon diamètre eſt tout au plus de trois

à quatre pouces : ſon écorce eſt d'un brun-cendré, liſſe ; ſon bois jaunâtre, dur, odorant, réſineux, peſant ; ſes branches tortues, pleines de nœuds, ſans ordre ; ſes feuilles pointues, en forme de lance, fermes, odorantes, ſans dentelure, de deux pouces de longueur, larges d'un pouce, paroiſſant percées, lorſqu'on les regarde au ſoleil, luiſantes, d'un verd-foncé en deſſus, d'un verd-pâle en deſſous, diſpoſées trois à trois à l'extrêmité des branches, qui ſont toujours terminées par une feuille impair ; ſes fleurs petites, blanches, auxquelles ſuccèdent des petites baies noires, d'un goût aromatique & de très-bonne odeur. — *Loc.* Cet arbre croît dans les bois qui ſont ſitués au bord de la mer. — *Uſ.* On en fait des flambeaux pour s'éclairer la nuit : c'eſt delà que lui vient ſon nom. — *Virt.* On dit que ſa ſeconde écorce eſt ophtalmique.

Le Bois de chandelle noir eſt diſtingué du précédent, 1°. par ſes feuilles, qui ſont plus longues & plus larges ; 2°. par ſon écorce, qui eſt noire ; 3°. par ſon bois, qui eſt plus réſineux, noirâtre, & plus peſant.

Bois de chêne. — *Syn.* Chêne à ſilique, Bignonia, *Pl.* — *Obſ.* Cet arbre eſt très-grand : ſa tige eſt haute, droite, très branchue au ſommet ; ſon écorce d'un roux-cendré, toute crevaſſée ; ſon bois d'un blanc-pâle ; ſes feuilles ſont iſolées, blanchâtres en deſſous, d'un verd-clair en deſſus, alongées, pointues, ſans dentelure, de cinq à ſix pouces de longueur, larges de douze à quinze lignes. Sa fleur eſt légumineuſe, évaſée par en haut,

diviſée en quatre parties inégales, dentelée ſur les bords, blanchâtre, parſemée de filets rougeâtres, d'une odeur des plus ſuaves : il lui ſuccède une ſilique très-étroite, arrondie, ayant plus d'un pied de longueur, qui renferme pluſieurs petites graines. *Loc.* Cet arbre croît dans les plaines. — *Uſ.* On l'emploie dans les ouvrages de charpente : il dure long-temps, pourvu qu'il ſoit à couvert ; mais expoſé au ſoleil & à la pluie, il tombe bientôt en pourriture.

Bois de cheval. *V.* Bois major.

Bois de Chypre. — *Syn.* Cordia, Geraſcanthus.

Bois cochon. — *Syn.* Sucrier de montagne. — *Ord.* famil. 44. les Piſtachiers, *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre eſt très-élevé ; on en voit monter juſqu'à plus de ſoixante pieds : ſon tronc alors a quatre à cinq pieds de circonférence. Sa première écorce eſt griſâtre, unie ; l'enveloppe cellulaire verdâtre, gommeuſe ; le liber rouge, épais, gommeux ; le bois ſolide, rougeâtre, fendant ; ſes feuilles ovales, terminées au ſommet par une pointe alongée, ſans dentelure, minces, luiſantes, ondées, d'un verd mêlé de jaune, larges de trois pouces, longues de cinq à ſix pouces, rangées par paire ſur une côte qui eſt toujours terminée par une impaire. Ses fleurs naiſſent par grappe aux extrêmités des ramilles : elles ſont blanches, & ſe changent en un fruit auſſi en grappe, gros comme une petite noix, diviſé en deux ou trois parties, couvert d'une écorce verte, coriace, qui renferme une pulpe blanche, charnue, ſucrée, d'une odeur aromatique :

chaque diviſion contient un noyau applati, ligneux, qui renferme une amande amère & onctueuſe. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve fréquemment dans les mornes. — *Uſ.* On fait avec ſon bois du merrain & des eſſentes. — *Virt.* On tire de ſes amandes une huile fine, aromatique, qu'on eſtime beaucoup pour les maladies de la poitrine. Quand on inciſe l'écorce de cet arbre, il en diſtille un ſuc gommeux & rougeâtre, d'une odeur forte & aromatique : c'eſt un puiſſant vulnéraire qu'on emploie avec ſuccès pour la guériſon des plaies. On dit que la découverte en eſt due aux cochons marrons, qui ſe trouvant bleſſés par les chaſſeurs, arrachent avec leurs défences l'écorce de cet arbre, pour en faire ſortir le ſuc gommeux, dont ils frottent leurs bleſſures : c'eſt delà que ces arbres tirent leur nom.

Bois côtelette. — *Syn.* Citharexylum, *Linn.* — *Obſ.* Il a été ainſi nommé à cauſe de ſa tige, qui eſt garnie de côtes ſaillantes. L'écorce eſt d'un brun-cendré, unie, peu crevaſſée ; ſon bois blanc, tendre ; ſes feuilles oblongues, pointues, d'un verd ordinaire, liſſes deſſus & deſſous, luiſantes, ſans dentelure, alternativement poſées, très-veinées ; ſes fleurs petites, monopétales, blanchâtres : il leur ſuccède un petit fruit à trois côtes, verd, enſuite noir. — *Loc.* On le trouve dans les endroits montagneux. — *Uſ.* On l'emploie dans la charpente, & il dure aſſez long-temps, pourvu qu'il ſoit à l'abri du ſoleil & de la pluie.

Bois de couille. — *Syn.* Pétard, Breynia,

Menekouy, Alepelecou, *Car.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau dont les tiges ſont grêles, minces, droites, & ſe diviſent en pluſieurs rameaux qui s'élèvent perpendiculairement. Son écorce eſt griſâtre, unie; ſon bois blanc, fendant; léger; ſes feuilles fermes, bien nourries, caſſantes, d'un verd foncé, larges de deux à trois pouces, longues de quatre à cinq pouces, ovales, très-veinées, ſans dentelure, diviſées par une côte rougeâtre, portées ſur un petit pedicule d'un rouge-brun.

La fleur eſt en roſe, compoſée de cinq pétales blancs, arrondis, pointus, creuſés en cuilliers, portée ſur un calice monopétale, dentelé; le centre eſt occupé par pluſieurs étamines minces, dont les anthères ſont ſphériques: elles environnent le piſtil, qui eſt très-long, blanchâtre, arrondi, gonflé au ſommet. Ce piſtil devient une gouſſe d'un demi-pied de long, boſſelée, arrondie, de cinq à ſix lignes de diamètre, jaunâtre en dehors, rouge en dedans, ligneuſe, d'un goût un peu amer, diviſée intérieurement en pluſieurs loges. Les graines qui y ſont contenues ont environ deux lignes de diamètre & quatre lignes de longueur, d'un verd-ſombre, couvertes d'une pellicule rougeâtre, d'un goût fort amer. *Loc.* Cet arbriſſeau ſe trouve fréquemment ſur les bords de la mer. *Virt.* Sa racine eſt employée en décoction dans les maladies vénériennes.

Jacquin, au mot *Marcgravia umbellata*, donne la deſcription d'une plante paraſite, que les Martiniquais appellent *Bois des couilles*:

mais elle n'a aucune reſſemblance avec l'arbriſſeau dont on vient de parler.

Bois couleuvre. — *Syn.* Rhamnus arboreus ; *Brown.*

Bois dentelle. — *Syn.* Dentelle, Lagetto, *Sloa.* — *Ord.* claſſ. 6. Hexandria monogynia, *Linn.* — Famil. 39. les Perſicaires, *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau dont la racine eſt chevelue, pivotante ; les tiges qui s'en élèvent ſoint aſſez droites, & ſe diviſent en pluſieurs rameaux placés ſans ordre. Les plus fortes ont à peine quinze pieds de hauteur & quatre pouces de diamètre ; peut-être que l'uſage qu'on en fait les empêche de venir plus groſſes. L'épiderme qui les couvre eſt blanchâtre, parſemé de taches griſes ; l'enveloppe cellulaire, verdâtre ; le liber blanc, ſucré, épais de deux à trois lignes, filandreux, ſéparé du bois, diviſible en pluſieurs ſuperficies faites en rézeau, qui imitent la dentelle, ou plutôt la gaze (*fig.* 1.). Le bois eſt compacte, jaunâtre, la moëlle d'un brun-pâle : les feuilles (*fig.* 2.) ſont en forme de cœur, terminées en pointe, arrondies par la baſe, longues de cinq à ſix pouces, larges d'environ quatre pouces, très-veinées, bien nourries, luiſantes, d'un verd-foncé en deſſus, pâle en deſſous, couvertes d'un duvet fin & piquant, d'un goût âcre, ſans dentelure, diſpoſées alternativement le long des branches, portées ſur un pédicule aſſez court : elles pouſſent à l'extrêmité des branches.

PLANCHE I.

Les fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles. Le calice (*fig.* 3) eſt un tube caduque, terminé par quatre pointes ; on y remarque ſix

étamines, le piſtil eſt conique, & devient une baie (*fig.* 4) ſphérique, très-blanche, de 3 à 4 lignes de diamètre, en grappe, couverte d'une pellicule très-fine, garnie d'un duvet fin & piquant, remplie d'une ſubſtance blanche, aqueuſe, fondante, ſucrée, au milieu de laquelle on trouve une petite graine (*fig.* 5) grisâtre, ovoïde, terminée par deux petites pointes, d'un goût d'aveline, renfermée dans une capſule fragile. — *Loc.* Cet arbriſſeau ne croît que dans les mornes. — *Uſ.* On emploie quelquefois aux Iſles ſon écorce par curioſité pour faire des cocardes, des manchettes, & même des garnitures de robe. Pour les blanchir, il ſuffit de les agiter dans un bocal avec de l'eau de ſavon. Les Nègres s'en ſervent pour faire leurs nattes; on l'emploie auſſi pour faire des licous dans les quartiers où il n'y a point de pitte.

Bois doux. *V.* Bois caſſave.

Bois d'ébéne. *V.* Bois verd.

Bois à énivrer les poiſſons.

Bois épineux blanc. *V.* Cotonnier mapou.

Bois épineux jaune. — *Syn.* Agoualaly, *Car.* — *Obſ.* On en diſtingue de deux ſortes, le grand & le petit.

Le premier s'élève & devient gros comme le chêne. Son tronc eſt droit, élevé, très-branchu, couvert d'épines fortes, peu nombreuſes; l'écorce rude, légérement crevaſſée, rouſſeâtre; le bois jaune, dur, compacte; les feuilles oblongues, pointues, un peu dentelées, rangées deux à deux ſur une côte qui eſt terminée par une impaire, d'un verd gai en deſſus, pâle en deſſous, armées de trois

ou quatre petites épines. Les fleurs naiſſent le long des ramilles : elles ſont blanches & produiſent une graine noirâtre, groſſe comme un grain de millet. — *Loc.* On le trouve partout, ſur-tout dans les mornes. — *Uſ.* Il eſt recherché pour les bâtimens.

La ſeconde eſpèce de bois épineux jaune eſt plus petite que la première, elle s'élève à peine à 12 pieds; ſon tronc n'a pas plus de 5 à 6 pouces de diamètre. L'écorce eſt noirâtre en dehors, jaune en dedans, couverte de quantité d'épines plus petites & plus aiguës que celles du précédent, d'un goût fort amer; il lui reſſemble dans tout le reſte. — *Uſ.* Son écorce teint en jaune. — *Virt.* On en fait auſſi un vulnéraire déterſif qui paſſe pour excellent : elle a encore la réputation d'être fébrifuge.

Bois eſpagnol.

Bois de fer. — *Syn.* Ibera puterana, Sideroxylum Americanum, *Pluk.* Sideroxyloïdes, Ferreum, *Jacq.* — *Obſ.* On en diſtingue deux eſpèces, le blanc & le rouge.

Le bois de fer blanc eſt un grand arbre dont la tige eſt droite, haute, très-branchue, garnie de feuilles au ſommet. L'écorce eſt épaiſſe, cendrée, brune en dedans, d'une ſaveur aſtringente, profondément ſillonée; ſon bois amer, fort dur, jaunâtre; le centre eſt de couleur de fer rouillé; ſa dureté n'empêche pas les poux de bois & d'autres inſectes de le ronger; ſes feuilles ſont ovales, terminées par une pointe mouſſe, larges d'environ un pouce, longues de deux pouces, peu veinées, diſpoſées tantôt alternativement,

tantôt deux à deux ſur les rameaux, d'un verd-foncé en deſſus, un peu pâle en deſſous, luiſantes, ſans dentelure. Ses fleurs croiſſent par bouquet en entonnoir, d'une couleur violette & blanchâtre, aſſez ſemblables à celles du lilac. Il leur ſuccède une baie d'abord violette, enſuite noirâtre, qui renferme trois petites graines. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve dans les mornes. — *Uſ.* Son bois eſt employé dans les ouvrages de charpente & de menuiſerie. — *Virt.* Son écorce eſt regardée comme anti-vénérienne & anti-ſcorbutique.

Le bois de fer rouge diffère du précédent, 1°. par ſes feuilles qui ſont longues de cinq à ſix pouces, larges d'environ 2 pouces, diviſées dans toute leur longueur par trois côtes ſaillantes, ſans nervure apparente, ni dentelure, fermes, d'un verd-ſombre; 2°. par l'écorce qui eſt rouge en dedans; 3°. par le bois qui eſt rouge, peſant, plus dur que le blanc; il prend un très-beau poli. On l'emploie aux mêmes uſages que le précédent, & on lui attribue les mêmes vertus.

Bois de férole. *V.* Bois marbré.

Bois de fléaux. *V.* Cotonnier ſiffleux.

Bois fourmi. — *Obſ.* Ses feuilles ſont ovales, terminées par une pointe mouſſe, attachées par un petit pédicule, diſpoſées alternativement ſur une côte terminée par trois feuilles, dont deux oppoſées, & la troiſième iſolée, d'un verd-gai, de trois à quatre pouces de longueur, & larges de deux pouces, ſans dentelure, très-veinées, diviſées par une côte & des nervures ſaillantes en deſſous.

Bois de frédoche. *V.* Bois d'ortie.

Bois de frêne. — *Syn.* Frêne. — *Ord.* famil. 44. les Piſtachiers, *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre dont la tige eſt droite, très-élevée, d'une groſſeur médiocre ; ſon écorce grisâtre, crevaſſée ; ſon bois blanc, mol, fendant. Ses feuilles croiſſent à l'extrêmité des branches, & forment des ramilles ſur leſquelles elles ſont alternativement placées au nombre de huit ou neuf : elles ſont oblongues, larges de douze à quinze lignes, longues de trois à quatre pouces, liſſes, brillantes, d'un verd-gai en deſſus, cotonneuſes & d'un verd-pâle en deſſous, ſans dentelure, garnies de nervures preſque droites & point ſaillantes. A l'extrêmité des ramilles naiſſent de longs pédicules branchus & pendans, qui portent pluſieurs petites fleurs, auxquelles ſuccèdent des baies en grappe, oblongues, noirâtres, liſſes, remplies d'une ſubſtance purpurine un peu amère. On trouve au centre de ce fruit un gros noyau oblong, ligneux, brun, qui renferme une amande jaunâtre & d'une amertume inſupportable. — *Loc.* On le trouve dans les mornes, & dans pluſieurs endroits de la plaine où on l'a planté pour en faire des allées.

Bois immortel. — *Syn.* Arbre de corail, Corallodendron, *Pl.* Ahiphi, *Car.* — *Ord.* claſſ. 17. Diadelphia decandria, *Linn.* — Famil. 43. les légumineuſes, ſect. 4. *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre croît promptement, & dure long-temps; il vient aiſément de graine & de bouture. Sa tige s'élève à douze ou quinze pieds, & ſe diviſe en pluſieurs branches qui forment une tête très-touffue. Ses feuilles ſont ſans dentelure,

telure, arrondies, terminées en pointes, liſſes, minces, d'un verd jaunâtre & rougeâtre, portées ſur de longues queues. Ses fleurs ſont d'un rouge très-vif, & naiſſent avant les feuilles. Il leur ſuccède des gouſſes rondes, boſſelées, qui contiennent pluſieurs graines en forme de fève, arrondies, couvertes d'une pellicule rouge-foncé ; elles renferment une ſubſtance blanchâtre, farineuſe, un peu amère. — *Loc.* Il croît également par-tout. — *Uſ.* On s'en ſert pour faire des entourages. — *Virt.* On attribue bien des vertus à cet arbre ; on dit que ſes fleurs ſont ſtomachiques ; ſes feuilles anti-vénériennes, aſtringentes ; & que ſon écorce broyée dans du vinaigre, ou l'amande de ſon fruit avalée, appaiſe les douleurs de ventre des femmes.

Bois d'Inde. — *Syn.* Laurier aromatique, Poivre de la Jamaïque, Lignum Indicum, Achourou, *Car.* Myrthus arbor. — *Ord.* famil. 14. les Myrtes, *Adanſ.* — *Obſ.* Son tronc s'élève très-haut : il eſt droit, branchu, d'une moyenne groſſeur ; ſon écorce jaunâtre, parſemée de taches noirâtres, unie, mince, d'une odeur forte, d'un goût aſtringent ; ſon bois dur, compacte, peſant, incorruptible, l'aubier gris, le corps ligneux, violet, & prend un très-beau poli ; ſes feuilles épaiſſes, fermes, diviſées par une côte ſaillante en deſſous, garnies de petites nervures ſans ordre, diſpoſées par bouquets, d'un verd-noirâtre en deſſus, & brillantes, d'un verd-clair en deſſous, ſans dentelure, formant un ovale de cinq à ſix pouces de longueur & de deux pouces de largeur, d'une odeur forte, d'un

goût piquant, aromatique, & approchant de celui du poivre & de la canelle. Ses fleurs ſont blanches & par bouquet. Il leur ſuccède des baies ſphériques, noires en dehors, brunes en dedans, d'une odeur de drogue, d'un goût aromatique, dans lequel celui du poivre domine, d'environ trois lignes de diamètre. — *Loc.* Cet arbre ne ſe trouve que dans les mornes. — *Uſ.* On fait avec ſes graines une liqueur très-agréable, connue aux Iſles ſous le nom de *Bois d'inde*. Les habitans & les eſclaves ſe ſervent des feuilles pour aſſaiſonner leurs ragouts. — *Virt.* Ses baies & ſes feuilles ſont ſtomachiques, céphaliques, anti-putrides.

Bois de la Jamaïque. *V.* Bois de Campêche.

Bois jaune, Bignonia.

Bois laiteux franc. *Syn.* Bois laiteux fébrifuge, Ourouankle, *Car.* Rauvolfia lacteſcens, *Pl.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau qui produit de ſa racine pluſieurs tiges grêles, caſſantes, hautes de cinq à ſix pieds. Ses feuilles ſont oppoſées, longues d'un demi-pied, larges d'un pouce & demi, ondées ſur les bords, luiſantes, pointues, diviſées par une côte ſaillante en deſſous, à laquelle aboutiſſent des nervures droites, d'un verd foncé en deſſus, pâle en deſſous. Ses fleurs croiſſent aux ſommités des branches, elles ſont petites, blanches. — *Virt.* Il ſort de toutes les parties de cet arbriſſeau, lorſqu'on les froiſſe, un ſuc laiteux, dont on ſe ſert comme vulnéraire & fébrifuge.

Le P. Dutertre dit, qu'il croit aux Antilles un arbre laiteux, gros comme la jambe, haut

de deux piques, dont les feuilles ont deux pieds de longueur. Cet arbre, dit M. Bomare, au mot *arbre laiteux des Antilles, croît à la Louiſiane; c'eſt le même que le thé de Boerhave, qu'on cultive à Londres.* Je ne ſais s'il ſe trouve à Saint-Domingue, mais je n'en ai jamais entendu parler.

Bois laiteux bâtard.— *Syn.* Arbor lacteſcens, Tabernæmontana lacteſcens, *Pl.* Titoulihué, Pinpinichi, *Car.* — *Obſ.* C'eſt un très-grand arbre; ſon tronc s'élève très-haut, & ſe partage en pluſieurs groſſes branches. Son écorce eſt griſâtre, ſon bois tendre, blanchâtre, caſſant net; ſes feuilles oblongues, pointues, longues d'un demi-pied, larges de deux pouces, alternes, épaiſſes, d'un verd foncé. Elles croiſſent par bouquet à l'extrêmité des branches. Il pouſſe au centre des bouquets une eſpèce de petite corne ou d'ergot, de même ſubſtance que les pédicules qui ſont très-courts, gonflés par la baſe: ſes fruits ſont ſphériques, verds, molaſſes, de la groſſeur d'une ceriſe. Toutes les parties de cet arbre ſont remplies d'une ſéve abondante, très-âcre, blanche comme du lait.— *Loc.* Il croît dans les endroits humides. — *Virt.* On emploie ſa ſéve pour la guériſon des malingres.

Bois de lance franc. — *Syn.* Cornus. — *Obſ.* C'eſt un arbre d'une moyenne grandeur, qui croît dans des endroits pierreux. Sa tige eſt droite, longue, peu groſſe; l'écorce d'un roux cendré, un peu crevaſſée; ſon bois blanc, flexible, coriace; ſes feuilles fermes, unies, pointues, ſans dentelure, alternes, portées ſur un pedicule très-court, larges d'un pouce,

longues d'environ trois pouces, d'un verd noirâtre. Il porte une petite fleur blanche, qui devient un fruit triangulaire, arrondi, d'abord verd, enſuite violet, & enfin noirâtre, diviſé en trois capſules, qui renferment chacune une petite graine griſe, aſſez ſemblable aux grains de chenevis, tant pour la forme que pour le goût. — *Loc.* On le trouve dans les mornes. — *Uſ.* Il eſt employé pour faire des chaiſes, des échelles & d'autres ſemblables meubles.

Bois de lance bâtard. — *Syn.* Cornus. — *Obſ.* Il ne diffère du précédent qu'en ce que ſes feuilles ſont une fois plus grandes & plus flexibles. Son bois, quoique moins eſtimé que le précédent, eſt cependant employé aux mêmes uſages.

Bois latanier. — *Obſ.* Il ne faut pas le confondre avec l'arbre nommé *Latanier*. Il eſt d'une médiocre grandeur : ſes feuilles ſont diſtribuées deux à deux ſur une côte ; elles ſont minces, d'un verd pâle, oblongues, pointues. Ses fleurs ſe changent en un petit fruit rond, alongé, diviſé en quatre capſules qui renferment autant de graines triangulaires, un peu oblongues, revêtues d'une pellicule liſſe, mince, jaunâtre & qui couvre une amande fort amère, jaunâtre, groſſe comme une petite féve. — *Loc.* On trouve communément cet arbre ſur le bord des rivières.

Bois lézard. *V.* Bois d'agouty.

Bois de liége. *V.* Cotonnier ſiffleux.

Bois major. — *Syn.* Bois de cheval. — *Obſ.* Sa racine eſt mince, fibreuſe, griſâtre. Il s'en élève pluſieurs tiges articulées de trois à qua-

tre pouces de diamètre, droites, couvertes d'une écorce mince, liſſe, griſâtre dans les vieilles branches, verte dans les jeunes. Le bois eſt léger, blanc, compacte, flexible, rempli d'une moëlle blanche comme le ſureau. Ses feuilles ſont alongées, pointues au ſommet, rudes au toucher, ſans dentelure, diviſées par une côte qui ſe ſoudiviſe en pluſieurs nervures, qui ſont toutes dirigées vers le ſommet, d'un verd pâle deſſus & deſſous, portées ſur un pédicule très-court, d'un demi-pied de longueur, & de deux à trois pouces de largeur. Ses fleurs croiſſent par bouquet au ſommet des branches, il leur ſuccède une petite graine jaunâtre, de forme ovale. — *Loc.* Il croît dans tous les endroits humides. — *Virt.* On emploie ſes feuilles en décoction pour panſer les plaies des chevaux.

Bois mandron. — *Obſerv.* C'eſt un arbre dont les feuilles ſont de différente grandeur; les unes ne ſont que de trois pouces & demi, les autres ont juſqu'à neuf pouces de longueur, & deux à trois pouces de largeur; elles ſont liſſes, d'un verd foncé en deſſus, pâle en deſſous, pointues, ſans dentelure, diviſées par une groſſe côte ſaillante, portées ſur un pédicule recourbé du côté de la branche où il eſt attaché.

Bois marbré. — *Syn.* Bois de Férole. — *Obſ.* C'eſt un arbriſeau dont les tiges ne s'élèvent guères. Elles ſont couvertes d'une écorce mince, membraneuſe, blanchâtre; le bois eſt dur, très-péſant, liſſe, blanc, rempli de veines jaunâtres & brunes. Ses feuilles ſont oblongues, pointues par les deux bouts, ſans den-

telure, très-veinées, d'un verd foncé & luisant en dessus, pâle en dessous, portées sur de petits pédicules. Cet arbrisseau, dit-on, a été trouvé pour la premiere fois, dans une habitation de M. de Féroles, Gouverneur de Cayenne; c'est d'où lui vient son nom de *bois de Férole*. — *Us.* On s'en sert aux isles pour faire de très-beaux meubles.

Bois-Marie. — *Syn.* Calaba, *Pl.* Calophyllum, *Linn.* — *Ord.* class. 21. sect. 7. *Tournef.* — class. 13. Polyandria monogynia, *Linn.* — Famil. 54. les Cistes sect. 2. *Adans.* — *Obs.* Sa tige s'élève à 20 ou 30 pieds : elle est droite, d'une moyenne grosseur; son écorce lisse, spongieuse, brune; l'enveloppe cellulaire verdâtre; son bois flexible, d'un verd jaune, il prend aisément de bouture; ses feuilles ovales, sans dentelures ni nervures apparentes, obtuses, de 15 à 18 lignes de diamètre, longues de 2 à 3 pouces, lisses, luisantes, douces au toucher, d'un verd gai en dessus, pâle en dessous, couvertes d'une infinité de petites fibres serrées les unes contre les autres, opposées deux à deux sur une ramille, qui est terminée par une paire de feuilles; sa fleur petite, blanche, odorante, en rose, composée de 4 petales arrondis, creusés en cuilliers, de plusieurs étamines, dont les antères sont jaunes & d'un pistil arrondi, qui se change en un petit fruit sphérique, charnu, gros comme une cerise, dans lequel est renfermé un noyau ligneux, qui contient une amande. — *Loc.* On le trouve sur les bords de la mer. — *Us.* Cet arbre sert aux isles pour faire des entourages. — *Virt.* On

en tire par inciſion, dit M. Pouppé des Portes, « Un ſuc gommeux, verdâtre, qui s'épaiſſit » & devient d'un verd très-foncé. Les Eſpa- » gnols l'appellent *Balſamum del-maria*, & » le préfèrent au baume de *Copahu* & à celui » du *Perou* ».

Bois de merde. — *Syn.* Cavalam *Hort. Mal.* Sterculia, *Linn.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 6. *Tournef.* — claſſ. 21. Monoecia monadelphia, *Linn.* — famil. 45. les Titymales ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre, dont la racine eſt groſſe, pivotante, fibreuſe, blanchâtre & un peu amère; ſon tronc couvert d'une écorce épaiſſe, d'un verd cendré en deſſus, blanchâtre en deſſous; ſon bois blanc, poreux, filandreux; ſes feuilles oblongues, terminées par une pointe qui eſt recourbée d'un côté, unies, d'un verd clair en deſſus, obſcur en deſſous, d'une odeur forte, portées ſur des queues qui ſont gonflées vers la baſe; les fleurs petites, à cinq petales étroits, formant une roſe de couleur rouſſe en dehors, d'un verd jaunâtre en dedans & velouté. Ces fleurs ſont tantôt iſolées, tantôt portées deux à deux ſur de longs petioles. Elles ont une odeur ſemblable à celle des excremens humains. Les fruits qui leur ſuccèdent croiſſent à l'extrêmité d'un pedicule commun. Ils ſont ſerrés les uns contre les autres, oblongs, couverts d'une écorce épaiſſe, dure, & renferment une pulpe blanchâtre, & 9 ou 10 graines attachées à un placenta. Ces graines ſont oblongues, noirâtres, remplies d'une ſubſtance blanche, farineuſe. — *Loc.* Il aime les endroits ſablonneux & incultes.

BOIS noir. — *Obſ.* Ses feuilles croiſſent oppoſées le long des ramilles. Elles ſont oblongues, pointues, de 4 à 5 pouces de longueur, & d'environ deux pouces de largeur, ſans dentelure, portées ſur de petites queues, d'un verd très-foncé en deſſus, tirant ſur le noir & luiſantes, d'un verd ſombre en deſſous.

BOIS d'orme — *Syn.* Orme. — *Obſ.* C'eſt un arbre de moyenne grandeur; il croît en peu de temps, & forme un très-bel ombrage. Sa racine eſt fibreuſe, traçante, noirâtre. Sa tige eſt rameuſe; ſon écorce griſâtre, crevaſſée; ſon bois blanchâtre, fendant. On a coutume de l'étêter à 9 ou 10 pieds. Il pouſſe dès lors pluſieurs groſſes branches qui s'étendent preſqu'horizontalement, & forment une tête très-touffue. Il eſt ſujet à être renverſé par le vent, parce que ſes racines ne ſont pas profondes; ce qui oblige de l'étayer & de décharger ſon ſommet de toutes ſes branches tous les cinq ou ſix ans vers la ſaiſon des pluies, & au bout d'un mois il eſt couvert de feuillage & forme une boule qui a plus de ſix pieds de diamètre. Dans cet état il reſſemble de loin aux orangers qu'on taille avec tant de ſoin en France. Ses feuilles ſont de différente grandeur & de forme irrégulière; les plus grandes ont 8 pouces de longueur & 4 pouces de largeur. Elles ſont pointues, dentelées, d'un verd gai en deſſus, pâle en deſſous, rudes au toucher, cotonneuſes, diviſées par une côte en deux parties inégales; ſes fleurs blanchâtres, par bouquet aux extrêmités des branches, & deviennent un fruit ſphérique, d'abord verd, enſuite noir, en

grappe, ligneux, dur, profondément gercé, dont les chevaux ſont fort friands. — *Loc.* Il croît également bien par-tout. — *Uſ.* On s'en ſert communément pour former des allées.

Bois d'ortie. — *Syn.* Bois de frédoche, Bois pelé. — *Obſ.* C'eſt un arbre très-élevé : ſon tronc eſt droit, grand & gros; l'écorce unie, membraneuſe, griſâtre; le bois dur, compacte, blanc; ſes feuilles en forme de lance, pointues au ſommet, arrondi vers la baſe, ſans dentelure, d'un verd foncé en deſſus, clair & luiſant en deſſous, de 8 à 9 pouces de longueur, & de 5 à 6 pouces de largeur, iſolées, les unes éloignées des autres. — *Loc.* On le trouve dans les endroits rocheux & arides. — *Uſ.* Son bois eſt recherché par les Charpentiers, il dure long-temps, pourvu qu'on le mette à l'abri du ſoleil & de la pluie.

Bois palmiſte. — *Obſ.* Sa tige eſt d'une hauteur médiocre, droite, branchue dans ſon ſommet & très-garnie de feuilles; ſon écorce d'un noir cendré, liſſe lorſque l'arbre eſt jeune, crevaſſée lorſqu'il vieillit; le bois d'un blanc ſale, péſant: ſes feuilles aſſez ſemblables à celles du noyer, plus étroites cependant & conjuguées; ſes fleurs rameuſes, d'un blanc pourpré. Il leur ſuccède un fruit ſemblable à celui de l'*Hermodacte*.

Bois à petites feuilles. — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau dont les racines ſont fibreuſes; il en ſort pluſieurs tiges droites, qui ſe diviſent en pluſieurs petites branches fermes, caſſantes, comme celle du buis. L'écorce eſt liſſe, d'un jaune rouſſeâtre; le bois dur, compacte, rougeâtre; les fleurs naiſſent des aiſſeles des

feuilles, à 5 pétales, disposées en rose, blanches, inodores, qui se changent en une baie blanche, ensuite violette & enfin noire; ses feuilles sont ovales, disposées deux à deux le long d'une ramille, qui est terminée par une paire de feuilles, sans dentelure, d'un pouce de largeur & de 18 à 20 lignes de longueur, portées sur une queue fort courte, luisantes & d'un verd gai en dessus, pâle en dessous, comme percées à jour lorsqu'on les regarde au soleil. — *Loc.* On le trouve au bord de la mer. — *Us.* Son bois est fort recherché par les menuisiers.

Bois à pians. — *Obs.* C'est un arbre très-branchu & qui s'élève beaucoup. Ses feuilles sont oblongues, arrondies par la base, terminées au sommet par une pointe alongée & recourbée d'un côté, d'un verd très-foncé en dessus, un peu clair en dessous, lisses, opaques, sans dentelure, longues de 4 à 5 pouces, larges de 12 à 15 lignes, disposées sur une côte tantôt par paire, tantôt alternativement; chaque ramille est terminée par une impaire ou par deux feuilles. A ses fleurs succède une gousse plate, longue de 2 à 3 pouces, large de 18 à 20 lignes, qui renferme une ou deux graines ridées, cotonneuses, d'un verd pâle, très-veinées, plates, en forme de cœur, de 12 à 15 lignes de diamètre, rousseâtres, d'un goût désagréable. — *Loc.* Il croît dans les endroits humides. — *Us.* On emploie l'écorce de cet arbre pour teindre en jaune. — *Virt.* On prétend que ses feuilles appliquées en cataplasme sur les pians les guérissent radicalement.

Bois piquant. *V.* Tavernon.

Bois ramier. *V.* Bois de soie.

Bois ramon. — *Obs.* C'est un arbrisseau dont l'écorce est amère ; ses feuilles sont épaisses, rudes au toucher, d'un verd foncé, larges ; ses fleurs croissent par bouquet, d'un blanc jaunâtre & d'une odeur agréable, qui se changent en un fruit assez semblable à une amande.

Bois de rivière. — *Syn.* Chymarrhis, *Jacq.* — *Loc.* On le trouve par-tout, dans les endroits secs & arides. — *Us.* Son bois est employé en charpente.

Bois de rose. — *Obs.* Ses feuilles son oblongues, larges de 12 à 15 lignes, longues de 2 à 3 pouces, terminées au sommet par une pointe mousse, recourbée d'un côté, d'un verd clair en dessous, plus foncé en dessus, très-veinées, sans dentelure.

Bois rouge. — *Obs.* C'est un grand arbre dont on distingue plusieurs espèces, qui diffèrent entr'eux, tantôt par les fleurs, tantôt par les feuilles. Dans le quartier de Léogane, au bord de la mer, il en croît une espèce fort commune, qui s'élève environ à 20 pieds. Son bois est lisse, grisâtre, dur, pesant, massif. Ses feuilles ont 6 à 7 pouces de longueur, & environ deux pouces de largeur. Elles sont oblongues, terminées par une pointe recourbée d'un côté, sans dentelure, d'un verd gai en dessus, clair en dessous, partagées par une côte & plusieurs nervures saillantes. Sa fleur devient une baie sphérique, de 4 lignes de diamètre, remplie d'une pulpe molle, mince, charnue, d'une odeur aromatique, d'un goût fade ; l'écorce qui la couvre est mince, gri-

sâtre, liſſe en dedans. On trouve au centre une graine preſque ronde, diviſée en deux lobes, dure, noirâtre, farineuſe, ayant le même goût & la même odeur que la pulpe. — *Uſ.* Le bois de cet arbre eſt employé dans les ouvrages de menuiſerie.

Bois de Saint-Jean.

Bois ſatiné.

Bois de Savanne. — *Syn.* Cornutia. — *Obſ.* On en diſtingue deux eſpèces, le franc & le bâtard. — *Uſ.* On s'en ſert pour bâtir.

Bois ſavonette. — *Syn.* Arbor ſaponaria. — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 7. *Tournef.* — claſſ. 10. Decandria digynia, *Linn.* — famil. 44. les Piſtachiers, *Adanſ.* — *Ord.* Cet arbre eſt d'une médiocre grandeur (*): ſon tronc ſe diviſe ordinairement à 2 ou 3 pieds de terre en pluſieurs branches groſſes comme la cuiſſe. Son écorce eſt griſe, raboteuſe; le bois blanc, gommeux, dur; ſes feuilles de différente grandeur: les unes n'ont que 3 à 4 pouces de longueur, & 12 à 15 lignes de largeur; les autres portent 9 pouces de longueur, ſur 2 à 3 pouces de largeur. Elles ſont d'un verd gai, luiſantes en deſſus, d'un verd pâle & veloutées en deſſous, ſans dentelure, terminées par une pointe qui eſt mouſſe, alongée & recourbée d'un côté, diviſées par une côte en deux parties inégales (**). Ses fleurs ſont

(*) C'eſt à tort que Bomare le range dans la claſſe des arbriſſeaux : il n'en a point du tout les caractères.

(**) Les feuilles du bois ſavonette ne reſſemblent donc point à celles du frêne ou du ceriſier, comme le dit Bomare.

en roſe, compoſées de 4 petales arrondis & d'un piſtil qui devient un fruit ſphérique, gros comme une ceriſe, ſuſpendu en grappe, couvert d'une peau jaunâtre, brillante, un peu ridée. Cette peau couvre une ſubſtance jaunâtre, tranſparente, gluante, d'un goût fort amère inadhérente à un noyau ſphérique, qui eſt d'un beau noir, fort dur, brillant, dont l'amande eſt blanche, d'un goût d'aveline.

Ce fruit mûrit vers le mois de Février (*). *Loc.* Il croît principalement dans les mornes; on le trouve cependant auſſi dans la plaine. *Uſ.* On peut s'en ſervir pour ſavonner le linge. Pour cet effet, on met dans l'eau chaude une demi-douzaine de ces fruits; & peu de temps après, la pulpe ſe fond, l'eau blanchit, ſe charge de mouſſe & d'écume. Son noyau peut ſervir à faire des chapelets d'un noir plus luiſant que l'ébéne.

Bois ſiffleux. *V.* Cotonnier ſiffleux.

Bois de ſoie. — *Syn.* Bois ramier. « Il reſſemble aſſez au charme, dit le P. Labat. » ſon écorce eſt épaiſſe de près d'un demi-» pouce; elle eſt blanche & toute hachée; » le bois eſt gris, il a le fil long, tendre & » plein de ſéve; il eſt aſſez branchu, de belle » apparence, bien fourni de feuilles, qui ap-» prochent fort celles du charme: elles ſont » tendres, douces, fines, & couvertes d'un » petit duvet doux & fin comme de la ſoie; » c'eſt delà qu'il tire ſon nom. Il n'eſt bon

(*) Et non pas au mois d'Octobre, comme le dit Bomare.

» qu'à faire des douves pour les barriques ; » encore durent-elles peu ». — *Uſ.* Les Nègres s'en ſervent à Saint-Domingue pour faire leurs naſſes.

Bois trompette. — *Syn.* Saururus major, *Pl.* Coulekin, *Car.* Ambaïba, *Car.* — *Ord.* claſſ. 18. *Tournef.* — Famil. 47. les Chataigniers, *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue deux eſpèces, le franc, & le bâtard. C'eſt un arbre de moyenne grandeur : ſon tronc eſt creux, plein de nœuds, blanchâtre ; ſes feuilles croiſſent par bouquet à l'extrêmité des branches ; elles ſont profondément laciniées ; chaque lanière eſt arrondie par l'extrêmité, verte en deſſus, blanche en deſſous. Chaque feuille a plus d'un pied de diamètre ; elle eſt portée ſur de longues queues verdâtres : ſa fleur d'un verd-clair, apètale.

Bois verd. — *Syn.* Bois d'ébéne. — *Obſ.* « Il croît, dit le P. du Tertre, pour l'ordi» naire en buiſſon : il eſt fort chargé de pe» tites feuilles vertes & liſſes, aſſez ſembla» bles à celles du buis, mais plus grandes ; » ſon tronc n'eſt guères plus gros que la » cuiſſe ; ſon écorce eſt épaiſſe & polie ; ſon » bois compoſé d'un ou deux pouces d'au» bier blanc, & du cœur, qui eſt d'un verd» brun, noirâtre, mêlé de quelques veines » jaunes ». — *Uſ.* Il ſe polit, & devient noir comme l'ébéne. Les Teinturiers s'en ſervent pour teindre en verd naiſſant.

Bois violet. — *Syn.* Lignum violaceum, Spartium arboreum, *Bar.* — *Uſ.* On l'emploie dans les ouvrages de menuiſerie & de marqueterie.

BOMBAX. *V.* Cotonnier mapou.

BONDA-garçon. *V.* Liane à bouton.

BONDUC. *V.* Pois queniques.

BONIAMA. *V.* Ananas épineux.

BORBONIA. *V.* Laurier.

BRAINVILLIERS. — *Syn.* Spigelia, *Linn.* Arapabaca, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 2. ſect 1. *Tournef.* — claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.* — Famil. 29. les Jaſmins, ſect 3. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt une plante dont la tige eſt ſimple, ſolide, cylindrique. Elle porte à ſon ſommet quatre feuilles en bouquet, pointues, ridées, veinées: ſa fleur eſt en entonnoir, violette, découpée en cinq parties terminées en pointe, ainſi que le calice qui la porte. On y remarque cinq étamines: le piſtil s'élève du fond du calice, & devient un fruit à deux capſules en forme de teſticules, remplies de pluſieurs graines très-fines. *Virt.* Browne vante cette plante comme fébrifuge; pluſieurs la croient malfaiſante.

BREHÉME. — *Syn.* Melongène, Beringène Aubergine, Mayenne, Solanum pomiferum, *C. B.* Pyra inſana, *Cæſalp.* — *Ord.* claſſ. 2. ſect. 6. gen. 4. *Tournef.* — Claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.* — Famil. 28. les Solanum, *Adanſ.* — *Loc.* Cette plante croît par-tout. — *Uſ.* On la mange ſur le gril avec du beurre, du poivre & du ſel.

BRÉSILIET. *V.* Bois de Campêche.

BRÉSILIET bâtard. — *Syn.* Spondias ſpurius. — *Loc.* Cet arbre croît dans les mornes. — *Uſ.* Son bois donne une couleur plus brune que rouge. — *Virt.* Son écorce eſt aſtringente.

BREYNIA. *V.* Bois de couille.

BRIGNOLIER jaune. — *Obſ.* Ses feuilles ſont longues, terminées en pointe, aſſez épaiſſes & bien nourries, verdâtres & luiſantes en deſſus, lanugineuſes en deſſous; ſes fleurs petites, blanches, épaiſſes, ſerrées par bouquet les unes contre les autres. Elles deviennent un fruit jaunâtre, oblong, de la forme d'une olive, mais plus petit, mol, charnu, un peu aigrelet. — *Uſ.* On en mange les fruits avec plaiſir.

BRIGNOLIER violet. — *Obſ.* Il ne diffère du précédent que par la couleur de ſes fruits, qui ſont d'un rouge violet.

BRIN d'amour. — *Obſ.* Sa tige n'a pas plus de deux pouces de diamètre, & ne s'élève guères au-deſſus de ſept à huit pieds. Elle eſt verte, cylindrique, tendre, ſpongieuſe, couverte d'aiguillons très-fins & très-aigus. Ses branches ſont diſpoſées alternativement autour de la tige; elles ſe ſoudiviſent en pluſieurs petites branches, au bout deſquelles ſont placées des feuilles tendres, luiſantes, & d'un beau verd foncé en deſſus, mate en deſſous, découpées largement ſur les bords, longues de huit à neuf pouces, larges d'environ ſix pouces, terminées en pointe, portées ſur une groſſe queue de 15 à 18 lignes de longueur, couvertes d'un duvet fin & piquant, qui s'inſinue dans la chair lorſqu'on y touche, & excite une démangeaiſon très-cuiſante, qui dure cinq à ſix heures. Les nervures de ces feuilles, ainſi que la côte à laquelle elles aboutiſſent, ſont garnies de petits aiguillons jaunâtres, très-piquants.

Cette

Cette plante produit autour de ſa tige & des principales branches des petites fleurs d'un rouge carmin, très-agréables à la vue, qui deviennent bientôt des petites baies ſphériques, groſſes comme un grain de groſeille, tranſparentes, blanches, luiſantes, attachées à un long pédicule : elles renferment deux ou trois petites graines oblongues, environnées d'une ſubſtance douce, agréable. — *Loc.* Cette plante croît dans les endroits ſecs & rocheux. — *Virt.* On dit que ſes fruits excitent à l'amour.

BROMELIA. *V.* Aloës-karatas; Ananas épineux.

BRYONIA. *V.* Liane aux yeux.

BURSERIA gummifera. *V.* Gommier.

C

CAAPEBA. *V.* Liane à cœur.

CAATIA. *V.* Mal-nommée.

CABOUILLE. *V.* Aloës-pite.

CACAO. *V.* Cacaotier.

CACAOTIER. — *Syn.* Theobroma; *Linn.* Arbor cacavifera, *Plukn. Hern.* Cacao, *Cluſ.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 5. *Tournef.* — Claſſ. 18. Polyandria pentandria, *Linn.* — Famil. 44. les Piſtachiers, ſect. 2. *Adanſ. V.* le *Dictionn. de Mat. médic.*

CACARA pruritus. *V.* Pois-à-gratter.

CACHIMENTIER. *V.* Coroſſolier.

CACONE. *V.* Liane à cacone.

CACTUS peruvianus ſcandens. *V.* Liane à vers.

CADANACU. *V.* Aloës.

CÆSALPINA. *V.* Bois de campêche.

CAFÉYER. — *Syn.* Jaſminum arabicum, *Juſſieu.* Coffea, *Linn.* — *Ord.* claſſ. 20. ſect. 2. *Tournef.* — claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.* — Famil. 19. les Aparines, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* (*) Sa racine eſt pivotante, peu fibreuſe & rouſſâtre. Il ſort de ſon tronc des branches oppoſées deux à deux, de manière qu'une paire croiſe l'autre : elles ſont ſouples, cylindriques ; l'épiderme blanchâtre, l'enveloppe cellulaire d'un verd gai un peu amer ; le bois fort tendre dans les jeunes branches, aſſez dur dans les anciennes ; les feuilles d'un verd foncé & luiſant en deſſus, un peu pâle en deſſous, ſans dentelure, pointues aux deux extrêmités, rabattues en dehors, de quatre à cinq pouces de longueur ſur environ deux pouces de largeur, oppoſées deux à deux comme les branches. Elles n'ont aucun goût particulier ; elles ſont portées ſur des pédicules aſſez courts qui ſont gonflés vers leur naiſſance : une côte ſaillante en deſſous les diviſe en deux parties égales. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles au nombre de quatre ou cinq, ſoutenues chacune par un petit pédicule : elles ſont blanches, inodores, en entonnoir, partagées en cinq découpures, garnies de cinq étamines dont les filamens

(*) Nous avons quelquefois fait uſage dans cette deſcription du mémoire de M. de Juſſieu, imprimé dans ceux de l'Académie, année 1713 ; Bomare, les auteurs du *Dictionnaire de matière médicale*, l'ont ſervilement copié, & n'ont rien dit de neuf à ce ſujet.

ſont blancs, cylindriques ; les anthères jaunes. Le calice eſt verdâtre, découpé en quatre parties inégales, du fond duquel s'élève un piſtil verdâtre, fourchu, qui devient un fruit ſphérique, d'abord verd, enſuite rouge, & enfin rouge-brun dans ſa parfaite maturité, gros comme une ceriſe, ayant à ſon ſommet une eſpèce d'ombilic. La chair de cette baie eſt aqueuſe, jaunâtre, un peu gommeuſe, d'une odeur aromatique, d'un goût douçâtre & aſſez agréable (*) : elle ſert d'enveloppe commune à deux coques minces, dures, ovales, étroitement unies, arrondies ſur le dos, applaties par l'endroit où elles ſe joignent, de couleur d'un blanc-jaunâtre, & qui contiennent chacune une ſemence dure, d'un verd-pâle d'abord, jaunâtre en vieilliſſant, ovale, voûtée en deſſus, plate du côté oppoſé, ayant dans toute ſa longueur un ſillon aſſez profond. Cette ſemence eſt enveloppée d'une pellicule blanchâtre très-fine. — *Loc.* Cet arbre eſt originaire d'Arabie & d'Ethiopie. Il a été tranſporté par les Hollandois de Moka à Batavia, de Batavia à Amſterdam, d'Amſterdam au Jardin du Roi à Paris, & delà à la Martinique, par les ſoins de M. Declieux, qui jouit encore du plaiſir d'avoir enrichi la France d'une nouvelle branche de commerce

(*) M. de Juſſieu dit que la chair de ce fruit eſt déſagréable : cela peut être en France, où la nature eſt forcée par l'art dans la production de ce végétal ; mais il eſt certain qu'à Saint-Domingue, les fruits du caféyer parvenus à leur maturité, ſont agréables au goût, & que les Blancs & les Nègres les mangent avec plaiſir.

qui eſt devenue conſidérable. La poſtérité doit ſavoir que ce zélé Citoyen durant ſon paſſage, qui fut long & pénible, s'eſt vu forcé de ſe priver d'une partie de la portion d'eau qu'on lui donnoit pour ſa boiſſon, afin de conſerver le précieux dépôt dont il s'étoit chargé. Il s'eſt prodigieuſement multiplié à Saint-Domingue; on le cultive dans les mornes. Voyez ce que nous avons dit au Chap. I, art. 8, des propriétés de la boiſſon qu'on prépare avec ſes fruits.

CAÏMITIER. — *Syn.* Cainito, *Pl.* Chryſophyllum, *Linn.* — *Ord.* claſſ. 20. ſect. 1. *Tournef.* — Claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.* — Famil. 22. les Airelles, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue trois eſpèces, qui ſont le Caïmitier à fruits violets, le Caïmitier à fruits verds, & le Caïmitier ſauvage.

Le Caïmitier à fruits violets eſt un grand arbre fort branchu. Son écorce eſt crevaſſée, rouſsâtre; ſon bois tendre, laiteux, blanc, fendant, compacte; ſes feuilles ſont larges de trois à quatre pouces, longues de ſept à huit pouces, ovales, tantôt terminées par une pointe mouſſe, tantôt tout-à-fait obtuſes, diviſées en deux parties égales par une groſſe côte, d'où partent pluſieurs nervures parallèles, un peu obliques, ſans dentelure, luiſantes, unies, & d'un verd foncé en deſſus, couvertes en deſſous d'un duvet fin, ſoyeux, rougeâtre, portées ſur des pétioles longs de huit à neuf lignes, diſpoſées alternativement ſur une ramille. Ses fleurs ſont monopétales, en cloche, évaſées par les bords, découpées en cinq ou ſix parties égales, por-

tées sur un calice également découpé & dont les extrêmités sont arrondies. Le centre des fleurs est occupé par un pistil dont l'embryon devient un fruit mol, charnu, violet, gros comme un œuf, couvert d'une pellicule lisse, épaisse, & qui contient une pulpe mollasse, laiteuse, gluante, d'un goût fade, d'une odeur purulente, & qui environne cinq ou six amandes brunes en dehors, applaties, déchirées par un bord, dures, lisses, blanches en dedans, d'un goût amer. — *Loc.* Cet arbre croît par-tout. — *Us.* On en mange les fruits : son bois sert à bâtir, & il est de bonne durée, lorsqu'on le met à l'abri du soleil & de la pluie. — *Virt.* On assure que ses feuilles appliquées sur une plaie du côté verd, divisent, atténuent les humeurs, & procurent une suppuration abondante ; tandis qu'elles en arrêtent le flux immodéré, & qu'elles resserrent les fibres, si on les applique du côté soyeux & rougeâtre.

Caïmitier à fruits verds. — *Obs.* Il ne diffère du précédent que par ses fruits qui sont verds & qui contiennent des amandes olivâtres.

Caïmitier maron. — *Obs.* Son tronc s'élève moins haut, & devient moins gros ; ses feuilles n'excèdent point trois à quatre pouces en longueur, & deux pouces en largeur ; la queue qui les porte est longue de trois à quatre lignes. Ses fleurs sont semblables à celles du Caïmitier franc, mais plus petites ; ses fruits sont de la grosseur & de la forme d'une olive, toujours verds ; la pulpe verdâtre, laiteuse & fade ; le noyau oblong, un peu échancré par un bout, lisse, veiné en-dehors,

couvert en-dedans d'une pellicule argentée & brillante, très-dur, épais; l'amande jaunâtre, amère, groſſe comme un grain de bled.

CAÏPON. — *Obſ.* C'eſt un arbre très-élevé. Son tronc eſt droit, grand & branchu au ſommet; l'écorce unie, épaiſſe, d'un rouge cendré; ſon bois ſolide, blanchâtre, peſant; ſes feuilles oblongues, pointues, dentelées ſur les bords, luiſantes; ſes fleurs blanchâtres; il leur ſuccède des fruits ovales, verdâtres, qui deviennent rouſsâtres en ſéchant. — *Uſ.* Son bois eſt employé dans les ouvrages de charpente qui ſont à l'abri de la pluie & du ſoleil.

CAJOU, Cajum. *V.* Acajou-à-pomme.

CALABA. *V.* Bois-marie.

CALAMUS ſaccharinus. *V.* Canne à ſucre.

CALAPPA. *V.* Cocotier.

CALEBASSIER en arbre. — *Syn.* Creſcentia, *Brown.* Arbor cucurbitifera, *Sloa.* Cuiete, *Pl.* Baya, *Car.* — *Ord.* claſſ. 20. ſect. 1. *Tournef.*.... claſſ. 14. Didynamia angioſpermia, *Linn.*.... famil. 27. les Perſonées. ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre qui croît de la groſſeur d'un pommier. Son tronc eſt tortueux ainſi que ſes branches qui prennent preſque toujours une ſituation horizontale; ſon écorce grisâtre, raboteuſe; ſon bois blanc, coriace; ſes feuilles d'un verd luiſant, depuis trois juſqu'à ſix pouces de longueur, ayant deux pouces dans leur plus grande largeur, attachées ſans pétiole immédiatement aux branches, arrondies au ſommet qui eſt terminé par une petite pointe, diminuant inſenſiblement de largeur juſqu'à

la baſe, ſans dentelure, diviſées dans toute leur longueur par une côte ſaillante à laquelle aboutiſſent pluſieurs petites nervures preſque droites.

Les fleurs naiſſent non-ſeulement ſur toutes les branches, mais encore autour du tronc de l'arbre. Elles ſont monopetales, anomales, faites en cloches, découpées dans leur contour en pluſieurs parties, blanchâtres, portées ſur un calice ſéparé en deux ſegmens verdâtres, oblongs creuſés en cuilliers; le piſtil s'élève du fond du calice environné de quatre étamines dont les anthères ſont fortes & arquées. A ces fleurs ſuccèdent des fruits plus ou moins gros ſuivant l'eſpèce depuis la groſſeur d'un œuf juſqu'à celle d'une citrouille, tantôt oblongs, tantôt ſphériques. L'écorce eſt verte, unie, mince, ligneuſe, coriace; elle couvre une pulpe molaſſe, blanche, d'un goût aigrelet, d'une odeur vineuſe, remplie de quantité de petites graines plates, cordiformes, qui étant miſes en terre deviennent de nouveaux Calebaſſiers.

Loc. Cet arbre croît indifféremment dans les mornes & dans les plaines. — *Uſ.* Il fournit aux Nègres de nos Iſles pluſieurs uſtenciles de ménage qu'ils appellent *couis*, & qui leur tiennent lieu de ſceaux, de bouteilles, d'aſſietes, de verres, de cuilliers, &c. Pour vuider ces calebaſſes, il ſuffit de les remplir d'eau bouillante, la pulpe alors s'amollit & ſe détache ſans peine. Il ne faut pas les cueillir avant leur maturité; on reconnoît qu'elles y ſont parvenues, quand la queue qui les attache à l'arbre ſe flétrit. — *Virt.* Nos habitans

regardent la pulpe de ces fruits comme un remède souverain contre toutes sortes de maladies. Ils l'emploient contre l'hydropisie, la diarrhée, dans les chûtes, les contusions, les coups de soleil, les maux de tête, même pour guérir les brûlures. On en fait aussi un syrop qu'on dit stomachique; il est renommé en France, & connu sous le nom de *syrop de calebasse*.

Le P. Plumier distingue cinq espèces de Calebassiers en arbre. Dans la première, les feuilles sont oblongues, étroites; les fruits gros, ovales. Dans la seconde, les feuilles sont larges, les fruits mols. Dans la troisième, l'arbre est petit, & produit des fruits durs. Dans la quatrième, les feuilles sont étroites, les fruits petits & sphériques. Dans la cinquième, les feuilles sont étroites, les fruits petits & ovales.

CALEBASSIER rampant. — *Syn.* Cucurbita, *Pl.* Araouarou, *Car.* — *Obs.* Cette plante est semblable à la Courge qu'on voit en France.

CALOPHYLLUM. *V.* Bois-marie.

CALUMET franc. — *Obs.* Sa racine est fibreuse, & porte plusieurs tuyaux gros comme une plume de poule, de dix à douze pieds de hauteur, garnis en dehors de nœuds de distance en distance. Ses tuyaux sont creux & renferment une matière spongieuse, facile à détacher. Les fleurs croissent le long des tiges, il leur succède des petites graines alongées, bleuâtres, luisantes, enveloppées dans les écailles qui ont servi de calice à la fleur. — *Us.* On se sert aux Isles de ces tuyaux pour fumer, en les ajustant après les avoir vuidé à une tête de pipe faite de terre séchée au

ſoleil, qu'on nomme *cachimbo*. — *Loc.* Cette plante croît dans les mornes.

CALUMET maron. — *Obſ.* Il diffère du précédent, en ce que ſes tuyaux ſont plus gros, plus remplis de nœuds, plus fragiles & plus minces. Il n'eſt d'aucun uſage.

CAMANIOC. *V.* Manioc doux.

CAMARA. *V.* Sauge de montagne.

CAMARA ſpinoſa. *V.* Herbe à plomb.

CAMPÊCHE. *V.* Bois campêche.

CANDELA Americana. *V.* Manglier rouge.

CANEFICIER franc. — *Syn.* Caſſier, Caſſia purgatrix, *J. B.* Keleti, *Car.* Conna, *Hort. Mal.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 5. gen. 3. *Tournef.*... claſſ. 10. Decandria monogynia, *Linn.*... famil. 43. Les légumineuſes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre qui croît dans l'Inde, a, dit-on, été tranſplanté en Amérique où il s'eſt naturaliſé. Le P. Labat le croit cependant indigène aux Antilles. — *Loc.* Il vient dans les mornes & en plaine. — *Uſ.* Sa vertu purgative eſt aſſez connue.

CANEFICIER ſauvage. — *Syn.* Caſſia ſylveſtris, Caſſia Americana, *Deſp.* Payomariba, *Car.*

CANELLIER. *V.* Bois de canelle.

CANNA mellæa. *V.* Canne à ſucre.

CANNA indica. *V.* Baliſier.

CANNE à ſucre. — *Syn.* Arundo ſaccharifera, *C. B. Sloa.* Arundo ſaccharina, *J. B.* Calamus ſaccharinus, *Tabern.* Canna mellæa, *Cæſalp.* Viba, Tacomurée, *Piſ.* — *Ord.* claſſ. 15. ſect. 3. gen. 9. *Tournef.*... claſſ. 3. Triandria digynia, *Linn.*... famil. 7. Les Gramens, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* Sa racine eſt chevelue,

genouillée, grisâtre, ſucculente. Elle produit pluſieurs tiges qui ont ordinairement huit ou dix pieds de hauteur, & un pouce & demi de diamètre; elle ſont liſſes, luiſantes, jaunâtre, peſantes, caſſantes, diviſées par pluſieurs nœuds qui ſont éloignés les uns des autres de deux à trois pouces. Elles renferment une ſubſtance fongueuſe, blanchâtre, ſucculente. Ces nœuds deviennent le principe des feuilles. On voit d'abord paroître un bouton alongé, d'un brun rougeâtre qui peu à peu ſe dilate, verdit & devient une feuille longue de trois à quatre pieds, droite, pointue, étroite, d'un verd jaunâtre, cannelée dans ſa longueur, alternativement poſée, embraſſant la tige par ſa baſe, armée ſur les côtés de petites dents imperceptibles. Il arrive quelquefois (*) que les Cannes ayant atteint onze à douze mois, pouſſent à leur ſommet un jet de ſept à huit pieds de hauteur, & de cinq à ſix lignes de diamètre, liſſe, ſans nœuds, qu'on appelle *flèche*. Ce jet porte une pannicule longue d'environ deux pieds, diviſée en pluſieurs épis noueux, fragiles, compoſés de pluſieurs petites fleurs blanchâtres, apetales, dans leſquelles on diſtingue trois étamines dont les anthères ſont un peu oblongues, l'embryon eſt alongé & porte deux

(*) L'Auteur de l'*Hiſtoire naturelle du Cacao & du Sucre*, & le P. Labat, prétendent que toutes les cannes âgées d'onze à douze mois ne manquent jamais de pouſſer cette flèche. C'eſt une erreur démontrée par l'expérience. Il n'eſt pas rare de voir à Saint-Domingue des habitations entieres où les cannes n'ont jamais fléché.

ſtils. A ces fleurs ſuccèdent quelquefois, (car elles ſont ſouvent ſtériles,) des ſemences oblongues, pointues. Une même tige ne fleurit & ne flèche jamais qu'une fois. — *Loc.* Cette plante ne ſe cultive qu'en plaine; les mornes en rendroient l'exportation trop pénible. — *Virt.* Perſonne n'ignore les uſages qu'on fait du ſucre. Non-ſeulement il entre dans pluſieurs de nos alimens, il eſt encore employé en médecine comme ophtalmique, errhine, anti-putride, déterſif, béchique.

CANNE marone. — *Syn.* Seguine, Arum. — *Obſ.* Il ne faut pas confondre cette plante avec la Canne d'inde, ni avec la Canne de rivière dont parle Jacquin au mot *Alpinia*. Sa tige eſt ronde, droite, articulée, diviſée par des nœuds peu éloignés les uns des autres, d'un pouce de diamètre, haute de cinq à ſix pieds, revêtue d'une pellicule verte, jaunâtre, mince, coriace, remplie d'une pulpe blanche, ſpongieuſe, ſucculente, extrêmement mordicante, qui fait ſur le linge & ſur les étoffes une tache indélébile. Ses feuilles ſont larges, très-pointues, longues, liſſes, d'un verd foncé, aſſez ſemblables à celles d'un jeune Bananier; les anciennes ſe fanent, & tombent à meſure qu'il en pouſſe d'autres. Il s'élève du centre de la tige un corps cylindrique, alongé, qui eſt le fruit de cette plante. On n'y remarque ni corolle, ni filets, ni piſtil, mais ſeulement des anthères & pluſieurs nectaires diſpoſés autour du fruit. — *Loc.* Elle croît ſur le bord des étangs, des rivières & dans les endroits marécageux. — *Virt.* C'eſt un poiſon violent. — *Uſ.* Quelques habitans

la font entrer dans la compoſition d'une leſſive qui ſert à purifier le ſucre.

CANNE Congo, Canne d'inde. *V.* Baliſier.

CAPILLAIRE. — *Syn.* Adiantum Americanum. — *Ord.* claſſ. 16. ſect. 1. gen. 7. *Tournef.*.... claſſ. 24. Cryptogamia filices, *Linn.*.... famil. 5. les Fougères, ſect. 1. *Adanſ.* — *Loc.* Cette plante croît dans les mornes. — *Virt.* Elle eſt pectorale, béchique, anti-aſthmatique.

CAPPARIS arboreſcens, aut Cynallophora. *V.* Pois mabouia.

CAPRARIA fruteſcens. *V.* Thé.

CAPRIER. — *Syn.* Capparis. — *Ord.* claſſ. 6. ſect. 6. gen. 1. *Tournef.*.... claſſ. 13. Polyandria monogynia, *Linn.*.... famil. 51. les Capriers, *Adanſ.* — *Loc.* Il croît dans les plaines & dans les montagnes. — *Uſ.* On l'emploie dans les ragouts. — *Virt.* Ses graines ſont diurétiques, emménagogues, anti-paralytiques, odontalgiques.

CAPSICUM. *V.* Piment.

CARAGUATA. *V.* Aloës.

CARDUUS Braſilianus. *V.* Ananas épineux.

CARICA. *V.* Papaier.

CASSIA. *V.* Poincillade.

CASSIA fœtida. *V.* Pois puant.

CASSIA purgatrix. *V.* Caneficier.

CASSIA ſylveſtris. *V.* Caneficier ſauvage.

CASSIA paluſtris. *V.* Herbe à dartres.

CASSIER. *V.* Caneficier.

CASSUVIUM. *V.* Acâjou à pomme.

CASTOR. *V.* Liane à bouton.

CATEVALA. *V.* Aloës.

CATEVALAM. *V.* Bois de merde.

CEIBA. *V.* Cotonnier mapou.

CERESÉ. *V.* Liane à griffe-de-chat.

CERISIER. — *Syn.* Malpighia., *Pl* Ibipitanga, Achyoulou, *Car.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 7. gen. 4. *Tournef.*... Claſſ. 10. Decandria trigynia, *Linn.*... Famil. 49. les Geranium, *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau qui ne s'élève guères au-deſſus de douze à quinze pieds. Ses tiges ſont tortueuſes ; l'écorce crevaſſée, noirâtre ; le bois blanchâtre & léger. Ses feuilles portent environ un pouce & demi de longueur, & neuf à dix lignes dans leur plus grande largeur ; elles ſont oblongues, pointues par les deux bouts, minces, ſans dentelure, luiſantes, d'un verd clair en deſſus, pâle en deſſous, attachées par paire le long des ramilles, ſoutenues par un petit pédicule, d'un goût amer. Cet arbriſſeau fleurit deux fois par an ; ſes fleurs naiſſent par bouquet le long des ramilles, des aiſſelles des feuilles : elles ſont en roſe, compoſées de cinq pétales arrondis, blancs, de dix étamines très-fines, dont les anthères ſont jaunâtres. Le ſtil du piſtil eſt terminé par trois ſtigmates cylindriques, & porté ſur l'ovaire, qui devient une baie charnue, ſphérique, rouge, d'un goût aigrelet, même dans ſa parfaite maturité. Cette baie paroît à la vue tout-à-fait ſemblable à nos Ceriſes de France : elle eſt attachée à une petite queue, & renferme trois noyaux ſtriés, aîlés, qui contiennent autant d'amandes petites, oblongues, amères. — *Loc.* Il croît indifféremment en plaine & dans les mornes. — *Uſ.* On fait avec ſes fruits des compotes rafraîchiſſantes & aſſez délicates ; on les mange

auſſi cruds, après les avoir roulé quelque temps au ſoleil dans du ſucre pilé.

CERISIER capitaine. — *Syn.* Bois capitaine. — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau dont la racine eſt traçante, fibreuſe, & peu enfoncée dans la terre : il s'en élève pluſieurs petites tiges qui ſe diviſent en divers rameaux. L'écorce eſt cendrée, armée de pointes très-fines couchées à plat ; le bois blanchâtre, léger, caſſant ; la feuille alongée, ferme, arrondie par la baſe, pointue au ſommet, longue d'environ quatre pouces, large d'un pouce & demi, conjuguée, liſſe, luiſante, d'un verd foncé en deſſus, pâle en deſſous, couverte de petits aiguillons jaunâtres qui ſont d'environ trois lignes, couchés à plat dans la longueur de la feuille, à laquelle ils adhèrent par le milieu ; ils s'inſinuent facilement dans la chair, de quelque façon qu'on les touche, & y excitent une demangeaiſon & une inflammation qui dure pluſieurs heures : l'une & l'autre ſe diſſipent ſur le champ, lorſqu'on peut retirer l'aiguillon. Ses fleurs ſont ſemblables à celles du précédent. Il leur ſuccède une baie ronde, charnue, molle, d'un goût fade, d'un rouge-clair, portée ſur un pédicule d'un pouce de long. La pulpe de ce fruit environne trois noyaux ſtriés, aîlés, qui contiennent autant d'amandes oblongues, légérement amères. — *Loc.* Cet arbriſſeau ſe plaît auſſi-bien dans la plaine que dans les mornes. Il n'eſt d'aucun uſage ; la fadeur de ſes fruits empêche de les rechercher.

CHADEC. *V.* Citronnier.

CHARDON béni. — *Syn.* Argemone Mexicana, *Tournef.* Papaver ſpinoſum, *C. B.* —

Ord. claſſ. 6. ſect. 2. gen. 2. *Tournef.*.. claſſ. 13. Polyandria monogynia, *Linn*.... famil. 53. les Pavots, *Adanſ.* — *Loc.* Cette plante croît également par-tout. — *Virt.* Ses graines ſont purgatives.

CHARDON étoilé. — *Syn.* Eryngium, *Pl.* — *Loc.* On trouve ordinairement cette plante dans les Savannes. — *Virt.* Elle eſt regardée comme ſudorifique & fébrifuge.

CHATAIGNE de mer. *V.* Liane à bœuf.

CHATAIGNIER. — *Syn.* Cupania, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 10. *Tournef*.... claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn*.... famil. 45. les Titymales, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbre dont la tige eſt droite, courte, groſſe & très-branchue; ſon écorce eſt unie, d'un verd-rouſſeâtre; ſon bois flexible, blanchâtre & poreux; ſa feuille alterne, grande, oblongue, inégalement découpée ſur les bords, pointue vers la baſe, arrondie au ſommet, de neuf à dix pouces de longueur, de quatre à cinq pouces de largeur, luiſante, liſſe, d'un verd-foncé en deſſus, d'un verd-clair & veloutée en deſſous, diviſée dans toute ſa longueur par une côte ſaillante, qui n'eſt que le prolongement du pétiole qui la ſoutient, traverſée par pluſieurs nervures obliques qui aboutiſſent aux grandes pointes que forment les découpures. Sa fleur eſt en roſe, à cinq pétales arrondis & blanchâtres, garnie de cinq étamines très-déliées, portée ſur un calice diviſé en trois petites feuilles minces, pointues. Le centre eſt occupé par un piſtil de figure conique, auquel ſuccède un fruit qui n'eſt qu'une enveloppe ſphérique, vélou-

tée, diviſée intérieurement en trois ou quatre capſules, qui renferment autant de graines noires, luiſantes, alongées, aſſez ſemblables aux larmes de Job, attachées par la baſe à une ſubſtance charnue, jaunâtre, dont elle ſe détache facilement. Ces graines contiennent des amandes d'un goût ſucré. — *Loc.* Cet arbre croît dans les mornes & en plaine. — *Uſ.* Il eſt employé dans les ouvrages de charpente : ſon bois mis à couvert dure longtemps.

CHÉLIDOINE. — *Syn.* Bocconia fruteſcens, *Pl.* — *Loc.* Cette plante croît dans les Savannes. *Uſ.* On s'en ſert pour teindre en jaune.

CHÊNE à ſilique. *V.* Bois de chêne.

CHIBOUÉ. *V.* Gommier.

CHIBOULEME. *V.* Pourpier.

CHIENDENT. — *Syn.* Gramen caninum. — *Ord.* claſſ. 15. ſect. 3. gen. 8. *Tournef.* .... claſſ. 3. Tryandria digynia, *Linn.*... famil. 7. les Gramens, *Adanſ.* — *Loc.* Cette plante eſt fort commune dans la plaine; elle croît auſſi dans les mornes. — *Virt.* Sa racine eſt légérement apéritive, diurétique & rafraîchiſſante; la décoction de la plante eſt un vulnéraire déterſif.

CHIOCOCCA nocturna. *V.* Lilac de nuit.

CHIQUES. — *Syn.* Herbe à chiques, Liane à chiques, Pittonia, *Pl.* Schaoualou, *Car.* — *Obſ.* L'on voit à Saint-Domingue deux plantes différentes qui portent le même nom. La première s'appelle *Chique en fleur* : c'eſt une plante rampante dont la feuille a trois à quatre pouces de longueur, ſur un pouce & demi de largeur ; elle eſt arrondie par en

haut,

haut, pointue par la baſe, ſans dentelure, & produit des fleurs blanches, auxquelles ſuccèdent de petites graines noirâtres.

La ſeconde eſpèce ſe nomme *Chique en fruit* : c'eſt une liane dont les tiges ſont minces, flexibles ; ſa feuille eſt ridée, pointue aux deux extrêmités, longue d'environ quatre pouces, large de deux à trois pouces, ſans dentelure, d'un verd foncé en deſſus, mat en deſſous. Sa fleur ſe change en un fruit gros comme un grain de raiſin, qui renferme une gelée blanche, ſucrée & d'un goût agréable, au milieu de laquelle on trouve de petites graines noirâtres. — *Loc.* Ces plantes croiſſent par-tout dans les endroits humides & incultes. — *Virt.* On prétend que ſes feuilles appliquées en cataplaſme ſont un reméde efficace contre cette vermine ſi connue aux Iſles ſous le nom de *chiques*.

Choux caraïbe. *Syn.* Arum eſculentum, *Pl.* Arum minus eſculentum, *Sloa.* — *Ord.* claſſ. 3. ſect. 1. gen. 1. *Tournef.*.... claſſ. 20. Gynandria polyandria, *Linn.*.... famil. 56. les Arum, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* Sa racine eſt ſemblable à une groſſe rave : lorſqu'on la coupe tranſverſalement, il en découle un ſuc laiteux. Ses feuilles ſont grandes, diviſées en deux lanières par la baſe, pointues au ſommet, portées ſur de groſſes & longues queues. Le P. Plumier en diſtingue trois eſpèces, ſavoir, à feuilles grandes & violettes, à feuilles grandes & vertes, à feuilles petites & vertes.

Loc. Cette plante aime les endroits humides ; elle vient également bien dans les mor-

nes & dans la plaine. — *Uſ.* Ses feuilles ſe mangent dans la ſoupe, comme celles du choux ordinaire; ſes racines ſe mangent auſſi, & rendent le potage épais.

CHRYSOBALANUS. *V.* Icacquier.

CHRYSOPHYLLUM. *V.* Caïmitier.

CHÚ-TSE. *V.* Bambou.

CHYMARRHIS. *V.* Bois de rivière.

CIDROMELA. *V.* Citronnier.

CIERGE épineux. — *Syn.* Torches. — *Loc.* On le trouve dans les Savannes arides & incultes. Voyez *Mém. Acad.* 1716.

CINNAMOMUM Americanum. *V.* Bois de Campêche.

CISSAMPELOS. *V.* Liane à cœur.

CITHAREXYLUM. *V.* Bois côtelette.

CITREUM. *V.* Citronnier.

CITRONNIER. — *Syn.* Citreum, Bergamotier, Cidromela, *Lobel.* Medica malus, *C. B.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 6. gen. 2. *Tournef.* . . . claſſ. 18. Polyadelphia icoſandria, *Linn.* . . . famil. 44 les Piſtachiers, ſect. 2. *Adanſ.* Voy. le Dictionnaire de Matière Médicale. — *Loc.* Il croît également bien par-tout. — *Uſ.* On en fait des haies vives très-belles & très-ſolides. Les Négreſſes ſe ſervent des fruits pour laver le linge; on les confit, lorſqu'ils ſont petits; on les emploie auſſi dans les alimens. — *Virt.* Le ſuc de ſes fruits paſſe pour alexipharmaque, anti-ſcorbutique, ſtomachique; l'écorce pour vermifuge, fébrifuge & cordiale; ſes graines pour ſtomachiques, carminatives, inciſives.

On diſtingue à Saint-Domingue quatre eſpèces de Citronniers, ſavoir;

Citronnier de la Barbade, ou Chadec.

Citronnier de Portugal.

Citronnier doux.

Citronnier ſauvage.

COCCIS. — *Syn.* Ruellia, *Pl.* Faux Ipecacuanha. — *Ord.* claſſ. 2. ſect. 1. *Tournef.*.... claſſ. 14. Didynamia angioſpermia, *Linn.*.... famil. 27. les Perſonées, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* M. Deſportes en diſtingue trois eſpèces, le grand, le moyen, le petit. Le grand Coccis a ſa racine blanche, bulbeuſe, aſſez ſemblable à celle de l'*aſphodèle;* ſes fleurs ſont bleuâtres. Le Coccis moyen a le port de la *mercuriale mâle* ; ſa racine eſt fibreuſe ; ſes fleurs violettes. Le petit Coccis a le port d'une plante nommée par les Botaniſtes l'*oreille de ſouris*. Elle eſt velue ; ſa racine fibreuſe ; ſes fleurs petites, en épi, & violettes. La fleur de ces trois eſpèces de Coccis eſt monopétale, en entonnoir, gonflée au milieu ; le limbe eſt évaſé, découpé ſur les bords, rabattu en dehors ; le périanthe monophylle découpé en cinq parties pointues, en forme de lanière. Du fond du calice s'élève un piſtil qui devient un fruit oblong, pointu, couvert d'une membrane qui s'ouvre par en-haut en cinq parties, rempli de petites ſemences ſphériques. — *Loc.* Cette plante ſe trouve dans les halliers. — *Virt.* On la regarde comme purgative, & on lui attribue les vertus de l'Ipecacuanha.

COCCOLOBA nivea. *V.* Raiſinier de coudre.

COCCOLOBA uvifera. *V.* Raiſinier du bord de la mer.

COCOS nucifer. *V.* Cocotier.

COCOTIER. — *Syn.* Cocos nucifer, *Jacq.* Pal-

ma indica coccifera, *Pluk.* Calappa, *Rumph.* Tenga, *Hort. Mal.* — *Ord.* famil. 6. les Palmiers. *Adanſ.*

COETY. *V.* Epinars épineux.

CŒUR de bœuf. *V.* Coroſſolier.

CŒUR de S. Thomas. *V.* Liane à bœuf.

COMAKA. *V.* Cotonnier mapou.

CONCOMBRE. — *Syn.* Cucumis. — *Ord.* claſſ. 1. ſect. 6. gen. 5. *Tourneſ.*... claſſ. 21. Monoecia ſyngeneſia, *Linn.*... famil. 18. les Briones, *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue aux Iſles trois eſpèces. La premiere eſt le Concombre d'Europe, *Cucumis Europeanus.* Voyez ſa deſcription dans le *Dictionnaire de Matière médicale.* La ſeconde eſpèce ſe nomme Concombre petit épineux, *Cucumis fructu ſpinoſo parvo* : ſes feuilles ſont plus petites & plus profondément découpées que celles de la premiere eſpèce ; ſes fruits ſont petits, oblongs, toujours verds, & couverts de poils qui ne piquent pas. Dans tout le reſte, il eſt ſemblable au précédent. La troiſième eſpèce eſt le Concombre petit & uni, *Cucumis fructu levi parvo* : ſes feuilles ſont très-petites & laciniées ; ſes fruits jaunes, petits, unis. Dans tout le reſte, cette eſpèce reſſemble à la premiere. — *Loc.* Ces plantes croiſſent par-tout ; elles aiment les endroits humides. — *Uſ.* On les mange, comme en France, cuits ou confits dans le vinaigre. — *Virt.* On ſait que la ſemence du Concombre eſt une des quatre ſemences froides. On en prépare des émulſions.

CONNA. *V.* Caneficier.

CONOCARPUS erecta. *V.* Manglier gris.

CONOCARPUS procumbens. *V.* Manglier blanc.

CONVOLVULUS. *V.* Patate.

CONVOLVULUS Americanus. *V.* Jalap, Liane purgative.

CONVOLVULUS marinus catharticus. *V.* Liane purgative du bord de la mer.

CONVOLVULUS tinctorius. *V.* Liseron.

CONYZA. *V.* Cresson de Savanne commun.

CONYZA major. *V.* Sauge (grande).

COPAU. — *Syn.* Copaïba, *Marcg. Pis.* Arbor balsamifera Brasiliensis, *Ray. V.* le *Dictionn. de Matière médic.*

COPEI. *V.* Raisinier du bord de la mer.

COQUE-MOLLIER. — *Syn.* Tu-te-moques. — *Obs.* On en distingue de deux sortes, le grand & le petit. Le grand Coque-mollier s'élève jusqu'à plus de vingt pieds. Son tronc est droit, lisse, grisâtre, sans aucune branche. Il porte à son sommet une touffe de feuilles longues de deux à trois pieds, larges d'environ trois pouces, luisantes & d'un verd foncé en dessus, pâle en dessous, sans aucune nervure apparente, arrondies par en-haut, pointues par la base, fermes, sans dentelure, cassantes, attachées par un pétiole épais, arrondi, dont le prolongement forme une côte saillante, qui divise la feuille en deux parties égales. Les fruits naissent en grappe au haut de la tige, ils sont pendans, portés sur un long pédicule, sphériques, rougeâtres, de près d'un pouce de diamètre, couverts d'une peau coriace, ridée en dehors, lisse en dedans, où l'on trouve plusieurs graines dures, oblongues, environnées d'une pulpe jaunâtre, sucrée.

Le Coque-mollier petit ou nain ne s'élève

guères au deſſus de trois à quatre pieds. Il ne produit aucune branche ; le ſommet de ſa tige eſt garni d'une vingtaine de feuilles épaiſſes, bien nourries, ſinuées, caſſantes, découpées, armées d'épines dans leur contour comme les feuilles de houx, d'un verd foncé, & luiſantes en deſſus, pâles en deſſous, de deux pouces de largeur, d'environ un pied & demi de longueur. Les fruits naiſſent en grouppe au ſommet de la tige, ils ſont ſphériques, de quinze à dix-huit lignes de diamètre, jaunâtres, couverts d'une pellicule coriace, ridée en deſſus, très-liſſe en dedans, où l'on trouve pluſieurs graines ſerrées les unes contre les autres, anguleuſes, aſſez ſemblables à des grains de maïs, environnées d'une pulpe ſucrée. — *Loc.* On trouve ces deux plantes dans les mornes & dans les Savannes incultes. — *Uſ.* On mange la pulpe des fruits. Elle eſt rafraîchiſſante & aſſez agréable. Les feuilles du grand Coque-mollier ſont employées pour panſer les chevaux.

COQUERET. *V.* Herbe à cloques.

CORAIL. — *Obſ.* On donne ce nom aux Iſles, à un arbriſſeau dont les tiges ſont droites, tendres, rameuſes, élevées de cinq à ſix pieds ; ſes feuilles ſont oblongues, pointues, oppoſées deux à deux, d'un verd ſombre, parſemées de veines ſanguines ; ſes fleurs croiſſent par bouquet au ſommet des branches ; elles ſont d'un beau rouge, ſans odeur, ni ſaveur ; il leur ſuccède des baies molles, ſucculentes. — *Loc.* On le trouve dans les terreins rocheux & incultes. — *Virt.* Ses feuilles ſont employées en tiſanne dans la gonorrhée.

CORALLODENDRON. *V.* Bois immortel.

CORDE à violon. — *Syn.* Periploca, *Pl.* Synnate, Achyry, *Car.* — *Obſ.* Sa racine eſt traçante, chevelue, griſâtre; il en ſort pluſieurs tiges cylindriques, ſouples, longues, minces, rampantes & qui s'étendent de tout côté ſur la ſurface de la terre; ſes feuilles étroites, pointues, tendres. — *Loc.* On trouve cette plante par-tout.

CORDIA. *V.* Bois de cabril bâtard, Bois de chypre.

CORNUS. *V.* Bois de lance.

CORNUTIA. *V.* Bois de Savanne.

CORONA ſolis minor. *V.* Artichaut de Jéruſalem.

COROSSOLIER. — *Syn.* Anona, *Sloa.* Alacalyoüa, *Car.* Guanabanus, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 6. *Tournef.*.... claſſ. 13. Polyandria polyginia, *Linn.*.... famil. 46. les Anones, *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre tire ſon nom d'une Iſle hollandoiſe nommée *Curaço*, d'où il a été porté dans nos Colonies (*). On en diſtingue quatre eſpèces : la première ſe nomme *Coroſſolier épineux*. C'eſt un arbre de médiocre grandeur; ſon écorce eſt noirâtre, liſſe; ſon bois mol, blanchâtre; ſes feuilles ſont épaiſſes, oblongues, larges de quinze à dix-huit lignes, longues de quatre à cinq pouces, obtuſes au ſommet qu'une petite pointe termine, d'un verd foncé en deſſus, pâle en deſſous, attachées par bouquet à un petit

(*) Le terme de *Coroſſolier* eſt donc le nom générique qui convient aux quatre eſpèces. Le mot *Cachimentier* déſigne une eſpèce de Coroſſolier, & n'eſt point du tout *le nom générique de cet arbre*, comme le dit Bomare.

pétiole. Sa fleur eſt en roſe, compoſée de trois pétales blanchâtres, épais, creuſés en cuillers obtus; le centre eſt occupé par pluſieurs étamines dont les anthères ſont jaunâtres. Cette fleur croît ſur le tronc & ſur les groſſes branches; le calice qui la ſoutient eſt de trois feuilles arrondies, verdâtres, pointues. Du fonds du calice s'élèvent pluſieurs piſtils placés ſur l'ovaire qui devient un fruit charnu, molaſſe, preſque rond, de la forme d'un cœur, ayant la pointe recourbée, de cinq à ſix pouces de diamètre, couvert d'une écorce verte & un peu jaunâtre, d'une demi-ligne d'épaiſſeur, armée de pointes molaſſes & qui ne piquent point. Le milieu de ce fruit eſt une pulpe fibreuſe, ſucculente, blanche, d'un goût aigrelet & aromatique qui environne pluſieurs petites graines plates, alongées, ridées, de couleur brune, très-dures.

La ſeconde eſpèce de Coroſſolier ſe nomme *cœur-de-bœuf*. Ses feuilles ſont longues de cinq à ſix pouces, larges d'un pouce & demi, terminées par une pointe recourbée d'un côté, liſſe, d'un verd triſte; ſon fruit verdâtre, parſemé de taches blanchâtres, liſſe, brillant, de la forme d'un cœur, d'environ deux pouces de diamètre; la pulpe qu'il renferme eſt rougeâtre, ferme, d'une odeur forte, d'un goût fort âcre. Dans tout le reſte il eſt ſemblable au précédent.

La troiſième eſpèce s'appelle *Cachimentier* ou *Pommier de canelle*. Sa feuille a quatre à cinq pouces de longueur, & près de deux pouces de largeur; ſa couleur eſt d'un verd noirâtre en deſſus, blanchâtre en deſſous; ſon

fruit eſt rond, un peu alongé au ſommet ; ſon écorce verdâtre d'abord, jaunâtre quand il eſt mûr, couverte de petites gouttes de roſée, diviſée en pluſieurs petits compartimens écailleux & ſaillans; le dedans eſt rempli d'une pulpe blanche, fibreuſe, fondante, d'un goût aromatique & ſucré. Il reſſemble dans tout le reſte au Coroſſolier épineux.

Le *Coroſſolier maron* forme la quatrième eſpèce. Sa feuille a cinq à ſix pouces de longueur, & deux à trois pouces de largeur. Elle eſt d'un verd ſombre en deſſus, fort pâle en deſſous, ovale; ſon fruit eſt liſſe, d'un jaune rougeâtre, diviſé ſuperficiellement en petites écailles, d'une odeur forte, d'un goût âcre, de deux pouces de diamètre. En tout le reſte il convient avec la première eſpèce.

Loc. Ces arbres ſe trouvent par-tout, dans la plaine ou dans les mornes, dans les endroits ſecs comme dans les lieux humides. — *Uſ.* On en mange les fruits, lorſqu'ils ſont bien mûrs. Le Cachiment eſt le meilleur de tous; les Créoles en ſont fort friands, ainſi que du coroſſolier épineux. On ne recherche guères les deux autres eſpèces; les Nègres mêmes ne s'en ſoucient pas, mais les cochons s'en régalent. — *Virt.* Les graines & la pulpe ſont aſtringentes; on emploie l'une & l'autre avec ſuccès dans les diarrhées violentes.

COTONNIER. — *Syn.* Xylon. *Ord.* claſſ. 1. ſect. 5. gen. 6. *Tournef.* ... claſſ. 16. Monadelphia polyandria, *Linn.*... famil. 50. les Mauves, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue pluſieurs eſpèces qu'on peut rapporter aux ſuivantes.

1°. Cotonnier *commun*, *Xilon filo albo* (*). On prétend que cet arbre eſt indigène à Saint-Domingue. Sa racine eſt fibreuſe, griſâtre, peu pivotante. Abandonné à lui-même, il s'élève à la hauteur de douze à quinze pieds : quand on le cultive, on a ſoin de l'arrêter à quatre ou cinq pieds (**). Sa tige n'excède guères la groſſeur du bras ; ſon écorce eſt mince, griſâtre, unie ; ſon bois tendre, blanc, léger ; ſes feuilles alternes, liſſes, d'un verd foncé en deſſus, blanchâtres & garnies d'un duvet rude en deſſous ; diviſées en trois parties, quelquefois en quatre, & même en cinq. Chaque diviſion eſt terminée par une pointe, & traverſée par une côte ſaillante. Ces côtes ſe réuniſſent dans l'endroit où commence la queue : celle-ci a environ ſix pouces de longueur ; le diamètre de la feuille eſt de quatre à cinq pouces.

Les fleurs naiſſent ſur les rameaux dans la partie oppoſée aux feuilles ; elles ſont monopétales, en forme de cloche, diviſées en cinq portions juſqu'à la baſe, portées ſur un calice découpé auſſi en cinq quartiers frangés & verdâtres. Ces fleurs ſont jaunâtres ; leur baſe eſt marquée d'une tache rouge, qui peu à peu communique ſa couleur à toute la corolle,

---

(*) Rien n'eſt plus ſuperficiel que cet article dans Bomare. On n'y voit aucun détail : il faut être bien ſubtil pour ſe former, après l'avoir lu, une idée un peu juſte de cet intéreſſant végétal.

(**) Si l'on n'arrêtoit l'arbre que quand il eſt parvenu à la hauteur *de huit pieds*, comme le dit M. Bomare, il faudroit des échelles pour en recueillir les fruits.

de ſorte que le même arbre fleuriſſant ſucceſſivement, paroît produire deux ſortes de fleurs, dont les unes ſont rouges, les autres jaunâtres. Elles ne s'épanouiſſent jamais parfaitement ; mais en ſe flétriſſant, elles ſe reſſerrent, & ne ſe détachent du fond du calice que lorſqu'elles ſont entiérement fanées. Le centre de la fleur eſt occupé par un petit corps pyramidal, environné d'étamines très-petites dont les ſommets ſont jaunâtres. Le piſtil placé au fond du calice & fécondé par la pouſſière des étamines, devient un fruit gros comme une noix, diviſé en pluſieurs loges, qui ſont ſéparées par des cloiſons, & qui contiennent depuis cinq juſqu'à neuf graines oblongues, arrondies, oléagineuſes, environnées d'un duvet en floccons d'une grande blancheur.

2°. Cotonnier marron, *Xylon ſylveſtre.* Cet arbre n'a jamais plus de huit à dix pieds de hauteur ; ſes feuilles ſont toujours fendues en trois ; ſes fleurs de couleur de citron pâle, petites ; ſes fruits de la groſſeur d'une noiſette ; le duvet très-court, rude au toucher ; la graine petite, très-adhérente.

3°. Cotonnier de Siam franc, *Xylon ſativum filo croceo.* L'écorce de l'arbre eſt de couleur violet-pourpre ; les branches collatérales ſont très-fragiles, pendantes juſqu'à terre ; ſon duvet eſt roux, ſoyeux, doux.

4°. Cotonnier de Siam bâtard, *Xylon ſpurium filo croceo.* Il eſt aſſez ſemblable à celui de la ſeconde eſpèce, dont il diffère cependant : 1°. par la couleur de ſes fleurs qui ſont purpurines : 2°. par ſes fruits qui ſont plus

gros & mieux nourris : 3°. par la couleur de ſon duvet qui eſt rouſſeâtre.

5°. Cotonnier de Siam blanc, ou Cotonnier de ſoie, *Xylon bombycum*. Ses feuilles ſont petites, découpées en trois parties, rarement en quatre ou en cinq, d'un verd céladon, bordées d'un rouge brun, veloutées deſſus & deſſous, douces au toucher. Les fibres de ſon duvet ſont longues, très-ſoyeuſes, d'un blanc éclatant ; ſa graine eſt très-adhérente & difficile à détacher.

6°. Cotonnier de Gallipoly, *Xilon filo aſpero*. Il égale en grandeur & en groſſeur les eſpèces ordinaires, mais ſes fruits ſont une fois plus gros. Son duvet reſſemble à de la laine par ſon élaſticité ; il eſt d'un blanc-ſale, rude au toucher, difficile à paſſer au moulin.

7°. Cotonnier *Samblas*. Il tire ſon origine d'un lieu de la côte d'Eſpagne ſitué près du golfe de *Darien*, habité par les *Indes-braves*. Cet arbre a beaucoup d'analogie avec celui de la troiſième eſpèce. Son bois eſt fragile ; ſon écorce d'un violet foncé ; ſes feuilles ne ſont découpées qu'en trois parties, terminées en cœur, veloutées, d'un verd mêlé de blanc ; ſes fleurs bordées d'un rouge incarnat ; le duvet en eſt doux comme de la ſoie, d'une grande blancheur, mais difficile à paſſer au moulin.

8°. Cotonnier de *Cayenne*. Il porte le nom de l'endroit d'où il a été tiré. Il reſſemble à celui de la première eſpèce ; les fruits en ſont cependant plus gros, le duvet très-blanc, les fibres longues & fortes ; ſes graines amoncelées & ſerrées les unes contre les autres.

Loc. Le Cotonnier ne croît que dans les pays chauds, depuis le 30e. degré de latitude juſqu'à la ligne : les terres arides, ſablonneuſes, rocheuſes lui conviennent ; il vient également en plaine & dans les mornes. Toutes les expoſitions lui ſont favorables, excepté celle du vent du Nord, qui, pour peu qu'il ſoit violent, deſsèche & brûle ſes fleurs & ſes feuilles.

COTONNIER flos, Cotonnier de fléau. *Voy.* Cotonnier ſiffleux.

COTONNIER blanc. — *Syn.* Cotonnier colorade, Cotonnier de mahot, Xylon album. *Ord.* claſſ. 20. *Tournef*... claſſ. 16. Monadelphia polyandria, *Linn.*... famil. 50. les Mauves, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbre fort grand & fort gros; ſon écorce eſt griſâtre, épaiſſe d'un pouce, fort adhérente au bois, qui eſt gris, ſpongieux, tendre, léger, facile à travailler ; ſa feuille eſt ronde, dentelée, pointue, d'un verd obſcur ; ſes fleurs jaunes, en cloche, découpées, & aſſez grandes. Il leur ſuccède des fruits longs de dix à douze pouces, de douze à quinze lignes de diamètre, cannelés, s'ouvrant d'eux-mêmes, & laiſſant échapper le coton qui recouvre le fruit en entier : c'eſt un duvet fin, court, rouſſeâtre, que le vent emporte çà & là, & qui n'eſt employé à aucun uſage. — *Loc.* On trouve cet arbre dans les mornes. — Son tronc ſert à faire des pirogues.

COTONNIER mapou. — *Syn.* Fromager, Bois épineux blanc, Xylon filo brevi, Comaka, Ceiba, *Pl.* Bombax, *Linn.* Goſſypium, *Sloa.* Eriophorus, *Rumpf.* Ponja, *Hort. Mal.* — *Ord.*

comme le précédent. — *Obſ.* C'eſt un des plus grands &. des plus gros arbres qui ſe voient aux Antilles : ſes racines ſont groſſes, traçantes, s'élèvent hors de terre, & forment comme des appuis ou arcs-boutans autour de la tige ; ſon tronc eſt droit, gonflé dans le milieu ; ſon écorce griſe, armée de gros aiguillons qui ſont ligneux, droits, forts, faciles à détacher ; le bois blanc, tendre, pliant, poreux, fibreux ; ſes branches s'étendent au loin, & forment un bel ombrage : elles ſont droites, oppoſées les unes aux autres ; ſes feuilles découpées profondément en trois parties, tendres, minces, d'un verd clair, quand elles ſont jeunes ; ſombre, lorſqu'elles vieilliſſent, portées ſur de longues queues par bouquet, au nombre de cinq ou ſix enſemble ; ſes fleurs monopétales, diviſées juſqu'à la baſe en cinq quartiers pointus, blancs, creuſés en cuillers ; le périanthe monophylle, découpé en cinq parties ; le piſtil, qui eſt environné de pluſieurs étamines, devient un fruit oblong, pointu vers la baſe, plus gros & obtus au ſommet (*), qui s'ouvre en cinq parties dans ſa maturité. Il renferme pluſieurs graines brunes, ſphériques, un peu applaties, environnées d'un duvet de couleur de gris-de-perle, extrêmement fin & très-court. Cet arbre ſe multiplie, ou de bouture, ou par le

(*) M. Bomare dit que les fruits du Fromager ſont *faits en tuyaux*, larges de deux pouces, ſur ſix à ſept de longueur. C'eſt confondre cet arbre avec le Cotonnier ſiffleux, dont nous parlerons bientôt.

moyen de ſes graines. — *Loc.* Il vient très-bien par-tout ; on le trouve dans les plaines & dans les mornes. — *Uſ.* Son tronc ſert à faire des canots & des pirogues. — *Virt.* On fait prendre ſon écorce en tiſanne à ceux qui ſont attaqués de la petite-vérole : ſes racines infuſées ſont regardées par M. Deſportes comme apéritives & anti-hydropiques.

COTONNIER ſiffleux. — *Syn.* Bois ſiffleux, Bois de fléau, Cotonnier flos, Cotonnier de fléau, Cotonnier de mahot à grandes feuilles, Liége, Bois de liége, *Xylon ſiliquâ longâ.* — *Ord.* comme le précédent. — *Obſ.* Sa tige eſt droite, d'une grandeur médiocre ; ſon écorce d'un gris rougeâtre, mince, peu adhérente ; ſon bois blanc, léger, tendre, fendant ; ſes feuilles très-grandes, en forme de cœur, d'un beau verd en deſſus, pâle en deſſous, d'environ un pied de diamètre, cotonneuſes, couvertes d'un duvet fin, rouſſeâtre, accompagnées de nervures très-apparentes ; ſes fleurs grandes, monopétales, découpées juſqu'à la baſe en cinq quartiers, d'abord blanches, enſuite jaunes, rabattues en dehors ; elles ſont portées ſur un calice membraneux, du fond duquel s'élève un piſtil gros comme le doigt, qui devient un fruit cylindrique de huit à neuf pouces de longueur ſur un pouce & demi de diamètre, partagé dans ſa longueur par dix canelures. L'écorce de ce fruit eſt d'abord verte & cotonneuſe, enſuite rouſſe, & enfin jaune ; elle renferme pluſieurs petites graines unies, liſſes, blanchâtres, environnées d'un duvet très-fin de couleur de gris-de-perle. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve au bord des

rivières, dans les montagnes & dans les terreins frais. — *Uſ.* Son écorce ſert à faire des cordes; on emploie ſon bois, au lieu de liége, pour ſoutenir ſur l'eau les filets avec leſquels on pêche.

COULABOULÉ. *V.* Liane à perſil.

COULEKIN. *V.* Bois trompette.

COURBARIL. *Syn.* Hymenæa, *Linn.* Jetaiba, *Piſ.* & *Marcg.* — *Ord.* claſſ. 22. ſect. 4. gen. 1. *Tournef.*.... claſſ. 10. Decandria monogynia, *Linn.*.... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un très-grand arbre, dont le tronc eſt droit, cylindrique, ſans nœuds. Le P. Labat aſſure en avoir vu qui avoient plus de trois pieds de diamètre, & quarante pieds de tige. Il produit au ſommet pluſieurs groſſes branches, qui ſe diviſent en d'autres branches, & qui forment une tête très-touffue. L'écorce eſt griſâtre, un peu raboteuſe, marquée de taches rouſſeâtres, peu adhérente; ſon bois eſt dur, compacte, peſant, reçoit facilement le poli; l'aubier ne paroît point diſtingué du cœur; ſes fibres ſont longues, fines, ſerrées, entrelaſſées les unes dans les autres; ſa couleur eſt d'un rouge obſcur. Il eſt rempli d'une sève graſſe, onctueuſe, amère, qui ſe fait jour à travers l'écorce, & devient une réſine claire, tranſparente, rougeâtre, dure: c'eſt ce qu'on appelle *aminé occidental*; elle ne ſe diſſout point dans l'eau, mais dans l'eſprit-de-vin bien rectifié; elle rend, lorſqu'on la brûle, une très-bonne odeur; ſes feuilles ſont étroites, oblongues, de grandeur médiocre, fermes, caſſantes, douces au toucher, verdâtres, partagées en deux parties

ties égales par une côte saillante d'où partent plusieurs nervures. Elles sont attachées deux à deux sur un même pétiole, & paroissent criblées de trous.

Ses fleurs naissent à l'extrêmité des rameaux, & forment une pannicule composée de plusieurs étages alternativement placés, qui se subdivisent aussi alternativement en plusieurs autres. Ces fleurs sont légumineuses, sans odeur, portées sur un péduncule assez gros & un peu arqué. Le calice est un tube découpé jusqu'à la base en quatre parties oblongues, creusées en cuillers, de cinq à six lignes de longueur. La corolle est composée de cinq petales ovales, presqu'égaux, de quatre à cinq lignes de longueur, creusés en cuillers, d'un jaune pourpré. On trouve dans ces fleurs dix étamines attachées sur le réceptacle autour du pistil; le filament est de cinq à six lignes, l'anthère oblongue, de 2 à 3 lignes. Un pistil pourpré occupe le centre; le stil cylindrique de six à sept lignes de longueur, terminé par un stigmate sphérique; il porte sur un embryon applati qui a pour base le réceptacle. Celui-ci est de figure conique, vélu en dehors.

L'embryon en grossissant devient un légume ou une gousse composée de deux panneaux applatis, depuis quatre jusqu'à sept pouces de longueur, deux à trois pouces de largeur & deux lignes d'épaisseur, d'une substance ligneuse, de couleur hépatique, rudes, & comme chagrinés, pénétrés d'un suc résineux. Cette gousse renferme une pulpe farineuse, friable, d'une odeur & d'un goût aromatique, nourrissante & bonne à manger, d'un

jaune rougeâtre. On trouve au milieu trois noyaux logés séparément, durs, noirs, applatis, ovales, d'un pouce de longueur, qui renferment une amande oblongue, blanche, un peu amère, d'un goût d'aveline. — *Loc.* Cet arbre croît dans les mornes. — *Us.* On en fait des axes, des rouleaux, des tables de moulins, & de très-beaux meubles. — *Virt.* Ses fruits sont astringens. Pison assure que son écorce est carminative & purgative, que sa gomme est excellente pour guérir les douleurs de nerfs, & que ses feuilles appliquées en cataplasmes sont vermifuges.

COUROUALY. *V.* Balisier.

COUSIN (grand). — *Syn.* Yttibouca, Yhaboura, *Caraïb.* Triumfetta, *Pl.* — *Ord.* class. 6. *Tournef.*... class. 11. Dodecandria monogynia, *Linn.*... famil. 48. les Tilleuls, sect. 1. *Adans.* — *Observ.* Cette plante a le port de la guimauve; ses feuilles forment une espèce de pentagone de deux pouces & demi de diamètre. Elles sont finement dentelées sur les bords, d'un verd sombre, cotonneuses & douces au toucher, portées sur un pétiole long d'un pouce. Ses fleurs sont en rose, composées de cinq pétales oblongs, portées sur un calice divisé en cinq feuilles, d'où s'élève un pistil environné de plusieurs étamines, qui devient un fruit capsulaire, à quatre loges, sphérique, dur, armé de petites pointes par le moyen desquelles il s'attache aux habits des passans. On trouve dans chaque loge une petite graine ovoïde. — *Loc.* Cette plante se trouve dans les endroits incultes. — *Virt.* Elle est regardée comme astringente. On emploie

ſa racine dans les ulcères des inteſtins ou des autres viſcères.

COUSIN (petit). — *Obſ.* Ses feuilles ſont plus petites que celles du précédent, faites en cœur, portées ſur un pétiole très-court. Dans tout le reſte ces deux plantes conviennent enſemble.

COYEÇOYETY. *V.* Herbe à Charpentier de Saint-Domingue.

COYYROU. *V.* Liane aux yeux.

CRESCENTIA. *V.* Calebaſſier en arbre.

CRESSON de Savane commun. — *Syn.* Conyza. — *Obſ.* Cette plante reſſemble, par ſon port & par ſes feuilles, à la Linaire; ſes fleurs ſont jaunâtres.

CRESSON de Savane (petit). — *Syn.* Thlaſpi naſturtii ſapore.

CRISTA pavonis. *V.* Poincillade.

CROC-de-chien. — *Syn.* Liane à croc-de-chien. — *Obſ.* C'eſt une eſpèce d'arbriſſeau, qui produit de ſa racine pluſieurs tiges grimpantes, flexibles, brunes, d'un pouce & demi environ de diamètre, qui s'entrelacent les unes dans les autres & s'accrochent aux arbres voiſins; elles ſont armées de pointes très-longues & très-piquantes, & rendent les endroits où elles ſe trouvent tellement impraticables, qu'on ne ſauroit y faire un pas que la ſerpe à la main. Ses feuilles ſont unies, partagées en deux parties égales par une côte ſaillante, d'un verd triſte, éloignées les unes des autres, en forme de cœur, de trois pouces de longueur ſur deux de largeur; ſes fleurs petites, blanches, auxquelles ſuccèdent de petites baies jaunâtres. Il diſtille de cet arbriſſeau une gomme qui devient très-dure & rou-

geâtre. — *Loc.* On le trouve fréquemment dans les mornes & les terreins incultes. — *Uſ.* On fend par le milieu ſes tiges, & on en fait du feuillard pour lier les barriques.

CROTON. *V.* Médecinier.

CUCUMIS. *V.* Concombre.

CUCURBITA. *V.* Calebaſſier rampant.

CUIETE. *V.* Calebaſſier en arbre.

CUPANIA. *V.* Châtaignier.

CURURU ſcandens. *V.* Liane à ſcie.

CYROYER. — *Syn.* Vanrheedia. *Pl.* — *Ord.* claſſ. 8. *Tournef.*.. claſſ. 13. Polyandria monogynia, *Linn.*.. famill. 54. les Ciſtes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre eſt de la groſſeur & du port d'un pommier ordinaire. Ses fleurs & ſes fruits précèdent l'apparition des feuilles. Sa tige eſt crochue ; l'écorce griſâtre, crevaſſée ; ſes branches placées ſans ordre ; ſes feuilles arrondies, d'un verd-gai, petites, tendres, attachées par paire le long d'une côte ; ſes fleurs naiſſent attachées aux branches par un petit pétiole ; elles ſont en roſe, compoſées de quatre pétales arrondis, creuſés en cuillers ; pluſieurs étamines environnent le piſtil, qui eſt ſphérique : il lui ſuccède une baie arrondie, ovale, de la figure d'une prune, couverte d'une pellicule très-fine, qui renferme une pulpe ſucculente, d'une odeur de muſc, d'un goût aigrelet. On trouve au milieu un noyau fort gros, très-dur, qui contient une petite amande fort amère.

On diſtingue trois eſpèces de Cyroyers ; à fruits verds, à fruits jaunes, & à fruits violets. — *Loc.* Cet arbre croît par-tout. — *Uſ.* Ses fruits ſont aſſez recherchés. Ils ſont ra-

fraîchiſſans, mais indigeſtes lorſqu'on en mange beaucoup.

CYTISE de l'Amérique.

CYTISUS fruteſcens. *V.* Pois d'Angole. Gras-de-galle.

D

DABURI. *V.* Roucou.

DATTIER. — *Syn.* Palma dactylifera.

DENTELLE. *V.* Bois dentelle.

DERELSIDE. *V.* Tamarin.

DIGITALIS Africana. *V.* Gigeri.

DOLICHOS urens. *V.* Liane à cacone.

DOLICHOS pruriens. *V.* Pois à gratter.

E

ECHINOMELOCACTUS. *V.* Têtes d'Anglois.

ECHITES. *V.* Liane mangle.

EMERUS. *V.* Indigo.

EPINARDS doux. — *Syn.* Lanmayan, *Caraïb.* Amaranthus altiſſimus, *Pl.* — *Loc.* On trouve cette plante par-tout. — *Uſ.* Les Blancs ainſi que les Nègres en mangent les feuilles aſſaiſonnées comme celles des épinards de France, auxquels cette plante reſſemble aſſez par ſon port. On les fait entrer dans un ragout créol, nommé *calalou.* — *Virt.* On les emploie auſſi dans les lavemens émolliens & dans les bouillons rafraîchiſſans.

EPINARDS grands. — *Syn.* Sacra malon, *Labat*, Phytolacca Americana, *Tournef.* — *Uſ.* Ses feuilles ſe mangent dans le potage.

EPINARDS épineux. — *Syn.* Coëty, *Caraïb.* Amaranthus aculeatus, *Pl.* — *Obſ.* C'eſt une

eſpèce d'arbriſſeau couvert de petites épines flexibles & qui ne piquent point; ſes feuilles ſont grandes, mais plus petites que celles du précédent, terminées en pointe, d'un verd-obſcur. Sa fleur eſt en roſe, compoſée de cinq pétales obtus, creuſés en cuillers, de pluſieurs étamines & d'un piſtil qui devient un fruit molaſſe, ſucculent, applati, ſphérique, rempli de petites graines rondes, diſpoſées en rayon. On le trouve par-tout, & on en fait le même uſage que le précédent.

EPINE blanche. — *Obſ.* Cet arbriſſeau croît en buiſſon, comme le Citronnier dont il a le port. Il porte quantité de petites fleurs blanches d'une odeur très-ſuave. — *Loc.* On le trouve au bord de la mer. — *Virt.* Il paſſe pour pectoral.

EQUISETUM. *V.* Prêle.

ERAVRAY. *V.* Médecinier petit.

ERIOPHORUS. *V.* Cotonnier mapou.

ERYNGIUM. *V.* Chardon étoilé.

EUPATOIRE. — *Syn.* Langue de chat, Eupatorium, Bochtay, Bimaregaly, Batelé, Ateteré, *Caraïb.* — *Ord.* Claſſ. 12. ſect. 3. gen. 6. *Tournef.*.. claſſ. 19. Syngeneſia Polygamia æqualis, *Linn.*...Famil. 16. les Compoſées, ſect. 7. *Adanſ.* — *Virt.* Cette plante eſt regardée comme apéritive, emménagogue, & comme un puiſſant vulnéraire.

EUPATOIRE à feuilles de Marjolaine. — *Ord.* comme la précédente. — *Loc.* Elle eſt fort commune dans les lieux ſablonneux. — *Virt.* On la met dans la claſſe des plantes apéritives.

EVONYMUS. *V.* Simarouba.

F

FABA diaboli. *V.* Pois mabouia.

FEVILLEA ſcandens. *V.* Liane à contre-poiſon.

FICUS maxima. *V.* Figuier maudit.

FIGUIER admirable. *V.* Figuier maudit.

FIGUIER bananier. *V.* Bananier.

FIGUIER maudit. — *Syn.* Figuier admirable, Ficus maxima. — *Ord.* Appendix, *Tournef.*... claſſ. 23. Polygamia polyoecia, *Linn.*... famil 47. les Châtaigniers ſect. 3. *Adanſ.* On en diſtingue de deux ſortes, le franc & le bâtard.

Le Figuier maudit franc pourroit être défini: *Ficus Americana maxima, folio oblongo, lanuginoſo, fructu parvo, ſpherico, extùs viridi intùs rubente.* C'eſt un des plus gros arbres de l'Amérique; le P. Labat dit en avoir vu qui avoient plus de 20 pieds de circonférence. Sa racine eſt groſſe, fibreuſe, traçante, tellement ſaillante en dehors, que l'arbre paroît porté ſur des arcs-boutans. Son tronc s'élève fort haut; ſon écorce eſt épaiſſe, griſâtre, coriace, laiteuſe, blanche lorſqu'on la coupe, rougiſſant à l'air; ſon bois mol. Ses branches ſont groſſes; elles s'étendent fort au loin, ſe diviſent en une infinité de rameaux, & procurent un bel ombrage. Il ſort de ſes rameaux des eſpèces de baguettes plus ou moins groſſes, très-droites, inclinées vers la terre; lorſqu'elles y ſont parvenues, elles y prennent racine & forment de nouveaux arbres, qui à leur tour en produiſent d'autres. Les feuilles naiſſent

par bouquet à l'extrêmité des rameaux. Elles ſont oblongues, d'un verd-foncé en deſſus, pâle en deſſous, couvertes des deux côtés d'un duvet fin qui les rend cotonneuſes, ſans dentelure, bien nourries, longues de 10 à 12 pouces, de 4 à 5 pouces dans leur plus grande largeur, d'une ſaveur aſtringente, d'une odeur d'herbe, portées ſur des pétioles courts, épais, qui s'étendent ſur toute la longueur de la feuille, & forment une côte ſaillante en deſſous, à laquelle aboutiſſent pluſieurs nervures obliques, alternativement placées. Les fruits croiſſent le long des branches & des rameaux : ils ſont ſphériques, de la groſſeur d'une noix de gale, verds en dehors, de couleur de roſe en dedans, pleins d'un ſuc laiteux, d'un goût fade. Ils renferment dans leur intérieur les fleurs qui ſe changent en une infinité de petites graines oblongues, rouſſeâtres.

Cet arbre ſe reproduit de trois façons : 1°. par le moyen des baguettes dont on vient de parler ; 2°. par les petites graines, qui miſes en terre, deviennent fécondes ; 3°. par le moyen de ſes branches qui prennent facilement racine, & produiſent en peu d'années un grand arbre. — *Loc.* Cet arbre croît partout, dans les bois, dans les Savannes, au bord de la mer, dans les mornes. — *Uſ.* Son bois eſt employé à faire des canots. Les Nègres en font auſſi des ſébilles, des plats, des aſſiettes, & autres uſtenciles de ménage.

Le Figuier maudit maron peut ſe définir : *Ficus Americana maxima, ſilveſtris, foliis craſſis, rigidis, in ſummitate circinatis, in infimâ*

parte acuminatis, glabris; fructu rotundo, coronato, glutinoso. Cet arbre croît presque toujours aux dépens de ses voisins; lorsqu'une de ses graines, qui sont fort légères, tombe sur un autre arbre, & qu'elle peut s'y fixer, elle y germe bientôt, & produit une plante dont les racines s'étendent sur l'écorce de l'arbre, s'y attachent par le moyen de ses griffes, en sucent la séve; bientôt elles l'embrassent, quelque gros qu'il soit, & le font périr en peu d'années. Les rameaux de ce végétal *arbricide* sont de deux sortes; les uns s'élèvent perpendiculairement & forment un sommet fort touffu, les autres se dirigent vers la terre en forme de longues baguettes, très-droites, terminées par une tête molasse & gluante. Lorsque ces baguettes sont parvenues à la superficie de la terre, elles s'y enfoncent, y prennent racine & produisent d'autres rameaux, qui répétent les opérations des premiers rameaux, & ainsi à l'infini; de sorte que si on n'y mettoit obstacle, un seul de ces arbres couvriroit en peu de temps un vaste pays, & détruiroit les autres arbres.

Toutes les parties qui composent cette production parasite sont remplies d'un suc laiteux, âcre, qui rousit à l'air. Le tronc & les branches sont de couleur cendrée; le bois blanc, filandreux, mol, & rougit à l'air; ses feuilles ont une ligne d'épaisseur, neuf pouces de longueur, quatre pouces dans leur plus grande largeur; elles sont parfaitement arrondies à leur sommet, pointues vers la base, pâles en dessous, unies, sans nervures apparentes, ni dentelures, attachées par bouquet au sommet

des rameaux ſur un pétiole très-gros, arrondi, qui ſe prolonge le long de la feuille, & forme une côte ſaillante en deſſous, par laquelle la feuille eſt diviſée en deux parties égales; ſes fruits croiſſent au milieu des bouquets des feuilles; ils ſont ronds, d'environ un pouce & demi de diamètre, d'abord verds, enſuite jaunâtres. Ils portent au ſommet une couronne dentelée à peu près comme les néfles, & renferment les fleurs comme le Figuier d'Europe. Ces fleurs deviennent autant de petites graines oblongues, environnées d'une ſubſtance viſqueuſe & gluante. — *Loc.* On rencontre ſouvent dans les mornes ces ſortes de Figuiers. Ils ſont très-gros, très élevés; le tronc qui a quelquefois quatre pieds de diamètre eſt ordinairement creux ou rempli du bois mort de l'arbre qu'il a environné & fait périr.

FILIX. *V.* Fougère.

FLEURS de la paſſion. *V.* Granadille.

FLEURS de Paradis, Flos pavonis. *V.* Poincillade.

FOUGÈRE. — *Syn.* Filix. On peut voir dans les Ouvrages du P. Plumier & de Sloane les différentes fougères qui ſe trouvent en Amérique.

FRANC-BASIN. *V.* Baſilic.

FRANCHIPANIER. *Syn.* Plumeria, *Linn.* Nerium arboreum, *Sloa.* Jaſminum Indicum, *Merian.* — *Ord.* claſſ. 2. ſect. 6. *Tournef.*... claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.*... famil. 23. les Apocins, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre s'élève juſqu'à douze ou quinze pieds; il ſe multiplie facilement de bouture. Sa racine eſt groſſe, partie rampante, partie pivotante;

l'épiderme mince & griſâtre ; l'écorce moyenne ainſi que le liber blanchâtre, d'un goût amer ; le bois dur, fendant, jaunâtre & amer. Son tronc n'excède guères ſept à huit pouces de diamètre ; ſes branches ſont longues, tortues, noueuſes, oppoſées, de deux à trois pouces de diamètre, ſubdiviſées à angle droit en deux rameaux par l'extrêmité. L'épiderme eſt griſe ; l'enveloppe cellulaire d'un verd foncé, liſſe, fortement attachée ſur le liber, qui eſt blanc, ſpongieux, épais d'environ une ligne, d'un goût amer ; le bois blanchâtre, filandreux, amer ; le centre eſt rempli d'une moëlle blanche, amère, de trois à quatre lignes de diamètre. Les feuilles ne pouſſent qu'à l'extrêmité des rameaux par bouquet ; elles ſont oblongues, larges de quatre pouces dans leur plus grande largeur, longues de neuf à dix pouces, d'un verd foncé en deſſus, pâles & cotonneuſes en deſſous, très-veinées, ſans dentelure, diviſées en deux parties égales par une côte ſaillante, à laquelle aboutiſſent une quarantaine de nervures un peu obliques, tantôt oppoſées, tantôt alternativement placées, unies enſemble au ſommet par un cordon qui parcourt tout le contour de la feuille. Elle eſt portée ſur un pétiole aſſez gros, d'un pouce & demi de longueur. L'extrêmité des rameaux ſe diviſe en cinq ou ſix pédicules de dix à douze pouces de longueur, crochus, articulés, au bout deſquels naît un bouquet compoſé de neuf à dix fleurs.

Elles ſont monopétales, en entonnoir, diviſées juſqu'au commencement du tube en cinq parties oblongues, arrondies au ſommet,

rabattues en dehors, velues, portées sur un petit calice dentelé qui est monophylle. Le tube est rond, un peu plus long que chaque division de la corolle, percé par l'extrêmité qui le joint au calice. Le pistil est verd, mince, attaché au calice, oblong, pointu, terminé par deux stigmates cylindriques, environné de cinq étamines jaunâtres. La diversité de la couleur qu'on trouve dans les fleurs, forme deux espèces de Franchipanier : les unes sont blanches, & ont le centre jaune ; l'arbre qui les produit se nomme *Franchipanier blanc*. Les autres sont d'un rouge de rose en dedans, le dehors est moitié blanc, moitié rouge, le centre jaune ; elles proviennent du *Franchipanier rouge*. Toutes ces fleurs répandent une odeur des plus suaves, & sont d'un goût âcre & pimenté.

Au bout de cinq à six jours que la fleur est épanouie, elle tombe avec le tube ; l'ovaire, qui n'avoit que la huitième partie d'une ligne de diamètre & une demi-ligne de longueur, se dilate promptement ; les deux lobes s'écartent, & forment une paire de cornes pointues, d'un pouce de diamètre dans leur plus grande grosseur. Elles sont couvertes d'une épiderme mince, lisse, d'un verd noirâtre, marquée de taches grises, suivie d'une seconde écorce rougeâtre. La troisième enveloppe est spongieuse, semblable au *liber* qu'on trouve dans les branches. On apperçoit ensuite une partie ligneuse, mince, qui couvre une substance spongieuse, au milieu de laquelle on remarque dix-huit à vingt petites graines plates, arrondies, ailées, divisées en

deux lobes. — *Loc.* Cet arbre croît par-tout, en plaine comme dans les mornes. — *Virt.* Le ſuc laiteux que toutes ſes parties renferment eſt blanc, abondant, tache & brûle tout ce qu'il touche. On l'emploie pour la guériſon des verrues, des dartres, des malingres ulcérés, & même pour celle des pians. Sa racine priſe en tiſane paſſe pour apéritive.

FRÊNE. *V.* Bois de frêne.

FROMAGER. *V.* Cotonnier mapou.

FRUTEX pavonicus. *V.* Poincillade.

G

GAILLARD franc. *Syn.* Gayac, Guaïacum, *Pl.* Malira, *Caraïb.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre dont les feuilles ſont ovales, épaiſſes, d'un verd clair, longues de deux pouces, de près d'un pouce dans leur plus grande largeur, ſans dentelure ni pétiole, attachées deux à deux ſur une ramille qui eſt toujours terminée par deux feuilles. Les ramilles ſont diſpoſées par paire ſur les branches; ſon tronc un peu tortueux; ſon bois dur, peſant, gommeux. — *Uſ.* On en fait de très-beaux meubles. Il diſtille de ſon tronc une gomme qui répand une odeur d'encens. — *Virt.* Il eſt ſudorifique & purgatif. — *Loc.* Il croît dans les mornes.

GAILLARD bâtard. *Syn.* Gayac bâtard. — *Obſ.* C'eſt un grand arbre dont les feuilles ſont oblongues, ſans dentelure ni pétiole, épaiſſes, longues de huit à neuf lignes, larges de trois à quatre lignes, d'un verd foncé, diſpoſées comme celles du Gaillard franc. —

Loc. Il ſe trouve auſſi dans les mornes. — *Uſ.* On l'emploie aux mêmes uſages.

GAYAC. *V.* Gaillard.

GENET épineux. — *Syn.* Geniſta ſpinoſa, Parkinſonia.

GENIPAYER. *Syn.* Genipa, *Pl.* Thevetia, *Tournef.* Janipaba, *Marcg.* Xagua, *Car.* (*) *Ord.* claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.*.... Famil. 19. les Aparines, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbre d'une médiocre grandeur; ſa tige eſt droite; ſes branches fort longues, alternativement poſées; ſes feuilles longues de ſept à huit pouces, d'environ deux pouces dans leur plus grande largeur, pointues par les deux extrêmités, ſans dentelure, placées par bouquet aux extrêmités des branches, d'un verd pâle, portées ſur un pétiole court, aſſez gros, qui ſe prolongeant forme une côte ſaillante en deſſous, à laquelle aboutiſſent une trentaine de nervures obliques. Ces feuilles tombent tous les ans, & non pas *tous les mois*, comme le dit Bomare. Cet arbre produit des fruits ovales, pointus par les deux extrêmités, de quatre pouces de longueur ſur environ deux pouces de diamètre, umbiliqués, couverts d'une peau verdâtre, cotonneuſe,

(*) Il ne faut pas confondre le *Xagua* avec l'extrêmité de la côte de la branche du Palmiſte qui en enveloppe le tronc, que les Eſpagnols, d'après les Indiens ont nommé *Yagua*, & que les François appellent *Tache*, dont on ſe ſert pour couvrir les caſes. Un rapport de nom a fait tomber dans cette mépriſe l'auteur d'une lettre inſérée dans le Journal encyclopédique, du 15 Octobre 1765.

qui renferme une pulpe aigrelette, blanchâtre, & qui teint tout ce qu'elle touche, d'une couleur noire qui s'efface d'elle-même au bout de quelques jours (*). — *Loc.* Cet arbre se trouve dans les mornes. — *Us.* Son bois n'est bon à être mis en œuvre que quand il est vieux; il est alors recherché pour faire des brancards.

GENISTA spinosa. *V.* Genêt épineux.

GERARDIA humilis. *V.* Herbe à Charpentier.

GERASCANTHUS. *V.* Bois de Chypre.

GIGERI. — *Syn.* Sazeli, Digitalis Africana, *Pl.*

GINGEMBRE. — *Syn.* Zingiber, *Pis.* Anchoas, *Hernand.* Katou-inchi-kua, *Hort. Mal* Amomum, *Linn. V. le Dictionn. de Mat. médic.*

GINGEMBRE bâtard. *V.* Balisier.

GIROMON. — *Syn.* Anguria, *Pl.* Jujuru, Babora, *Caraïb.* — *Obs.* On en distingue trois espèces; savoir, verd, jaune & gros, jaune & petit.

GOLETTE FOU. *V.* Paleturier rouge.

GOMBO. *V.* Quingambo.

GOMMIER. — *Syn.* Terebinthus, *Pl.* Youlonné, Chiboué, *Caraïb.* Pistacia, *Linn.* Burseria gummifera, *Jacq.* — *Ord.* class. 18. sect. 3. gen. 1. *Tournef....* class. 22. Dioecia pen-

---

(*) Bomare dit que cette couleur *se détruit d'elle-même vers le neuvieme jour*; mais l'expérience prouve qu'elle ne subsiste pas si long-temps. Il ajoute qu'elle *peut servir d'encre pour écrire.* Les compilateurs d'histoire naturelle devroient bien s'en servir pour décrire les plantes & les animaux de l'Amérique, qu'ils n'ont vus que par les yeux d'autrui.

tandria, *Linn.*.... famil. 44. les Piſtachiers; ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue de deux ſortes, l'un rouge & l'autre blanc. Le premier eſt de moyenne grandeur; ſon tronc eſt gros, un peu crochu, revêtu d'une écorce liſſe, rougeâtre; ſon bois poreux, pénétré d'un ſuc gommeux. Cet arbre produit de petits fruits ovales; ſes feuilles ſont pointues au ſommet, arrondies par la baſe, de trois à quatre pouces de longueur, d'environ deux pouces de largeur, ſans dentelure, luiſantes, d'un verd foncé en deſſus, pâle en deſſous, attachées deux à deux ſur une côte par un pétiole tantôt long, tantôt très-court, diviſées en deux parties égales par une côte ſaillante en deſſous. Le Gommier blanc ne diffère du rouge que par la couleur de ſon écorce qui eſt blanchâtre. Dans tout le reſte, ils ſont tous les deux ſemblables. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve par-tout, dans les mornes & dans la plaine. — *Uſ.* On l'emploie pour faire des entourages; ſes branches prennent facilement racine, & deviennent en peu de temps de grands arbres.

GOSSYPIUM. *V.* Cotonnier mapou.

GOYAVIER. — *Syn.* Goïava, *Cluſ.* Piſidium. *Linn.* — *Ord.* claſſ. 12. Icoſandria monogynia, *Linn.*.. famil. 14. les Myrtes, *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbre d'une grandeur médiocre; ſon tronc eſt un peu crochu, rougeâtre, ſi liſſe qu'il ſemble dépouillé de ſon écorce; le bois jaunâtre, dur; ſes feuilles ovales, de trois à quatre pouces de longueur, d'environ deux pouces dans leur plus grande largeur, ſans dentelure, d'un verd clair en deſſus, pâle

pâle en deſſous, attachées deux à deux à l'extrémité des branches ; ſes fruits ſont gros comme un œuf, arrondis, jaunâtres en dehors, rouges en dedans, ou blancs, ou verdâtres ; ils portent au ſommet une petite couronne dentelée ; ils ſont remplis d'une pulpe ſucculente, d'une odeur forte, d'un goût muſqué aſſez agréable. Cette pulpe environne pluſieurs ſemences petites, très-dures, blanchâtres. Elles ne ſe digèrent point, les hommes & les animaux qui les mangent les rendent comme ils les ont priſes, & elles conſervent toujours leur vertu végétative. On en diſtingue cinq eſpèces, le blanc, le verd, le rouge, le framboiſé, le bâtard. — *Loc.* Cet arbre croît partout. — *Uſ.* Son bois eſt employé dans les ouvrages de charpente. Ses fruits ſe mangent cruds ; on en fait auſſi des compotes très-agréables. — *Virt.* Ils ſont aſtringents ; ſa racine eſt employée dans les tiſannes aſtringentes.

GRAINE de muſc. *V.* Ambrette.

GRAMEN avenaceum. *V.* Herbe à bled.

GRAMEN caninum. *V.* Chiendent.

GRAMEN ſecale. *V.* Herbe à bled.

GRANADILLA. *V.* Liane à calçons.

GRANADILLE. — *Syn.* Fleur de la Paſſion, Paſſiflora, *Linn. Brown.*

GRANATA. *V.* Grenadier.

GRAS-DE-GALLE, eſpèce d'Acacia. — *Syn.* Acacia arboreſcens. — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau très-épineux ; ſes tiges ſont minces, & s'élèvent peu ; ſon écorce eſt cendrée, unie, mince ; ſon bois très-dur, d'un rouge brun ; ſes feuilles finement dentelées ; ſes fleurs vio-

lettes ; il leur ſuccède une ſilique applatie, remplie de petites graines. — *Loc.* Il croît au bord de la mer, dans les Savannes & dans les endroits incultes. — *Uſ.* Son bois eſt employé dans les ouvrages de menuiſerie. — *Virt.* On prétend que ſes feuilles bouillies dans l'eau & appliquées en cataplaſme guériſſent les malingres & les vieux ulcères.

GRAS-DE-GALLE à feuilles d'épine-vinette. — *Syn.* Spartium ſpinoſiſſimum. — *Obſ.* Son bois eſt mêlé de verd, & plus beau que le bois marbré ; ſes fleurs jaunes ; ſon fruit eſt une ſilique large, applatie, & très-courte. Dans le reſte il eſt ſemblable au précédent.

GRAS-DE-GALLE à feuilles de petit-houx. — *Syn.* Cytiſus fruteſcens. — *Obſ.* Ses feuilles ſont luiſantes, diſpoſées par paire ; ſa fleur jaune, aſſez grande : dans le reſte il reſſemble au premier.

GRAS-DE-GALLE à fleurs blanches. — *Syn.* Alaternus fruteſcens. — *Obſ.* Ses branches ſont en croix ; ſon bois jaunâtre & dur ; ſes feuilles ſemblables à celles de l'épine-vinette ; ſes fleurs blanches. Dans tout le reſte il ſe rapporte à celui de la première eſpèce.

GRATTERON. *V.* Herbe-à-bouton.

GRENADIER. — *Syn.* Punica, Granata.

GRIFFE-DE-CHAT. *V.* Liane à griffe-de-chat.

GRIS-GRIS du bord de la mer. — *Obſ.* C'eſt un grand arbre dont la tige eſt crochue, remplie de nœuds, fort branchue ; l'écorce épaiſſe, griſâtre, toute crevaſſée ; le bois gris ; ſes feuilles d'un verd-foncé, ſans dentelure, de deux à trois pouces de longueur, d'un pouce & demi de largeur, pointues par la

baſe, arrondies au ſommet, attachées par bouquet, au nombre de ſept ou huit, à l'extrêmité des ramilles, portées ſur un pétiole très-court, diviſées en deſſous par une côte ſaillante; ſes fleurs petites, blanchâtres, en épis; elles produiſent des petites graines arrondies. — *Loc.* Cet arbre croît au bord de la mer dans les Savannes & les endroits marécageux. — *Uſ.* Son bois eſt recherché pour les ouvrages de charpente, & ſur-tout pour faire des moyeux de roues.

GRIS-GRIS de montagne. — *Obſ.* Sa tige s'élève beaucoup; l'écorce qui la couvre eſt unie, d'un rouge cendré; ſon bois très-dur, d'un gris-jaunâtre; ſes feuilles luiſantes, pointues, poſées ſéparément ſur les branches; ſes fleurs blanchâtres. — *Loc.* On le trouve dans les mornes. — *Uſ.* Il eſt employé aux mêmes uſages que le précédent.

GUANABANUS. *V.* Coroſſolier.

GUAÏACUM. *V.* Gaillard.

GUAJERU. *V.* Icaquier.

GUI d'Oranger. — *Syn.* Viſcum aphyllum.

GUIMAUVE (grande). — *Syn.* Althæa vulgaris.

GUIMAUVE (petite). — *Syn.* Althæa vulgaris parvi-flora.

GUIMAUVE puante. — *Syn.* Abutilon fœtidum.

GUYABARA. *V.* Raiſinier.

H

HELIOTROPIUM. *V.* Verveine.

HERBE à balais.

HERBE à bled. — *Syn.* Gramen ſecale ; Gramen avenaceum, Ayally, *Caraïb.* — *Loc.* Elle croît par-tout. — *Virt.* Cette plante eſt apéritive.

HERBE à bouton. — *Syn.* Gratteron, Aparine vulgaris.

HERBE à cayman. — *Obſ.* C'eſt une plante dont les tiges ſont ſouples, hautes de cinq à ſix pieds, le long deſquelles naiſſent des feuilles alongées comme des lanières, longues de treize à quatorze pouces, larges de dix-huit à vingt lignes, pointues au ſommet, arrondies d'un côté par la baſe, & pointues de l'autre côté, d'un verd très-foncé, ſans dentelure ni nervures apparentes, veinées, épaiſſes, flexibles, liſſes, attachées par un pétiole très-court qui eſt le principe d'une côte ſaillante en deſſous, par laquelle la feuille eſt diviſée en deux parties égales. — *Loc.* On trouve cette plante dans les lagons & ſur le bord des rivières. — *Uſ.* On s'en ſert pour couvrir les caſes. Comme elles ſont incombuſtibles, elles méritent d'être préférées aux têtes de cannes.

HERBE à Charpentier de la Martinique. — *Syn.* Gerardia humilis, Juſtitia pectoralis, *Jacq.* Annaouaguyan, *Caraïb.* — *Obſ.* C'eſt une plante rampante ; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du *Gramen.* — *Loc.* Elle croît aux bords des haies & dans les lieux incultes. — *Virt.* Elle eſt vulnéraire, réſolutive. On en fait un ſirop pectoral connu ſous le nom de *ſirop de Charpentier.*

HERBE à Charpentier de Saint-Domingue. — *Syn.* Rivina minor, *Pl.* Juſtitia pectoralis,

Jacq. Coyekoyety, *Caraïb.* — *Ord.* claſſ. 4. Tetrandria monogynia, *Linn.*.... famil. 35. les Blitum, *Adanſ.* Elle eſt ſemblable à la précédente, & on lui attribue les mêmes vertus.

HERBE à chiques. *V.* Chiques.

HERBE à cloques. — *Syn.* Alkekenge, *Pl.* Coqueret, Souſourouſourou, *Caraïb.* Cette plante, dit M. *Poupé Deſportes*, ne diffère du Coqueret de France que par la couleur jaune de ſon fruit, & par ſes follicules d'un verd-rouge. — *Loc.* On la trouve par-tout. — *Virt.* Elle eſt apéritive.

HERBE à colet. — *Syn.* Saururus, *Pl.* Aguarima, *Caraïb.* « Sa racine, dit M. *Deſportes*, » eſt blanche, très-diviſée & très-chevelue; » ſa tige eſt noueuſe, & de chaque nœud » partent une ou deux feuilles de la largeur » d'une main ouverte, ronde, ſoutenue par » un pétiole très-long, qui s'attache preſ- » qu'au centre de la feuille; ce qui lui donne » la figure d'un paraſol. Elle eſt pour l'or- » dinaire haute de deux à trois pieds. Cette » plante croît le long des ruiſſeaux. Elle eſt » un des plus forts diurétiques de l'Amérique. » On fait infuſer ſa racine à froid, & on en » uſe pour boiſſon ».

HERBE à dartres. — *Syn.* Caſſia paluſtris, *Pl.* Mali Mali, *Caraïb.* « Cette plante, dit » M. *Deſportes*, peut être miſe au rang des » plus belles de l'Amérique; elle croît fort » haut & paroît ligneuſe; ſes feuilles reſ- » ſemblent à celles du noyer & ſont d'un » verd-noir; le haut de ſes tiges forme une » pyramide de fleurs jaunes, entaſſées les » unes ſur les autres, longues d'un demi-pied;

» aux fleurs ſuccèdent des gouſſes longues » d'un doigt, aîlées ou garnies aux quatre » coins d'aîlerons qui repréſentent un mouli- » net. » — *Loc.* On la trouve dans les endroits marécageux. — *Virt.* On fait avec ſes fleurs un onguent qu'on dit être merveilleux contre les dartres.

HERBE au diable. — *Syn.* Plumbago. « Les » feuilles de cette plante, dit encore M. » *Deſportes*, ont la figure de celles du jaſ- » min arabique; ſes fleurs viennent en pyra- » mide au haut des branches; elles ſont blan- » ches & renfermées par leur baſe dans un ca- » lice cylindrique, qui eſt hériſſé de quantité » de petites pointes glutineuſes. La fleur étant » tombée, le piſtil devient un fruit mol, » rempli de deux ſemences. — *Loc.* Elle eſt » fort commune dans les haies; elle croît à » l'appui des citronniers & des orangers. — » *Virt.* Sa vertu eſt ſi active qu'on ne laiſſe » l'onguent dans lequel elle entre que deux » ou trois heures ſur la plaie. Ce temps ſuffit » pour enlever & conſumer les chairs baveu- » ſes d'un ulcère. On lui aſſocie ordinaire- » ment l'*Herbe à bled* & la *Mal-nommée* ».

HERBE de coſſe. — *Syn.* Oryza Americana. — *Loc.* Elle aime les endroits humides. — *Uſ.* Les chevaux en ſont fort friands; elle les engraiſſe & les rafraîchit.

HERBE aux flêches. — *Syn.* Touloula.

HERBE de Guinée. — *Obſ.* C'eſt une eſpèce de *Gramen* qui ne ſe cultive que depuis quelques années. Sa racine eſt chevelue; ſes tiges longues, droites, fermes, articulées, creuſes. Il ſort de chaque nœud une paire de feuilles

alongées, pointues, rudes au toucher, d'un verd-clair, cannelées dans toute leur longueur. Le ſommet des tiges pouſſe un jet fort élevé, qui ſe termine par une grande pannicule rameuſe, diviſée en pluſieurs épis chargés de petites fleurs à étamines, auxquelles ſuccèdent des petites ſemences oblongues, griſâtres, qui ſervent à multiplier l'eſpèce; on emploie encore pour cet effet les tiges qu'on plante comme les cannes, ou les œilletons que l'on ſépare de la ſouche, & qui deviennent en peu de temps de groſſes touffes. — *Loc.* Elle aime les endroits humides. — *Uſ.* On s'en ſert pour nourrir les chevaux.

Herbe à Minguet. — *Syn.* Herbe à ulcère de Minguet. — *Obſ.* Cette plante eſt tout-à-fait différente du liſeron connu ſous le nom de *Liane à Minguet.* Ses feuilles ſont petites, ayant tout au plus un pouce de diamètre. Elles ſont d'un verd-ſombre & ridées en deſſus, cotonneuſes & blanchâtres en deſſous, profondément découpées. — *Loc.* On la trouve dans les mornes ſur la Paroiſſe des *Cayes de Jacmel.* — *Virt.* Ses feuilles entrent dans la compoſition des onguents qu'on emploie pour guérir les malingres.

Herbe à pians.

Herbe à piques.

Herbe à plomb. — Lantana vel Camara ſpinoſa, *Pl.*

Herbe quarrée à fruit hériſſé.

Herbe quarrée à feuilles de méliſſe. — *Syn.* Meliſſa quadrangularis, Apiaba, Litoulou, *Caraïb.*

Herbe à raſoir.

HERBE à tayes.

HERBE à ulcère de Minguet. *V.* Herbe à Minguet.

HOUX.

HYMENÆA. *V.* Courbaril.

HYPPOMANE. *V.* Mancenillier.

HYSSOPE. — *Syn.* Mille-graine, Oldenlandia, Lyſimachia hyſſopi folia. « Cette plante, » dit M. *Deſportes*, imite parfaitement l'hyſ- » ſope. Sa fleur eſt monopétale en forme » de rayon, dont le piſtil devient un petit » fruit ou coque ronde, qui ſe partage en » deux capſules remplies de petites ſemences » très-fines. — *Virt.* Elle eſt vermifuge ; on » s'en ſert auſſi en qualité de réſolutif dans » les cataplaſmes. Les Eſpagnols l'emploient » dans l'obſtruction de la rate ».

I

IBERA puterana. *V.* Bois de fer.

IBIPITANGA. *V.* Ceriſier.

ICAQUIER. — *Syn.* Chryſobalanus, *Linn. Brown.* Icaco, *Pl.* Guajeru, *Marcgr.* Prunier icaque. — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 7. *Tournef.* .... claſſ. 12. Icoſandria monogynia, *Linn* .... famil. 42. les Jujubiers, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau que quelques Auteurs appellent Pommier ; Bomare, Prunier ; M. Deſportes, Poirier : dans le vrai il n'eſt pas plus l'un que l'autre. Ses tiges ſont crochues, diſpoſées ſans ordre, peu groſſes, fort branchues ; ſon écorce grisâtre, un peu raboteuſe, inadhérente ; le bois blanchâtre ; ſes feuilles ont environ trois pouces de longueur, leur plus grande largeur égale la moitié de

leur longueur; elles ſont alternes, oblongues, pointues aux deux extrêmités, ſans dentelure, d'un verd-ſombre, fermes & caſſantes, portées ſur un petit pétiole; ſa fleur ne paroît d'abord que comme un petit bouton verd qui en s'épanouiſſant laiſſe appercevoir un calice monophylle, diviſé en cinq parties; la corolle eſt compoſée de cinq petales blancs, minces, ſans odeur, diſpoſés en roſe; le centre eſt occupé par un gros piſtil environné de pluſieurs étamines, lequel devient une baie ovoïde ſemblable à une prune, tantôt violette, tantôt jaune, tantôt noire, d'un pouce & demi de longueur, de huit à dix lignes de diamètre. La chair de ce fruit eſt ſucculente, d'une ſaveur douce un peu aigrelette, quelquefois auſtère. Elle couvre un gros noyau qui renferme une petite amande. — *Loc.* Cet arbriſſeau ſe trouve au bord de la mer & dans les endroits ſablonneux. — *Uſ.* On en mange les fruits. — *Virt.* Sa racine eſt fort aſtrigente.

IGNAME. — *Syn.* Polygonum ſcandens. On en diſtingue trois eſpèces; la blanche, la violette, & celle de Cayenne. — *Uſ.* Les racines de cette plante ſe mangent cuites.

ILY. *V.* Bambou.

INDIGO. — *Syn.* Anil, *Acoſt.* Emerus, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 22. ſect. 3. gen. 3. *Tournef.*... claſſ. 17. Diadelphia decandria, *Linn.*... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 4. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue trois eſpèces; le franc, le bâtard, & le ſauvage dit de *Guatimala.* « La racine de cette plante, dit *M. Marchand*, » (Mém. Acad. Paris, ann. 1718) eſt dure, » coriace, ondoyante, garnie de pluſieurs

» groſſes fibres étendues çà & là, un peu che-
» velue, couverte d'une écorce blanchâtre,
» inadhérente. De cette racine s'élève une ſeu-
» le tige droite, dure & preſque ligneuſe, cou-
» verte d'une écorce légérement gercée &
» rayée de fibres, ſans apparence de moëlle
» en dedans. Elle ſe diviſe en pluſieurs bran-
» ches terminées par des ramilles ». Chaque ramille eſt compoſée de pluſieurs feuilles rangées deux à deux ſur une côte qui eſt toujours terminée par une impaire. Les feuilles ſont ovales, liſſes, douces au toucher, petites, d'un verd-foncé en deſſus, pâle en deſſous, ſans dentelure, attachées à un pétiole très-court.

Les fleurs ſont en épi. Elles commencent à paroître ſous la forme d'un petit bouton ovale & verdâtre qui en s'épanouiſſant fait appercevoir un calice monophylle diviſé en deux lèvres & cinq dents. La corolle eſt à cinq petales diſpoſées en roſe, d'un verd blanchâtre, parſemé de veines plus ou moins pourprées. L'étendard eſt le plus grand de ces petales, il eſt creuſé en cuiller; les deux inférieurs qui forment la carène ſont de figure oblongue, échancrés, creuſés en cuiller vers leur extrêmité; les aîles ſont les petales les plus étroits, les plus pointus & les plus colorés de tous. Le centre de la fleur eſt occupé par un piſtil verd, découpé à l'extrêmité en huit ou dix lanières qui ſont les étamines dont les anthères ſont d'un verd-jaunâtre. Cette fleur eſt portée ſur un pédicule très-court.
« Lorſque les petales ſont tombés, le piſtil s'a-
» longe & devient une ſilique longue de plus
» d'un pouce, groſſe d'une ligne, courbée en

» faucille, liſſe, luiſante, terminée en pointe,
» brune en dehors, blanchâtre en dedans, &
» remplie de ſept à huit graines qui ſont ſépa-
» rées par des cloiſons. Chaque graine repré-
» ſente un petit cylindre grisâtre, long d'une
» ligne ». — *Uſ.* Perſonne n'ignore que les fé-cules tirées des feuilles de cette plante ſont employées dans la teinture. Voyez ce que nous en avons dit ci-devant. — *Virt.* L'indigo eſt employé comme réſolutif & fébrifuge.

INGA. *V.* Pois doux, Pois ſucrin.

IPÉCACUANHA de Cayenne. — *Syn.* Viola grandi-flora. *Barer.*

IPÉCACUANHA de Saint-Domingue. — *Syn.* Viola parviflora.

IPÉCACUANHA faux. *V.* Coccis.

J

JABORANDI. *V.* Bois d'aniſette.

JABOTAPITA.

JACAPÉ. *V.* Roſeau.

JALAP. — *Syn.* Jalapa, Mirabilis, Convolvulus Americanus, *Ray.*

JASMIN.

JASMINUM. *V.* Bois cabril bâtard.

JASMINUM Arabicum. *V.* Caféyer.

JASMINUM Indicum. *V.* Franchipanier.

JATROPHA. *V.* Manioc.

JAUNE d'œuf. — *Syn.* Lucuma, *Feuillé*, Leucoma, *Monard.* — *Ord.* fam. 22 les Bruyeres, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* Sa feuille eſt ovale, ſans dentelure, épaiſſe, liſſe, d'un verd-foncé, couverte de nervures ſerrées les unes contre les autres & très-petites, luiſantes en deſſus, attachées par un petit pétiole qui en ſe prolongeant devient une côte ſaillante en deſ-

ſous, arrondie, & partage la feuille en deux parties égales. Celles qui viennent iſolées le long des branches ont cinq à ſix pouces de longueur, & preſque trois pouces dans leur plus grande largeur; celles qui pouſſent à l'extrêmité des rameaux ſont une fois plus petites, & forment un bouquet d'une vingtaine de feuilles. L'écorce de l'arbre eſt grisâtre, raboteuſe; le bois blanchâtre; ſes fleurs blanches; il leur ſuccède des baies de la groſſeur & de la forme d'une prune blanche, qui renferment une pulpe ſucculente & un noyau qui approche de la forme & de la couleur d'un jaune d'œuf. — *Loc.* Cet arbre croît dans les mornes. — *Uſ.* On en mange les baies.

JAYAMA. *V.* Ananas épineux.

JET ſureau. — *Syn.* Saururus. — *Loc.* Cette plante croît à l'embouchure des rivières. — *Virt.* Elle eſt apéritive.

JETAIBA. *V.* Courbaril.

JONC de mer. — *Virt.* On met cette plante au nombre des apéritives.

JUJURU. *V.* Giromon.

JUKA, Juſſievia. *V.* Manioc.

JUSTITIA pectoralis. *V.* Herbe à charpentier.

JUTAY. *V.* Tamarin.

K

KAÏA. — *Syn.* Mouzambai, *Car.* Sinapiſtrum pentaphyllum, *Pl.*

KAPA-MAVA. *V.* Acajou à pomme.

KARATAS. *V.* Aloës-karatas.

KATOU-INCHI-KUA. *V.* Gingembre.

KELETY. *V.* Caneficier.

KETMIA. *V.* Quingambo.

KETMIA Africana. *V.* Oſeille de Guinée.

KINKINA. — *Syn.* Trachelium, Oulikaëra, *Car.* — *Obſ.* On en diſtingue trois eſpèces, ſavoir, le Kinkina de rivière, le Kinkina de montagne, le Kinkina petit. — *Virt.* L'écorce de cet arbriſſeau eſt fébrifuge.

KINKINA faux. — *Syn.* Pſeudo-Acacia, Oulebouhou, *Car.*

KOUYARY. *V.* Méliſſe puante.

L

LAGETTO. *V.* Bois dentelle.

LAMAN. — *Syn.* Morelle, Solanum, *Pl.* Ouleoumelé, Aguaraquya, *Car.*

LANGUE-DE-BŒUF. *Syn.* Lingua cervina, *Pl.* Oucyaoux, Marayé; *Car.*

LANGUE-DE-CHAT. *V.* Eupatoire.

LANTANA. *V.* Sauge de montagne.

LANTANA ſpinoſa. *V.* Herbe à plomb.

LANMAYAN. *V.* Epinards doux.

LARMES de Job.

LATANIER.

LAURIER. — *Syn.* Borbonia. — *Obſ.* On en diſtingue trois eſpèces, ſavoir, 1°. Laurier à feuilles longues & pointues. Elles ont quelquefois un pied de longueur & trois à quatre pouces dans leur plus grande largeur : elles ſont liſſes, ſans dentelure, épaiſſes, terminées au ſommet par une pointe repliée d'un côté, diviſées en deux parties égales par une côte ſaillante en deſſous, à laquelle aboutiſſent quelques nervures obliques, aſſez groſſes, portées ſur un petit pétiole : elles n'ont point d'odeur ſemblable à celle qu'exhale en France le Laurier. Le bois eſt poreux, blanchâtre; ſes fruits ſont petits, ovales. — *Loc.* Il croît au bord de la mer. — *Uſ.* Ses racines tei-

gnent en violet ; ſon bois ne convient qu'à faire des planches.

2°. Laurier à feuilles courtes. Il y a dans les feuilles de cette eſpèce une grande variété : les unes ſont arrondies au ſommet, les autres pointues, d'un verd, tantôt foncé, tantôt clair; les jeunes ſont tendres & fort minces ; l'âge les rend épaiſſes : les plus grandes n'excèdent pas ſix à ſept pouces ; leur plus grande largeur eſt de quatre pouces. Elles n'ont rien de commun pour l'odeur avec le Laurier d'Europe ; elles ſont toutes ſans dentelure, rudes au toucher : les fruits de cet arbre ſont ſphériques. — *Loc.* Il croît dans les mornes. — *Uſ.* Son bois eſt bon pour bâtir ; ſes racines rendent auſſi une couleur violette.

3°. Laurier à petites feuilles. Sa tige eſt petite, peu groſſe ; ſes feuilles croiſſent alternativement ſur les rameaux : elles ſont ovales, pointues aux deux extrêmités, très-veinées, ſans dentelure, fermes, liſſes, luiſantes, longues de trois à quatre pouces ; larges de douze à quinze lignes, d'un goût aromatique, d'une odeur aſſez ſemblable à celle du Laurier de France. Ses fleurs répandent une bonne odeur ; il leur ſuccède des baies ovales & noires. — *Loc.* Il ſe trouve dans les mornes. — *Uſ.* On s'en ſert pour faire des entourages : quelques habitans des mornes aſſaiſonnent leurs ragouts avec ſes feuilles ; ſes racines rendent une couleur violette.

LAURIER aromatique. *V.* Bois d'Inde.

LIAMAHEU. *V.* Palma Chriſti.

LIANE à barrique. — *Syn.* Riveria major ſcandens, *Pl.* — *Obſ.* Ses feuilles ſont amples,

assez semblables à celles de la Morelle ; ses fleurs en grappe, & produisent des baies violettes. On s'en sert dans quelques quartiers pour lier les barriques.

LIANE à Bauduit. *V.* Liane purgative.

LIANE à boëte à savonette. *V.* Liane contre-poison.

LIANE à bœuf. — *Syn.* Cœur de S. Thomas, Châtaigne de mer. — *Obs.* Le bœuf en est fort friand. Son fruit est brun, en forme de cœur, applati. — *Loc.* Cette plante croît dans les mornes : son fruit se trouve souvent au bord de la mer, où il est porté par le débordement des rivières.

LIANE à bouton. — *Syn.* Castor, Bonda garçon. — *Obs.* Elle produit un fruit noir, luisant, assez semblable à un bouton d'habit.

LIANE brûlante. — *Virt.* Ses tiges sont remplies d'un suc caustique, qui, étant appliqué sur la peau, rompt les vaisseaux lymphatiques, y cause des escarres.

LIANE à cabrit. — *Syn.* Tabernæmontana, *Pl.* — *Ord.* class. 5. Pentandria monogynia, *Linn.* famil. 23. les Apocins, sect. 2. *Adans.* — *Obs.* Sa tige est ligneuse, grise, cassante ; ses feuilles arrondies, d'un verd-obscur ; ses fleurs blanchâtres : il leur succède des fruits souvent solitaires, quelquefois attachés deux à deux par la base, arrondis, gonflés au milieu, pointus au sommet, verdâtres, qui s'ouvrent dans toute leur longueur, & laissent échapper de petites graines aigrettées & canelées. — *Loc.* Elle croît dans les bois & les lieux incultes.

LIANE à cacone. — *Syn.* Cacone, Yeux de bourique, Dolichos urens, *Jacq.* Zoophtal-

mum, *Brown.* Mucuna, *Marcg.* Phaſeolus Braſilianus, *Sloa.* — *Ord.* claſſ. 17. Diadelphia decandria, *Linn.*.... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 4. *Adanſ.* — *Obſ.* Ses tiges ſont fort longues & pendantes; ſes feuilles portées trois à trois ſur une même queue; ſes fleurs légumineuſes, inodores, jaunâtres; ſes gouſſes longues de ſix à ſept pouces, attachées pluſieurs enſemble par paquets, noires, ridées couvertes de poils piquants. Elles contiennent trois ou quatre graines rondes, applaties, chagrinées, d'un rouge tanné, ayant ſur les bords un cercle noir qui ſemble repréſenter l'œil d'un âne. Le peuple crédule leur attribue pluſieurs vertus qui ſont purement imaginaires; ces graines ſont fort amères.

LIANE à calçon. — *Syn.* Mercoya, *Car.* Paſſiflora, Granadilla. — *Obſ.* Ses tiges ſont grêles & s'élèvent peu; ſes feuilles longues d'environ quatre pouces, de cinq à ſix pouces dans leur plus grande largeur, fort minces, d'un verd-clair, diviſées dans toute leur longueur par trois côtes qui ſe réuniſſent au pédicule, & auxquelles aboutiſſent quantité de petites nervures; elles ſont ſans dentelure; leur ſommet eſt diviſé en trois parties, dont les deux latérales ſont pointues, celle du milieu obtuſe. — *Virt.* On regarde cette plante comme hyſtérique.

LIANE à chiques. *V.* Chiques.

LIANE à cochon. — *Obſ.* Ses tiges ſont minces, nombreuſes, tendres, d'un verd-clair: les cochons en ſont très-friands, ainſi que de ſes feuilles, qui ſont arrondies par la baſe, pointues au ſommet, ſans dentelure, d'un verd-foncé;

verd-foncé ; leur plus grande largeur égale la moitié de leur longueur, qui eſt de cinq à ſix pouces, portées ſur un pédicule de deux pouces de longueur. — *Loc.* Cette plante croît dans les brouſſailles le long des rivières.

LIANE à cœur. — *Syn.* Ciſſampelos, Caapeba, *Pl.* « Sa fleur, dit M. *Deſportes* d'après » le P. *Plumier*, eſt petite, verdâtre, en roſe, » & répandue en quantité le long de la tige. » Des embryons qui naiſſent dans d'autres » parties forment une baie molle, ronde, » qui contient une amande fort ridée ». — *Virt.* Elle paſſe pour un des plus grands vulnéraires de Saint-Domingue.

LIANE à concombre.

LIANE contre-poiſon. — *Syn.* Liane à boîte à ſavonette, Nhandiroba, *Pl. Car.* Avila, *Lémeri.* — *Ord.* claſſ. 22. Dioecia pentandria, *Linn....* famil. 18. les Briones, *Adanſ.* — *Obſ.* Ses tiges ſont flexibles, très-longues & pendantes; ſes feuilles charnues, luiſantes, d'un verd-obſcur, ſans dentelure, de quatre à cinq pouces de longueur, de trois pouces & demi dans leur plus grande largeur, garnies de cinq côtes ſaillantes qui ſe réuniſſent par en-bas à un pétiole de douze à quinze lignes de longueur, & qui aboutiſſent par en-haut aux cinq pointes qui terminent la feuille; la pointe du milieu eſt plus longue; chaque côte donne naiſſance à pluſieurs nervures obliques. Les fleurs ſont monopétales, repréſentant une roue découpée en pluſieurs parties: les unes ſont ſtériles & ne donnent aucun fruit; les autres ſont portées ſur un embryon qui devient un fruit ſphérique de quatre à

cinq pouces de diamètre, revêtu d'une écorce verte fort mince, qui recouvre une enveloppe ligneuſe, chagrinée, caſſante, de près d'une ligne d'épaiſſeur. Ce fruit eſt diviſé vers le milieu de ſa largeur par un petit bourlet, qui eſt l'endroit où il s'ouvre dans ſa maturité. Il contient une douzaine de graines plates, rondes, de douze à quinze lignes de diamètre, de forme irrégulière, liſſes, de couleur fauve, d'une ſaveur fort amère. — *Loc.* On trouve cette plante dans les bois, elle croît à l'appui des arbres ſur leſquels elle grimpe. — *Virt.* Ses graines paſſent pour fébrifuges & alexitaires.

LIANE à corde. — *Syn.* Liane jaune, Bignonia ſcandens, Viminea, *Bar.* Sa tige eſt griſâtre; ſa fleur purpurine; il lui ſuccède une gouſſe aſſez longue en forme de glaive. Elle eſt remplie d'une liqueur jaune, épaiſſe, qui imprime ſa couleur ſur les toiles qu'on en imbibe, mais on n'a pu juſqu'ici la fixer. — *Uſ.* On s'en ſert au lieu de cordes.

LIANE à couleuvre.

LIANE à croc de chien. *V.* Croc de chien.

LIANE à eau. — *Loc.* On la trouve dans les bois. — *Uſ.* Elle eſt remplie d'une eau très-limpide, dont ſe ſervent les chaſſeurs pour ſe déſaltérer.

LIANE franche commune. — *Syn.* Bignonia ſcandens. — *Obſ.* Sa fleur eſt blanche, & produit une ſilique en forme d'un petit glaive.

LIANE à griffe-de-chat. — *Syn.* Griffe-de-chat, Reremouly, Cereſé. *Car.* Bignonia, *Pl.* — *Obſ.* Elle eſt garnie de vrilles ou mains qui imitent les griffes-de-chat, par leſquel-

les cette plante s'accroche aux arbres voiſins & aux rochers. — *Virt.* On la regarde comme apéritive.

LIANE jaune. *V.* Liane à corde.

LIANE à jaſmin.

LIANE laiteuſe. — *Virt.* On l'emploie pour guérir les vieux ulcères. A la Martinique, elle eſt renommée contre la morſure des ſerpens.

LIANE à lambe.

LIANE mangle. — *Syn.* Apocynum ſcandens, *Pl.* Echytes, *Jacq.*

LIANE à médecine. *V.* Liane purgative.

LIANE mibi, Liane mibipi. *V.* Liane à panier.

LIANE mince. — *Syn.* Rajania ſcandens, *Pl.*

LIANE à Minguet. — *Obſ.* Elle tire ſon nom d'un ancien habitant de Saint-Domingue, aſſez verſé dans la connoiſſance des plantes du pays. Il fut le premier qui employa celle-ci; il en faiſoit un vulnéraire univerſel. Elle conſerve encore aujourd'hui le nom de ſon Auteur, & ne laiſſe pas d'être eſtimée. « Cette plan-
» te, dit M. *Deſportes*, imite parfaitement,
» par ſa grandeur & par ſes feuilles, le ſceau
» de Notre-Dame; ſes feuilles & ſes fruits la
» font ranger dans la claſſe des vignes: ſon
» fruit eſt gros comme un pois, noir, un
» peu âcre ». — *Loc.* Elle croît ſur les mornes dans les lieux humides. — *Virt.* Elle eſt vulnéraire, déterſive.

LIANE à ouarit. — *Obſ.* Son fruit eſt une ſilique qui renferme pluſieurs graines rouges, oblongues, ayant ſur un bord un demi-cercle noir.

LIANE à panier. — *Syn.* Liane mibi, Liane mibipi. — *Uſ.* Cette plante ſert à lier quantité de choſes. On en fait auſſi des paniers, comme ſon nom le déſigne, & d'autres ſemblables ouvrages.

LIANE percée. — *Obſ.* Les feuilles de cette plante ſont percées de deux trous ovales des deux côtés de la côte qui les diviſe en deux parties égales.

LIANE à perſil. — *Syn.* Mammarou, Coulaboulé, *Car.* Serjania ſcandens, *Pl.* — *Obſ.* Ses tiges ſont ſtriées ; ſon écorce griſe, mince, aſſez adhérente ; ſon bois ſouple & liant ; ſes feuilles attachées trois par trois au bout des ramilles, luiſantes & d'un verd-foncé en deſſus, pâle en deſſous, longues d'environ un pouce, larges de ſept à huit lignes, unies dans leur contour depuis la baſe juſqu'aux deux tiers, découpées dans le reſte ; ſes fleurs à quatre ou cinq pétales. Le piſtil devient un fruit qui renferme pluſieurs petites graines rondes, de la groſſeur d'un pois.

LIANE à punaiſe.

LIANE purgative. — *Syn.* Liane à médecine, Liane à Bauduit, Arepeea, *Car.* Convolvulus Americanus. — *Obſ.* Ses tiges ſont grimpantes, cylindriques, ſans vrilles ; elles s'entrelacent dans les branches des arbres voiſins, s'y accrochent, & ſe replient enſuite vers la terre, y prennent racine, & forment de nouvelles plantes. On en tire un ſuc réſineux qui ſe coagule, & dont on ſe ſert pour purger. Un habitant du cul-de-ſac nommé *Bauduit*, en fait un ſyrop purgatif qui porte ſon nom. Quoiqu'il ſoit fort en uſage parmi les habi-

tans du pays, il ne laiſſe pas d'être dangereux, en ce qu'il occaſionne quelquefois des ſuperpurgations. Ses feuilles ſont taillées en cœur, un peu rudes, unies, ſans dentelure. — *Loc.* Elle ſe trouve ſur les mornes dans les lieux humides. — *Virt.* Elle purge violemment.

LIANE purgative du bord de la mer. — *Syn.* Convolvulus marinus, Catharticus, *Pl.* Soldanella, *Marcg.* — *Obſ.* Sa feuille eſt arrondie, bien nourrie. — *Loc.* On ne la trouve que ſur les côtes de la mer. — *Virt.* Elle eſt purgative.

LIANE quarrée. — *Syn.* Liane ſillonée, Serjania ſcandens, *Pl.*

LIANE à raiſin. — *Obſ.* Ses feuilles ſont larges, preſque quarrées, d'environ ſix pouces de diamètre, profondément découpées, ſans dentelure, d'un verd-foncé, liſſes en deſſus, d'un verd-pâle, rudes au toucher en deſſous, portées ſur un pédicule de quatre à cinq pouces de longueur. Ses fruits ſont aſſez ſemblables aux grains de raiſin. — *Loc.* Elle croît dans les mornes. — *Uſ.* Ses fruits ſont bons à manger.

LIANE à regliſſe. — *Syn.* Regliſſe, Aouarou, *Car.* Orobus ſcandens, *Pl.* Abrus, *Adanſ.* Konni, *Hort. Mal.* — *Ord.* claſſ. 10. ſect. 1. *Tournef.* ... claſſ. 17. Diadelphia decandria, *Linn.* ... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 4. *Adanſ.* — *Obſ.* Sa racine eſt traçante, chevelue, ſans aucune ſaveur; ſes feuilles petites, arrondies, attachées par paire le long d'une côte, d'un verd-clair; ſes tiges ſarmenteuſes, coriaces; l'épiderme griſe, mince; l'enveloppe

cellulaire verte, remplie d'un ſuc aſſez ſemblable à celui des racines de Regliſſe européenne ; ſes fleurs petites, blanchâtres, légumineuſes, en épi ; calice en tube preſque entier ; corolle étroite, courte ; dix étamines réunies : le piſtil devient une gouſſe longue de douze à quinze lignes, arrondie, griſâtre, compoſée de deux lames membraneuſes, remplie de petites graines ſphériques, dures, unies, luiſantes, d'un rouge fort vif, avec une petite tache noire. — *Loc.* On la trouve au bord de la mer & dans les mornes. — *Virt.* On emploie ſes tiges aux mêmes uſages que les racines de la Regliſſe de France.

LIANE rouge. — *Syn.* Zorin, Bignonia ſcandens, *Bar.* — *Obſ.* Ses feuilles ſont dentelées, oblongues, de deux à trois pouces de largeur, qui fait environ la moitié de la longueur, terminées au ſommet par une pointe obtuſe courbée d'un côté, diviſées par une groſſe côte, qui eſt le prolongement d'un pétiole très-court. — *Loc.* Elle croît par-tout dans les endroits incultes. — *Uſ.* Elle rend une couleur rouge.

LIANE à ſang. — *Obſ.* Elle eſt remplie d'une liqueur épaiſſe, rouge comme du ſang de bœuf. — *Loc.* Elle croît dans les mornes.

LIANE à ſavon. — *Obſ.* Ses tiges ſont revêtues d'une écorce griſâtre ; ſon bois blanchâtre, ſpongieux, d'une ſaveur amère. Elles s'élèvent aſſez haut par le moyen des arbres voiſins auxquels elles s'attachent. Ses feuilles ſont dentelées, preſque rondes, échancrées par la baſe en forme de cœur, pointues au ſommet, d'un verd-foncé, veloutées, por-

tées sur un petit pétiole dont le prolongement forme une côte qui s'étend tout le long de la feuille & qui la divise en deux parties égales. A cette côte aboutissent des nervures très-obliques, dont l'intervalle est rempli par plusieurs petites veines parallèles entre elles. — *Loc.* On la trouve dans les bois. — *Virt.* Ses tiges broyées dans l'eau la font écumer; on en fait des curedents qu'on dit propres à affermir les gencives. On range cette plante dans la classe des apéritives.

LIANE à scie. — *Syn.* Paullinia scandens, Cururu scandens, *Pl.*

LIANE à serpent. *V.* Aristoloche ronde.

LIANE sillonée. *V.* Liane quarrée.

LIANE à tonelle. — *Obs.* Elle pousse de tout côté plusieurs tiges dont les unes se plient vers la terre & y prennent racine, les autres s'élèvent & s'attachent aux arbres voisins. Une seule de ces plantes s'étend quelquefois à plus d'un quart-de-lieue. — *Loc.* On la trouve dans les bois. — *Us.* On s'en sert pour couvrir les berceaux qu'on appelle *tonelles.*

LIANE à vers. — *Syn.* Acoulérou, *Caraïb.* Cactus Peruvianus scandens & repens, *Pl.* — *Obs.* « Cette Liane, dit M. *Desportes*, grimpe » le long des plus hauts arbres; ses tiges » sont flexibles, de la grosseur du doigt, de » couleur verte, revêtues de peu de feuilles » petites, charnues, de la longueur & de la » largeur d'un pouce; sa fleur ressemble à » celles de nos lys, & elle en a l'odeur; il » leur succède des fruits rouges ». — *Loc.* On la trouve dans les bois. — *Virt.* On coupe ses tiges, il en distille un suc blanchâtre, un

peu acide qui eſt un excellent vermifuge.

LIANE aux yeux. — *Syn.* Queraïba, Coyyrou, *Caraïb.* Bryonia.

LIÉGE. *V.* Cotonnier ſiffleux.

LIGNUM Campeſcanum. *V.* Bois de Campêche.

LIGNUM Indicum. *V.* Bois d'Inde.

LIGNUM violaceum. *V.* Bois violet.

LILAC. — *Syn.* Syringa. — *Ord.* claſſ. 20. *Tournef.*... claſſ. 2. Diandria monogynia, *Linn.*... famil. 29. les Jaſmins, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre qui croît en peu de temps. Son tronc eſt droit, branchu; ſon écorce griſâtre, crevaſſée; ſon bois tendre, blanc & poreux; ſes feuilles d'un verd-foncé en deſſus, clair en deſſous, alternes, aîlées, profondément découpées, aſſez ſemblables à celles du perſil, d'une ſaveur amère; ſes fleurs raſſemblées en pannicule terminale; le calice eſt monophylle, terminé par quatre dents; la corolle forme un tuyau évaſé, diviſé en quatre parties, d'une odeur ſuave, de couleur violet-pâle. A ces fleurs ſuccèdent des fruits ovales, de la groſſeur d'une ceriſe de bois, couverts d'une pulpe jaunâtre qui renferme un noyau ligneux, dur, garni de cinq à ſix canelures diviſées intérieurement en autant de loges ſéparées par des cloiſons; l'on trouve dans chaque loge une graine oblongue, de la groſſeur d'un grain de bled, couverte d'une pellicule brune, très-mince, liſſe, qui contient une amande très-blanche, diviſée en deux lobes, d'un goût amer & déſagréable. — *Loc.* Il croît par-tout, ſoit dans les mornes, ſoit en plaine. — *Virt.* On

prétend que les fruits de cet arbre pris intérieurement ſont un poiſon lent, employé quelquefois par les eſclaves qui ont envie de ſe défaire de leurs maîtres.

LILAC de nuit. — *Syn.* Syringa nocturna, Chiococca nocturna. *Jacq.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau qui ne s'élève guères; ſes feuilles ſont oblongues, pointues, luiſantes, ſans dentelure; ſes fleurs monopétales, en tuyau évaſé; elle répandent durant la nuit une odeur très-ſuave; ſes fruits ſont arrondis, à une ſeule loge qui renferme une petite graine ovale. — *Loc.* On trouve cette plante dans les bois.

LILIO-NARCISSUS. *V.* Lis de l'Amérique.

LIMONIER. — *Syn.* Limon, Limonia malus.

LINGUA cervina. *V.* Langue de bœuf.

LISERON. — *Syn.* Convolvulus tinctorius, *Bar.* — *Obſ.* Cette plante rend une couleur rouge.

LITOULOU. *V.* Herbe quarrée.

LYCOPERSICON. *V.* Taumate.

LYS de l'Amérique. — *Syn.* Lilio-Narciſſus.

LYSIMACHIA hyſſopi folia. *V.* Hyſſope.

M

MABILLOT.

MABY. *V.* Patate.

MAHOT. *V.* Cotonnier blanc, Cotonnier ſiffleux, Mangle blanc.

MADERAM-pulli. *V.* Tamarin.

MAÏS. — *Syn.* Bled de Turquie, Bled d'Eſpagne, Triticum Indicum, *J. B.* — *Ord.* claſſ. 15. ſect. 5. gen. 4. *Tournef.* . . . claſſ. 21.

Monoecia triandria, *Linn.*.... famil. 7. les Gramens, sect. 8. *Adans.*

MALI Mali. *V.* Herbe à dartres.

MALIRA. *V.* Gayac.

MAL-NOMMÉE. — *Syn.* Tithymalus humifusus, Araouebara, Caatia, *Car.* — *Obs.* Ses tiges sont velues, rousseâtres; ses feuilles conjuguées, dentelées, assez semblables à celles de la Nummulaire, d'un verd-rousseâtre; ses fleurs blanches, rassemblées en bouquet. — *Loc.* Elle croît dans les Savannes sur le bord des chemins & dans les lieux incultes. — *Virt.* Cette plante est déterstive.

MALPIGHIA. *V.* Cerisier.

MALPIGHIA latifolia. *V.* Simarouba faux.

MALUS persica, Mamay, Mamei, Mammea. *V.* Abricotier.

MAMBU. *V.* Bambou.

MAMMAROU. *V.* Liane à persil.

MANAROU. *V.* Aristoloche ronde.

MANCENILLIER. — *Syn.* Hyppomane, *Linn.* Mançanilla, *Pl.* — *Ord.* class. 19. sect. 1. *Tournef.*... class. 21. Monoecia monadelphia, *Linn.*... famil. 45. les Tithymales, sect. 1. *Adans.* — *Obs.* C'est un arbre d'une moyenne grosseur: son écorce est grisâtre, lisse, épaisse, remplie d'une séve laiteuse très-caustique. On dit que les Indiens s'en servent pour empoisonner leurs flèches. Son bois est dur, compact, parsemé de veines grisâtres & noirâtres; ses feuilles sont presque rondes, d'environ deux pouces de diamètre, crenelées dans leur contour, arrondies par la base, pointues au sommet, épaisses, d'un verd-foncé, & luisantes en dessus, pâles en dessous, laiteuses,

portées ſur des pétioles de douze à quinze lignes de longueur, dont le prolongement forme une côte qui diviſe la feuille en deux parties égales : des nervures preſque droites & parallèles entre elles aboutiſſent à cette côte. Ses fleurs ſont des chatons qui croiſſent le long d'une tige par bouquet : elles ſont ſtériles. Dans des endroits ſéparés des chatons naiſſent des embryons qui deviennent un fruit ſphérique, d'un verd jaunâtre & rougeâtre, d'une odeur ſuave, de la groſſeur d'une pomme d'Api, liſſes, ſans couronne ou umbilic. La chair de ce fruit eſt ſpongieuſe, molaſſe, d'un goût fade, très-cauſtique & brûlante : elle couvre un gros noyau oſſeux, dur, profondément ſilloné, dans lequel on trouve cinq petites amandes triangulaires, couvertes d'une pellicule argentée, d'un goût d'aveline, logées ſéparément dans autant de cellules qui ſont ſéparées par des cloiſons.

Le P. Plumier diſtingue trois eſpèces de *Mancenillier*, ſavoir, *Mancenillier* ſemblable au poirier, *Mançanilla pyri facie ; Mancenillier* à feuilles de houx, *Mançanilla aqui-folii foliis ; Mancenillier* à feuilles oblongues de laurier, *Mançanilla lauri-foliis oblongis.* La plûpart des habitans diſtinguent deux ſortes de Mancenillier ; celui de *montagne*, & celui du *bord de la mer.* — *Uſ.* On fait avec ſon bois de très-beaux meubles. La ſeule précaution qu'il y ait à prendre, lorſqu'on le travaille verd, c'eſt de ſe maſquer le viſage, crainte que la ſéve ne rejailliſſe dans les yeux, & ne les endommage. — *Virt.* Le ſuc du corps de cet arbre, celui de ſes feuilles & de ſes

fruits, eſt un poiſon fort violent (*).

MANGLE bobo, Mangle fou. *V.* Manglier blanc.

MANGLE rouge. *V.* Raiſinier du bord de la mer.

MANGLE blanc. — *Syn.* Mahot. — *Loc.* Il

(*) Bomare exagère les mauvaiſes qualités de cet arbre, lorſqu'il dit : que *les yeux s'enflamment & qu'on devient enflé, lorſqu'on ſe repoſe à ſon ombre ;* que *la roſée & la pluie qui tombent de deſſus ſes feuilles font naître des veſſies ſur la peau comme les veſſicatoires ;* que *la feuille fait un ulcère à la peau à l'endroit où elle la touche.* Je me ſuis pluſieurs fois aſſis ſous cet arbre ; j'ai reçu ſur la chair nue les gouttes de roſée & celles de pluie qui en tomboient, & je n'ai jamais rien éprouvé d'extraordinaire. Je me ſuis frotté les mains avec le ſuc de ſes feuilles & de ſes fruits, quelquefois même le viſage, & je n'ai jamais vu paroître la moindre empoule, pas la plus légère inflammation : comment après celà ajouter foi au P. Dutertre qui dit ; que *la viande cuite au feu du bois de cet arbre, contracte je ne ſais quoi de malin, qui brûle la bouche & le goſier.*

Le ſuc de cet arbre, celui de ſes feuilles & de ſes fruits pris intérieurement, eſt à la vérité malfaiſant, comme celui de quantité d'autres plantes, & pourroit cauſer la mort, ſi on n'avoit point recours aux remédes : je ſais par ma propre expérience, que ſes fruits mâchés cauſent dans la bouche une irritation & une chaleur aſſez violente ; mais je ſais auſſi que ces accidens ne durent pas longtemps, qu'ils diſparoiſſent d'eux-mêmes, & qu'ils n'ont jamais de mauvaiſes ſuites. On ne doit pas beaucoup appréhender que les nouveaux débarqués s'incommodent en mangeant des fruits de Mancenillier, ils ne flattent que la vue ; il y a peu de ſubſtance dans chaque fruit, on ne la détache qu'avec peine du noyau, elle eſt d'abord d'une grande fadeur qui n'engage pas à redoubler ; l'irritation ſubite qui affecte auſſi-tôt la langue, les lévres & le palais, en dégoute pour toujours.

vient ſur les bords des rivières. — *Uſ.* Son écorce eſt employée à faire des cordes.

MANGLIER blanc. — *Syn.* Mangle bobo, Mangle fou, Conocarpus procumbens, *Linn.* — *Loc.* On le trouve au bord de la mer.

MANGLIER gris. — *Syn.* Conocarpus erecta. — *Loc.* Il croît au bord de la mer.

MANGLIER noir, ou ſalé. — *Loc.* Il croît au bord de la mer.

MANGLIER rouge. — *Syn.* Rhizophora, *Linn.* Candela Americana, Mangue guaparaiba, *Piſ.* Mangles aquatica, *Pl.* — *Loc.* Cet arbre croît dans les endroits marécageux du bord de la mer. — *Virt.* Son écorce eſt fébrifuge.

MANILLE bâtarde.

MANIOC. — *Syn.* Manioque, Manihot, Juka, *Car.* Jatropha, *Linn.* Juſſievia, *Houſt.* — *Ord.* claſſ. 21. Monoecia monadelphia, *Linn.*... famil. 45. les Tithymales, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue pluſieurs eſpèces, qui ſe rapportent à deux principales, qui ſont le blanc & le rouge.

Le Manioc blanc eſt une plante qui s'élève ordinairement à la hauteur de cinq à ſix pieds; ſes racines ſont groſſes comme le bras, charnues, terminées par quelques fibres chevelues; ſon écorce eſt brune, peu adhérente; l'intérieur tendre, blanc, rempli d'un ſuc très-cauſtique; ſa tige ligneuſe, remplie de nœuds, tendre, caſſante, revêtue d'une écorce mince, liſſe, verdâtre; ſes feuilles croiſſent par bouquet au ſommet de la tige & des branches, elles ſont portées ſur de longues queues verdâtres, digitées comme le chanvre en cinq,

ſept ou neuf parties ; chaque diviſion eſt oblongue, pointue au ſommet & à la baſe, de quinze à dix-huit lignes dans ſa plus grande largeur, de trois à quatre pouces de longueur, ſans dentelure, d'un verd-clair en deſſus, blanchâtres & comme veloutées en deſſous; ſes fleurs ſont blanchâtres. On en diſtingue de deux ſortes; les unes mâles, elles ſont petites, ſans corolle; le calice forme un tube évaſé par le haut, découpé en cinq parties arrondies, garnies de dix étamines, ſans piſtil; les autres ſont femelles, faites en roſe à cinq petales, plus grandes que les mâles, ſans étamines, garnies de pluſieurs piſtils poſés ſur l'ovaire qui devient un fruit preſque rond, à trois côtes ſaillantes, compoſé de trois capſules membraneuſes, oblongues, qui renferment trois petites graines aſſez ſemblables à celles du *Palma chriſti*, mais plus petites. Cette plante ſe multiplie de graine & de bouture. — *Loc.* Elle vient ſans peine dans toute ſorte de terreins. — *Uſ.* A quinze ou dix-huit mois cette plante a atteint ſa parfaite maturité. Alors on l'arrache, on racle l'écorce avec un couteau, comme on ratiſſe des navets; on la rape enſuite, & la rapure qu'on appelle *farine de Manioc* ſe met dans des ſacs qu'on porte à la preſſe pour en exprimer le ſuc; après quoi on la paſſe au travers d'un crible & on la fait cuire ſur une platine de fer. C'eſt ce qu'on appelle *Caſſave* qui ſert à nourrir pluſieurs habitans & les eſclaves; elle eſt d'un goût fade, (*) de facile digeſtion, &

(*) Il eſt faux de dire, comme l'ont avancé les Au-

ne charge jamais l'eſtomac. — *Virt.* Le ſuc de la racine eſt un poiſon mortel, très-violent. Sa rapure toute fraîche eſt réſolutive & propre à guérir les ulcères.

Le Manioc rouge produit des feuilles digitées en cinq parties, quelquefois en ſix. Chaque diviſion eſt pointue au ſommet, large de trois à quatre lignes, longue de trois à quatre pouces. Ces feuilles ſont portées ſur des queues qui ſont rougeâtres ainſi que les tiges : dans tout le reſte cette plante eſt ſemblable à la précédente.

MANIOC bâtard. — *Obſ.* C'eſt une petite plante dont la racine eſt fibreuſe ; la tige mince, grisâtre ; elle ne s'élève guères au deſſus d'un pied, & ſe diviſe en pluſieurs rameaux. Sa feuille eſt découpée juſqu'à moitié en cinq ou ſix parties d'environ ſix lignes de largeur & autant de longueur, d'un verd-ſombre, ſans dentelure ; ſes fleurs croiſſent par bouquet au haut des branches ; elles ſont très-petites, pourprées ſur les bords, jaunâtres au milieu ; il leur ſuccède des fruits à trois capſules aſſez ſemblables à ceux du Manioc blanc. — *Loc.* Cette plante croît au bord de la mer dans le ſable. — *Virt.* On

---

teurs du Journal encyclopédique, année 1765, Tome I. du mois de Janvier, page 141, que la Caſſave ſoit d'une âpreté très-déſagréable au palais & au goſier, & qu'elle retienne quelque choſe de la qualité originelle du *Manioc* ; loin de laiſſer quelque âpreté dans la bouche, elle eſt ſi fade & ſi inſipide, qu'on a d'abord bien de la peine à s'y accoutumer.

dit que ſes feuilles pilées & appliquées ſur les vieux ulcères les détergent & les guériſſent en peu de temps.

MANIOC doux. — *Syn.* Camanioc. — *Uſ.* On fait cuire ſes racines ſous la braiſe, ou on les fait bouillir dans l'eau ; elles n'ont rien de venimeux, & on les mange comme des patates.

MANITAMBOU. *V.* Sapotiller.

MANLIRA. *V.* Gayac.

MAPOU. *V.* Cotonnier mapou.

MARAYÉ. *V.* Langue de bœuf.

MARIGOUIA. — *Syn.* Paſſiflora, *Pl.* Murucuia, Mercoia, *Car.*

MARONIER.

MATRICARIA. *V.* Abſynthe.

MAUREPASIA. *V.* Acajou à planches.

MAYENNE. *V.* Brehême.

MECHOACAN. — *Syn.* Polygonum ſcandens, Rhubarbe blanche.

MÉDECINIER (grand). — *Syn.* Croton, *Dioſc.* Ricinoïdes, *Tournef.* Munduiguacu, *Marcg. Piſ.* — *Ord.* claſſ. 15 ſect. 5. gen. 6. *Tournef.*... claſſ. 21. Monoecia monadelphia, *Linn.*... famil. 45. les Tithymales, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* Ses tiges ne s'élèvent guères qu'à dix ou douze pieds : elles ſont couvertes d'une écorce grisâtre, liſſe ; le bois eſt léger, blanc, ſpongieux ; les feuilles échancrées par la baſe en forme de cœur, diviſées en cinq parties, terminées chacune par une pointe, d'un verd-foncé, épaiſſes, ſans dentelure, de quatre à cinq pouces de diamètre, portées ſur un pétiole arrondi, long de

cinq

cinq à six pouces : ses fruits sont oblongs, presque sphériques, d'abord verds, ensuite jaunes, par bouquet, attachés à un petit pédunculé, divisés intérieurement en trois capsules où l'on trouve autant d'amandes oblonques, noirâtres en dessus, blanches en dedans, partagées en deux lobes, d'un goût d'aveline. — *Loc.* Cet arbrisseau vient également bien par-tout ; il se plaît dans les lieux humides. — *Virt.* Ses feuilles sont purgatives ; ses graines sont vomitives : prises en certaine quantité, elles causent une superpurgation très-dangereuse.

Médecinier (petit). — *Syn.* Médecinier bâtard, Pignon d'Inde, Eravvai, *Car.* — *Obs.* Ses feuilles sont luisantes ; ses tiges beaucoup plus petites que celles du précédent. — *Loc.* Il croît également bien par-tout. — *Virt.* Il purge doucement.

Medica malus. *V.* Citronnier.

Melia. *V.* Cyroyer.

Melissa fœtida. *V.* Méliſſe puante.

Melissa globularia. *V.* Méliſſe à bouton.

Melissa quadrangularis. *V.* Herbe quarrée.

Mélisse à bouton. — *Syn.* Meliſſa globularia, *Pl.* Sousouraytin, *Car.* — *Loc.* Cette plante croît dans les Savannes. — *Virt.* Elle est pectorale.

Mélisse puante. — *Syn.* Meliſſa fœtida, Véronique, Kouyary, *Car.* — *Virt.* Cette plante passe pour hystérique.

Melon d'eau.

Melon d'Espagne.

Melon de France.

Melongene. *V.* Brehème.

MENEKOUY. *V.* Bois de couille.

MERCOYA. *V.* Marigouya, Liane à calçons.

MICACOUILLIER.

MIL (petit) ordinaire. — *Syn.* Millium vulgare. — *Ord.* claſſ. 15. ſect. 3. gen. 6. *Tournef*.... claſſ. 3. Triandria digynia, *Linn*.... famil. 7. les Gramens, *Adanſ.*

MIL (petit) d'Afrique. — *Syn.* Millium Africanum.

MIL (petit) à chandelle. — *Syn.* Panicum Indicum.

MILLE graine. *V.* Hyſſope.

MIMOSA. *V.* Senſitive épineuſe.

MIRABILIS. *V.* Jalap.

MITELLA tinctoria. *V.* Roucou.

MOMORDICA. *V.* Pomme de merveille.

MONBIN franc. — *Syn.* Monbain, Mombin, Spondias, *Linn.* Acaïa, *Piſ.* Nametara, *Marcg.* Prunus Braſilienſis, *Ray.* Myrobalanus, *Sloa.* — *Ord.* claſſ. 10. Decandria pentagynia, *Linn*.... famil. 44. les Piſtachiers, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre aſſez ſemblable par ſon port au Frêne d'Europe. Son tronc eſt fort gros & très-élevé; ſon écorce raboteuſe, griſe en dehors, rouge en dedans, gommeuſe, & de bonne odeur; ſon bois blanc, fort tendre; ſes feuilles conjuguées, diſpoſées deux à deux ſur une côte au nombre d'onze ou treize, qu'une ſeule feuille termine, minces, d'un verd-gai, d'environ trois pouces de longueur, de deux pouces dans leur plus grande largeur, ovales, arrondies par la baſe, terminées au ſommet par une pointe mouſſe, ſans dentelure; ſes fleurs croiſſent à l'extrêmité des rameaux:

elles ſont en roſe, compoſées de cinq pétales blancs, oblongs, pointus, d'une odeur douce. Le centre eſt occupé par dix étamines, qui environnent pluſieurs ſtils poſés ſur l'ovaire, lequel devient une baie ovoïde, jaune, d'environ un pouce & demi de longueur, d'un pouce de largeur, ſucculente, d'une odeur forte, aromatique. L'on trouve au milieu un gros noyau, qui renferme quatre amandes ſéparées par des cloiſons. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve par-tout, ſoit en plaine, ſoit dans les mornes. — *Uſ.* L'on fait avec la pulpe des fruits une marmelade fort agréable, qui a le goût de raiſiné. — *Virt.* Toutes les parties de cet arbre ſont aſtringentes; ſes bourgeons ſont regardés comme ophtalmiques; ſes fruits comme anti-dyſſentériques: ſes noyaux paſſent pour vénéneux.

MONBIN bâtard, Monbin maron. — *Obſ.* Ses feuilles ſont diſpoſées deux à deux, comme dans le précédent, mais elles ſont plus étroites; ſes fruits rouſſeâtres: dans tout le reſte, il reſſemble au précédent.

MORELLE. *V.* Laman.

MORINDA. *V.* Roioc.

MOUZAMBAÏ. *V.* Kaia.

MUCUNA. *V.* Liane à Cacone, Pois à gratter.

MUNDUVGUACU. *V.* Médecinier (grand).

MURIER.

MURUCUÏA. *V.* Marigouia.

MUSA. *V.* Bananier.

MYRTUS arbor. *V.* Bois d'Inde.

N

NAI-CORANA. *V.* Pois à gratter.

NAMETARA. *V.* Monbin.

NANA. *V.* Ananas épineux.

NENUPHAR. — *Syn.* Agnapé, Nymphæa Americana, *Pl.*

NERIUM arboreum. *V.* Franchipanier.

NEXIQUEN. *V.* Pomme de merveille.

NHANDIROBA. *V.* Liane à contre-poison.

NICOTIANE. — *Syn.* Nicotiana, *Tournef.* Tabac, Youly, *Car.*

NOISETTIER. — *Obſ.* Je ne connois point d'Auteur qui ait donné la deſcription de cet arbre; je ne crois pas qu'on puiſſe le rapporter à quelqu'une des plantes connues, ni ſe diſpenſer d'en faire un nouveau genre. Sa racine (*fig.* 1.) eſt fibreuſe, pivotante; l'épiderme qui la couvre, d'un brun-ſombre; l'enveloppe cellulaire rougeâtre; le liber blanc; le bois filandreux, aqueux, blanc, ſans odeur ni ſaveur. L'arbre s'élève juſqu'à 40 pieds & davantage; ſon tronc alors a quatre ou cinq pieds de circonférence; il eſt droit, couvert d'une épiderme mince, grisâtre, remplie de tubercules & de calloſités: l'enveloppe cellulaire verte, caſſante, aqueuſe, gluante, d'une odeur un peu forte, d'un goût âcre; le liber jaunâtre, gluant, viſqueux, de même odeur & de même ſaveur que l'enveloppe cellulaire; le bois tendre, fendant, viſqueux, blanc. Le centre des branches & du tronc eſt occupé par une moëlle tendre, gluante, blanche, qui rougit à l'air. Le corps de l'ar-

PLANCHE II.

bre pouſſe pluſieurs branches à ſon ſommet, qui ſe ſubdiviſent en pluſieurs autres branches minces, tortueuſes, caſſantes. Les feuilles croiſſent par bouquet aux extrêmités ; elles ſont faites en cœur (*fig. 7.*), échancrées par la baſe, légérement ſinuées dans leur contour, ſans dentelure, arrondies au ſommet ; les plus grandes ont neuf à dix pouces de longueur, & environ ſept pouces dans leur plus grande largeur, d'un verd-pâle, veloutées, garnies en deſſous d'une côte ſaillante, de groſſes nervures, & de fibres diſpoſées en rézeau, liſſes, d'un verd-foncé en deſſus, épaiſſes, bien nourries, gluantes, d'un goût fade, portées ſur un pétiole arrondi, plus ou moins long, à l'extrêmité duquel on voit ſur les côtés deux petites glandes hémiſphériques, luiſantes : elles naiſſent après les fleurs, lorſque les fruits commencent à ſe former.

Les fleurs ſont rangées le long d'une grappe ou pannicule qui a communément deux pieds de longueur (*fig. 2.*). Au commencement elle eſt droite, peu à peu elle s'incline, & devient enfin pendante. Chaque grappe porte plus de 200 petits boutons, diſpoſés par bouquets étagés. Les uns s'épanouiſſent en fleurs, les autres ſont les embryons des fruits. Chaque bouquet croît des aiſſelles d'une follicule mince, alongée, traverſée dans ſa longueur par un petit filet ; elle ſe replie en pluſieurs ſens ſur les bouquets, & ſemble deſtinée à protéger les boutons qui les compoſent ; ils ont beſoin de l'être, car un rien les fait tomber (*) ;

(*) Les fleurs repréſentées dans la ſeconde figure ſont

les fleurs (*fig.* 2. *) ſont verdâtres, ſans odeur, ſans corolle ; le calice eſt compoſé de cinq feuilles dont deux ſont alongées, pointues & rabattues en dehors ; les trois autres ſont obtuſes, creuſées en cuiller ; le centre eſt occupé par quatre étamines réunies par la baſe ; les anthères ſont triangulaires, d'un rouge-pâle appliquées les unes contre les autres, & forment un triangle. Toutes ces fleurs tombent après avoir rempli le vœu de la nature qui eſt de féconder les jeunes fruits.

Ceux-ci ſont oblongs & verd. On apperçoit à leur ſommet un petit trou par où s'inſinue ſans doute la pouſſière prolifique des étamines ; il ſe ferme à meſure que le fruit groſſit. Pluſieurs avortent & tombent à terre ; il en reſte ordinairement cinq ou ſix ſur chaque grappe qui groſſiſſent en peu de temps. Quand ils ſont mûrs (*fig.* 3.), ils ont aſſez la forme d'une noix de France revêtue de ſon enveloppe ; ils ont alors environ un pouce & demi de diamètre. Le pédicule qui les porte eſt crochu, long d'un pouce. Ces fruits ſont couverts d'une pellicule mince, verds, extérieurement tachetés de gris, d'une ſubſtance verdâtre, molaſſe, viſqueuſe, acerbe, qui enveloppe une capſule ligneuſe, à trois loges qui s'ouvrent chacune (*fig.* 4.) en deux valves, & qui contiennent une noix ſphérique médiocrement dure, dans laquelle eſt renfermée une amande (*fig.* 5.) pareillement

---

forcées ; la figure 2e * les repréſente dans leur grandeur naturelle.

ſphérique, légérement étranglée par un ſillon circulaire, & laiſſant appercevoir une petite cavité dans ſon centre. (*fig* 6.) Cette amande eſt recouverte d'une pellicule extrêmement fine, argentine & comme ſoyeuſe, & du goût de l'aveline. — *Loc.* Cet arbre n'eſt pas commun; il croît dans les mornes & en plaine. — *Uſ.* On en mange les fruits qui ſont auſſi bons étant frais que les meilleures avelines de France, mais ils ranciſſent en vieilliſſant.

NOIX de médecine.

NOIX de ſerpent.

NOPAL. *V.* Raquette.

NOYER. — *Obſ.* C'eſt un grand arbre dont le tronc eſt cendré, gros & aſſez ſemblable au Noyer d'Europe. Ses feuilles reſſemblent à celles du frêne; ſes fleurs blanchâtres & en épis; ſes fruits ridés, ligneux, arrondis, pointus au ſommet, applatis à la baſe, chambrés en dedans, & renferment une amande qui ſuit les ſinuoſités de la coque qui eſt très-épaiſſe, très-dure, & qui ne ſe diviſe point en deux parties comme les noix de France, dont elles approchent par leur forme & leur goût. — *Loc.* On trouve cet arbre dans les mornes, où il n'eſt cependant pas commun.

NYMPHÆA Americana. *V.* Nénuphar.

O

OCYMUM. *V.* Baſilic.

OCYMUM maximum. *V.* Sariette (grande).

ŒIL de chat. *V.* Pois queniques.

ŒUILLET-ROSE.

OLDENLANDIA. *V.* Hyſſope.

OLIVIER bâtard. — *Obſ.* C'eſt un arbre d'une médiocre grandeur ; ſon écorce eſt cendrée ; ſes feuilles oblongues, oppoſées deux à deux ſur les ramilles qui ſont toujours terminées par une paire de feuilles, d'un verd-foncé en deſſus, blanchâtres, luiſantes en deſſous, ſans dentelures ni nervures apparentes, épaiſſes, diviſées en deux parties égales par une côte qui a pour baſe un petit pédicule, longues de 2 pouces & demi, larges de quatre à cinq lignes. — *Loc.* Je n'en ai vu qu'un dans la plaine de Léogane ſur l'habitation de M. Mithon ; on n'y avoit encore remarqué ni fleurs ni fruits ; il y en a probablement d'autres ailleurs.

OPUNTIA. *V.* Raquette.

ORANGER doux. — *Syn.* Aurantium dulce. — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 6. gen. 1. *Tournef.*.... claſſ. 18. Polyadelphia icoſandria, *Linn.*.... famil. 44. les Piſtachiers, ſect. 2. *Adanſ.* — *Loc.* On le trouve par-tout, ſoit dans les mornes, ſoit en plaine.

ORANGER de la Chine. — *Syn.* Aurantium Chinenſe dulcius.

ORANGER ſauvage à fruits aigres. — *Syn.* Aurantium acri medullâ.

ORANGER ſauvage à fruits amers. — *Syn.* Aurantium medullâ amarâ.

ORELLANA. *V.* Roucou.

ORME. *V.* Bois d'Orme.

OROBUS ſcandens. *V.* Liane à regliſſe.

ORTIE en arbriſſeau. — *Syn.* Urtica frutescens.

ORYZA. *V.* Riz.

ORYZA Americana. *V.* Herbe de coſſe.

OSEILLE de Saint-Domingue. — *Syn.* Oxys lutea.

OSEILLE de Guinée rouge. — *Syn.* Ketmia Africana rubra, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 1. ſect. 5. gen. 5. *Tournef...* claſſ. 16. Monadelphia polyandria, *Linn....* famil. 50. les Mauves, ſect. 2. *Adanſ.* Cette plante ainſi que la ſuivante appartient à la claſſe des Malvacées. — *Obſ.* Elle eſt annuelle & s'élève juſqu'à ſix ou ſept pieds; ſa racine eſt chevelue, pivotante, coriaſſe, grisâtre en dehors, blanche en dedans, noirâtre au centre, ſans odeur ni ſaveur; ſa tige ligneuſe, tortueuſe, rameuſe; l'épiderme rouge, raboteuſe; l'écorce moyenne, verdâtre; le liber blanc; le bois blanc, fendant: l'on trouve au centre une moëlle verdâtre, remplie d'un ſuc acide, ſans odeur; ſes branches ſont longues, pliantes, le long deſquelles naiſſes les feuilles: elles ſont digitées (*fig.* 2.) en trois parties oblongues, pointues, dentelées, d'un verd-gai, ſans odeur, d'un goût acide, attachées à un pétiole auſſi long que la feuille, qui eſt d'environ quatre pouces; chaque diviſion a un pouce dans ſa plus grande largeur. Avant leur développement (*fig.* 1.), elles ſont pliées en dedans, droites ſur leur pétiole, & ne s'inclinent vers la terre que lorſqu'elles ſont parfaitement développées. Les fleurs (*fig.* 3.) naiſſent des aiſſelles des feuilles; elles ſont monopétales, en forme de cloche, fendues juſqu'à la baſe en cinq quartiers, d'un rouge-clair, arrondies au ſommet, de quatorze à quinze lignes de longueur, enveloppées d'un calice découpé juſqu'à moitié en cinq parties pointues. Ce calice eſt porté ſur un ſecond calice qui eſt attaché à un petit pédi-

PLANCHE III.

cule, & découpé en treize ou quatorze parties rougeâtres, pointues. Le centre de la fleur, qui eſt d'un rouge-vif, eſt occupé par un piſtil terminé par cinq ſtigmates ſphériques; il eſt environné de pluſieurs étamines dont les anthères ſont jaunes.

Quand la corolle eſt flétrie, le calice intérieur (*fig.* 4.) s'alonge, devient épais, d'un rouge-foncé, charnu, d'un goût acide, & acquiert en peu de temps juſqu'à un pouce de diamètre par la baſe, & un pouce & demi de hauteur. Le piſtil ſe change en un fruit ſec, diviſé en cinq loges, qui ſont compoſées chacune de trois lames fort minces, oblongues, hériſſées en dehors de poils très-fins & piquants, liſſes en dedans. Chaque fruit contient une trentaine de ſemences (*fig.* 5.) griſes, groſſes comme une graine de rave, en forme de petit rein. — *Loc.* Cette plante vient par-tout. — *Uſ.* Le calice intérieur ſe mange en confiture, & on l'emploie, ainſi que les feuilles, dans les cuiſines à la place de l'oſeille ordinaire. — *Virt.* On regarde cette plante comme émolliente, rafraîchiſſante.

OSEILLE de Guinée blanche. — *Syn.* Ketmia Africana candida. — *Obſ.* Cette plante eſt diſtinguée de la précédente par les caractères ſuivans. 1°. Sa racine eſt blanche en dehors, griſâtre en dedans. 2°. L'épiderme qui couvre la tige eſt verd. 3°. Les feuilles (*fig.* 6.) ſont diviſées en cinq parties alongées, d'un verd-tendre, repréſentant une main ouverte. 4°. Les fleurs ſont d'un jaune clair, le centre d'un jaune foncé; le calice intérieur verdâ-

tre, moins acerbe que celui de l'Oſeille de Guinée rouge : le ſecond calice eſt découpé en pluſieurs parties pointues, d'un verd-foncé. 5°. Les graines renfermées dans le fruit ſont plus petites, & juſqu'au nombre de quarante. Dans tout le reſte, cette plante eſt ſemblable à la précédente.

OUALLOUHOUMEROU. *V.* Sauge puante.

OUANDOU. *V.* Pois d'Angole.

OUCYAOUX. *V.* Langue de bœuf.

OULEBOUHOU. *V.* Kinkina faux.

OULEOUMELÉ. *V.* Laman.

OULIERA. *V.* Raiſinier du bord de la mer.

OUROUANKLE. *V.* Bois laiteux franc.

OURIAGON. *V.* Piment.

OUYLTARAOUA. *V.* Senſitive épineuſe.

OXYS lutea. *V.* Oſeille de Saint-Domingue.

P

PAIN d'épice.

PALETUVIER rouge. — *Syn.* Paletuvier violet, Golette fou. — *Obſ.* C'eſt un grand arbre, dont le tronc s'élève aſſez haut, & répand beaucoup de branches, dont quelques-unes ſe replient vers la terre, y prennent racine, & produiſent de nouveaux arbres ; ſon écorce eſt brune ; ſes feuilles ovales, larges d'un pouce & demi, longues de trois à quatre pouces, luiſantes, ſans dentelure, marquées ſur les bords de petits points noirs, ſaillants tant en deſſus qu'en deſſous, diviſées en deux parties égales par une côte rougeâtre, à laquelle aboutiſſent des nervures très-minces, d'un verd-ſombre, portées ſur un petit pedicule rougeâtre. Ses fleurs ſont en grappe,

blanchâtres ; ſes fruits larges, applatis, rougeâtres, dont les perroquets ſont fort avides. — *Loc.* Cet arbre croît dans les lagons & à l'embouchure des rivières. — *Uſ.* Son écorce ſert à tanner les cuirs, & donne une couleur violette.

PALETUVIER jaune. — *Obſ.* Sa feuille eſt pointue par les deux extrêmités, ſans dentelure, diviſée par une côte jaunâtre, à laquelle aboutiſſent des nervures très-apparentes. — *Loc.* Il croît au bord de la mer & dans les lagons.

PALETUVIER à feuilles épaiſſes. — *Obſ.* Ses feuilles ſont oblongues, fermes, pointues par les deux extrêmités, diviſées par une côte ſaillante, rougeâtres, auxquelles aboutiſſent de petites nervures : dans tout le reſte il convient avec le Paletuvier rouge.

PALETUVIER de montagne. — *Obſ.* Sa tige eſt droite, revêtue d'une écorce brune, griſe, peu crevaſſée, très-épaiſſe ; ſon bois blanchâtre, ſolide ; ſes feuilles ovales, d'un verd-ſombre en deſſus, blanchâtres en deſſous ; ſes fleurs blanches ; il leur ſuccède des baies rondes, blanches, pointues, remplies de petites graines très-rouges. — *Loc.* On le trouve dans les mornes. — *Uſ.* Son bois eſt employé pour faire des combles aux maiſons.

PALETUVIER violet. *V.* Paletuvier rouge.

PALMA chriſti. — *Syn.* Pignon d'Inde, Ricinus fruteſcens, Liamaheu, *Cæraïb.* — *Loc.* C'eſt une plante annuelle qui croît par-tout.

PALMA dactylifera. *V.* Dattier.

PALMA humilis. *V.* Bananier.

PALMA Indica coccifera. *V.* Cocotier.

PALMISTE. — *Syn.* Palma major, Areca, *Jacq.* — *Obſ.* On en diſtingue à Saint-Domingue cinq eſpèces, qu'on appelle *Palmiſte franc*, *Palmiſte à chapeleis* ou *à crocro*, *Palmiſte épineux*, *Palmiſte à huile*, *Palmiſte à vin.* — *Loc.* Le *franc* ſe trouve en plaine, les autres ne croiſſent que dans les mornes. — *Uſ.* Ses feuilles ſervent à couvrir les caſes ; on en fait auſſi des corbeilles, des nattes, des balais & quantité d'autres ouvrages. L'on mange le ſommet de la tige qui ſe nomme *choux-palmiſte* ; ſon bois eſt employé dans les bâtimens ; il dure long-temps, pourvu qu'il ait été coupé dans ſa maturité, & qu'on le place à l'abri de la pluie.

PANICUM Indicum. *V.* Petit Mil à chandelle.

PAPAYER. — *Syn.* Carica, Ababaye, *Car.* Papaya, *Hort. Mal.* — *Ord.* claſſ. 22. Dioecia decandria, *Linn.*... famil. 45. les Tithymales, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue deux eſpèces, le mâle & la femelle. Le Papayer mâle s'élève à la hauteur de quinze à vingt pieds. Sa racine eſt pivotante, blanchâtre, aqueuſe, d'une odeur & d'une ſaveur déſagréable ; ſa tige eſt nue, d'environ un pied de diamètre, pleine & ſolide vers la baſe, creuſe par en-haut, diviſée intérieurement par des cloiſons charnues & blanchâtres ; ſon écorce moyenne eſt épaiſſe, verdâtre, revêtue d'une pellicule cendrée ; ſes feuilles ſont partagées en cinq, ſept ou neuf lanières qui ſont elles-mêmes profondément découpées, ſans dentelure ; chaque découpure eſt terminée en pointe. Ces feuilles ſont d'un verd-foncé en deſſus, pâles en deſſous,

tendres, liſſes, de dix-huit à vingt pouces de diamètre, portées ſur des pétioles longs de deux à trois pieds, creux, verdâtres. Les fleurs ſont compoſées d'un calice monophylle, diviſé en cinq parties oblongues, d'une corolle monopétale, diviſée juſqu'à la baſe en ſix feuilles blanchâtres, d'une odeur douce, attachées juſqu'au nombre de ſoixante ſur un pédicule grêle, flexible, long de deux à trois pieds, portées ſur un petit calice d'un verd-foncé. Le centre eſt occupé par dix étamines dont les anthères ſont oblongs & jaunâtres; ces fleurs n'ont pas de piſtil; lorſqu'elles ont répandu leur pouſſière fécondante, elles tombent, & ne laiſſent après elles aucun fruit.

Le Papayer femelle s'éléve autant que le précédent, & il lui eſt tout-à-fait ſemblable par ſa racine, ſon tronc & ſes feuilles. Ses fleurs croiſſent immédiatement ſur la tige, elles ſont à cinq petales blancs, d'une odeur ſuave, pointues, environnées d'un calice à cinq pointes qui eſt porté ſur un pédicule très-court. L'ovaire occupe le milieu de la corolle, il porte un ſtil terminé par cinq ſtigmates & devient un fruit aſſez ſemblable à un melon, couvert dans ſa maturité d'une écorce jaunâtre, diviſé en pluſieurs côtes, jaune en dedans, rempli d'une pulpe ſucculente, d'une ſaveur douce, d'une odeur aromatique. L'on trouve au milieu une grande cavité formant une eſpèce de pentagone oblong, remplie d'une ſubſtance fongueuſe & de cinq rangées de graines ovoïdes, rudes, noirâtres, canelées, enveloppées ſéparément

dans une membrane blanchâtre, tranſparente. — *Loc.* Cet arbre croît par-tout. — *Uſ.* Ses fruits ſe mangent cruds comme les melons, ou confits. On en fait des envois en France.

PARKINSONIA. *V.* Genêt épineux.

PASSIFLORA. *V.* Granadille, Liane à calçon, Marigouia.

PATAGON. — *Syn.* Valeriana humilis, *Pl.*

PATATE. — *Syn.* Batate, Battata, Maby, *Car.* Convolvulus. — *Ord.* claſſ. 1. ſect. 3. gen. 4. *Tournef.*.... claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.*.... famil. 27. les Perſonées, ſect. 4. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue ſix eſpèces; ſavoir, Patates blanches à groſſes racines, dites *à gros bois*; Patates blanches, moins groſſes, dites *Patates ſuif*; Patates violettes en dehors & en dedans; Patates jaunes à feuilles luiſantes; Patates d'un jaune d'abricot, dites *de Samana.* — *Uſ.* Les tiges ſe donnent aux chevaux, & ſe nomment *bois patate*; elles leur tiennent lieu de fourrage; les racines ſont la nourriture ordinaire des Nègres.

PAULLINIA ſcandens. *V.* Liane à ſcie.

PAYOMARIBA. *V.* Caneficier ſauvage.

PELÉ. *V.* Bois d'ortie.

PERICLIMENUM. *V.* Sanguine.

PERIPLOCA. *V.* Corde à violon.

PERROQUET, eſpèce de gui.

PERSEA. *V.* Avocatier.

PETARD. *V.* Bois de conille.

PETIVERIA fœtida. *V.* Verveine puante.

PHASEOLUS Braſilianus. *V.* Liane à cacone.

PHASEOLUS hirſutus. *V* Pois à gratter.

PHYTOLACCA Americana. *V.* Epinards épineux.

PIGNON d'Inde. *V.* Palma chriſti.

PIGNON d'Inde à petites feuilles de châtaîgnier.

PIMENT. — *Syn.* Poivre d'Inde, Capſicum, *Tournef.* Quyo, Ouryagon, Boëmin, Aty, Aryamucha, *Car.* — *Ord.* claſſ. 2. ſect. 6. gen. 5. *Tournef.*... claſſ. 5. Pentandria monogynia, *Linn.*... famill. 28. les Solanum. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue pluſieurs eſpèces, qui ſont : le *gros Piment*, dont le fruit eſt alongé; le *Piment à chien*, qui eſt applati; le *Piment cabrit* ou *Piment doux*, en forme d'olive; le *petit Piment enragé*, qui eſt rouge & alongé; le *Piment à oiſeau*, dont la graine eſt arrondie & petite. — *Loc.* On les trouve par-tout. — *Uſ.* On en aſſaiſonne les ragouts.

PIN, Pinus.

PINAS. *V.* Ananas épineux.

PINGOUIN. *V.* Ananas maron.

PINPINICHY. *V.* Bois laiteux bâtard.

PISTACHE des Iſles. — *Syn.* Arachidna, *Pl.* — *Loc.* Cette plante croît par-tout. — *Uſ.* On en mange les fruits grillés.

PISTACIA. *V.* Gommier.

PITTE. *V.* Aloës pitte.

PITTONIA. *V.* Chiques.

PLUMBAGO. *V.* Herbe au diable.

PLUMERIA. *V.* Franchipanier.

PLUTEVOÏDES. *V.* Balais doux.

POINCILLADE. — *Syn.* Fleur de Paradis; Poinciana, *Linn.* Caſſia, *Tournef.* Senna ſpuria, *Sloa.* Criſta pavonis, *Breyn.* Frutex pavonicus, Flos pavonis, *Merian.* Tſietti-mandaru, *Hort. Mal.* — *Ord.* claſſ. 21. ſect. 5. gen 2. *Tournef.*... claſſ. 10. Decandria monogynia, *Linn.*...

Linn.... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau épineux qui fut apporté de l'Iſle *Saint-Martin* à M *de Poincy*, Gouverneur-Général des Iſles du vent, qui lui donna ſon nom; il s'élève de dix à douze pieds; ſes tiges ſont grêles, tendres, caſſantes, crevaſſées, d'un gris-cendré ainſi que les anciennes branches; mais les jeunes ſont vertes, liſſes, noueuſes: de chaque nœud partent deux ramilles oppoſées, ſur leſquelles ſont placées les feuilles deux à deux, longues de quatre lignes, larges d'environ deux lignes, arrondies au ſommet, un peu pointues par la baſe, traverſées dans leur longueur par un petit filet, tendres, ſans dentelure, d'un verd-gai. Chaque ramille eſt garnie d'une épine, & elle eſt toujours terminée par une paire de petites côtes, ſur leſquelles les feuilles ſont rangées; chaque petite côte eſt auſſi terminée par une paire de feuilles. Ses fleurs ſont en épi, à cinq pétales jaunes ſur les bords, de couleur de feu au milieu, portées ſur de longs pédicules, ſoutenues par un calice découpé juſqu'à la baſe en 5 parties. Le centre eſt occupé par 10 étamines rouges, un peu arquées, plus grandes que la fleur, au milieu deſquelles eſt placé un piſtil qui devient une gouſſe plate, brune en dehors, blanchâtre en dedans, remplie de quelques ſemences larges, épaiſſes, de la forme d'une lentille. — *Loc.* Il croît également bien partout. — *Virt.* Ses fleurs priſes en infuſion ont la réputation aux iſles d'être apéritives, bechiques, fébrifuges, ſudorifiques, vulnéraires.

POIRIER. — *Syn.* Bignonia pyri-facie. — *Obſ.*

Ses feuilles ſont luiſantes; ſes fleurs deviennent des ſiliques. On en diſtingue deux eſpèces; à grandes feuilles & à petites feuilles. — *Loc.* Il vient bien par-tout. — *Uſ.* On l'emploie dans les ouvrages de charpente, aucun inſecte n'oſe en approcher.

Pois d'Angole. — *Syn.* Pois de 7 ans, Pois de Congo, Cytiſus fruteſcens, *Pl.* Quingongi, Bipicaa, Ouandou. *Car.* — *Ord.* claſſ. 22. *Tournef.*... claſſ. 17. Diadelphia decandria, *Linn.*... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 2. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un arbriſſeau qui ne s'élève guères qu'à 8 ou 10 pieds; ſa tige eſt droite, griſâtre; elle pouſſe au ſommet pluſieurs rameaux grêles, verdâtres. Ses feuilles ſont alongées, étroites, minces, pointues, d'un verd-obſcur en deſſus, blanchâtres en deſſous; ſes fleurs légumineuſes, jaunes, en épi; le piſtil devient une gouſſe d'environ deux pouces de longueur, arrondie, pointue par les deux bouts, d'une couleur fauve, mince, remplie de pluſieurs ſemences orbiculaires, umbiliquées, tantôt entiérement blanches, tantôt parſemées de taches noirâtres. — *Loc.* Il croît par-tout. — *Uſ.* On en mange les ſemences, elles ſont d'une grande reſſource aux habitans pour nourrir leurs eſclaves.

Pois blancs. *V.* Pois inconnus.

Pois bourcouſſou. — *Obſ.* Ses tiges ſont grimpantes; ſes fleurs petites, en grappes, blanches, & produiſent une ſilique courte, mais gonflée; elle contient 3 ou 4 graines aſſez groſſes, ovales & dures. — *Loc.* Cette plante croît par-tout. — *Uſ.* On en mange les fruits.

Pois caſſe-canary. — *Syn.* Pois à pigeon. — *Obſ.* Ses tiges ſont droites ; les feuilles qui croiſſent au bas de la tige ſont plus grandes que celles qui pouſſent au ſommet ; ſes fleurs jaunes, en grappe, & il leur ſuccède une ſilique très-longue, grêle, de forme cylindrique, remplie de petites graines ſphériques.

Pois chicannes. — *Obſ.* Ses tiges ſont grimpantes, ſes fleurs en grappe, petites, blanches ; ſes ſiliques courtes, un peu applaties ; ſes graines ovales, petites, blanches. — *Uſ.* On en mange les graines.

Pois choucres. — *Obſ.* Ses tiges ſont grêles, grimpantes ; ſes feuilles oblongues, diſpoſées trois par trois à l'extrêmité des branches, diviſées par une côte en deux parties inégales, ſans dentelure, pointues au ſommet, arrondies à la baſe, d'un verd-clair, liſſes ; ſes graines plates. — *Loc.* On les cultive dans les jardins. — *Uſ.* Ses graines ſont très-bonnes & ſe mangent comme les haricots de France, auxquels elles reſſemblent.

Pois de Congo. *V.* Pois d'Angole.

Pois dames. — *Obſ.* Ses tiges ſont grimpantes ; ſes feuilles ridées, ſes fleurs blanchâtres, & produiſent une ſilique épaiſſe, cylindrique, pendante, remplies de graines ovales, blanches, applaties.

Pois doux. — *Syn.* Inga, *Pl.* Bayroua, Alakoaly, *Caraïb.* — *Obſ.* Sa fleur eſt blanche, frangée ; ſon fruit d'une ſaveur douce. Il ne faut pas confondre cette plante avec le *Pois ſucrin* dont nous parlerons bientôt, ni avec un arbre de la *Martinique*, nommé *Pois doux*, dont Jacquin parle au mot *Mimoſa*.

Pois à gratter. — *Syn.* Pois pouilleux, Mucuna, *Marcg.* Dolichos pruriens, *Jacq.* Stizolobium, *Brown.* Cacara prurítus, *Rumph.* Naicorana, *Hort. Mal.* Phaseolus hirsutus, *Pl.* Phaseolus utriusque Indiæ, *Sloa.* — *Ord.* class. 10. sect. 4. *Tournef.*.. class. 17. Diadelphia decandria, *Linn.*.. famil 43. les Légumineuses, sect. 4. *Adans.* — *Obs.* C'est une plante de l'Amérique, grimpante, qui s'accroche aux arbres voisins, & s'élève fort haut. Sa tige est grosse, coriasse, grise, pliante, couverte de poils très-fins; ses feuilles pointues, alongées, lanugineuses, portées trois à trois sur une même queue; ses fleurs croissent à l'extrêmité des branches, elles sont légumineuses, d'un bleu tirant sur le violet; il leur succède des gousses de 5 à 6 pouces de longueur, ridées, couvertes d'un duvet très-fin, brun, court, épais, qui s'attache à la peau & y cause des démangeaisons cuisantes. Le dedans des gousses est lisse, luisant, argenté, rempli de 3 ou 4 graines rondes, applaties, brunes, luisantes, marquées de lignes noires. — *Loc.* Cette plante croît par-tout dans les lieux incultes.

Pois de haye. — *Obs.* Ses tiges sont grimpantes, ses fleurs petites, faites en cœur; ses fleurs en grappe, petites, jaunes, & produisent une petite silique. — *Loc.* Le nom de cette plante désigne l'endroit où elle croît.

Pois inconnus. — *Syn.* Pois blancs. — *Obs.* Ses fleurs sont blanches & produisent des graines oblongues, blanches. — *Loc.* On cultive cette plante dans les jardins. — *Us.* On en mange les graines, comme celles des pois d'Europe.

Pois jaunes. — *Obſ.* Cette plante produit des tiges dont les unes ſont grimpantes, & les autres droites; ſes fleurs ſont en grappe, grandes, jaunes; ſes ſiliques longues, cylindriques, remplies de graines jaunes.

Pois mabouia. — *Syn.* Faba diaboli, Capparis cynallophora, *Jacq.* Capparis arboreſcens, *Pl.*

Pois à Nègres. *V.* Pois violets.

Pois nuds. *V.* Pois queniques.

Pois à Pigeon. *V.* Pois caſſe-canary.

Pois pouilleux. *V.* Pois à gratter.

Pois puant. — *Syn.* Caſſia fœtida. — *Ord.* claſſ. 10. ſect. 2. *Tournef.*... claſſ. 10. Decandria monogynia, *Linn.*... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt une plante de Saint-Domingue qui s'élève tout au plus à quatre pieds de terre; ſa racine eſt traçante, amère; ſa tige grisâtre, ferme, ligneuſe, & produit pluſieurs rameaux; ſes feuilles ſont conjuguées, oblongues, pointues, vertes en deſſus, blanchâtres en deſſous, d'une odeur fétide; ſes fleurs légumineuſes, compoſées de cinq pétales; le piſtil devient une ſilique longue de quatre à cinq pouces, droite, arrondie, groſſe comme une plume d'oie, remplie de ſemences grisâtres, nombreuſes, petites, ſerrées les unes contre les autres. — *Loc.* Elle croît communément dans les Savannes le long des haies. — *Virt.* On la regarde comme hyſtérique, emménagogue, réſolutive; on la fait entrer dans les cataplaſmes.

Pois puant à feuilles de ſéné. — *Syn.* Caſſia fœtida foliis ſennæ. — *Obſ.* Ses feuilles ſont preſque rondes; ſes ſiliques pendantes, &

plus longues que celles de la précédente. Elle lui reſſemble dans tout le reſte.

Pois queniques. — *Syn.* Pois de terre, Pois nuds, Œil-de-chat, Bonduc, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 10. Decandria monogynia, *Linn.*... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* Les tiges de cette plante ſont verdâtres, canelées, armées de piquants, ſarmenteuſes, caſſantes, garnies de feuilles oblongues, ſans dentelure, arrondies par la baſe, pointues au ſommet, d'environ neuf lignes de largeur, d'un pouce & demi de longueur, attachées par un petit pédicule deux à deux ſur une côte, qui eſt terminée tantôt par une paire de feuilles, tantôt par une impaire, liſſes, luiſantes, d'un verd-foncé en deſſus, clair en deſſous; chaque paire de feuilles eſt accompagné de deux petites épines placées ſur la côte; ſa fleur eſt jaune, inodore, garnie d'étamines très-déliées; le piſtil devient une gouſſe brune, applatie ſur les bords, renflée au milieu, pointue aux deux extrêmités, large de 15 à 18 lignes, longue de quatre à cinq pouces, couverte en dehors de piquants foibles & flexibles, liſſe en dedans, compoſée de deux lames membraneuſes, contenant une, deux ou trois graines très-liſſes, ſphériques, d'un gris bleuâtre, très-dures, élaſtiques, dans leſquelles on trouve une amande blanche, ridée, d'une odeur & d'un goût de pois verd, un peu amère. — *Loc.* Cette plante croît communément au bord de la mer.

Pois rouges. — *Obſ.* Ses tiges ſont droites; ſes feuilles d'un verd-gai; ſes fleurs oblongues, rougeâtres: il leur ſuccède une ſilique

épaiſſe, remplie de graines ovales & rougeâtres.

Pois ſabres. — *Obſ.* C'eſt une plante grimpante, qui produit une ſilique longue d'un pied, large d'un pouce, remplie de graines ovales d'un pouce de longueur, larges d'un demi-pouce. — *Uſ.* Ses graines ſont bonnes à manger, mais difficiles à digérer.

Pois à ſavon blanc. — *Obſ.* C'eſt une plante grimpante, dont les fleurs ſont petites, d'un blanc verdâtre, en grappe; il leur ſuccède une ſilique large & petite, remplie de graines blanches, applaties.

Pois à ſavon marbré. — *Obſ.* Elle ne diffère de la précédente que par ſes graines, qui ſont bariolées.

Pois à ſavon rouge. — *Obſ.* Ses ſiliques ſont moins larges; ſes graines petites & rouges.

Pois de ſept ans. *V.* Pois d'Angole.

Pois ſorciers. — *Obſ.* Sa tige eſt droite; ſes feuilles ridées, d'un verd-obſcur; ſes fleurs oblongues, violettes; ſes ſiliques cylindriques, un peu épaiſſes, pendantes, & remplies de graines noires, ou marquées de taches noires.

Pois ſucrin. — *Syn.* Sucrin, Inga, *Pl.* Mimoſa, *Linn.* Arbor ſiliquoſa Braſilienſis, *Sloa.* — *Ord.* claſſ. 20. ſect. 5. *Tournef.*.... claſſ. 23. Polygamia monoecia, *Linn.*.... famil. 43. les Légumineuſes, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre dont la racine eſt chevelue, fibreuſe, groſſe, traçante; l'épiderme eſt griſâtre; l'écorce moyenne, rougeâtre, d'un goût fort âcre; le liber blanchâtre; le bois blanc, dur, ſans moële; ſon tronc eſt droit,

branchu au ſommet, l'épiderme grisâtre, l'enveloppe cellulaire verte & fort acerbe, le liber très-blanc, le bois blanchâtre, d'un goût fade; ſes branches longues, pliantes, qui ſe
PLANCHE IV. ſoudiviſent en pluſieurs ramilles, à l'extrêmité deſquelles naiſſent les feuilles (*fig.* 1.): elles ſont diſpoſées deux à deux ſur une côte aîlée, qu'une paire de feuilles termine, oblongues, arrondies à la baſe, pointues au ſommet, ſans dentelure, de quatre à cinq pouces de longueur, dont la moitié fait leur plus grande largeur, attachées à un très-petit pétiole, d'un goût âcre, d'une odeur forte, d'un verd-foncé en deſſus, clair en deſſous; la fleur (*fig.* 2.) eſt en entonnoir, formant un tuyau évaſé par en-haut, découpé en cinq parties égales, rabattues en dehors, & pointues; la corolle eſt d'un verd-pâle, portée ſur un calice d'un verd-ſombre, également découpé; le piſtil mince, alongé, environné de 80 à 90 étamines, dont les filets ſont blancs, cylindriques, de deux pouces de longueur; les anthères ſphériques, jaunâtres. Cette fleur croît à l'extrêmité des rameaux, par bouquets, qui ſont compoſés de ſept à huit individus, attachés à un pétiole très-petit. Le piſtil devient une gouſſe (*fig.* 3.) un peu arquée, de la longueur de cinq à ſix pouces, de huit à neuf lignes de diamètre, diviſée extérieurement dans toute ſa longueur en quatre parties, dont deux plus applaties & compoſées de filamens tranſverſales; les deux autres plus relevées & garnies de filamens longitudinales. Ce fruit dans ſa maturité eſt d'un verd-jaunâtre, renferme une matière

ſpongieuſe, très-blanche, ſucrée, diviſée en 14 ou 16 loges, qui renferment autant de graines (*fig.* 4.) preſque ovales, noires, diviſées en deux lobes, d'un goût âcre, revêtues d'une pellicule blanchâtre. — *Loc.* Cet arbre croît par-tout. — *Uſ.* La pulpe de ſes gouſſes eſt ſucculente ; on la ſuce avec plaiſir.

Pois de terre. *V.* Pois queniques.

Pois violets. — *Syn.* Pois à Nègres. — *Obſ.* Cette plante produit des rameaux, dont les uns ſont droits, les autres grimpans; ſes fleurs ſont grandes, en grappe, violettes; ſes ſiliques longues, épaiſſes, cylindriques, remplies de graines violettes.

Poivre d'Inde. *V.* Piment.

Poivre de la Jamaïque. *V.* Bois d'Inde.

Polipode, eſpèce de Gui.

Polygonum ſcandens. *V.* Igname ; Méchoacan.

Poma paradiſi. *V.* Bananier.

Pomifera Indica. *V.* Acajou à pomme.

Pomme d'amour.

Pomme de merveille. — *Syn.* Nexiquen, Momordica.

Pomme de terre. — *Syn.* Allouïa, *Car.*

Pommier.

Ponja. *V.* Cotonnier mapou.

Pourpier. — *Syn.* Portulaca, Chiboulemé, *Caraïb.*

Prêle. — *Syn.* Queue de cheval, Equiſetum.

Prunier épineux. — *Syn.* Ximenia aculeata, *Pl.* Ababouy, *Car.*

Prunier icaque. *V.* Icaquier.

PRUNIFERA Indica. *V.* Acajou à pomme.

PRUNUS Braſilienſis. *V.* Monbin.

PRUNUS maritima. *V.* Raiſinier du bord de la mer.

PSEUDO-Braſilium. *V.* Bois de Campêche.

PSIDIUM. *V.* Goyavier.

PUNICA. *V.* Grenadier.

PYRA inſana. *V.* Brehême.

Q

QUEDEC. — *Syn.* Quibé, Lobelia longi-flora, *Linn.* Rapunculus aquaticus, *Sloa.* Valdia cardui-folia. — *Virt.* Cette plante eſt très-vénéneuſe.

QUENIQUES. *V.* Pois queniques.

QUEUE de cheval. *V.* Prêle.

QUERAIBA. *V.* Liane aux yeux.

QUIBÉ. *V.* Quedec.

QUINGAMBO. — *Syn.* Gumbo, Ketmia, *Pl.* — *Virt.* Cette plante eſt pectorale, & propre à rétablir les forces abattues.

QUINGONGI. *V.* Pois d'Angole.

QUYO. *V.* Piment.

R

RACUACANGA. *V.* Baliſier.

RAISIN (petit). Ses feuilles ſont ovales, épaiſſes, longues de deux à trois pouces, d'un pouce & demi dans leur plus grande largeur, ſans dentelure, diviſées en deux parties égales par une côte ſaillante, dont la baſe forme un petit pétiole, garnies de nervures très-petites, d'un verd-foncé; ſes baies en grappe, groſſes comme un grain de chénevi, d'abord

rouges, enſuite noires, d'un goût aigrelet. — *Loc.* Cet arbre croît par-tout dans les mornes & dans la plaine. — *Uſ.* On en mange les baies.

RAISINIER du bord de la mer. — *Syn.* Mangle rouge, Prunus maritima, *Sloa.* Ouliera, Copey, *Caraïb.* Coccoloba uvifera, *Jacq.* Guyabara, *Pl.* — *Ord.* claſſ. 18. ſect. 1. *Tournef.*... claſſ. 8. Octandria trigynia, *Linn.*... famil. 39. les Perſicaires, *Adanſ.* — *Obſ.* Cet arbre s'élève ordinairement à vingt pieds; ſa racine eſt tortueuſe, traçante, chevelue, un peu âcre; ſon tronc crochu, noueux branchu; ſon écorce griſe, crevaſſée, diviſée en pluſieurs nœuds, comme le roſeau; le bois rouge, dur, plein, maſſif; l'on trouve au centre une moëlle rougeâtre de deux à trois lignes de diamètre. Il ſort de chaque nœud des feuilles rangées alternativement, fort épaiſſes, liſſes, coriaces, arrondies, de neuf à dix pouces de largeur, de ſept à huit pouces de longueur, d'un verd-foncé en deſſus, pâle en deſſous, ſans dentelure, portées ſur un pétiole aſſez gros, rougeâtre, court, dont le prolongement forme une côte ſaillante qui s'étend juſqu'au ſommet de la feuille, & ſe diviſe en pluſieurs nervures rougeâtres. Des aiſſelles des feuilles s'élève une panniculе pyramidale, aſſez ſemblable à une grappe de raiſin, longue de ſept à huit pouces, compoſée de ſoixante à ſoixante-dix fleurs à étamines. Elles ſont petites, blanchâtres, d'une odeur ſuave, portées ſur de petits pédicules. Les étamines ſont très-déliées, au nombre de huit, rangées autour du piſtil qui eſt terminé

par trois ſtigmates. L'ovaire devient une baie qui dans ſa maturité eſt molle, ſphérique, de couleur pourprée, couverte de petites gouttes de roſée, ſucculente, d'un goût aigrelet. On trouve au milieu un gros noyau dur, ligneux, cannelé, ovale, qui renferme une amande amère. — *Loc.* Il croît par-tout ſur le rivage de la mer, & quelquefois dans les montagnes où il a été peut-être tranſplanté. — *Uſ.* Son bois eſt employé dans quelques ouvrages de charronage. — *Virt.* Ses fruits paſſent pour anti-dyſentériques; on ſe ſert auſſi de ſes racines dans les tiſanes aſtringentes.

RAISINIER de montagne. — *Obſ.* Sa tige eſt droite, ſon écorce liſſe, aſſez ſemblable à celle des *Goyaviers*; ſon bois rougeâtre, tendre & léger; ſes feuilles oblongues, d'un pied de longueur & d'un demi-pied dans leur plus grande largeur, arrondies à la baſe, terminées au ſommet par une pointe mouſſe, ſans dentelure, liſſes, d'un verd commun, portées ſur un pétiole court, aſſez gros, qui en ſe prolongeant le long de la feuille forme une côte ſaillante qui la diviſe juſqu'au ſommet en deux parties égales; de groſſes nervures obliques & ſaillantes ont pour baſe cette côte, & ſe joignent à leur ſommet par différens contours. Ses fleurs ſont à étamines, verdâtres, en épi pyramidal, & deviennent un petit fruit en grappe, aigrelet, noir dans ſa maturité, ſphérique, d'environ deux lignes de diamètre. On trouve au milieu un noyau cannelé aſſez ſemblable aux pepins du raiſin d'Europe. — *Loc.* Cet arbre ne croît que dans

les mornes. — *Uſ.* On en mange les fruits qui ſont rafraîchiſſans & plaiſent aux Créoles.

RAISINIER de ccudre. — *Syn.* Coccoloba nivea, *Jacq.* — *Obſ.* C'eſt un arbre de moyenne grandeur. Sa tige eſt droite & ſe diviſe en pluſieurs rameaux très-droits ; ſes feuilles oblongues, ſans dentelure, alternativement poſées; ſa fleur jaunâtre, à laquelle ſuccède un fruit blanchâtre qui ne couvre que la moitié du noyau, l'autre moitié reſtant à nud. — *Uſ.* On en mange les fruits avec plaiſir.

RAJANIA ſcandens. *V.* Liane mince.

RAPUNCULUS aquaticus. *V.* Quedec.

RAQUÊTE. — *Syn.* Nopal, Opuntia, *Tournef.* Cactus, *Linn.* Ficus Indica, *C. B.* Batta, *Caraïb.* — *Ord.* claſſ. 6. ſect. 2. gen. 4. *Tournef.*... claſſ. 12. Icoſandria monogynia, *Linn.* famil. 32. les Pourpiers, ſect. 1. *Adanſ.* — *Loc.* Cette plante eſt fort commune par-tout ; elle aime les endroits arides & ſablonneux. — *Uſ.* On en mange les fruits. — *Virt.* Ses feuilles ſont émollientes & ſuppuratives.

RAUVOLFIA lacteſcens. *V.* Bois laiteux franc.

REGLISSE. *V.* Liane à regliſſe.

REREMOULY. *V.* Liane à griffe-de-chat.

RHAMNUS arboreus. *V.* Bois couleuvre.

RHIZOPHORA. *V.* Manglier rouge.

RHUBARBE blanche. *V.* Mechoâcan.

RHUBARBE (fauſſe). *V.* Roioc.

RICINOIDES. *V.* Médecinier, Sauge du Port-de-Paix.

RICINUS fruteſcens. *V.* Palma chriſti.

RIVERIA major ſcandens. *V.* Liane à barrique.

RIVINA major. *V.* Herbe à Charpentier de Saint-Domingue.

RIZ. — *Syn.* Oryza. — claſſ. 15. ſect 3. gen. 4. *Tournef.*... claſſ. 6. Hexandria digynia, *Linn.*... famil. 7. les Gramens, ſect. 6. *Adanſ.*

ROIOC. — *Syn.* Fauſſe Rhubarbe, Morinda. — *Uſ.* Ses racines teignent en couleur fauve & jaune.

ROMARIN (faux). — *Syn.* Thymælea. — *Obſ.* Cette plante a le port du Romarin, mais elle n'en a point le caractère. « Ses fleurs, » dit M. *Deſportes*, ſont monopétales, en » entonnoir, petites, blanches. Il leur ſuc- » cède des fruits ovales, pleins de ſuc, qui » contiennent une ſemence oblongue. » — *Virt.* Elle paſſe pour pectorale.

RONCE de l'Amérique.

ROSEAU. — *Syn.* Arundo, Jacapé, *Caraïb.*

ROSIER de Jericho.

ROSIER maron rouge. — *Obſ.* Sa racine eſt fibreuſe, pivotante; ſes tiges grêles, tendres, grisâtres, un peu crevaſſées; ſes branches droites, alternes; ſes feuilles alongées, d'un pouce & demi de longueur, de ſept à huit lignes dans leur plus grande largeur, pointues, veloutées, finement dentelées, d'un verd-ſombre; ſes fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles, elles ſont petites, de couleur de roſe, ſans odeur, en grand nombre; il leur ſuccède un fruit arrondi, oblong, velouté, d'un verd-ſombre, qui s'ouvre dans ſa maturité en trois portions faites en cuillers, de couleur de feu en dedans. L'on voit au centre de petites graines grisâtres, couvertes d'une

ſubſtance jaunâtre, d'une ſaveur douce, adhérentes à un corps de forme pyramidale. Cet arbriſſeau eſt en même temps chargé de fleurs & de fruits, ce qui le rend très-agréable à la vue. — *Loc.* Il croît dans les mornes, on le trouve dans les lieux incultes & arides.

ROSIER maron jaune. — *Obſ.* Il ne diffère du précédent qu'en ce que ſes fleurs ſont jaunâtres; ſes fruits d'un jaune foncé en dedans, & beaucoup plus gros que dans le précédent. — *Loc.* On le trouve auſſi dans les mornes.

ROUCOU. — *Syn.* Orellana, *Herm.* Urucu, *Piſ.* Daburi, *Cluſ.* Achiotl, *Hern.* Arbor Mexicana coccifera, *C. B. Ray*, *Jonſt.* Bixa, *Ovied.* Mitella tinctoria, *Tourneſ. Boërh.* Arbor finium regundorum, *Scalig.* Arnotto, *Dalec.* — *Ord.* claſſ. 6. ſect. 3. gen. 1. *Tourneſ.*... claſſ. 13. Polyandria monogynia, *Linn.*... famil. 48. les Tilleuls, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* Sa tige ne s'élève qu'à douze ou quinze pieds; ſes feuilles ſont cordiformes, pointues au ſommet, ſans dentelure, minces, de quatre à cinq pouces de longueur, d'environ trois pouces & demi dans leur plus grande largeur, portées ſur de longs pétioles, diſpoſées alternativement ſur les ramilles, d'un verd-clair, liſſes, luiſantes; les fleurs naiſſent par bouquet au ſommet des branches; il leur ſuccède des capſules arrondies, d'environ un pouce de diamètre, quelquefois pointues, brunes, couvertes de petites épines qui ne piquent point, s'ouvrant en deux parties égales, & renfermant des petites graines ridées, de la groſſeur des graines de Coriandre, couvertes d'une pulpe rouge, attachées à un placenta

oblong. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve par-tout. — *Uſ.* On emploie dans les teintures la pulpe de ſes graines. Les Nègres & quelques habitans en mêlent la graine dans leurs ragoûts : les Caraïbes s'en barbouilloient le corps & en teignoient leurs hamacs. — *Virt.* On la regarde comme rafraîchiſſante, aſtringente, anti-dyſentérique.

RUELLIA. *V.* Coccis.

S

SABLIER.

SACRA malon. *V.* Epinards grands.

SALSE-PAREILLE. — *Syn.* Smilax affinis Salſaparillæ, *Raï.*

SANGLAN.

SANGUINE. — *Syn.* Periclimenum.

SAPOTIER. — *Ord.* claſſ. 20. ſect. 1. *Tournef.*.. claſſ. 6. Hexandria monogynia, *Linn.*.. famil. 22. les Airelles, ſect. 3. *Adanſ.* — *Obſ.* C'eſt un grand arbre, fort branchu ; ſon écorce eſt rouſſeâtre & laiteuſe ; ſes feuilles oblongues ; ſes fleurs monopétales, en tuyau découpé, aſſez ſemblables à celles du Sapotiller, ainſi que les fruits, qui ſont cependant beaucoup plus gros, & qui ne renferment aſſez communément qu'une amande groſſe, alongée, brune, luiſante, échancrée d'un côté, d'un odeur & d'un goût d'amande amère. — *Loc.* Je n'en ai vu que dans quelques habitations du *Fond-des-Nègres.* — *Uſ.* On mange ſes fruits. — *Virt.* Ses graines ſont apéritives.

SAPOTILLER. — *Syn.* Achras, *Linn.* Sapota, *Pl.*

Pl. Manitambou, *Car.* — *Ord.* comme le Sapotier. — *Obſ.* C'eſt un grand arbre qui s'élève juſquà 30 à 40 pieds ; ſa racine eſt pivotante, chevelue ; l'épiderme d'un brun-ſombre ; l'écorce moyenne rougeâtre ; le liber blanc, d'un goût âcre, rempli d'un ſuc laiteux & gluant ; le bois blanc, filandreux ; le corps de l'arbre droit, fort rameux, couvert d'une épiderme crevaſſée, rude, noirâtre ; l'enveloppe cellulaire verte ; le liber ſemblable à celui des racines ; le bois blanc, fendant. Les branches ſont tantôt alternes, tantôt oppoſées, longues, pendantes, repréſentant par en-bas une eſpèce de calote, du centre de laquelle s'élève un jet fort droit, aſſez élevé, dont le ſommet forme un bouquet arrondi ; les feuilles naiſſent aux extrêmités des ramilles, elles ſont longues de trois à quatre pouces, larges de douze à quinze lignes, liſſes, luiſantes, ſans dentelure, d'un verd-foncé en deſſus, pâle en deſſous, très-veinées, remplies d'un ſuc laiteux, gluant & âcre, pointues aux deux extrêmités, diſpoſées par bouquet, juſqu'au nombre de douze ou quinze, portées ſur un pétiole long d'un demi-pouce, dont le prolongement forme une côte ſaillante qui diviſe la feuille en deux parties égales, & qui ſert de baſe à pluſieurs nervures fort déliées, preſque droites & parallèles.

Les fleurs croiſſent au centre des bouquets ſur un pédicule de ſix lignes de longueur, au nombre de cinq à ſix enſemble ; la corolle eſt monopétale, en tuyau découpé juſqu'au milieu en douze parties égales, de quatre à

cinq lignes de longueur ſur preſqu'autant de largeur, garnie de ſix étamines, dont les anthères ſont brunes, renfermées dans un calice compoſé de ſix feuilles alongées, convexes en deſſus, concaves en dedans, d'un verd-tendre, légérement couvertes d'un velouté brun. Le piſtil eſt placé au milieu des étamines, & devient une baie ovoïde ou ſphérique, couverte d'une pellicule griſe, rude, plus ou moins crevaſſée. Quand elle n'eſt pas mûre, ſa chair eſt verdâtre, d'un goût fort âcre & déſagréable; mais dans ſa maturité, elle eſt rougeâtre, délicieuſe, rafraîchiſſante, remplie d'une infinité de petites veines qui contiennent un ſuc laiteux, doux & gluant. Le centre du fruit eſt occupé par pluſieurs pepins oblongs, juſqu'au nombre de dix : ils ſont alongés, arrondis par un bout, où l'on apperçoit quelquefois une petite épine; pointus par l'autre extrêmité, échancrés ſur le bord qui eſt tourné vers le centre du fruit, applatis, revêtus d'une écorce ligneuſe, noire, dure, caſſante; elle renferme une amande fort amère, blanche, couverte d'une pellicule blanchâtre.

On diſtingue pluſieurs eſpèces de Sapotiller, qu'on peut réduire à quatre, ſavoir, à fruits oblongs & ovoïdes; à fruits oblongs & gonflés au ſommet; à fruits ronds, dont le ſommet & la baſe ſont applatis; à fruits ronds, dont le ſommet eſt pointu, la baſe applatie. — *Loc.* Cet arbre ſe trouve par-tout. — *Uſ.* On en mange les fruits qui ſont préférables à tous les autres de l'Amérique. — *Virt.* Ses graines ſont très-apéritives; on en fait des

émulsions rafraîchissantes, en les mêlant avec quelques amandes douces d'Europe.

SAPOTILLER maron. *V* Balatas.

SARIETTE (grande). — *Syn.* Ocymum maximum.

SARIETTE (petite). — *Syn.* Bidens Americanum.

SASSAFRAS.

SAUGE (grande). — *Syn.* Conyza major. — *Loc.* Elle croît dans les lieux marécageux. — *Virt.* On la regarde comme pectorale.

SAUGE grande & puante. — *Syn.* Solanum fœtidum, Ouallouhoumerou, *Caraïb.* — *Obs.* C'est une espèce d'arbrisseau dont les feuilles sont plus larges que celles de la Sauge d'Europe. — *Virt.* Elle est mise au nombre des plantes cordiales.

SAUGE du Port de paix. — *Syn.* Ricinoïdes. « Cette espèce, dit M. *Desportes*, est la plus » estimée; elle est très-semblable à la Sauge, » elle en a l'extérieur, le goût, l'odeur; » elle croît à la hauteur de deux ou trois » pieds; ses feuilles sont longues de deux » travers de doigt, larges d'un demi-pouce, » d'un verd-de-mer en dessus, argentées en » dessous; les fleurs naissent en pyramide, » elles sont purpurines, en rose, composées » de trois pétales. L'embryon naît dans des » endroits séparés des fleurs, & devient un » fruit qui s'ouvre en trois capsules, qui ren- » ferment une semence oblongue. — *Virt.* » On estime particuliérement cette plante » pour rétablir les forces de l'estomac; elle » appaise le vomissement, & par sa qualité » sudorifique & cordiale, elle ranime le mou-

» vement du ſang, & enlève les embarras qui » pourroient s'y former ».

SAUGE de montagne. — *Syn.* Lantana, Camara.

SAURUKUS. *V.* Herbe à colet, Jet ſureau.

SAURURUS fruteſcens. *V.* Bois d'aniſette.

SAURURUS major. *V.* Bois trompette.

SAVARIABA.

SAZELI. *V.* Gigeri.

SCHÆNANTE. *Syn.* Scirpus, *Pl.*

SCHAOUALOU. *V.* Chiques.

SCOLOPENDRE. — *Virt.* Elle paſſe pour apéritive, propre à déſobſtruer la rate.

SCOPARIA. *V.* Balais doux.

SCRIPE, eſpèce de Jonc.

SEGUINE. *V.* Canne marone.

SEMPER-VIVUM marinum. *V.* Aloës.

SENÉ à grandes feuilles. — *Syn.* Senna Alexandrina, *C. B.*

SENÉ à petites feuilles. — *Syn.* Senna liguſtri-folio, *Tournef.*

SENNA ſpuria. *V.* Poincillade.

SENSITIVE épineuſe. — *Syn.* Mimoſa, Ouyltaraoua, Balanabone, *Car.* — *Loc.* Elle croît par-tout dans les endroits ſecs & arides. — *Virt.* On regarde ſa racine comme un excellent alexitaire.

SERJANIA ſcandens. *V.* Liane à perſil, Liane quarrée.

SIDEROXYLOÏDES ferreum. *V.* Bois de fer.

SIDEROXYLUM Americanum. *V.* Bois de fer.

SIMAROUBA de Cayenne. — *Syn.* Bois amer, Evonymus, *Barer.*

SIMAROUBA de Saint-Domingue. — *Syn.* Evonymus Armeniacæ folio.

SIMAROUBA faux. — *Syn.* Malpighia latifolia.

SINAPISTRUM pentaphyllum. *V.* Kaïa.

SINAPOU.

SMILAX aſpera. *V.* Squine.

SOLANUM. *V.* Laman.

SOLANUM aculeatum. *V.* Amourette bâtarde.

SOLANUM non-aculeatum. *V.* Amourette franche.

SOLANUM fœtidum. *V.* Sauge puante.

SOLANUM Mexicanum. *V.* Belle de nuit.

SOLANUM pomiferum. *V.* Brehême.

SOLDANELLA. *V.* Liane purgative.

SOROSSI.

SOUZOURAYTIN. *V.* Méliſſe à bouton.

SOUZOUROUZOUROU. *V.* Herbe à cloques.

SPARTIUM. *V.* Acomas.

SPARTIUM arboreum. *V.* Bois violet.

SPARTIUM ſpinoſiſſimum. *V.* Gras de galle.

SPIGELIA. *V.* Brainvilliers.

SPONDIAS. *V.* Monbin.

SPONDIAS ſpurius. *V.* Bréſiliet bâtard.

SQUINE. — *Syn.* Smilax aſpera, *Pl.* — *Virt.* On attribue à cette plante les vertus de la Squine ordinaire.

STIZOLOBIUM. *V.* Pois à gratter.

SUCRIER de montagne. *V.* Bois cochon.

SUCRIN. *V.* Pois ſucrin.

SURELLE.

SYNNATE. *V.* Corde à violon.

SYRINGA. *V.* Lilac.

SYRINGA nocturna. *V.* Lilac de nuit.

T

TABAC. *V.* Nicotiane.

TABAC maron. *V.* Amourette franche.

TABERNÆMONTANA lacteſcens. *V.* Bois laiteux bâtard.

TACOMURÉE. *V.* Canne à ſucre.

TAMARIN. — *Syn.* Tamarindus, *Sloa.* Tamarinier, Derelſide, *Proſp. Alp.* Jutay, *Piſ.* Balam pulli, Maderam pulli, *Hort. Mal.* — Voyez *Dict. Mat. médic.*

TAMNUS.

TAOUIA. *V.* Bois de chandelle.

TAUMATTE. — *Syn.* Lycoperſicon, *Tournef.* — *Obſ.* On en diſtingue deux variétés; les unes ſont rouges, les autres jaunes.

TAVERNON. — *Syn.* Bois arada, Bois piquant. — *Obſ.* Son tronc eſt fort élevé, droit, gros, très-branchu au ſommet; ſon écorce ainſi que celle des anciennes branches, ſillonée, écailleuſe, rouſſe, épaiſſe, facile à ſéparer du bois; celle des jeunes branches unie, en partie rouſſeâtre, en partie cendrée; ſon bois compacte, jaunâtre; ſes feuilles luiſantes, liſſes, ovales, pointues au ſommet & à la baſe, découpées largement dans la partie ſupérieure, le reſte étant ſans découpure, d'un verd-gai, de trois à quatre pouces de longueur, d'un pouce & demi dans leur plus grande largeur, portées ſur un pédicule d'environ trois lignes de longueur, diviſées en deux parties égales par une côte ſaillante en deſſous, d'où partent quelques nervures obliques, alternes; ces feuilles croiſſent par bou-

quet. Ses fleurs ſont blanches & répandues le long des jeunes branches ; ſon fruit eſt fait comme un citron. — *Loc.* Cet arbre croît dans les mornes. — *Uſ.* Son écorce pourroit être employée pour teindre en jaune ; ſon bois eſt recherché dans les ouvrages de charpente, ſur-tout pour les moulins ; il a ſur le bois d'Acajou l'avantage d'être moins peſant & moins ſujet à ſe fendre, lorſqu'on le met en œuvre.

TENDRE à caillou franc. — *Syn.* Acacia non-ſpinoſa. — *Obſ.* C'eſt un arbre aſſez élevé, mais peu gros ; ſon écorce eſt griſe, crevaſſée, l'aubier jaunâtre, le cœur dur, incorruptible, rougeâtre, lorſqu'il eſt fraîchement coupé ; il devient gris en ſéchant ; ſes feuilles n'ont qu'une ligne & demie de longueur & un tiers de ligne de largeur ; elles ſont luiſantes & d'un verd-foncé en deſſus, pâles en deſſous, ſans dentelure ni pétiole ſenſible, attachées deux à deux ſur une côte, ſerrées les unes contre les autres ; les côtes ſont diſpoſées deux à deux ſur une ramille ; les fleurs ſont blanches, en grappe ; il leur ſuccède pluſieurs ſiliques oblongues, jaunâtres en dehors, rouges en dedans, remplies de pluſieurs petites graines. — *Loc.* Cet arbre croît dans les endroits ſablonneux & arides. — *Uſ.* On l'emploie aux ouvrages de charpente ; on s'en ſert communément pour faire des poteaux qui ſoutiennent les édifices.

TENDRE à caillou bâtard. — *Obſ.* Il ne diffère du précédent que par ſes feuilles qui ſont plus grandes ; ſes ſiliques ſont auſſi plus longues. — *Uſ.* Son bois eſt employé aux

mêmes uſages, mais il n'eſt pas ſi eſtimé.

TENGA. *V.* Cocotier.

TEREBINTHUS. *V.* Gommier.

TÊTES d'Anglois. — *Syn.* Echynomelocactus.

THÉ. — *Syn.* Capraria fruteſcens.

THEOBROMA. *V.* Cocotier.

THEVETIA. *V.* Genipayer.

THIPE.

THLASPI naſturtii odore. *V.* Creſſon (petit) de Savanne.

THYM de Savanne. — *Syn.* Turnera montana. — *Loc.* Cette plante croît dans les terres incultes & ſablonneuſes. — *Virt.* Elle eſt apéritive & béchique.

TITHYMALUS humi-fuſus. *V.* Mal-nommée.

TITOULIHUÉ. *V.* Bois laiteux bâtard.

TOL, eſpèce d'Aloës.

TOPINAMBOUR. *V.* Artichaut de Jéruſalem.

TORCHE. *V.* Cierge épineux.

TOULOULA. *V.* Herbe aux flèches.

TRACHELIUM. *V.* Kinkina.

TRÉFLE.

TRITICUM Indicum. *V.* Maïs.

TRIUMFETTA. *V.* Couſin (grand).

TRUFFE blanche. — *Syn.* Tubera candida, *Pl.* — *Obſ.* Elles ſont rondes, blanches, boſſelées, molaſſes, pleines. — *Loc.* On ne les trouve que dans les terres où l'on cultive l'indigo. — *Uſ.* On les mange dans les ragouts, ou boucanées. Elles ſont très-recherchées.

TSIAM-PANGAM. *V.* Bois de Campêche.

TSIETTI-MANDARU. *V.* Poincillade.

TUBÉREUSE.

TURNERA montana. *V.* Thym de Savanne.

TU-TE-MOQUE. *V.* Coque-mollier.

U

URTICA fruteſcens. *V.* Ortie en arbriſſeau.
URUCU. *V.* Roucou.

V

VALDIA cardui folia. *V.* Quedec.
VALERIANA humilis. *V.* Patagon.
VANILLE.
VANRHÉEDIA. *V.* Cyroyer.
VERONICA. *V.* Balais doux.
VÉRONIQUE. *V.* Méliſſe puante.
VERVEINE. — *Syn.* Heliotropium. — *Ord.* claſſ. 4. ſect. 3. gen. 14. *Tournef.*.... claſſ. 2. Diandria monogynia, *Linn.*.... famil. 26. les Verveines, ſect. 1. *Adanſ.* — *Obſ.* On en diſtingue trois eſpèces : la bleue, la blanche, & la rouge. On a ainſi nommé ces plantes à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec la Verveine d'Europe. — *Loc.* On les trouve partout. — *Virt.* On les emploie comme réſolutives.
VERVEINE puante. — *Syn.* Petiveria fœtida, *Pl.*
VIBA. *V.* Canne à ſucre.
VIMINEA. *V.* Liane à corde.
VISCUM Aphyllon. *V.* Gui d'oranger.
VISCUM Caryophylloïdes. *V.* Barbe eſpagnole.

X

XAGUA. *V.* Genipayer.

XIMENIA aculeata. *V.* Prunier épineux.
XYLON. *V.* Cotonnier.

Y

YEUX de bourique. *V.* Liane à cacone.
YHABOURA, yttibouca. *V.* Cousin (grand).
YOULONNÉ. *V.* Gommier.
YOULY. *V.* Nicotiane.

Z

ZANONIA.
ZINGIBER. *V.* Gingembre.
ZOOPHTALMUM. *V.* Liane à cacone.
ZORIN. *V.* Liane rouge.

CHAPITRE SIXIEME.

Regne animal.

NOus bornerons les observations que nous avons faites dans cette partie d'histoire naturelle à celles qui ont pour objet les Coquilles, les Mouches luisantes, le Ditique, le Monoceros, la Mouche ichneumon, l'Anolis, Bernard-l'Hermite, le faux Bernard-l'Hermite, un Poisson Monoceros, une espèce de Calmar, un Pou de Sarde, le véritable Pinceau marin, une espèce d'Eponge, une Astroïte rameuse sur un Madrépore qui recouvre une éponge. La plûpart de ces articles n'ont point encore été décrits : on les trouve au *Cabinet d'histoire naturelle des RR. PP. Dominicains de la rue Saint-Honoré, à Paris.*

ARTICLE PREMIER.

Coquillages de Saint-Domingue.

Nous ne parlerons que de ceux que nous avons obſervés. Nous n'avons pas eu aſſez de loiſir pour faire une collection complette de tous ceux qu'on y trouve; nous n'en avons fait graver qu'une très-petite partie, attendu que les autres, ou tout au moins leurs analogues, le ſont dans *Martin Liſter*, *Hiſtor. Conchyl. ann. 1771*, ou dans la *Conchyliologie de M. d'Argenville*, *continuée par Mrs. de Favanne de Montcervelle*, qui doit inceſſamment paroître. Ainſi nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs, en indiquant les planches où l'on trouvera les figures des coquilles que nous n'avons pas fait graver. Les aſtériſques marquent les lettres évuidées dont Mrs. de Favanne ſe ſont ſervis.

§ I.

Coquillages de mer.

PREMIERE CLASSE.

Univalves.

PREMIERE FAMILLE.

Lepas ou Patelles.

Le Paraſol chinois. Ce Lepas eſt encore très-rare; nous l'avons trouvé à *Léogane*. Il a deux pouces deux lignes de longueur, & vingt-une lignes de largeur: il y en a de beaucoup plus grands. D'Argenv. *Planche* III. H.

La Perdrix à trou. Ibid. F *.

Le Treillis. Ibid. B. *.

Lepas à rayons. Ibid. A 3. *.

Le Tricoté à trou. Ibid. E. *.

La Grenade. Ibid. E.

Lepas ergoté. Il eſt peu commun; nous l'avons trouvé foſſile. *Voyez* ci-après § 4. Les nouveaux éditeurs de M. *d'Argenville* l'ont repréſenté vivant. *Planche* III. D. *.

La Punaiſe. Ibid. *Planche* I. B. 1.

Le Cabochon feuilleté. Ibid. *Planche* IV. F. 1.

Lepas en forme d'étoile. Liſt. Tab. 532. *fig.* 11.

PLANCHE V. *La Puſtule.* (*fig.* 1.) Elle a près de ſept lignes de longueur, & cinq lignes dans ſa plus grande largeur. Elle eſt couverte en deſſus de ſtries, raboteuſes juſques vers le milieu de leur longueur, liſſes enſuite juſqu'au ſommet, qui eſt percé d'un trou oblong; ſes contours ſont légérement laciniés; elle eſt de couleur de roſe en deſſus, blanche en deſſous, fort liſſe; les environs de l'œil ſont d'un blanc plus foncé, ſéparé du reſte de la coquille par un petit filet rouge. Ce Lepas n'eſt pas commun.

Le Lepas gaufré. (*fig.* 2.) Il eſt aſſez rare. Sa forme eſt conique, plus élevée d'un côté; il eſt d'un blanc-ſale, uni en dedans, le dehors eſt fait en réſeau, garni de neuf côtes ſaillantes qui partent du ſommet; deux de ces côtes ſont doubles. Ce Lepas n'eſt point percé; ſes contours ſont peu découpés.

Le petit marbre blanc. (*fig.* 3.) Ce Lepas n'eſt guères connu. On l'a ainſi nommé à cauſe

de la reſſemblance qu'il a avec la coquille qui porte ce nom. Sa forme eſt conique; ſes rayons ſont inégaux & tuberculés; les plus ſaillants partent du ſommet, qui eſt terminé par une pointe. Il eſt d'un blanc laiteux, nacré & liſſe en dedans; ſes contours ſont inégalement laciniés. Il a été trouvé à *Léogane*, ſur des roches qu'on avoit tirées du fond de la mer pour bâtir.

Le Cloporte. (*fig.* 4.) Il eſt oblong, applati; ſes ſtries ſont peu profondes; le ſommet terminé en pointe; le dehors d'un blanc ſale, marqué de petits points noirâtres, quelquefois parſemé de petites boſſes; le dedans eſt liſſe, nacré; le centre eſt blanc, environné d'une tache rouſſeâtre, le reſte eſt blanc; les contours ſont peu laciniés, & terminés par un filet clair & tranſparent.

II. FAMILLE.

Oreille de Vénus ſans trou, blanche & fauve; ſes ſtries ſont très-fines. D'Argenv. *Planch.* V. C.

III. FAMILLE.

Vermiſſeaux.

Le Vilebrequin. C'eſt un tuyau qu'on trouve dans une eſpèce d'éponge. Il eſt irréguliérement contourné; ſa couleur eſt fauve, ſa bouche ronde; il va toujours en diminuant de groſſeur juſqu'à la baſe qui eſt terminée par une vis tortillée. D'Argenv. *Planch.* V. G.

Vermiſſeaux nommés *boyaux.* Ils ſont adhérens aux huitres communes, & forment quelquefois une maſſe aſſez groſſe; on les trouve

aussi attachés aux madrepores, aux pierres & aux plantes marines. Ibid. *Planch.* VI. E. 1.

Vermisseau nommé *tuyau trompette.* On le trouve souvent isolé. Il est assez gros, presque droit & très-blanc. Ibid. *Planch.* V. H.

Vermisseaux de forme irrégulière, roussêtres, ramassés plusieurs ensemble ; ils forment une masse applatie, qui a quelquefois plus d'un pied de diamètre & qui pese plus de vingt livres. Ibid. *Planch.* VI. F. 1.

IV. FAMILLE.

Nautiles.

Nautile papiracée. On la trouve dans la partie du Nord vers le *Port de Paix.* D'Argenv. *Planch.* VII. A. 2.

Le Cornet postillon blanc, contourné en spirales évuidées, à cloisons luisantes, comme nacrées, avec un siphon petit, cylindrique. Cette coquille est très-fragile, & se trouve communément à l'embouchure des rivières. *Ibid.* E.

V. FAMILLE.

Limaçons à bouche ronde.

La Raboteuse. D'Argenv. *Planch.* VIII. M.

Le Grenat umbiliqué avec l'opercule. *Ibid.* D.

La Veuve avec l'opercule. Ibid. *Planch.* IX. F. 2.

Limaçons à grains de petite vérole avec l'opercule. On les trouve adhérens sur les rochers qui sont hors de l'eau, & que la mer ne mouille que quand elle est agitée. Ils vivent long-temps hors de l'eau. Nous en avons

conſervé de vivans durant plus de trois ſemaines. On en voit de ſemblables ſur les côtes de France. *Ibid.* 1.

Le Cordon rouge avec l'opercule. Il s'en trouve de pluſieurs couleurs; les uns ſont rouges, les autres marbrés, bariolés de diverſes couleurs. On les trouve adhérents ſur les rochers. *Liſt. tab.* 639. *fig.* 27.

VI. FAMILLE.

Limaçons à bouche demi-ronde.

La Livrée avec l'opercule. D'Argenv. *Planch.* X. C. *.

La Quenotte ſeignante avec l'opercule. *Ibid.* L. 1.

Nerite nommée *le petit pois verd.* Ibid. & *.

La Perdrix avec l'opercule. *Ibid. Planch.* XI. D. 4.

Le Mamelon blanc umbiliqué. *Ibid.* H. 2.

Le Mamelon fauve umbiliqué, dit Teton de Vénus. *Ibid.* H. 4.

La petite Grive avec l'opercule. *Ibid.* M.

VII. FAMILLE.

Limaçons à bouche applatie.

La Fripière. D'Argenv. *Planch.* XII. C. 1. Cette coquille ſe trouve ſouvent chargée de cailloutages ou de débris de coquilles, & même d'entières & de vivantes qui ſemblent faire corps avec elle. Nous en avons trouvé une à *Léogane* qui a environ deux pouces de diamètre. Elle eſt de forme conique, rouſſeâtre & blanchâtre, compoſée de huit ſpirales ra-

boteuſes, à pans irréguliers, couverte de pluſieurs coquilles entières, ou mutilées, dont voici le détail. 1°. Un fragment de *Lambis* verd-moulu. 2°. La baſe d'un *rocher* avec ſa partie pyramidale très-bien conſervée, elle eſt compoſée de huit ſpirales étagées, garnies de pointes obtuſes. 3°. Un fragment de la tête d'un *rocher aîlé*, jaune & luiſant en dedans. 4°. Un *Cœur de pigeon* dont nous parlerons ci-après. 5°. Une moitié de *Fauſſe arche de Noë* blanche & convexe. (*Voyez* la famille des Cœurs). 6°. La moitié d'un petit *Peigne*, à oreilles égales, bariolé en dehors de taches fauves, garni de ſtries partant du ſommet, dentelé dans les contours. 7°. Une autre moitié d'un *Peigne* encore plus petit, couvert de taches violettes, ſemblable dans le reſte au précédent. 8°. Un fragment de petit *Cœur* à ſtries partant du ſommet. 9°. La partie pyramidale d'une *Vis* nommée *Chenille noire*. (*Voy.* la famille des Vis). 10°. Un fragment de *Cordon rouge* marbré. (*Voyez* la famille des Limaçons à bouche ronde). 11°. Fragmens d'Univalves tout-à-fait défigurés. 12°. Une petite *Arche de Noë* ordinaire, placée ſur le ſommet de la *Fripière* adhérente par la partie oppoſée à la carène.

Le Cadran. Ibid. K.

L'Eperon. Ibid. *Pl.* XIII. C. 5.

Limaçon zébre avec l'opercule. *Liſt. tab.* 583. *fig.* 38.

VIII. FAMILLE.

Cornets.

Le faux papier marbré. D'Argenv. *Pl.* XVI. F. 2.

La fauſſe Tulipe. Ibid. *Pl.* XVIII. D. 2.

IX. FAMILLE.

Rouleaux ou Olives.

La Moreſque ou *la Négreſſe.* D'Argenv. *Pl.* XIX. F.

Olive alongée, peu commune. *Ibid.* A.

X. FAMILLE.

Rochers.

Lambis. D'Argenv. *Pl.* XX. C. 1.
Rocher aîlé. Ibid. *Pl.* XXI. A. 2.
Rocher à oreille déchirée. Ibid. B. 2.
Rocher à clocher. Ibid. *Pl.* XXII. C. 1.
Eſpèce de *Dent de chien.* Ibid. *Pl.* XXIV. C. 5.
Caſque lardé. Ibid. E. 2.
Caſque pavé. Ibid. 1.
Caſque triangulaire. Ibid. XXV. B. 2.
Caſque doux & poli. Ibid. K. 2.
Bonnet Polonois. Ibid. *Pl.* XXVI. D. 3.
Petit Caſque livrée. Ibid. C. 1.
Caſque neigeux. Ibid. L.
L'*Aigrette blanche.* Ibid. *Pl.* LXX. O. *.

XI. FAMILLE.

Tonnes.

La *Perdrix.* D'Argenv. *Pl.* XXVII. A. 1.

La *Tonne mure* avec l'opercule. Ibid. D. 4.
La *Gondole rayée*. Ibid. F. 1.
Muſcade. Ibid. F. 2.

XII. FAMILLE.

Porcelaines.

La Colique. D'Argenv. *Pl.* XXIX. G.
La Taupe fauve. Ibid. C. 5.
Taupe entiérement formée. Ibid. C. 2.
Taupe ou *Point d'Hongrie* du premier âge. *Ibid.* D. 2.
Pou de mer. Ibid. H. 1.
Porcelaine, la *Boſſue*. Ibid. *Pl.* XXX. G. 1.
Porcelaine Perdrix ou le *faux Argus*. *Liſt. tab.* 699. *fig.* 46.

XIII. FAMILLE.

Buccins.

La *fauſſe Mitre* cannelée. D'Argenv. *Pl.* XXXI. B. 3.
Grand Buccin trompe. Ibid. *Pl.* XXXII. G. 2.
Le *petit Buccin minime*. Ibid. *Pl.* XXXIII. K. 3.
Le *Buccin rubis*. Ibid. V. 1.
Le *Buccin triangulaire* ou le *Dragon*. Ibid. *Pl.* XXXIV. A. 3.
Buccin tulipe avec l'opercule. Ibid. L.
Petit *Buccin* brunette. *Liſt. tab.* 827. *fig.* 49. b.
Petits *Buccins* avec leurs œufs. Cette production marine ſe trouve ſur des débris de coquilles, ſur des madrépores, & ſur d'autres corps étrangers, auxquels elle adhère for-

tement par le moyen d'un enduit qui couvre la ſurface qu'elle occupe. C'eſt un aſſemblage de pluſieurs œufs (*fig.* 5.) grouppés enſemble, quelquefois juſqu'au nombre de trente, qui repréſente aſſez bien un bouquet d'Oreilles-d'ours. Chaque œuf eſt long d'un demi-pouce, pointu par la baſe, évaſé au ſommet qui eſt terminé par une petite couronne ſinuée, aſſez ſemblable au limbe des fleurs monopétales : ils ſont compoſés d'une membrane tranſparente, molaſſe, coriace comme du parchemin, remplie d'une liqueur épaiſſe, dans laquelle ſurnagent pluſieurs petits coquillages. Il paroît que quand la liqueur eſt conſommée, ces petits coquillages ont acquis aſſez de force pour percer l'œuf par le ſommet, & ſe diſperſer çà & là ; car on trouve beaucoup de ces œufs ainſi percés dans leſquels il n'y a plus rien. Parmi les coquilles que la lame jette ſur le rivage, on n'en trouve aucune de bien groſſe qui ſoit ſemblable aux petits Buccins dont nous parlons. Les plus groſſes que j'ai pu trouver ont trois lignes de longueur & une ligne & demie dans leur plus grande largeur. Il y a apparence qu'elles forment dans la Conchyliologie une eſpèce des plus petites. En voici la deſcription (*fig.* 6. : leur queue eſt arrondie, obtuſe, liſſe ; d'une ſeule ſpirale en forme de bouton ; le ſecond corps de ſpire eſt renflé, couvert de ſtries longitudinales ; la bouche oblongue, prolongée en bec recourbé en dehors, à l'extrémité duquel toutes les ſtries viennent ſe réunir ; ſa couleur eſt d'un brun-fauve. Les œufs où ces coquillages ſont renfermés, ſe flétriſ-

ſent en ſéchant : lorſqu'on tire de l'eau cette production, avant que les petits Buccins ſoient formés, la liqueur ſe durcit, & prend une teinte jaunâtre ou rougeâtre.

XIV. FAMILLE.

Pourpres.

Cheval de Friſe. D'Argenv. *Pl.* XXXVI. F.
La Grimace. Ibid. *Planch.* XXXVII. B. 2.

XV. FAMILLE.

Vis.

Chenille noire, petite variété. D'Argenv. *Planch.* XXXIX. C. 12.
Le Poinçon peu commun. *Ibid.* K. 1.
Fauſſe Scalata à cordon. *Ibid.* M. 1.

SECONDE CLASSE.

Bivalves.

PREMIERE FAMILLE.

Huitres.

Huîtres d'eſpèce commune, plus ou moins feuilletées. On les trouve attachées ſur les mangles. D'Argenv. *Planch.* XLI. C. 1. C. 5.
Petite Pentade non-denticulée. *Ibid.* E. 2. E. 3.
Petite Pentade denticulée. Ibid. *Planch.* XLII. B. 2.
Le faux Gâteau feuilleté. Ibid. *Pl.* XLIII. A. 1.
Petite variété d'*Huître pâté*, peu commune. *Ibid.* A. 2.

Huître épineuſe. Ibid. *Pl.* XLIV. B.

Rateau-perdrix ; elle n'eſt pas commune. Ibid. *Pl.* XLV. I.

II. FAMILLE.

Cames.

Came, fauſſe Tricotée. D'Argenv. *Pl.* XLVI. B. 6.

Came à rézeau. Ibid. *Pl.* XLVII. D. 1.

Concha veneris à pointes. *Ibid.* E. 3.

Came, Lanterne du bal. Ibid. E. 6.

Came abricot. Ibid. XLVIII. B.

Came d'Avignon. Ibid. G. 1.

Came de Mahon. Ibid. H. 2.

Came Iſabelle. Ibid. H. 3.

Came blanche & grande. *Ibid.* O.

III. FAMILLE.

Tellines.

Telline ſillonée. (*fig.* 7.) Elle eſt applatie, un peu béante, couverte de ſillons tranſverſales & peu ſaillants; le côté où eſt placé la charnière eſt plus court & plus pointu que le côté oppoſé; ſa couleur eſt d'un blanc luiſant, mêlé de couleur de roſe. Elle n'eſt pas commune.

Fauſſe pince de Chirurgien. D'Argenv. *Pl.* XLIX. B. 3.

La petite *Telline tronquée.* Ibid. E. 1.

Le *Soleil levant.* Ibid. F. 1.

Le *Taffetas couleur de roſe*, Telline béante. *Ibid.* L.

Telline violette. Ibid. P.

IV. FAMILLE.

Moules.

Pinne marine. D'Argenv. *Pl.* L. A. 4. *.
Moule tulipe. Ibid. K.
Petite *Moule à ſtries.* Ibid. R. 3. Elle ſert ſouvent de baſe aux Fucus, dont on voit les figures dans *Seba, Theſaurus. Tom.* 3. *Tab.* 100. *fig.* 10.

V. FAMILLE.

Cœurs.

Fauſſe Arche de Noë, blanche & convexe. D'Argenv. *Pl.* LI. C. 1. La Méditerranée en produit de ſemblables, ainſi que des trois eſpèces ſuivantes.
Fauſſe arche de Noë, blanche & applatie. *Ibid.* C. 4.
Vraie Arche de Noë réticulée. *Ibid.* D. 1.
Vraie Arche de Noë ordinaire. *Ibid.* D. 4.
L'Amande rotie. Ibid. D. 5.
Cœur de pigeon. Ibid I. 3.
Cœur à petites tuiles. Ibid. *Pl.* LII. C. 1.
Maron épineux. Ibid. E.
Cœur doux, uni & poli. *Ibid.* LIII. B. 2.
Le *petit Cœur*, nommé *l'If*, (*fig.* 8.) Il eſt couvert extérieurement de ſtries très-fines, qui partent obliquement de la circonférence, & vont ſe rejoindre à la baſe; on y remarque auſſi pluſieurs lignes tranſverſales: il eſt d'un blanc fort clair; la baſe eſt couleur de roſe. Cette coquille n'eſt pas commune; on la trouve rarement bivalve.

VI. FAMILLE.

Peignes.

Peigne perdrix. D'Argenv. *Pl.* LIV. K. 2.
Peigne benitier. Ibid. *Pl.* LV. B.
Peigne ſole. Ibid. E. 3.
Peigne coraline. Ibid. D.
Petites *Petoncles* rouges, jaunes & bariolées. *Liſt. Tab.* 189. *fig.* 23.

VII. FAMILLE.

Manches de couteau. D'Argenv. *Pl.* LV. A. 1.

TROISIEME CLASSE.

Multivalves.

PREMIERE FAMILLE.

Oſcabrions.

On en trouve de deux ſortes à Saint-Domingue. La première eſpèce eſt verte en dedans, bariolée en dehors de diverſes couleurs, compoſée de huit côtes ſéparées les unes des autres, unies enſemble aux extrêmités par le moyen d'une membrane couverte d'écailles ovales, dont les unes ſont blanches, les autres verdâtres, appliquées les unes auprès des autres, de manière qu'elles laiſſent entre elles un vuide; l'intérieur de la membrane eſt comme gaufré. On apperçoit avec la loupe, ſur le dos de cette coquille, des mamelons qui forment pluſieurs lignes droites, leſquelles partent des extrêmités de chaque côte; quelquefois elle eſt liſſe, luiſante & finement cha-

grinée. La ſeconde eſpèce eſt en dedans d'un brun noirâtre. Elle eſt communément diviſée en huit côtes, unies enſemble par une membrane qui parcourt les contours de la coquille. Cette membrane, au lieu d'écailles eſt couverte de petites pointes blanches & brunes; elle eſt auſſi couverte de tubercules, qui ne ſont viſibles qu'à la loupe, & placés ſans ordre.

M. Bomare dit que l'Oſcabrion *ſe prend à Saint-Domingue ſur les côtes de la grande Anſe, à quatre pieds de profondeur.* On en trouve ſur toutes les côtes, où il y a des roches. Toute la partie du *Sud* en eſt garnie: nous en avons pris à *Jacmel*, à *Baynet*, aux *Cayes*, à *Nippes*, au *petit-Trou* & ailleurs, non à *quatre pieds de profondeur*, mais ſur des rochers qui étoient à plus de ſix pieds au deſſus du niveau de la mer, qui ne les baigne de ſes eaux que lorſqu'elle eſt agitée.

II. FAMILLE.

Ourſins.

Ourſin à baguette. D'Argenv. *Pl.* LVI. A. 3.

Le *Turban* à grains de petite vérole. *Ibid.* F. 2.

Le petit *Turban* à grains de petite vérole, à bandes vertes. *Ibid. Pl.* LVII. K.

Le *Turban Turc.* Ibid. F. 1.

Le grand *Cœur marin.* Ibid. H. 3.

Le petit *Cœur marin.* Ibid. *Pl.* LVIII. A. 4.

Le *Bouclier.* Ibid. F.

Le *Turban* à grains de petite vérole, ovale. *Pl.* LVII. E. 1.

Ourſin plat, peu commun, étoilé extérieurement & repréſentant une fleur compoſée de cinq pétales : on l'appelle *Houe. Pl* LVIII. C. 1.

Grand *Ourſin* à bandes violettes & à grandes pointes cylindriques ; il eſt très-rare. Nous l'avons trouvé à *Léogane*. Il eſt applati, aſſez ſemblable à un gâteau, gonflé ſur les bords. Son diamètre eſt environ de quatre pouces ; ſon épaiſſeur de 14 lignes ſur les bords, & d'onze lignes au centre. Sa couleur eſt d'un rouge tirant ſur le violet & paſſant par pluſieurs nuances. Il eſt diviſé deſſus & deſſous par cinq zones, qui vont aboutir au centre de la coquille. Chaque zone a 13 ou 14 lignes de largeur ; elle eſt compoſée de quatre rangs de gros mamelons, de quatre autres rangs de petits mamelons, de deux bandes percées de petits trous. L'intervalle des zones eſt rempli d'une infinité de mamelons, tant gros que petits, rangés ſymmétriquement. Le nombre des gros mamelons eſt d'environ un mille ; chaque mamelon s'emboîte dans autant de piquants ſpériques, pointus, de grandeur différente : les plus longs égalent le diamètre de cette coquille, leur plus grande largeur eſt d'une demi-ligne ; les plus courts ont un peu plus d'une ligne & paroiſſent à la vue reſſembler au poil des animaux ; la loupe les fait voir tout-à-fait ſemblables aux autres piquants. Ils ſont tous durs, caſſant net, bariolés de taches verdâtres, violettes, rouges, plus ou moins foncées, ſtriés dans toute leur longueur, dentelés, compoſés de pluſieurs cavités ſéparées par des cloiſons longitudinales qui aboutiſſent à un centre commun, & qui

représentent une étoile. Ce testacée a deux orifices placés au centre ; l'un supérieur, qui lui sert pour vuider ses excremens, & pour pondre ses œufs ; l'autre inférieur, toujours tourné vers le sable, garni de cinq dents & des autres parties qu'on trouve dans tous les Oursins.

III. FAMILLE.

Glands de mer.

Le faux *Pou de baleine.* On le trouve sur les rochers, sur les débris de coquilles, & même sur les coquillages vivans. D'Argenv. *Planche* LIX. A. 5.

IV. FAMILLE.

Conques anatifères.

On les trouve attachées par un pédicule fort court sur les bois des vaisseaux, sur tous les corps étrangers à la mer. Elles sont groupées ordinairement plusieurs ensemble. D'Argenv. *Pl.* LIX. C. 4.

§ 2.

Coquillages d'eau-douce.

Nerites de Missisipi. Il y en a de toute couleur. On les trouve vivantes dans les rivières ; lorsqu'elles se débordent, elles sont portées dans les Savannes, qui en sont ordinairement remplies : toutes celles qu'on y trouve sont mortes. D'Argenv. *Pl.* LXI. D. 2.

Petit *Buccin*, dont la bouche est tournée à contre-sens. Il est assez semblable à ceux

qu'on trouve dans la rivière de *Bièvre* ou *des Gobelins*. Ibid. E. 5.

§ 3.

Coquillages de terre vivans.

Limaçon terreſtre, le *Bouton d'or*. D'Argenv. *Pl.* LXIV. L. 1.

Limaçon terreſtre, la *Siamoiſe*. Ibid. C. 1.

Limaçon à excreſcence. (*fig.* 9.) Il eſt d'un brun-foncé, quelquefois fauve, couvert de ſtries très-fines, qui traverſent obliquement les ſpirales de la coquille : ſon diamètre eſt d'environ ſeize lignes ; ſa hauteur de ſept à huit lignes ; ſa bouche applatie, oblongue, polie ; on remarque en dehors un enfoncement oblong, qui forme en dedans une excreſcence de même forme que celle qui ſe voit à l'entrée de la bouche, qui eſt obtuſe, rabattue en dedans. On lui compte cinq ſpirales. Ce Limaçon n'eſt pas commun ; on le trouve dans les montagnes.

Le *Cannelé blanc*. (*fig.* 10.) C'eſt un petit limaçon qui eſt aſſez rare : ſa bouche eſt demi-ronde, un peu évaſée & rabattue en dehors. Il n'a que neuf à dix lignes de longueur, ſept lignes de largeur, & quatre lignes de hauteur ; ſa couleur eſt d'un blanc-laiteux ; il eſt couvert en dehors de cannelures qui ſuivent la direction des ſpirales. Il eſt terminé par une baſe très-pointue. On le trouve auſſi dans les mornes.

Petits *Buccins* terreſtres. Ils ſont blancs, ou bariolés de bandes rougeâtres, tranſparens, fort fragiles. D'Argenv. *Pl.* LXV. R.

Vis à rubans. Ibid. G. 1. *.

L'*Enfant en maillot*, à très-fines ſtries. *Ibid.* B. 9. *.

Vis terreſtre (*fig.* 11.), longue de deux pouces trois à quatre lignes; ſa plus grande largeur eſt d'un pouce. Elle eſt couverte de très-fines ſtries qui traverſent les ſpires; la membrane qui la couvre en partie eſt olivâtre; ſa couleur eſt d'un violet-blanchâtre, plus foncé vers la baſe qu'au ſommet. Elle n'eſt pas commune. On la trouve dans les mornes.

§. 4.

Coquillages de terre morts, ou foſſiles.

Les montagnes de Saint-Domingue ſont preſque toutes compoſées de pierres calcaires, que les habitans appellent *Roches à ravet.* On trouve ſouvent ſur la ſurface & dans l'intérieur de ces pierres, des coquilles pétrifiées; on en trouve auſſi qui ſont iſolées & ſemées ſur la ſurface des terres. Voici celles qui ont été le fruit de nos recherches.

1°. En parcourant les montagnes des *Gris-gris*, quartier de *Baynet*, nous avons trouvé à plus de deux cens pieds du niveau de la mer, & à trois-quarts-de-lieue de diſtance de ſes bords, ſur la ſurface d'une terre ſablonneuſe mêlée de pierres blanches, pluſieurs *Lepas* foſſiles, d'une eſpèce peu commune, nommée l'*Ergoté*. Nous en avons parlé au commencement de cet article. Ces Lepas ſont ovales, faits en cône, couverts de douze côtes très-élevées, & de douze autres côtes plus petites; toutes ces côtes ſont remplies de

tubercules. Le ſommet eſt percé d'un trou, tantôt rond, tantôt oblong, moins large au milieu qu'aux deux extrêmités. Le contour de ces coquilles eſt dentelé ; le dedans rempli de ſtries qui correſpondent aux côtes. Elles ſont légères, & la plupart ont conſervé leur nacre.

2°. Le *Cul-de-ſac*, proche le *Port-au-Prince*, nous a fourni un moule de coquille univalve, qui paroît avoir été une eſpèce de *limaçon*. La ſubſtance qui le compoſe ſemble ſpatheuſe, & fait efferveſcence avec les acides. Ce foſſile a deux pouces quatre lignes de largeur, environ trois pouces de longueur, & un peu plus d'un pouce de hauteur : le dehors eſt convexe. On y compte ſix ſpirales, dont la dernière, qui eſt la plus grande, eſt terminée par une eſpèce de bec. Le dedans eſt concave, compoſé de trois ſpirales contournées autour de la columelle, dont il ne reſte qu'une petite partie.

3°. Nous avons tiré des doubles montagnes de *Léogane*, une *huître* foſſile, dont le diamètre eſt de ſix pouces & la hauteur de trois pouces : elle eſt convexe en deſſous, applatie en deſſus, couverte des deux côtés de ſtries longitudinales, irrégulières, feuilletées & profondes ; les deux battans ſont terminés dans leur contour en zigzag, & s'emboîtent exactement l'un dans l'autre. On apperçoit en dedans, vers le milieu de la baſe, la place qu'occupoit le ligament qui les joignoit enſemble, & qui tenoit lieu de charnière. On voit auſſi la place d'un gros muſcle tendineux, oblong, large d'un pouce, long d'un pouce & demi. On ſait que par le relâchement ou la con-

traction de ce muſcle, le poiſſon ouvre ou ferme ſa coquille ſuivant ſes deſirs.

4°. Les montagnes de *Léogane* nous ont encore fourni pluſieurs *Cœurs* foſſiles, dont les uns ſont à rézeau, d'autres à ſtries tranſverſales, quelques-uns à ſtries longitudinales. Ce ne ſont que les moules de ces coquilles qui ont été détruites par le laps de temps. On apperçoit cependant ſur quelques-uns, des fragmens qui ont été conſervés; le reſte n'eſt qu'une pierre calcaire.

5°. Etant ſur l'habitation de M. de Longpré, nommée le *Bouquet palmiſte*, quartier du *grand-Goave*, nous avons trouvé dans les mornes une moitié d'*huître épineuſe* foſſile. Elle eſt couverte de ſtries longitudinales, & de pluſieurs tubercules qui paroiſſent avoir ſervi de baſe aux pointes qu'elle portoit; ſon diamètre eſt d'environ deux pouces: elle eſt ſur une pierre blanchâtre, calcaire, qui fait efferveſcence avec les acides, & qui eſt couverte d'une terre rougeâtre, d'où elle a été tirée.

6°. Nous y avons auſſi rencontré un bel *Ourſin*, nommé par les Conchyliologiſtes le *Bouclier*. Il eſt de quatre pouces & demi de longueur, de trois pouces neuf lignes de largeur, d'un pouce & demi de hauteur: ſon dos eſt convexe, & repréſente une étoile à cinq branches dont les extrêmités ſont arrondies. Il eſt couvert d'une couche comme talqueuſe, luiſante, & feuilletée dans ſes fractures. Sa baſe eſt une pierre blanchâtre & calcaire; le deſſous eſt applati, enfoncé vers le

centre, comme on le voit dans les analogues de cette espèce.

7°. Nous avons découvert dans le même endroit une *Astroïte* fossile, d'un pouce & demi de largeur, & de deux pouces de longueur. La plupart des trous sont vuides; on remarque encore dans quelques-uns les cloisons mitoyennes qui représentent une étoile. Il est porté sur une pierre spatheuse & calcaire, très-dure Nous l'avons tiré d'une terre rougeâtre, sur la crête d'un morne, à côté d'une grosse roche qui est couverte de *vis* & de *bivalves* converties en pierre.

8°. Le voisinage de cette montagne nous a encore fourni une moitié de *Peigne-benitier*, dont la nacre est très bien conservée.

9°. Sur la pente de cette montagne, nous avons rencontré une espèce de *Champignon de mer* fossile. Il n'est pas entier; sa forme est oblongue, sa couleur rougeâtre; il est composé de plusieurs lames transversales & détachées, divisées en deux parties par une cloison longitudinale : l'extrêmité, qui est entière, est arrondie. On sait que les Champignons de mer sont des productions polypières.

ARTICLE II.

Astroïte rameuse sur un madrépore. (*fig.* 1.) PLANCHE VI.

Cette production marine a été trouvée à *Léogane* en 1772. Elle représente un groupe très-beau : c'est un assemblage de plusieurs espèces de polypes. La base est une éponge de forme irrégulière; elle a été recouverte & comme incrustée par un madrépore, sur le-

quel on apperçoit plusieurs cavités en forme de petites étoiles ; elles sont séparées par des cloisons composées de petits grains sphériques & quartzeux. Ce joli madrépore est environné & comme lardé de plusieurs branches d'astroïtes, qui le pénètrent intérieurement : elles sont cylindriques, blanchâtres, divisées en plusieurs rameaux, couvertes en dehors de stries longitudinales, peu profondes, séparées par des côtes saillantes, qui forment en dedans autant de lames longitudinales, disposées comme des rayons autour du centre de chaque branche. La figure seconde représente une branche d'astroïte, vue à la loupe.

ARTICLE III.

Vrai Pinceau marin.

C'est une production de polypiers, qui se trouve sur les rochers, sur les coquilles, sur la terre glaise & sur d'autres corps durs, auxquels elle adhère par la base, qui est environnée d'un duvet fin & soyeux. Il s'en élève une tige cylindrique, de trois à quatre pouces de longueur, dont le diamètre n'est que d'une ou deux lignes. Elle est composée de filamens longitudinales, transparens, jaunâtres, qui se divisent au sommet en une infinité de rameaux articulés, & forment une houppe sphérique d'environ un pouce & demi de diamètre. Toutes les parties de cette espèce de polype sont couvertes d'un enduit blanchâtre, dans lequel elles sont comme incrustées. M. Davila en parle à l'article 149. des Polypiers ; il met celui-ci au nombre des Corallines ;

Corallines ; la figure qu'il en donne eſt très-bien faite.

Cette eſpèce de polype ſe trouve quelquefois ſur des coquilles, mais alors il ne forme pas de houppe ; ce ſont ſimplement des filamens articulés, épars çà & là, ſans ordre ; ils ne ſont point portés ſur une tige, mais ils adhèrent immédiatement au corps ſur lequel ils ſe ſont fixés.

ARTICLE IV.

Eſpèce d'éponge ſingulière.

C'eſt une production polypière, remplie d'anfractuoſités profondes, criblée d'une infinité de petits trous, qui ſont ſéparés les uns des autres par des fibres rudes, ſerrées, cylindriques, caſſantes, luiſantes, de couleur d'or. Ce corps marin ſe trouve attaché par ſa baſe ſur les rochers ; ſa forme n'eſt pas conſtante. On y voit ordinairement deux grands trous de figure conique, pointus par la baſe, qui divergent par le ſommet, & s'élargiſſent à meſure que cette production s'accroît. Nous en avons une, entre autres, diviſée en deux branches qui forment l'équerre. Chaque branche eſt cylindrique, creuſe & unie dans l'intérieur, remplie extérieurement de cavités ſinueuſes, irrégulières, plus ou moins profondes : la plus longue a près d'un pied de longueur & trois pouces de diamètre. L'architecte de cet édifice eſt un polype, diviſé en une infinité de rameaux qui occupent tous les vuides qu'on y trouve : il eſt noirâtre, mol, viſqueux, & ſemble repréſenter à l'extérieur pluſieurs ſangſues logées enſemble.

ARTICLE V.

Faux Bernard-l'Hermite. (*fig.* 3 & 4.)

Je ne connois aucun Auteur qui en ait juſqu'ici parlé. On peut le définir : *Cancellus marinus in bivalvibus degens.* C'eſt un petit crabe arrondi, applati, portant communément un pouce de diamètre. Dans le vrai *Bernard-l'Hermite*, la partie antérieure du corps, qui comprend la tête, le dos, l'eſtomac, les pattes, eſt entiérement cruſtacée, il n'y a que la partie poſtérieure, c'eſt-à-dire, le ventre & la queue, qui ſoit molaſſe & membraneuſe ; au lieu que dans le petit crabe que nous décrivons, le deſſous du corps eſt entiérement cruſtacé, tandis que le deſſus eſt molaſſe, membraneux. Ce petit animal n'indiqueroit-il pas une nuance, un paſſage de la nature des cruſtacés aux poiſſons mols ? C'eſt pour garantir les parties tendres de ſon corps, qu'il ſe met à couvert ſous la moitié d'une bivalve qu'il choiſit au fond de la mer, & qu'il trouve proportionnée à ſa taille. Communément ils s'attache aux cames & aux cœurs. Quelque part qu'il ſe tranſporte, il ne va jamais ſans ſon domicile qu'il porte ſur ſon dos, & qui ſert à protéger les parties foibles de ſon individu Il ne vit pas long-temps hors de l'eau. Lorſque la mer eſt agitée, qu'il devient le jouet des flots, & que la lame le jette ſur le rivage, on l'y voit marcher quelque temps, ou plutôt l'on voit avancer lentement la coquille où il s'eſt logé, car aucune partie de ſon corps ne la

dépaſſe Lorſqu'on la touche, il s'arrête, replie ſes pattes, ne donne aucun ſigne de vie, & comme il eſt ſouvent couvert de fange, il fait illuſion au point qu'on croit d'abord s'être trompé, & avoir pris pour un être vivant, une coquille mutilée, remplie de ſable. Ce n'eſt qu'après un ſecond examen qu'on apperçoit un petit animal tellement adhérent à ſon domicile qu'on a peine à l'en détacher ſans le rompre. Voici la deſcription d'un de ceux que nous poſſédons.

Sa tête, qui n'eſt point ſéparée du corps, eſt diviſée par deſſus en pluſieurs compartimens membraneux, tranſparens & molaſſes. Le front eſt fait en demi-cercle dentelé ſur les bords, & couvert de poils en deſſous. Sa bouche eſt garnie d'oſſelets arrondis, qui font l'office de dents ou plutôt de meules pour broyer ſa nourriture. Cette bouche eſt environnée de pluſieurs lèvres ; l'une ſupérieure, coupée tranſverſalement en zigzag ; la lèvre inférieure eſt diviſée en deux parties triangulaires qui s'ouvrent en long Ses yeux ſont aſſez gros & ſurmontés de deux antennes très-déliées. On diſtingue dans ce demi-cruſtacé cinq paires de pattes de formes différentes, couvertes de poils & de tubercules. La première paire eſt compoſée de quatre articulations ; celle qui tient au corps eſt mamelonnée, la ſuivante eſt liſſe en deſſus, tuberculée en deſſous, ayant d'un côté une entaille longitudinale, dans laquelle une partie de la quatrième articulation s'emboîte. La troiſième eſt fort courte, de forme irrégulière, & couverte de tubercules, ainſi que la quatrième qui eſt terminée par

une tenaille dentelée. Ces deux pattes ſervent à l'animal pour ſaiſir ſa proie & la porter à ſa bouche.

La ſeconde & la troiſième paires de pattes ſont compoſées de cinq articulations, dont la première, qui s'articule avec le corps, eſt mamelonnée, les quatre autres ſont couvertes de poils, & terminées par une petite griffe arquée. Ces quatre pattes lui ſervent pour marcher.

La quatrième & la cinquième paires ſont deſtinées pour cramponner ce demi-cruſtacé à la coquille qu'il s'eſt appropriée. Elles ſont couchées à plat ſur ſon dos, hériſſées de poils, compoſées de trois articulations dont la dernière eſt terminée par pluſieurs mamelons & une griffe arquée.

Sa queue eſt velue, terminée en pointe, compoſée de ſix anneaux. Elle ſe replie ſous le ventre, comme dans les crabes, & ſert pour mettre à couvert les œufs par le moyen deſquels il ſe reproduit.

ARTICLE VI.

Vrai Bernard-l'Hermite. (*fig.* 1.)

Ce cruſtacé, qu'on nomme auſſi *Soldat*, renferme deux variétés qu'il ne faut pas confondre: le Soldat de mer, *Cancellus marinus*; le Soldat de terre, *Cancellus terreſtris*.

PLANCHE VII. Le premier ne ſe trouve que dans la mer; les pêcheurs en prennent quelquefois dans leurs filets; ils languiſſent & meurent au bout de quelques heures, lorſqu'ils ſont privés de cet élément. On en voit quelquefois de monſ-

trueux, qui ſont logés dans des *lambis*, dans des *rochers* ou dans d'autres groſſes coquilles. La partie antérieure de ſon corps eſt cruſtacée, couverte de quelques poils épars çà & là; elle eſt environnée de cinq paires de pattes violettes, velues, & couvertes de tubercules tantôt applatis, tantôt pointus. La première paire eſt compoſée de cinq articulations cruſtacées, dont la dernière eſt terminée par une tenaille garnie de dents, leſquelles s'emboîtent les unes dans les autres, & ſervent à cet animal pour ſaiſir ſa proie, & l'empêcher de s'échapper; communément ces deux tenailles ne ſont pas plus groſſes l'une que l'autre; elles ſervent à fermer l'entrée de la coquille dans laquelle ce cruſtacé a établi ſon domicile. Deux autres paires de pattes placées à la ſuite de la première paire, ſont auſſi cruſtacées & compoſées de ſix articulations, dont la dernière eſt terminée par une griffe pointue & arquée. Ces quatre pattes ſervent au Soldat pour marcher. A celles-ci ſuccède une quatrième paire de pattes, beaucoup plus minces & plus courtes: elles ſont compoſées de cinq articulations, dont la dernière porte une petite tenaille arquée dans la partie ſupérieure. Les deux dernières pattes ſont les plus petites: cinq articulations les compoſent; une tenaille dentelée les termine.

Les yeux ſont placés à l'extrêmité de la tête, au bout d'un petit tuyau mobile, ſphérique & cruſtacé. Au-deſſous l'on apperçoit deux longues antennes très-déliées, compoſées d'une multitude d'anneaux qui les rendent flexibles en tout ſens. Sa bouche eſt fendue

en long, comme celle des écrevisses, garnie de dents; deux petits bras articulés servent à porter la nourriture à la bouche; le dos est divisé en quatre compartimens crustacés, unis ensemble par une membrane.

La partie postérieure du corps est charnue, molasse, couverte d'une membrane unie, divisée en dessous par quatre anneaux terminés sur les bords des deux côtés par une espèce d'aîleron mince, transparent & velu. La queue est à la suite des anneaux : plusieurs lames assez minces & crustacées la composent; l'anus est placé un peu au-dessus des lames.

C'est pour mettre à couvert cette partie foible de son corps, que ce crustacé se loge dans les coquilles mortes qu'il trouve à terre. Il a soin de choisir une demeure dont la capacité répond à sa taille : lorsqu'en grandissant, il se trouve trop à l'étroit, il cherche un autre logis qui le mette à son aise, & abandonne pour toujours son ancien domicile. Il est ovipare, & se réproduit comme les écrevisses.

Le Soldat de terre est assez semblable à celui de mer; mais il est communément plus petit : sa grosseur est proportionnée à son âge. Les plus gros ont à peine quatre pouces de longueur. Il recherche les endroits secs. On en trouve fréquemment au bord de la mer & dans les mornes. Ceux-ci sont plus mal logés que les premiers, parce que les coquilles terrestres sont moins communes que celles de la mer, que la lame jette sur le rivage. Il évite les lieux fangeux, où l'on ne trouve que de petits crabes. Il se nourrit d'ex-

crémens, d'insectes, d'herbes, de feuillages. Il n'est nullement amphibie; lorsqu'on le met dans l'eau, soit de mer, soit de rivière, il fait tous ses efforts pour en sortir : trouve-t-il un obstacle invincible? il y périt en peu de temps.

ARTICLE VII.

Pou de Sarde. (*fig.* 2.)

C'est le véritable Pou de mer, *Pediculus marinus*, dont parlent Rondelet & Marcgrave. Nous l'avons trouvé à *Léogane* en 1773 dans les ouies d'un poisson assez commun, qu'on appelle *Sarde*. Il a huit lignes de longueur & quatre lignes dans sa plus grande largeur; il est convexe sur le dos, qui n'est autre chose qu'une peau écailleuse, divisée en sept lames, appliquées les unes sur les autres comme dans les cloportes. Chaque lame est lisse, comme vernie, blanchâtre, parsemée de petites nuances noirâtres, terminée sur les bords par une petite écaille oblongue, qui se replie en dessous & sert de base aux pattes.

Sa tête est menue, applatie, en forme de pentagone, terminée par une espèce de museau obtus, un peu recourbé en dessous; ses yeux noirs, assez gros, placés sur les bords, de façon que l'insecte voit également de tout côté; au dessous du museau l'on apperçoit quatre antennes diaphanes, divisées par huit anneaux, terminées en pointe, placées deux à deux un peu au dessous des yeux; la bouche est située au milieu du museau un peu plus bas que les antennes; elle est transver-

ſale, aſſez grande, accompagnée de pluſieurs appendices charnues.

Le ventre eſt applati, recouvert d'une membrane tranſparente, diviſée ſuperficiellement en quatre parties par trois lignes tranſverſales. On compte deſſous le ventre quatorze pattes, ſept de chaque côté; les plus petites ſont du côté de la tête; plus elles s'en éloignent, plus elles ſont grandes. Chaque patte eſt compoſée de deux articulations. La première qui tient au corps eſt plus groſſe que la ſeconde : celle-ci conſiſte en cinq anneaux arrondis; elle eſt terminée par une griffe aſſez longue, arquée, très-aiguë, dont l'extrêmité eſt noirâtre & tranſparente.

La queue eſt compoſée de cinq lames détachées ſur les côtés, adhérentes dans le milieu, au bout deſquelles eſt placée une membrane large, arrondie, convexe en deſſus, accompagnée de deux nageoires; chaque nageoire eſt diviſée en trois parties unies enſemble par une membrane. Le deſſous de la queue eſt recouvert de pluſieurs feuillets membraneux. La nature lui a ſans doute donné un orifice pour vuider ſes excrémens, & pour ſe réproduire; mais il faut qu'il ſoit bien petit : quoiqu'aidé d'un aſſez bon microſcope, je n'ai jamais pû l'appercevoir.

ARTICLE VIII.

Deſcription d'une eſpèce de Seche ou Calmar.

Les plus grandes que nous avons pû trouver, n'avoient que cinq pouces de longueur depuis l'extrêmité du ventre juſqu'à la naiſ-

ſance des bras. La tête eſt oblongue, arrondie, découpée par l'extrêmité en huit lanières diſpoſées en rond : ce ſont comme autant de bras que la nature lui a donné pour butiner & porter les alimens à ſa bouche. Ils ſont gros vers la baſe, diminuent de groſſeur juſqu'à l'extrêmité qui eſt terminée en pointe ; ils ſont joints enſemble, vers la baſe, par une membrane tranſparente. Leur grandeur eſt inégale, de façon cependant que les deux bras correſpondans ſont à peu près égaux : les deux plus petits ſont au-deſſous du front ; ils portent un pouce & demi de longueur. Les deux qui les avoiſinent ont deux pouces ; les deux ſuivans, qui correſpondent directement aux yeux, ont deux pouces & demi ; les deux derniers ſont placés à l'extrêmité du menton : ils ſont égaux au cinquième & au ſixième bras.

Entre la troiſième & quatrième paire de bras, l'on voit ſortir de chaque côté deux eſpèces de tendons cylindriques, également gros dans toute leur longueur qui s'étend juſqu'à ſept pouces. Ils paroiſſent gonflés de diſtance en diſtance, comme une gouſſe l'eſt par les graines qu'elle renferme. L'on apperçoit à un pouce & demi de leur extrêmité, deux rangs de ſuçoirs, aſſez près les uns des autres. Les quatre paires de bras en ſont auſſi garnis ſur le côté intérieur, depuis quatre ou cinq lignes de leur baſe juſqu'à l'extrêmité.

La bouche de ce poiſſon eſt ſituée au centre des bras, qui l'environnent de tout côté ; elle eſt faite en bec de perroquet, comme dans les Séches d'Europe. Ses yeux ſont fort

gros ; ſon corps arrondi, charnu, liſſe, marqué de taches violettes, terminé en pointe obtuſe, garni des deux côtés par deux membranes en forme d'aîlerons, qui font l'office de nageoires. Il n'a point, comme les Séches d'Europe, au milieu du corps cette écaille ſongueuſe nommée *os de Séche* ; mais on trouve à ſa place une pellicule rouſſeâtre, tranſparente, caſſante, diviſée en deux parties dans toute ſa longueur par une côte arrondie, de même matière que la pellicule.

La Séche de Saint-Domingue eſt munie, comme celle d'Europe, d'un réſervoir plein d'une liqueur noire, qu'elle laiſſe échapper, lorſqu'elle eſt pourſuivie, ou lorſqu'elle pourſuit elle-même ſa proie.

Il y a encore à Saint-Domingue une autre eſpèce de Séche, bien différente de celle qu'on vient de décrire. Ses bras, au nombre de huit, ſont égaux, gonflés à leur naiſſance, & vont toujours en diminuant juſqu'à l'extrêmité, qui eſt terminée en pointe ; ils ſont plats en deſſous, & garnis de ſuçoirs ; le deſſus eſt liſſe, arrondi. Chaque bras a environ un pied de longueur : ils ſont joints enſemble vers la baſe par une membrane aſſez ſemblable à celle des pattes d'oye ; ils ſe réuniſſent comme dans un centre aux environs de la bouche de ce poiſſon. Son corps forme une eſpèce de bourſe oblongue, flaſque, charnue, de trois à quatre pouces de longueur, ſans aucune partie ſolide. Il répand une odeur des plus fétides, même lorſqu'il eſt vivant.

ARTICLE IX.

Description d'un poisson monoceros. (fig. 3.)

C'est celui que les habitans du Brésil nomment *Guacucvia*, suivant Marcgrave. Cet Auteur l'appelle, comme nous, poisson monoceros. Il ajoute qu'on pourroit aussi lui donner le nom de Chauve-souris aquatique, *Vespertilio aquatica*. Celui que nous avons trouvé à *Léogane* en 1773, a trois pouces de longueur & un pouce & demi dans sa plus grande largeur. Sa tête n'est point séparée du reste du corps : elle est terminée par une corne osseuse, dure, de forme conique, longue de quatre à cinq lignes. Le dessous de cette corne est creusé en gouttière, & renferme un muscle tendineux, long de trois à quatre lignes, dont j'ignore l'usage. La bouche est située au dessous de ce muscle ; elle est ronde, assez grande, environnée d'un cartilage qui est intérieurement garni d'une infinité de petites dents. Les yeux sont placés vers la base de la petite corne ; ils sont ronds, de près de deux lignes de diamètre. Entre les yeux & la bouche, l'on apperçoit deux petites ouvertures par où le poisson respire, & qui sont probablement l'organe de l'odorat. Le corps du poisson s'applatit ensuite & forme cinq parties bien distinguées, qui sont : le dos qui est arrondi ; deux espèces d'épaules solides & osseuses qui forment un demi-cercle, & que l'animal peut étendre ou plier à sa volonté ; deux bras flexibles qui prennent naissance plus bas que les épaules, &

qui ne ſont compoſés que d'une ſeule jointure terminée par une nageoire membraneuſe, à ſept côtes. Au deſſous des bras, on obſerve deux orifices aſſez grands, par où le poiſſon rend l'eau qu'il a pris par la bouche.

Il eſt terminé par une queue arrondie, à l'extrêmité de laquelle eſt attachée une nageoire ſemblable aux précédentes; outre celles-là, il en a encore quatre autres, ſavoir, une deſſus le dos, vers l'endroit où il ſe termine & où la queue commence; une autre ſemblable au-deſſous, vers le milieu de la queue; & deux autres qui ſont comme les pieds de l'animal: elles ſont ſituées vis-à-vis l'une de l'autre, vers le milieu du ventre. Ce poiſſon n'a point d'écailles; il eſt rempli par-deſſus de tubercules qui paroiſſent à la loupe comme autant de petites étoiles; le deſſous eſt couvert d'une peau chagrinée, ſuſceptible de dilatation, bariolée de taches griſes & noires, moins foncées en couleur que le deſſus. Ce poiſſon n'eſt pas commun.

ARTICLE X.

Hiſtoire naturelle de l'Anolis. (*fig.* 1.)

§ 1. *Ses différentes eſpèces.*

PLANCHE VIII. L'Anolis eſt une eſpèce de lézard que *Sloane* définit: *Lacertus minor levis.* Il s'en trouve par-tout de nombreuſes variétés: on en voit de verds, de gris, de noirs, de jaunes, de mouchetés; les uns ſont bariolés de zones tranſverſales bleues, jaunes & rouges; d'autres ſont diviſés par pluſieurs bandelettes longitudinales de différentes couleurs. Les plus

gros n'ont pas plus de ſept à huit pouces de longueur & un demi-pouce de diamètre ; les plus petits n'ont pas moins d'un pouce de longueur & deux à trois lignes de diamètre ; leur conformation eſt par-tout la même, mais les proportions de la queue avec le reſte du corps varient. Dans les uns, la queue égale la longueur du corps ; dans les autres, elle eſt plus courte ; dans quelques-uns, elle eſt une fois plus longue. Voici la deſcription d'un de ces Anolis pris au hazard.

§ 2. *Sa deſcription.*

Sa tête eſt alongée, triangulaire, applatie ; ſa gueule bien fendue, armée de deux oſſelets taillés en ſcie, qui forment les mâchoires ſupérieure & inférieure. Le centre eſt occupé par une petite langue charnue, arrondie par l'extrêmité. Deux yeux noirs, vifs, garnis de paupières, ſont placés vers le milieu de la tête : vers la naiſſance du cou, l'on voit deux oreilles aſſez grandes.

Sa peau eſt couverte de petites écailles ovales, couchées les unes ſur les autres ; la partie de la gorge ſe dilate extrêmement, & tombe juſqu'à terre, par le moyen de l'air que ce reptile y introduit à ſa volonté.

Il eſt porté ſur quatre pattes : celles de devant ſont compoſées de deux articulations, dont la dernière ſe termine par une main garnie de cinq doigts, dont deux grands, deux moyens & un petit. Les pattes de derrière conſiſtent en trois articulations, terminées auſſi par cinq doigts de différente grandeur ; ils

ſont tous armés d'une griffe blanchâtre, pointue & crochue.

L'anus eſt le ſeul orifice que la nature lui ait donné, tant pour vuider ſes excrémens que pour ſe reproduire ; il eſt ſitué ſous le ventre, un peu plus bas que les pattes de derrière, à la naiſſance de la queue, qui eſt vertebrée, fort déliée, terminée en pointe extrêmement fine.

§ 3. *Son caractère, ſes mœurs, ſes combats.*

Ce reptile eſt fort vif, très-leſte, ſi familier, qu'il ſe promène ſouvent ſur les tables & ſur les perſonnes. Son port eſt gracieux, ſon regard fixe ; on diroit qu'il prête attention à ce qu'on dit en ſa préſence ; il examine tout ce qu'on fait devant lui ; il ne fait jamais de mal. Il ſe nourrit de mouches, d'araignées & d'autres inſectes qu'il avale en entier. Il eſt preſque toujours en guerre avec ſes ſemblables. Lorſqu'un Anolis en apperçoit un autre, il s'en approche leſtement ; celui-ci l'attend en brave. Les deux champions préludent au combat par des menaces réciproques qu'ils ſe font l'un à l'autre, en agitant la tête du haut en bas par des mouvemens rapides & convulſifs ; leur gorge s'enfle prodigieuſement, leurs yeux ſont étincellans ; ils s'attaquent enſuite avec fureur : chacun tâche de ſurprendre ſon ennemi. S'ils ſont d'égale force, le combat n'eſt pas ſitôt terminé ; c'eſt ordinairement ſur les arbres qu'il ſe livre : d'autres Anolis ſont ſpectateurs oiſifs ; ils laiſſent vuider la querelle, ſans qu'aucun d'eux entreprenne jamais de ſéparer les combattans, ils ſemblent au

contraire prendre plaiſir à les voir aux priſes : peut-être que c'eſt la jouiſſance ou la réſiſtance de quelque femelle qui leur imprime cette fureur martiale. Comme ils cherchent à ſe mordre, il arrive aſſez ſouvent que la gueule de l'un s'entrelace dans celle de l'autre ; ils reſtent long-temps dans cette attitude, chacun tirant de ſon côté. Leurs efforts ſont-ils inutiles, ils s'éloignent, la mâchoire enſanglantée ; mais un inſtant après ils recommencent.

Lorſque l'un des deux guerriers ſe trouve plus foible que l'autre, il prend leſtement la fuite ; ſon ennemi le pourſuit vivement : s'il le joint, c'en eſt fait, le vaincu eſt à l'inſtant dévoré ; heureux s'il en eſt quitte pour la perte de ſa queue, qui ſe rompt quelquefois dans la gueule du vainqueur ; dans ce cas, il a le temps d'échapper ; car l'ennemi occupé à dévorer ſa proie, ne s'acharne point à la pourſuite de celui qu'il vient de mutiler. L'Anolis peut vivre ſans queue ; on en voit pluſieurs qui en ſont privés. Elle ne repouſſe pas, lorſqu'elle a été coupée, mais il ſe forme à l'extrêmité un calus. Il ſemble que cet accident devroit le rendre plus propre au combat ; mais il paroît au contraire qu'il énerve ſon courage & peut-être ſes forces. Un Anolis mutilé devient timide, foible, languiſſant : comme il ne peut ſe montrer ſans manifeſter ſa honte & ſa défaite, il évite le grand jour, il mène une vie triſte, obſcure, & fuit devant le plus petit qui oſe l'attaquer.

§ 4. *Maniere de ſe reproduire.*

Ce reptile eſt ovipare. Dans le temps de ſes amours, le mâle embraſſe ſa femelle, la tient ſerrée, & reſte long-temps accouplé avec elle ; cette jouiſſance amoureuſe ne les empêche pas de courir & de ſauter enſemble de branche en branche. Lorſque la femelle ſent approcher le moment de ſa ponte, elle fait avec ſes pattes de devant, au pied d'un arbre ou d'une muraille, un trou en terre d'environ deux pouces de profondeur ; elle y dépoſe un œuf qu'elle recouvre de terre : la chaleur du climat le fait éclore. Cet œuf (*fig.* 2.) porte cinq lignes de longueur & trois lignes de largeur ; il eſt liſſe, d'un blanc-ſale, oblong, également arrondi par les deux extrêmités.

§ 5.

Obſervations ſur l'Anolis de M. Bomare.

Suivant M. Bomare, l'Anolis *court pendant le jour autour des caſes & dans les jardins pour chercher ſa nourriture ; la nuit il ſe cache dans la terre, & il y fait un bruit plus aigu & plus incommode que celui des Cigales.* 1°. Les *courſes* de l'Anolis ſont tout au plus des promenades qui n'embraſſent pas beaucoup de terrein ; il ne s'éloigne guères du lieu qui l'a vu naître. 2°. Il y a des araignées, des mouches, & d'autres inſectes par-tout ; il n'a donc pas beſoin de *courir* bien loin pour trouver *ſa nourriture* ; il l'attend en patience, & il trouve par-tout de quoi ſatisfaire ſon appetit. 3°. Les caſes

caſes ſont pleines d'Anolis la nuit comme le jour, ils ne m'ont jamais *incommodé* par leur chant *aigu*; je crois qu'ils paſſent la nuit à dormir plutôt qu'à chanter. 4°. Je ne les ai jamais vus ſe cacher dans la terre; les uns ſe perchent ſur les arbres, d'autres ſe logent dans les maiſons; il en eſt qui vivent habituellement dans les champs. On en trouve dans les pièces de cannes, ſur les cotonniers, dans les brouſſailles, dans les bois, en un mot partout. Ils paſſent la nuit où ils ont paſſé le jour. M. Bomare ajoute que *l'on mange ces lézards, & qu'on les trouve fort tendres & faciles à digérer.* Je n'en ai jamais vu manger à perſonne, pas même aux Nègres; il eſt vrai que les chats s'en régalent aſſez ſouvent, & je n'ai point remarqué que cette eſpèce de viande leur fut indigeſte.

ARTICLE XI.

Mouches luiſantes, nommées Mouches-à-feu.

Ce ſont des inſectes coléoptères fort communs à Saint-Domingue. Il y en a de deux eſpèces. La première eſt aſſez ſemblable, à quelques différences près, à celle qui eſt décrite dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, année 1766, & qu'on a trouvée à Paris, où il a paru qu'elle avoit été tranſportée dans l'état de chryſalide avec des bois arrivés depuis peu de *Cayenne*. Celle que nous avons rapportée de *Saint Domingue* (*fig.* 3.) a un pouce & demi de longueur, & cinq lignes dans ſa plus grande largeur. Sloane la définit: *Scarabæus fuſcus thorace anguloſo lucem emittens;* Barrere l'appelle, *Scarabæus maximus*,

elegantiſſimus, ſplendens. On en voit pluſieurs au Cabinet du Roi, déſignées par le nom de *Bupreſte.* Toutes les parties qui compoſent cet inſecte paroiſſent au microſcope revêtues d'un poil rude, rouſſeâtre & court. Sa tête n'eſt point dégagée du corcelet, comme dans la Mouche à feu de Cayenne ; mais elle y eſt enfoncée durant la vie & après la mort de l'animal : elle eſt garnie de deux gros yeux noirs, fort liſſes & ſaillans. Sa bouche eſt armée de deux petites pinces crochues, ſolides, très-aiguës : ce ſont les ſeules armes offenſives dont la nature l'ait pourvue. M. *Fougeroux* n'en fait point mention dans la deſcription de la Mouche luiſante de *Cayenne* (*Mém. Acad.* 1766.). Sa tête eſt terminée par deux antennes très-déliées, de quatre lignes de longueur, compoſées d'onze anneaux unis enſemble & mobiles : le premier, qui s'articule avec la tête, eſt une fois plus long que les autres.

Le corcelet forme une eſpèce de quarré : il eſt d'un brun foncé, d'une conſiſtance dure, terminé par deux pointes aiguës, au-deſſus deſquelles on apperçoit deux taches ovales, d'un blanc-ſale, convexes, ſolides, tranſparentes, quand l'inſecte eſt vivant. C'eſt par-là qu'il répand au-dehors une matière phoſphorique uniforme, ſi lumineuſe, qu'on peut s'en ſervir dans un beſoin pour lire & écrire dans les ténèbres. Son éclat s'affoiblit à meſure que les forces de l'animal l'abandonnent ; il s'éclipſe ſans retour, lorſqu'il meurt. On remarque encore ſur le milieu du corcelet, deux petits enfoncemens, comme dans celui de *Cayenne.* Le deſſous du corcelet porte, au

milieu du côté oppoſé à la tête, une longue pointe, qui entre dans une cavité placée au milieu du thorax qui rend l'inſecte élaſtique, & le fait ſauter en l'air, lorſqu'on le met ſur le dos. On trouve un ſemblable méchaniſme dans l'eſpèce de ſcarabée nommé *Maréchal*, que tout le monde connoît.

Le dos de l'inſecte eſt molaſſe, couvert de deux aîles membraneuſes fort amples, renfermées dans des élytres écailleux, ſolides, opaques, d'un gris-cendré, liſſes en quelques endroits, raboteux & comme chagrinés dans d'autres, couverts de pluſieurs rangs de petits points. On n'a rien obſervé de ſemblable dans celui de *Cayenne*.

Entre les élytres, vers leur origine, l'on apperçoit l'écuſſon; qui eſt de forme arrondie, de même couleur & de même matière que les élytres. Il reſte immobile, lorſque les élytres s'ouvrent, que les aîles ſe déploient, & que l'inſecte prend ſon eſſor dans les airs. Il eſt conſtruit de façon que les élytres ne peuvent pas forcer la charnière membraneuſe qui les ſoutient, en s'ouvrant trop, ni laiſſer de vuide entre elles, en s'abaiſſant.

Ce phoſphore animal eſt porté ſur ſix pattes, dont deux ſont adhérentes au *corcelet*, & quatre au *thorax*. Chaque patte eſt diviſée en trois articulations; la dernière eſt compoſée de cinq anneaux enchâſſés les uns au bout des autres. Le dernier anneau eſt terminé par deux petites griffes crochues & pointues. Son ventre conſiſte en cinq anneaux écailleux, chagrinés, d'un brun-noirâtre, oblongs, excepté le dernier, qui eſt plus large & qui

forme une espèce de triangle. L'anus est placé à l'extrêmité de l'angle qui termine l'insecte.

La seconde espèce de Mouche luisante (*fig.* 4.) n'a guères que quatre lignes de longueur. Barrere l'appelle, *Scarabæus parvus noctilucus, seu instar ignis splendens.* Nous ne l'avons pas assez observé pour en donner une description exacte ; nous avons seulement remarqué qu'elle répandoit, en volant, sa lumière par l'ánus, non d'une manière uniforme & continue, comme celle de la Mouche à feu que nous venons de décrire ; mais par élancement, comme une étincelle qui paroît & disparoît successivement.

Les Mouches à feu ne paroissent que la nuit, le jour est destiné au repos. Guidées par le flambeau qu'elles alimentent de leur propre substance, elles s'élancent dans les airs, dès que les ténèbres commencent à paroître ; leur vol est fort rapide ; la splendeur qui les environne attire autour d'elles quantité de cousins qu'on appelle *Maringouins* & de Mouches éphémères dont elles sont fort avides. On sait que ces petits insectes recherchent la lumière, où ils vont souvent abréger une carrière bornée par la nature à quelques heures de vie.

M. Bomare se trompe donc, lorsqu'il dit au mot *Acudia*, qu'on *ignore si c'est de leurs yeux ou de quelqu'autre partie de leur corps que vient cet éclat.* Il est démontré que les Mouches à feu de la première espèce répandent la lumière par deux endroits du corcelet qui sont bien aisés à distinguer, & que celles de la seconde espèce la laissent échapper par

l'anus. Il eſt encore faux de dire que ces inſectes *ne paroiſſent point lumineux de jour.* Ceux de la première eſpèce ſur-tout, le ſont en tout temps, il ſuffit de les agiter, pour les voir briller, ſur-tout lorſqu'on ſe place dans un lieu obſcur. M. Bomare revient encore ſur les Mouches à feu au mot, *Mouches luiſantes*, & voici l'idée qu'il nous en donne: *Ces Mouches*, dit-il, *ſont un peu plus groſſes que nos Mouches ordinaires, auxquelles elles reſſemblent aſſez; mais la partie poſtérieure de leur corps eſt d'un verd tranſparent, & conſerve pendant la nuit la lumière qu'elle a reçu le jour.... Le P. Labat dit qu'à la Guadeloupe il y a des Mouches à feu de la groſſeur d'un hanneton qui répandent tant par les yeux que par le corps une lumière vive & d'un beau verd.* N'eſt-on pas bien inſtruit avec de pareilles deſcriptions?

On me demandera peut-être pourquoi je m'en prend à M. Bomare, puiſqu'il n'a rien dit de lui-même, & qu'il n'a fait que copier mot pour mot le P. Labat? Je réponds que l'un n'excuſe pas l'autre. Je ſais mauvais gré au P. Labat de nous avoir donné de fauſſes notions ſur un inſecte qu'il n'avoit que légérement examiné. Mais je ne ſaurois témoigner ma reconnoiſſance envers M. Bomare, d'avoir eu la complaiſance de tranſcrire des rêveries, & de les réunir en corps d'ouvrage. Il falloit parler avec connoiſſance de cauſe, ou ſe taire.

ARTICLE XII.

Scarabée-Tortue, ou Ditique de Saint-Domingue.

Les Nègres appellent *Tortue* un insecte coléoptère qui n'est pas commun dans l'Isle. Il y en a au Cabinet du Roi que l'on dit venir de Cayenne, & qu'on a nommé *Ditique*. Celui que nous possédons représente un ovale parfait; il est d'un noir-foncé & luisant en dessous, d'un verd-doré en dessus, imitant la gorge de pigeon. Sa longueur est d'un pouce & demi; sa plus grande largeur est d'onze à douze pouces.

Sa tête est applatie, peu distinguée en apparence du corcelet, formant une espèce de triangle dont les angles sont tronqués; les yeux noirs, fort gros, arrondis, plus saillans en dessous qu'en dessus. Deux antennes sont placées immediatement au dessus des yeux; elles sont composées de plusieurs anneaux contigus, arrondis. La bouche est environnée de quatre petits bras, composés chacun de trois articles: ils servent à l'insecte pour porter sa proie à la bouche, l'y assujettir, & l'empêcher de s'échapper.

Le corcelet est oblong, terminé du côté de la tête par deux pointes qui aboutissent auprès des yeux, & emboîtent la tête; le dessus est convexe, le dessous concave, relevé dans le milieu par une côte qui porte deux pattes. Cette cavité du corcelet sert à loger ces deux pattes, ainsi que les deux suivantes qui sont placées à l'extrêmité d'en-haut du thorax. La troisième paire de pattes est située

à l'extrêmité d'en-bas, vers l'origine du ventre : celles-ci ſont couchées à plat ſur le thorax, qui a huit lignes de longueur, & qui eſt diviſé en quatre compartimens.

L'inſecte marche donc à l'aide de ſix pattes, dont deux petites adhérentes au corcelet, deux moyennes & deux grandes attachées aux deux extrêmités du thorax. Chaque patte eſt compoſée de trois articulations applaties : la première, adhérente au corps, eſt liſſe, plus large au ſommet que vers la baſe ; la ſeconde eſt garnie ſur les bords de poils rudes, longs & rougeâtres, & au milieu, de pointes couchées les unes auprès des autres ; deux pointes très-affilées & mobiles ſont placées à l'extrêmité de cette articulation, qui eſt terminée par une eſpèce de frange que la loupe fait aiſément appercevoir. La troiſième articulation eſt garnie de poils, comme la ſeconde, & de pluſieurs pointes unies enſemble, qui forment comme une frange : elle eſt ſoudiviſée en cinq petites articulations, dont la dernière eſt terminée par deux griffes arquées. Le ventre eſt compoſé de ſix anneaux, dont le dernier forme une eſpèce de triangle : l'angle qui termine l'inſecte eſt obtus & émouſſé ; c'eſt dans cette partie qu'eſt placé l'anus. Les élytres ſont liſſes, luiſantes, & paroiſſent à la loupe marquées de petits points. On découvre vers leur origine l'écuſſon, qui eſt petit, triangulaire.

ARTICLE XIII.

Scarabée Monoceros. (*fig.* 5.)

Le Chevalier Sloane parle d'un Monoceros qui paroît avoir beaucoup d'analogie avec celui-ci : il le definit : *Scarabæus major, niger, tricornis.* La corne du milieu eſt ſemblable à celle que porte celui de Saint-Domingue. Mais celui de Sloane a encore deux autres cornes terminées en pointe, & ſituées aux deux côtés du corcelet : c'eſt ce qu'on ne trouve point dans celui que nous allons décrire. On aſſure dans le pays qu'il eſt la métamorphoſe du *ver Palmiſte*, dont les habitans ſe régalent. C'eſt un mets très-délicat, & recherché par ceux qui n'ont point de répugnance à manger des vers. On voit pluſieurs de ces vers au Cabinet du Roi.

Cet inſecte coléoptère eſt tout noir : le deſſus de ſon corps eſt liſſe ; le deſſous eſt garni de poils roux. Sa longueur depuis l'extrêmité du ventre juſqu'au bout de la corne, eſt de vingt lignes, ſa plus grande largeur eſt de neuf lignes. Sa tête eſt terminée quarrément. Sa bouche eſt environnée de quatre petits bras, compoſés de trois articles ; ils lui ſervent pour retenir ſa proie, & la préſenter en tout ſens à la bouche ; ſes yeux ſont gros, jaunâtres, & ſaillans de tout côté. Deux antennes placées immédiatement au deſſus des yeux, ſont compoſées de ſept anneaux terminés par trois feuillets d'égale grandeur, ovales, fort minces, tranſparens ; celui du milieu eſt convexe des deux côtés ; les deux autres ſont con-

caves en dedans, convexes & velus en dehors; de ſorte qu'étant appliqués les uns contre les autres, ces trois feuillets n'en repréſentent qu'un ſeul. La partie qui ſert de baſe aux anneaux, & qui s'articule avec la tête, eſt couverte de poils, oblongue, plus groſſe vers l'extrêmité qui la joint aux anneaux.

Immédiatement au-deſſus de la tête s'élève une petite corne liſſe, recourbée en arrière, ſtriée dans le milieu, tronquée dans l'extrêmité, où l'on apperçoit une petite échancrure; elle eſt adhérente au corcelet, & ſemble en être le prolongement. La partie du corcelet qui ſert de baſe à la corne, eſt enfoncée juſques vers le milieu; l'autre partie eſt relevée, oblongue, convexe.

Les élytres ſont liſſes, terminées dans leur contour par un rebord ſaillant, ſéparées par un écuſſon triangulaire aſſez grand. Le ventre eſt compoſé de ſix anneaux; l'extrêmité eſt arrondie, plus longue que les élytres, & reſte toujours à nud.

Cet inſecte a ſix pattes: les deux premières, qui ſont les plus petites, ſont adhérentes au corcelet; les quatre autres ſont adhérentes au thorax. Chaque patte eſt compoſée de trois articles, dont le premier ſert de baſe aux autres: il eſt liſſe, velu ſur les bords; le ſecond eſt dentelé en dehors, velu, & terminé par quatre épines; le troiſième ſe diviſe en cinq petits articles, qui ſont velus, épineux, terminés par deux griffes arquées, d'égale grandeur.

ARTICLE XIV.

Mouche ichneumon.

C'eſt peut-être celle que Sloane définit : *Veſpa ichneumon major tota cærulea ſplendens.* Il s'en trouve de très-petites. Celle que nous poſſédons a deux pouces de longueur : toutes les parties qui la compoſent, excepté les aîles, ſont veloutées d'un bleu-foncé changeant en violet. Sa tête eſt oblongue, mobile, garnie ſur les côtés de deux gros yeux oblongs, verdâtres & ſaillans : trois petites taches rondes, diſpoſées en triangle, occupent le milieu du front ; elles ſont luiſantes, immobiles, paroiſſent de même matière que les yeux, & ſervent peut-être à l'inſecte pour appercevoir les objets qui ſe préſentent en face. La bouche eſt armée de deux fortes pinces, tranchantes, arquées, applaties, & qui ſe croiſent l'une deſſus l'autre : quatre petits bras, compoſés chacun de quatre articles, ſont placés aux quatre coins de la bouche ; deux antennes occupent le haut de la tête ; elles ſont longues d'un pouce, cerclées, toujours en mouvement, compoſées d'onze anneaux. Le premier, qui s'articule avec la tête, eſt plus gros que les autres à qui il ſert de baſe, & qui vont toujours en diminuant de groſſeur ; leur longeur eſt à peu près égale.

L'ichneumon eſt porté ſur ſix pattes : la première paire prend naiſſance au corcelet, elle a un pouce & demi de longueur ; la ſeconde paire a deux pouces, le thorax lui ſert de baſe ainſi qu'à la troiſième paire, qui eſt

de deux pouces & demi. Chaque patte eſt compoſée de trois articulations. La première eſt courte, groſſe, & s'articule avec le corps; la ſeconde eſt plus longue & moins groſſe; la troiſième, beaucoup plus longue que les autres, ſe ſubdiviſe en ſix petits articles qui ſont dentelés ſur les bords, & armés chacun de deux épines; chaque petit article diminue de groſſeur & de longueur, à meſure qu'il approche de l'extrêmité de la patte, qui eſt terminée par deux griffes arquées.

Le ventre eſt ſi dur qu'une épine de citronnier n'a jamais pu le percer lorſque l'inſecte étoit vivant. Il eſt attaché au corps par un filet imperceptible; ſa forme eſt arrondie, oblongue, pointue: il eſt compoſé de ſix anneaux écailleux très-mobiles, qui ſe replient les uns ſur les autres, comme on l'obſerve dans les guêpes. Ils ſont terminés par un redoutable aiguillon, dont la piquure occaſionne une fièvre ardente, accompagnée de maux de tête & de malaiſe qui durent pluſieurs jours, au bout deſquelles tous ces ſymptomes diſparoiſſent d'eux-mêmes, ſans le ſecours d'aucun remède: on a cependant coutume de faire prendre au malade quelques doſes de thériaque.

Deux grandes aîles prennent naiſſance au corcelet. Elles ſont membraneuſes, tranſparentes, diviſées en compartimens par des nervures, d'un rouge vif, bleuâtres à l'extrêmité, longues d'environ vingt lignes; le corps ſert de baſe à deux autres aîles ſemblables aux précédentes, ſous leſquelles elles ſont cachées, lorſque l'inſecte ne vole pas.

L'on voit, par ce détail, que la Mouche ichneumon eſt pourvue de toutes les armes offenſives & défenſives qui peuvent convenir aux inſectes. Quatre grandes aîles lui font prendre un vol rapide, ſoit pour échapper aux pourſuites des oiſeaux qui ſont ſes ſeuls ennemis, ſoit pour atteindre ſa proie; ſix pattes armées de douze griffes & de 72 épines, ſont plus que ſuffiſantes pour l'empêcher de s'échapper : les deux pinces lui portent le coup de la mort; l'aiguillon n'eſt employé que contre un ennemi qui oſe ſe défendre.

Cet inſecte vorace mène une vie errante & ſolitaire. Il dépoſe ſes œufs dans un trou aſſez profond, qu'il creuſe en terre. Il ne vit que d'inſectes & ſur-tout d'araignées. Il n'en eſt aucune parmi elles capable de lui réſiſter; l'*araignée crabe* elle-même quelque monſtrueuſe & vigoureuſe qu'elle ſoit eſt auſſi-tôt vaincue qu'attaquée. En vain eſpéreroit-elle trouver ſon ſalut dans la fuite; l'ichneumon la ſuit à la piſte, ſous les herbes ou les pierres, & la rejoint bientôt, malgré les détours qu'elle fait pour tromper la marche d'un ennemi ſi terrible. Lorſque l'araignée ſe voit atteinte, elle s'étend par terre, ſoit que la vue de l'ichneumon la ſaiſiſſe de peur, ſoit qu'elle eſpère par cette ruſe lui échapper en contrefaiſant la morte; mais l'animal vorace ne ſe laiſſe pas facilement dupper, il ſaiſit ſa proie avec ſes pinces & s'envole avec, ou il la ſuce ſur la place.

CHAPITRE SEPTIEME.

Monumens d'antiquités.

LEs naturels de Saint-Domingue bornoient leur induſtrie à ſe conſtruire des caſes, à faire des canots, des inſtrumens de pêche, des hamacs & quelques vêtemens de coton; ils avoient des vaſes de bois ou d'argile pour leurs uſages journaliers. Tout a été anéanti avec eux; leurs conquérans ne cherchoient que de l'or, ils ne s'occupoient que des moyens de s'en procurer. Il faut maintenant ouvrir les entrailles de la terre pour y trouver quelques veſtiges de l'induſtrie de ce peuple infortuné. Il ſeroit à ſouhaiter que chacun mît au jour les découvertes qu'il auroit faites ſur un ſujet ſi ténébreux: leur enſemble & leur comparaiſon donneroient des lumières qui nous manquent. Les parties les plus foibles en elles-mêmes, & lorſqu'elles ſont iſolées, compoſent par leur union un édifice ſolide & durable. Les antiquités que nous avons ramaſſées durant notre ſéjour à Saint-Domingue ont pour objet des fétiches, des fragmens de poteries & des haches indiennes. Nous allons en parler ſéparément.

§ I.

Fétiches.

La première repréſente un crapaud groſſiérement ſculpté. Il a un demi-pied de lon-

gueur & trois pouces de largeur. La pierre ſur laquelle il eſt étendu, & dont il fait partie, eſt peſante, dure, extérieurement noirâtre, raboteuſe, verdâtre dans l'intérieur. On en tire des étincelles avec le briquet. J'ignore de quel quartier elle a été tirée.

PLANCHE IX. La ſeconde (*fig.* 1.) eſt compoſée d'une pierre quartzeuſe. Elle a deux pouces & demi de longueur & un pouce de moins dans ſa plus grande largeur. Elle eſt repréſentée accroupie, ayant les mains ſur les genoux. La tête eſt fort groſſe, d'un pouce de longueur, les yeux enfoncés, le nez applati, la bouche extrêmement fendue. Le ſommet de la tête eſt percé par derrière de trois trous diſpoſés en triangle & qui communiquent enſemble. On voit ſur chaque avant-bras une tête en relief. Cette fétiche a été trouvée dans la plaine du Cul-de-ſac.

La troiſième (*fig.* 2.) eſt compoſée d'une pierre verdâtre. Elle ſemble mutilée, quoique ſans fracture apparente. Elle eſt une des plus groteſques. Sa tête paroît placée au milieu de la poitrine; on apperçoit derrière la tête quatre eſpèces de moignons couverts de ſtries, diſpoſés en quarré. L'intervalle qui ſépare les deux ſupérieurs des deux inférieurs eſt percé d'un bout à l'autre. Elle a été trouvée ſur l'habitation des Religieux Dominicains à *Léogane.*

La quatrième (*fig.* 3.) a un pouce de longueur. La tête ſeule eſt plus longue que le reſte du corps. On y apperçoit deux grandes oreilles groſſiérement ſculptées ainſi que le reſte de la figure, deux gros yeux, trois rangs

de dents; le derrière de la tête eſt percé d'un bout à l'autre tranſverſalement. Le corps eſt applati. On y remarque deux eſpèces d'épaules percées par en-bas, un nombril & deux moignons qui terminent la figure. La pierre dont elle eſt compoſée eſt blanchâtre & ne fait point d'efferveſcence avec les acides.

§ 2.

Fragmens de poterie. (*fig.* 4.)

Ils ont été trouvés en 1773 dans les mornes du *grand-Goave* ſur l'habitation *Aubert* ſituée à la *Raque-à-Cotard* à une demi-lieue du chemin qui conduit de *Léogane* à *Jacmel*. Ils ſont compoſés d'une tête argilleuſe ou glaiſeuſe, dans laquelle on trouve des particules ferrugineuſes attirables à l'aimant. Ces fragmens ſont les débris des vaſes que les anciens naturels modeloient pour leur uſage. Ils n'avoient pas l'art de les faire cuire au feu, ils ſe contentoient de les faire ſécher au ſoleil. C'eſt pour cela qu'ils ſont ſi fragiles, & qu'il eſt rare d'en trouver d'entier; je n'en ai jamais vu de véritable. Dans les figures que nous avons fait exécuter, l'on voit pluſieurs têtes & d'autres deſſeins groſſiérement travaillés.

Il m'eſt tombé entre les mains une eſpèce de taſſe, qui paroît entière & ſeulement ébréchée dans le contour de ſa bouche; mais je ne la crois pas d'une antiquité ſi reculée que les fragmens dont on vient de parler. Elle eſt compoſée d'une terre rougeâtre, qui paroît avoir été cuite au feu : elle renferme cepen-

dant auſſi des particules ferrugineuſes, attirables à l'aimant.

§ 3.

Haches Indiennes.

Elles ſont fort communes en Amérique. Le vulgaire les appelle *Pierres de tonnere*; on les trouve par-tout à Saint-Domingue ſur la ſurface de la terre, ou à peu de profondeur. Elles ſont faites communément en coin. Avant l'arrivée des Européens, les Indiens s'en ſervoient pour faire leurs canots & d'autres ſemblables ouvrages. Elles leur tenoient lieu de tous les inſtrumens de charpente dont ils n'avoient aucune idée. On ſait par tradition, que lorſqu'ils avoient un canot à faire, ils commençoient par abattre l'arbre qui leur convenoit; pour cet effet, ils mettoient le feu au pied; des coups de haches redoublés animoient cet élément, qu'ils conduiſoient par ce moyen où ils vouloient. Lorſque l'arbre étoit abattu, ils coupoient de la même manière l'autre extrêmité, ſuivant la longueur qu'ils vouloient conſerver; ils creuſoient enſuite cette partie par le moyen du feu & de leurs haches, & le canot ſe trouvoit fait; la patience & le courage leur faiſoient exécuter ce qu'ils avoient une fois conçu.

Ces haches ſont des pierres très-dures & communément très-liſſes. Les ſentimens ſont partagés ſur leur origine. Les uns prétendent qu'elles viennent de la terre ferme, & que les peuples qui l'habitoient venoient les troquer avec ceux des iſles, qui leur donnoient en échange quelques denrées. D'autres croient qu'elles

qu'elles ſont originaires des lieux où on les trouve, & que les Indiens leur donnoient la forme que nous leur voyons, en les frottant contre d'autres pierres, ou en les raclant avec des débris de coquilles. Quelques-uns penſent qu'elles ſont faites avec une terre glaiſeuſe que les Indiens alloient chercher au fond de la mer, & qui a la propriété de ſe durcir à l'air. Quelque ſentiment qu'on embraſſe, on ne verra jamais ces inſtrumens ſauvages, ſans admirer combien l'homme, laiſſé à lui-même & ſans ſecours, devient induſtrieux pour ſubvenir à ſes beſoins.

Parmi les haches Indiennes que nous poſſédons, on obſerve quatre variétés principales, comme l'inſpection des figures le démontre. PLANCHE X.

La première repréſente en petit une pierre très-dure, bariolée de taches noirâtres & rouſſeâtres, remplie de particules ferrugineuſes attirables à l'aimant, criblée de trous à l'extérieur, mais ſuſceptible de poli, faiſant feu avec l'acier. Sa forme eſt oblongue; elle eſt taillée en coin, amincie dans ſon contour, terminée au ſommet par un petit bourlet. Sa longueur eſt d'un pied, ſa largeur de cinq pouces & demi; ſa plus grande épaiſſeur d'environ un pouce & demi. Elle péſe cinq livres, & reçoit facilement, comme la pierre de touche, la trace du métal qu'on y frotte; il en eſt de même des eſpèces ſuivantes.

La ſeconde figure repréſente une hache de couleur noirâtre, très-dure, amincie dans ſa baſe, terminée au ſommet par trois pointes obtuſes, ayant vers le milieu un étranglement;

elle contient des particules ferrugineuſes, attirables à l'aimant, & que la loupe fait aiſément appercevoir dans ſes fractures. Sa longueur eſt de quatre pouces & demi, ſa plus grande largeur de trois pouces huit lignes, ſon épaiſſeur d'environ un pouce. Elle fait feu avec l'acier : ſon poid eſt preſque d'une livre.

La troiſième figure repréſente l'eſpèce la plus commune. Elle eſt oblongue, arrondie & applatie vers la baſe, pointue au ſommet, convexe des deux côtés, amincie dans ſon contour, d'un grain fin, très-dure, d'un grand poli, comme ollaire, de couleur verdâtre, bariolée de taches noirâtres. Elle rend quelques étincelles lorſqu'on la frappe avec l'acier. Sa grandeur varie. La plus conſidérable de celles que nous avons, porte dix pouces & demi de longueur, quinze à ſeize lignes d'épaiſſeur. Son poids eſt d'environ deux livres ſix onces.

La quatrième figure repréſente l'eſpèce la plus rare. Elle a la forme d'une hache Européenne : la partie tranchante eſt de quatre pouces & demi, ſa plus grande largeur de deux pouces quatre lignes ; ſon extrêmité eſt arrondie, taillée en coin ; le ſommet eſt terminé par une pointe qui ne ſubſiſte plus, & dont il ne reſte que la baſe. Elle eſt portée ſur un manche cylindrique, qui ne fait avec elle qu'une ſeule pièce, & qui va toujours en diminuant de groſſeur juſqu'à l'extrêmité qui eſt obtuſe. La longueur du manche eſt d'environ cinq pouces, ſa plus grande largeur d'un pouce, ſa plus petite de neuf

lignes. La pierre qui a ſervi à faire cette hache eſt noirâtre, comme vermoulue, verdâtre & d'un grain fin. Elle ne rend point d'étincelles lorſqu'on la frappe avec l'acier; ſa nature paroît ollaire; elle péſe 14 onces.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT, *pag.* iij
Explication *des abréviations*, vj
Explication *de quelques expressions tecniques ou en usage dans les Isles.* viij
CHAPITRE I. *Idée générale de Saint-Domingue*, 1
ART. I *Situation de Saint-Domingue*, Ibid.
ART. II. *Productions de Saint-Domingue*, 2
ART. III. *Commerce des François à Saint-Domingue.* 3
ART. IV. *Gouvernement civil de Saint-Domingue*, 5
§ 1. *Du Gouverneur*, Ibid.
§ 2. *De l'Intendant*, 7
§ 3. *Des Siéges de Justice*, 8
§ 4. *Des autres Officiers publics*, 10
§ 5. *De la Milice*, Ibid.
ART. V. *Gouvernement ecclésiastique*, 13
ART. VI. *Population de la partie françoise*, 17
ART. VII. *Observations sur le climat de Saint-Domingue*, 18
ART. VIII. *Manufactures établies à Saint-Domingue*, 21
§ 1. *Du sucre*, 22
§ 2. *Du café*, 31
§ 3. *De l'indigo*, 36
§ 4. *Du coton*, 40
ART. IX. *Manufactures qu'on pourroit introduire dans la partie françoise de Saint-Domingue*, 45

ART. X. *Réflexions sur l'état présent des habitans de Saint-Domingue, tant libres qu'esclaves*, pag. 50
CHAPITRE II. *Description de la Colonie Françoise de Saint-Domingue*, 59
ART. I. *Description de la partie du Nord*, 60
ART. II. *Description de la partie de l'Oueſt*, 75
ART. III. *Description de la partie du Sud*, 106
CHAPITRE III. *Description d'un tremblement de terre*, 123
CHAPITRE IV. *Description d'un ouragan*, 128
CHAPITRE V. *Regne végétal*, 130
CHAPITRE VI. *Regne animal*, 314
ART. I. *Coquillages de Saint-Domingue*, 315
§ 1. *Coquillages de mer*, Ibid.
§ 2. *Coquillages d'eau-douce*, 330
§ 3. *Coquillages de terre vivans*, 331
§ 4. *Coquillages de terre morts ou foſſiles*, 332
ART. II. *Aſtroïte rameuſe ſur un Madrepore*, 335
ART. III. *Vrai pinceau marin*, 336
ART. IV. *Eſpèce d'éponge ſingulière*, 337
ART. V. *Faux Bernard-l'Hermite*, 337
ART. VI. *Vrai Bernard-l'Hermite*, 340
ART. VII. *Pou de Sarde*, 343
ART. VIII. *Description d'une eſpèce de Calmar*, 344
ART. IX. *Description d'un poiſſon monoceros*, 347
ART. X. *Hiſtoire naturelle de l'Anolis*, 348
§ 1. *Ses différentes eſpèces.* Ibid.
§ 2. *Sa description.* 349
§ 3. *Son caractère, ſes mœurs, ſes combats*, 350

§ 4 *Maniere de ſe reproduire*, 352
§ 5. *Obſervations ſur l'Anolis de M. Bomare*, Ibid.
ART. XI. *Mouches luiſantes, nommées* Mouches-à-feu, 353
ART. XII. *Scarabée-Tortue, ou Ditique*, 358
ART. XIII. *Scarabée Monoceros*, 360
ART. XIV. *Mouche ichneumon*, 362
CHAPITRE VII. *Monumens d'antiquité*, 365
§ 1. *Fétiches*, Ibid.
§ 2. *Fragmens de poterie*, 367
§ 3. *Haches Indiennes*, 368.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un manuſcrit intitulé : *Eſſai ſur l'Hiſtoire naturelle de l'Iſle de Saint-Domingue*, par le P. Nicolſon. La vérité, la clarté, & la ſimplicité qui regnent dans cet ouvrage, l'ordre alphabétique ſous lequel ſont rangés les objets d'hiſtoire naturelle, & les découvertes qui y ſont répandues, me font penſer qu'il peut ſervir de modèle aux voyageurs, qui, ſans être profonds dans les ſciences naturelles, employeroient, à l'exemple du P. Nicolſon, leurs momens de délaſſemens, à des recherches & à des obſervations dont la connoiſſance devient précieuſe aux Savans, en état de les apprécier & d'en faire l'application à l'utilité publique. Fait à Paris ce 10 Juin 1775.

ADANSON,
de l'Académie Royale des Sciences, de la Société de Londres, & Cenſeur Royal.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres, nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT, notre amé le P. NICOLSON, Religieux Dominicain, nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au public un *Eſſai ſur l'Hiſtoire naturelle de Saint-Domingue*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Priviléges pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal

Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMENIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMENIL: le tout à peine de nullité des Préſentes; DU CONTENU deſquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secretaires, foit ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte normande & Lettres à ce contraires; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le dix-ſeptiéme jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-quinze, & de notre Regne le deuxième.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

Signé, LEBEGUE.

Régiſtré ſur le Regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 300. fol. 476. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, article IV, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres, pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre huit exemplaires, preſcrits par l'article 208 du même Réglement. A Paris ce 19 Août 1775.

Signé, HUMBLOT, Adjoint.

De l'Imprimerie d'ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi.

Fig 2
Fig 3
Fig 4
Fig. 5
Fig. 1
Fig 4
Moithey Láiné Sculp.

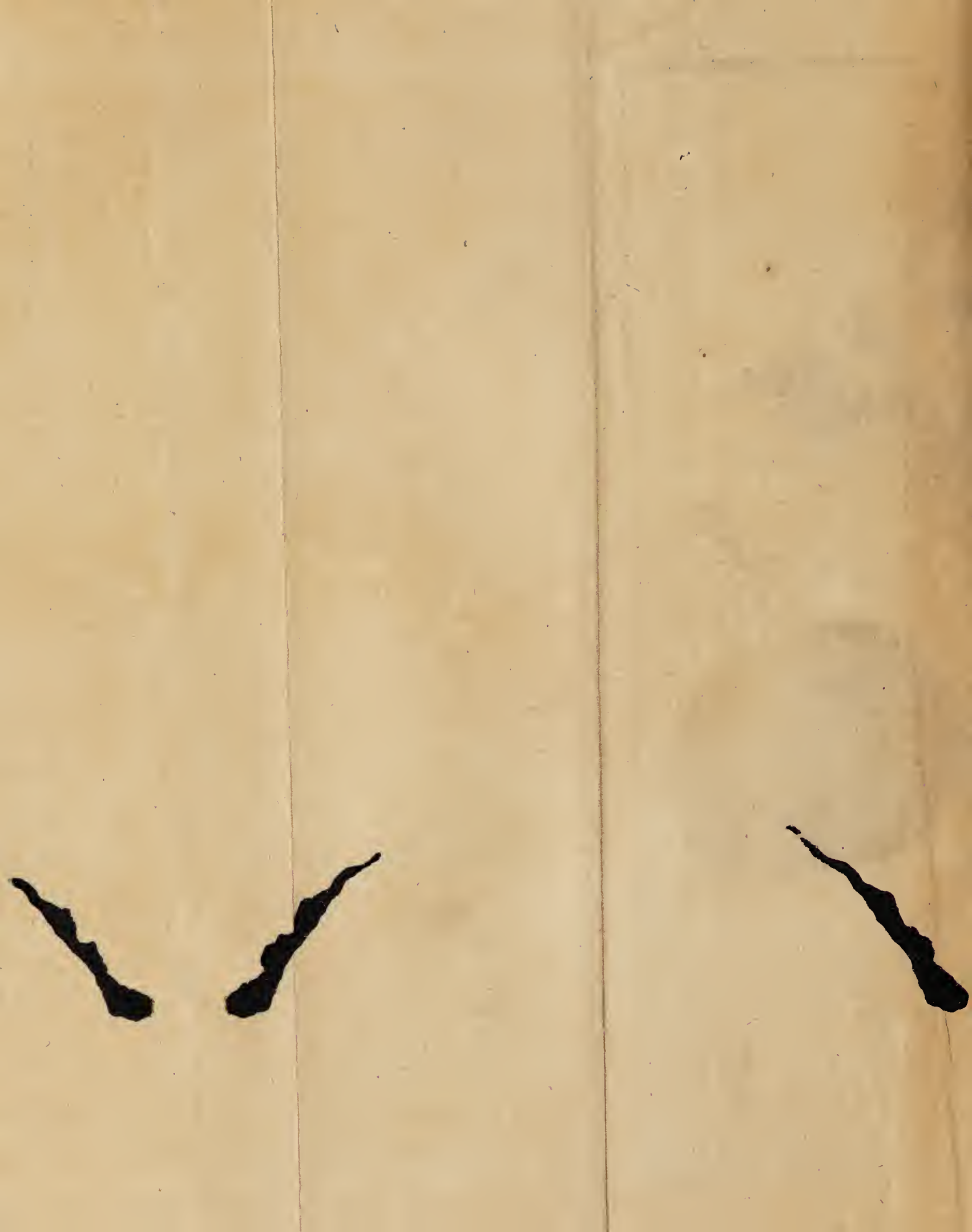

Fig. 2.

Fig. 1.

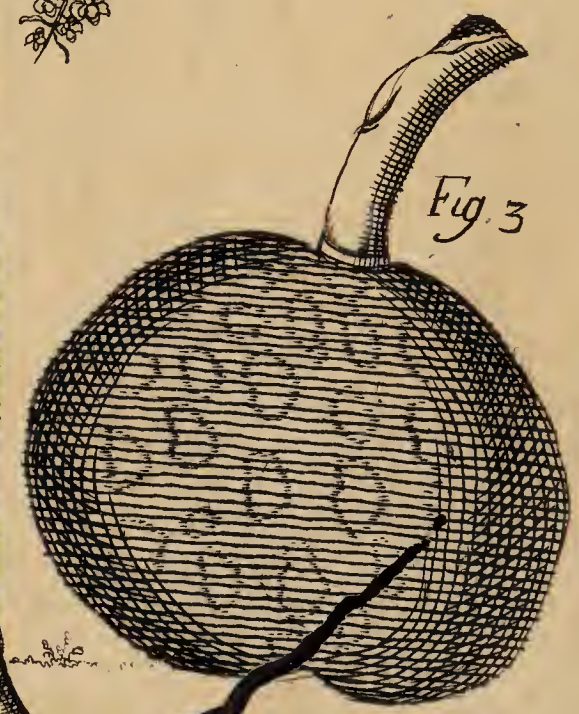

Fig. 3

Fig. 4.

Fig. 5

Fig. 6.

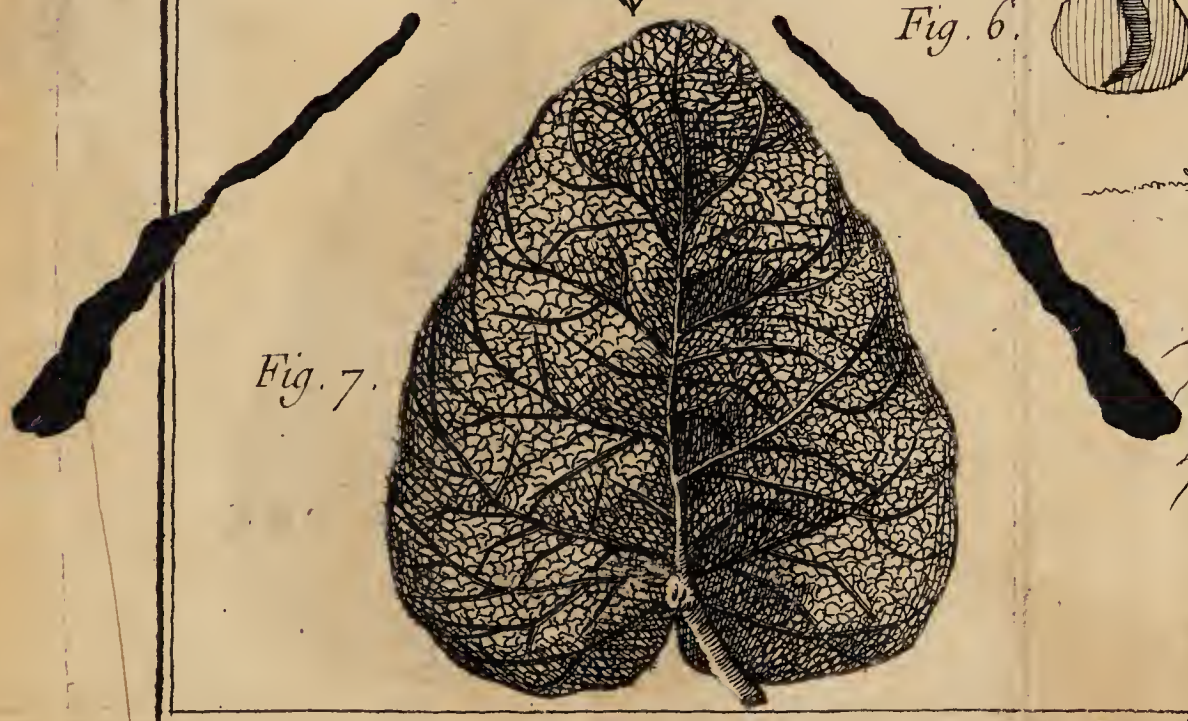

Fig. 7.

Mailhat Lainé Sculp.

Fig. 5.
Fig. 3
Fig. 4.
Fig. 6.
Fig. 1
Fig. 2
Moithey Sculp.

Fig. 1.

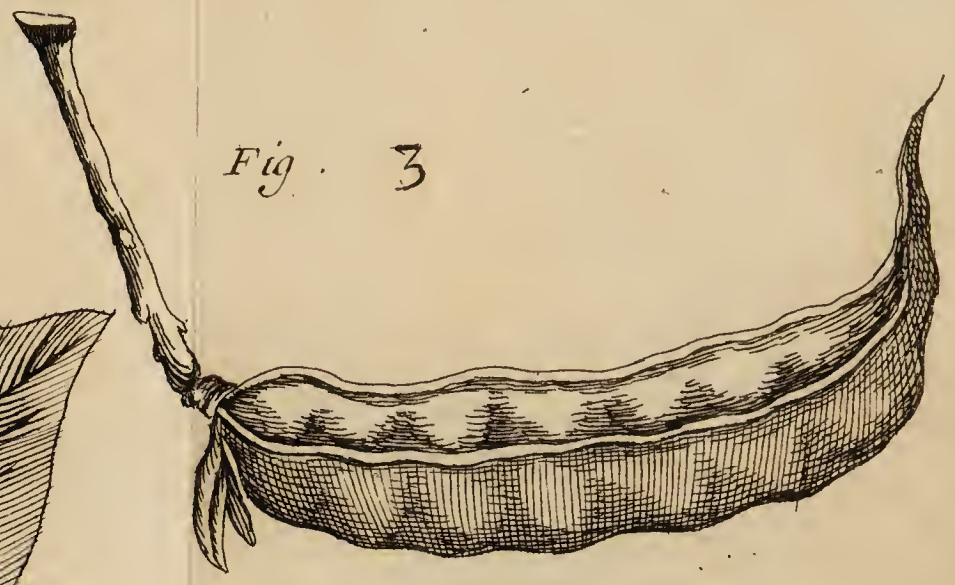

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 2.

Moithey Lainé Sculp.

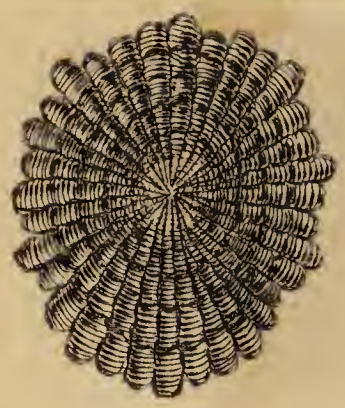

Fig. 3.

Fig. 2.

Fig. 4.

Fig. 1.

Fig. 9.

Fig. 5.

Fig. 10.

6.

Fig. 6.

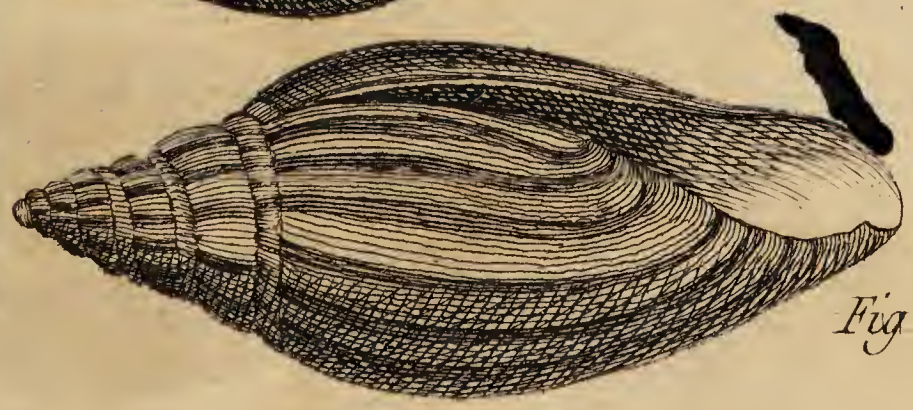

Fig. 11.

Fig. 7.

Fig. 8.

Favanne Fils Del.

Meithey Scupt

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 4.

Fig. 3.

Taré. Del.

Moithey Lainé Sculp.

Fig. 3.

Fig. 1.

Fig 2.

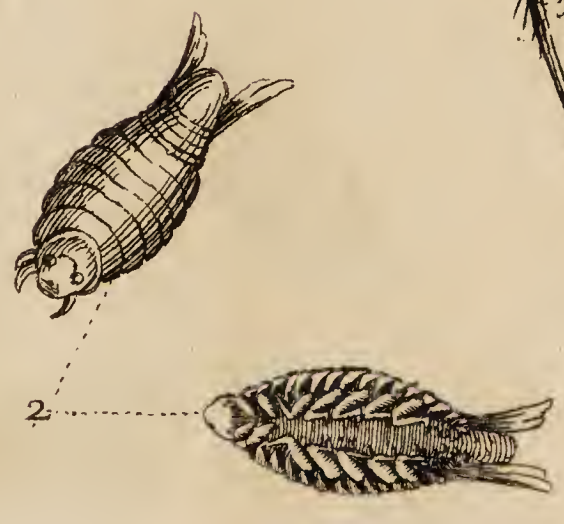

Carré Déli.

Moithey Lainé Sculp.

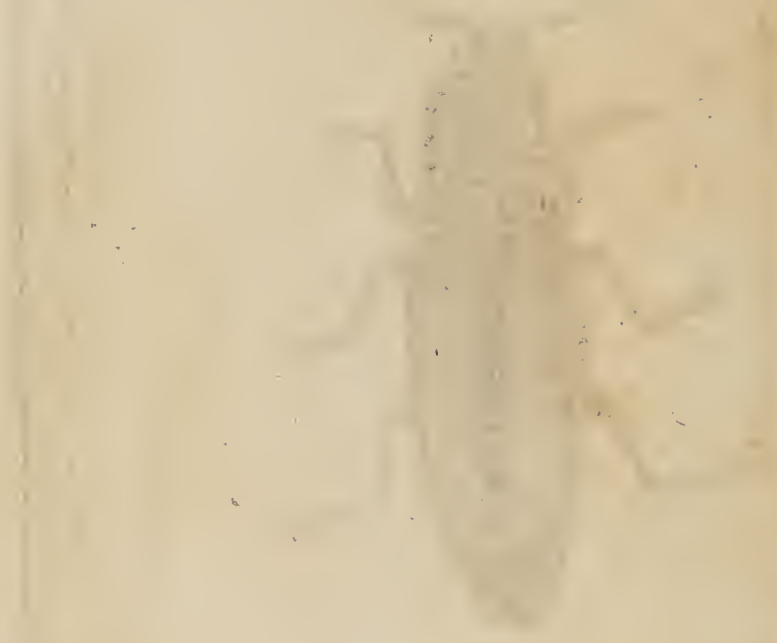

Fig. 3

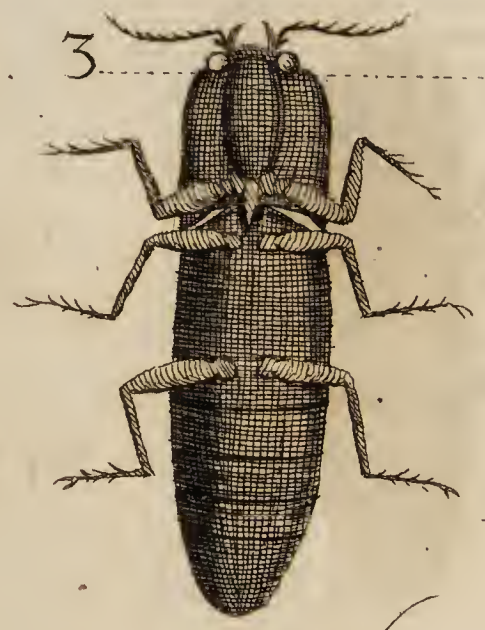

Fig. 4

Fig. 2

Fig 1

Fig 5

Taré Délineavit

Moithey Sculp.

Fig. 4

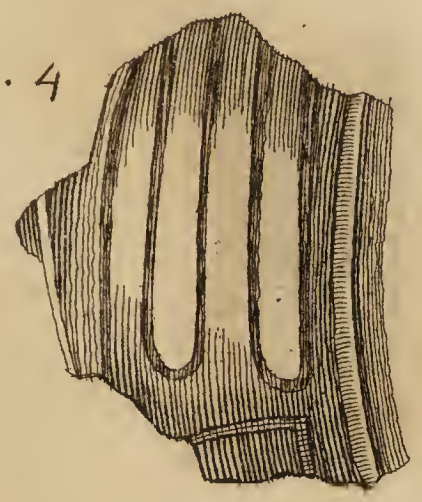

Fig. 4.

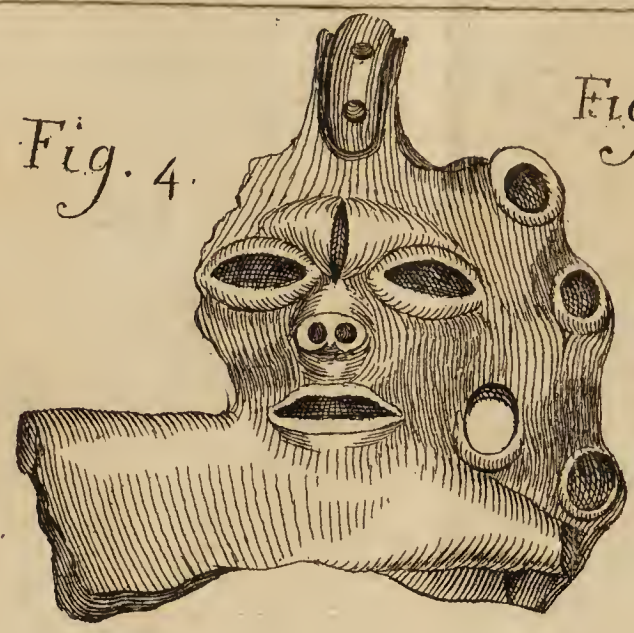

Fig. 4.

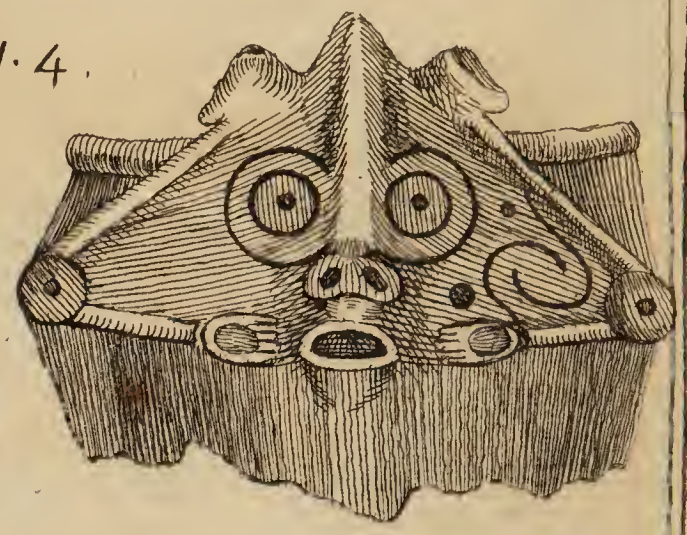

Fig. 2.

Fig. 1

Fig. 4.

Fig. 3.

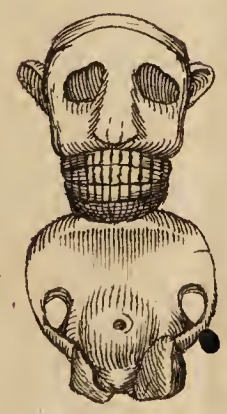

Faré délineavit

Sculps. Maithey Lainé

Fig. 4.

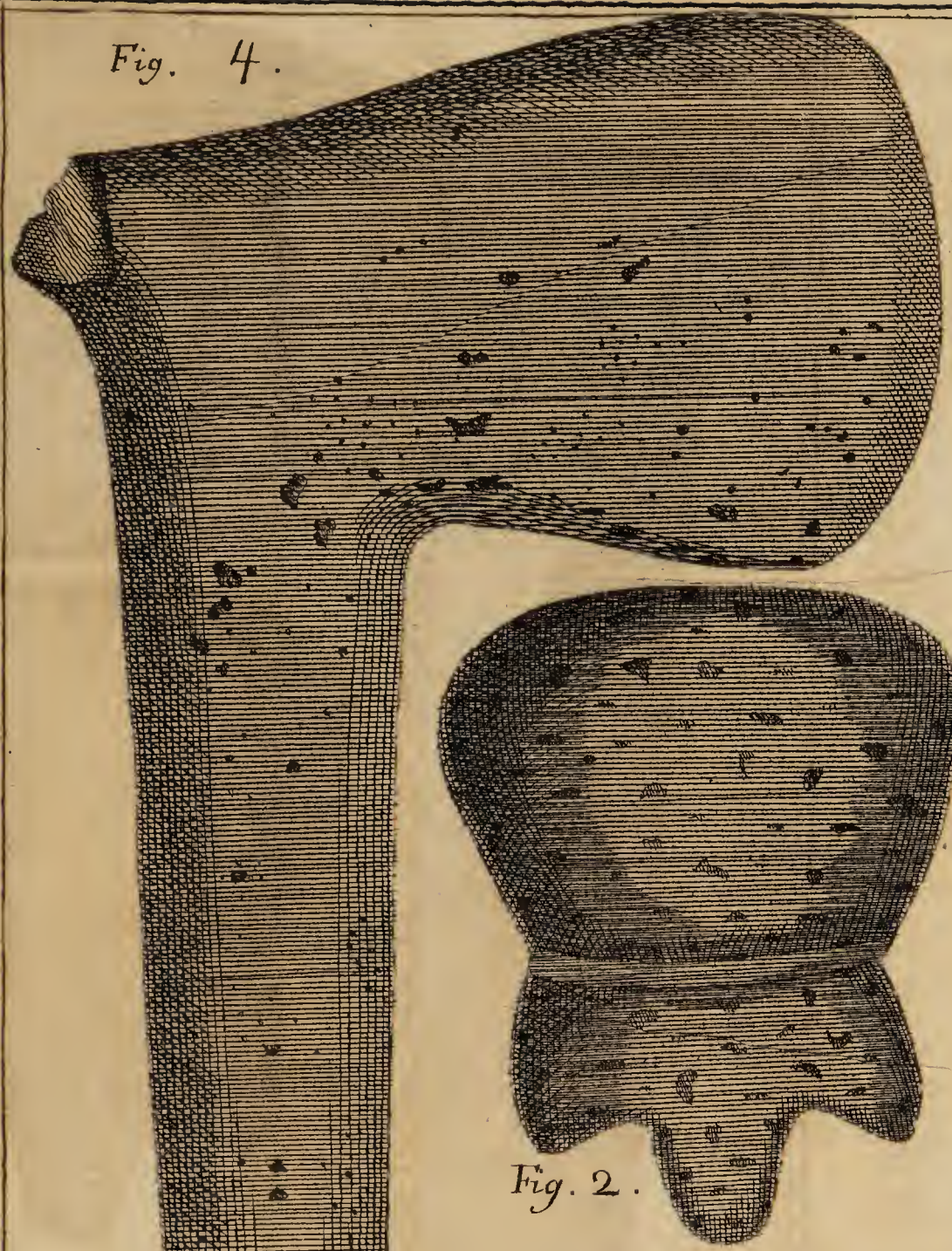

Fig. 2.

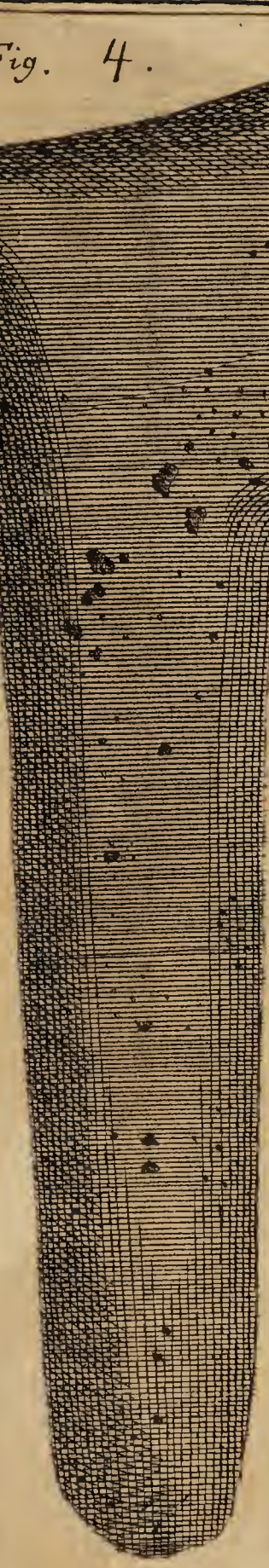

Fig. 3.

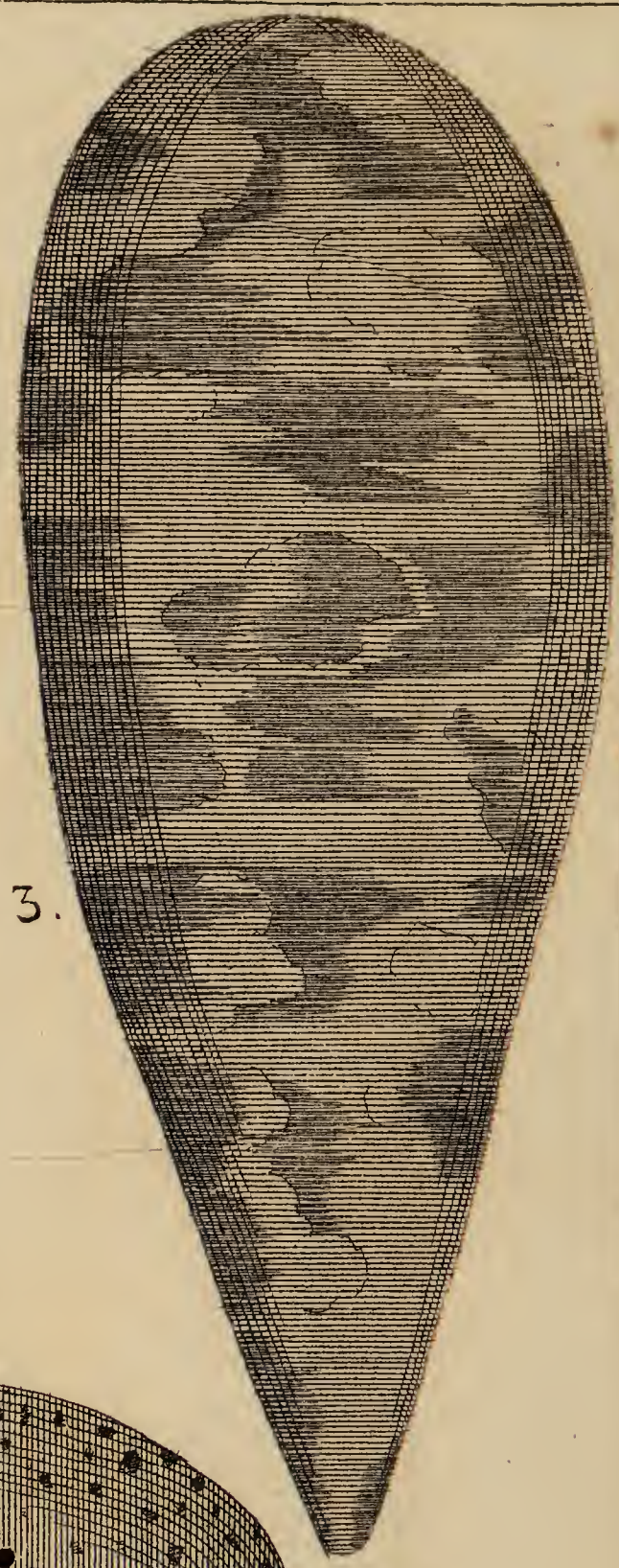

Fig. 1.

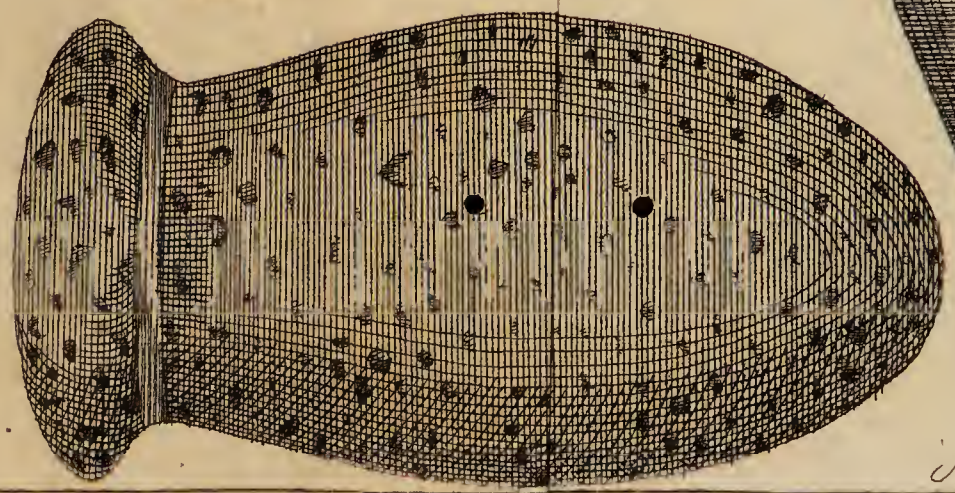

Moithey Sculp